92-04179/

Conseil Ontarien des Affaires Universitaires

Seizième Rapport Annuel 1er Mars, 1989 au 28 Février, 1990

700, rue Bay
7e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Téléphone: (416) 965-5233

Mars, 1990

Copies are also available in English.

Table des matières

Sommaire: Lettre de couverture 13

Membres et agents du Conseil ontarien des affaires universitaires 15

Membres et agents du Comité consultatif sur les programmes d'enseignements 16

Introduction 17

Mémoires consultatifs du Conseil 21

89-I **Financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels** 23

Table des matières 24

1.0 NOUVELLES COMBINAISONS DE PROGRAMMES .. 26
1.1 Baccalauréat en génie Industriel de génie et gestion des matériaux (B.Eng.Ind.), McMaster University 26
1.2 Baccalauréat en génie Industriel de génie et gestion de la céramique (B.Eng.Ind.), McMaster University 26
1.3 Baccalauréat en génie et gestion métallurgique (B.Eng.Ind.), McMaster University 26

2.0 NOUVEAUX PROGRAMMES: EXAMEN RAPIDE 26

Programmes paraprofessionnels et spéciaux

2.1 Majeure en agro-économique (B.Com.), University of Guelph 26
2.2 Linguistique théorique et appliquée (B. spécialisé), Carleton University 27

2.3 Arts dramatiques et théâtre (B. général de quatre ans), University of Waterloo 28
2.4 Italien et littérature italienne (B. spécialisé), University of Windsor 29
2.5 Études en loisirs (B. spécialisé Sc.Soc.), Université d'Ottawa 30
2.6 Majeure en marketing (B.Com.), University of Guelph 31
2.7 Majeure en gestion des ressources (B.Sc.), University of Guelph 32

Programmes professionnels

2.8 Majeure en agronomie (B.Sc.(Agr)), University of Guelph 33
2.9 Majeure en zootechnie (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph 33
2.10 Concentration en génie mécanique en fabrication intégrée par ordinateur (B.Eng.), Carleton University 34
2.11 Concentration en gestion en génie civil (B.Eng.), Carleton University 34
2.12 Majeure en protection des cultures (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph 35
2.13 Majeure en sciences horticoles et horticoéconomie (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph 36

3.0 NOUVEAUX PROGRAMMES: EXAMEN COMPLET .. 36

Programmes paraprofessionnels et spéciaux

3.1 Baccalauréat en comptabilité (B. spécialisé Comp.), Brock University 36
3.2 Administration des affaires (B. spécialisé A.A.), Université Laurentienne 39
3.3 Concentration en études en loisirs (B.Sc.Soc.), Université d'Ottawa 43
3.4 Criminologie (B. spécialisé), University of Windsor 44
3.5 Études en sciences du travail (B.A. combiné), Brock University 47
3.6 Études en sciences du travail (B.A. spécialisé, majeure double), Université York 49
3.7 Majeure en économie d'entreprise pour l'industrie et la finance (B.Com), University of Guelph 51

Programmes professionnels

3.8 Génie aérospatial (B.Eng.), Carleton University 54
3.9 Biologie et pharmacologie (B. spécialisé Sc.), McMaster University 54
3.10 Génie environnemental (B.Eng.), University of Windsor 55
3.11 Administration sanitaire (B.Sc.S.), University of Toronto 55
3.12 Études en bibliothéconomie et information (B.A.), Lakehead University 56

Annexes

A Modifications aux programmes de baccalauréat en sciences (agriculture), University of Guelph 58
B Concentration en fabrication intégrée par ordinateur en génie mécanique (B.Eng.), Carleton University 61
C Concentration en gestion en génie civil (B.Eng.), Carleton University 63
D Génie aérospatial (B.Eng.), Carleton University 65
E Biologie et pharmacologie (B.Sc. spécialisé), McMaster University 69
F Génie environnemental (B.Eng.), University of Windsor 72
G Administration sanitaire (B.Sc.S.), University of Toronto 77
H Études en bibliothéconomie et information (B.A.), Lakehead University 81

89-II **Modification de la formule des subventions de fonctionnement** 89

1.0 Sommaire 89
1.1 Introduction 90

2.0 Croissance du système universitaire 92
2.1 Sources de la croissance 92
2.2 Réaction des établissements 94
2.3 Initiatives gouvernementales 95

3.0 Coût de la croissance 96

4.0 Choix 97

5.0	La formule des subventions de fonctionnement	101
5.1	Les couloirs différentiels	101
5.2	Raison d'être des couloirs différentiels	103
6.0	Objectifs de la révision de la formule	104
6.1	Mode de changement des couloirs différentiels	105
7.0	Structure de la formule	107
7.1	Les couloirs différentiels actuels	107
7.2	Transition du financement de l'enveloppe d'accessibilité	107
7.2.1	Élimination graduelle de l'enveloppe d'accessibilité actuelle	107
7.2.2	Intégration des fonds d'accessibilité aux changements des couloirs différentiels	109
7.3	Négociation des nouveaux couloirs différentiels	112
7.3.1	Rajustements touchant plusieurs établissements	112
7.3.2	Négociations subséquentes des couloirs différentiels avec chaque établissements	116
7.4	Changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques	117
7.5	Prise en charge des demandes futures d'accessibilité	118
7.6	Baisse de l'effectif	119
8.0	Conclusion	120
89-III	**Distribution des subventions de fonctionnement du gouvernement aux universités en 1989-1990**	131
1.0	Subventions non préétablies	132
1.1	Enveloppe de financement pour les établissements ayant une mission précise	132
1.1.1	Subvention de différenciation	132
1.1.2	Subventions pour le Nord de l'Ontario	132
1.1.2.1	Subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario	133
1.1.2.2	Subventions de mission du Nord de l'Ontario	133
1.1.3	Subventions au bilinguisme	134
1.1.4	Subventions extraordinaires	136
1.2	Enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes	137

1.3 Enveloppe des frais généraux/ d'infrastructure de la recherche 137

2.0 Autres subventions de fonctionnement 138
2.1 Dispense des frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur 138

3.0 Enveloppe des subventions préétablies 138

Annexe

A Méthodologie du calcul des coûts supplémentaires du bilinguisme 142

89-IV **Révision de la subvention de différenciation de Trent University** 147

1.0 Contexte 147

2.0 Révision 147

3.0 Méthodologie 149
3.1 Coûts pédagogiques extraordinaires 149
3.2 Frais d'administration extraordinaires 150
3.3 Dépenses d'énergie extraordinaires 151

4.0 Conclusion 151

89-V **Planification et financement des programmes d'études supérieures pour le troisième quinquennium 1989-1990 à 1993-1994** 155

1.0 Introduction 155

2.0 Éléments de la planification et du financement des programmes d'études supérieures 155

3.0 Développements du deuxième quinquennium, 1983-1984 à 1988-1989 156

4.0 Objectifs de planification pour les programmes d'études supérieures du troisième quinquennium 162

5.0 Critères de financement des programmes d'études supérieures pour le troisième quinquennium 165

6.0 Approbation de l'admissibilité au financement 169
6.1 Conseil des Universités de l'Ontario 169
6.2 L'université 169
6.3 Conseil ontarien des affaires universitaires 169
6.4 Horaire de l'approbation des programmes 170

7.0 Admissibilité au financement des doctorats des universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier 171

Annexe

A Effectif temps plein et temps partiel des études supérieures par discipline de 1984-1985 à 1988-1989 174

89-VI **Aide gouvernementale au système universitaire en 1990-1991** 175

1.0 Aide gouvernementale 175

2.0 Calcul du financement requis en 1990-1991 180
2.1 Maintien de l'aide opérationnelle 181
2.1.1 Objectifs du financement de base pour 1990-1991 181
2.1.2 Coût des objectifs du financement de base pour 1990-1991 182
2.1.2.1 Base pour 1989-1990 182
2.1.2.2 Augmentation des coûts due à l'inflation 182
2.1.2.3 Augmentation du coût du maintien des niveaux de service actuels 184
2.1.2.4 Coût total des objectifs du financement de base 187
2.1.3 Estimation de l'aide gouvernementale nécessaire pour atteindre les objectifs du financement de base ... 187
2.2 Fonds pour l'excellence dans les universités 189
2.3 Renouvellement cyclique des installations 193
2.4 Entretien échelonné des installations 195
2.5 Augmentation des coûts liés au bilinguisme 196

3.0 Conclusion 197

Annexes

A Calcul révisé du manque à gagner pour 1989-1990 200
B Base pour 1989-1990 202

89-VII **Financement d'un nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel** 205

Annexe

A Programme de formation initiale en enseignement - cycles intermédiaire et supérieure (BEd), Université Laurentienne 208

89-VIII **Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1990-1991** 215

1.0 Introduction 215

2.0 Valeur de l'octroi monétaire des bourses 215

3.0 Nombre de bourses générales 217

4.0 Bourses orientées pour les étudiants au doctorat 220

5.0 Bourses pour les étudiants détenteurs de visa 222

6.0 Conclusion 222

89-IX **Financement de nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels pour 1990-1991** 225

1.0 Introduction 225

2.0 Recommandations 226

Annexes

A Majeure en systèmes informatiques d'ingénierie (B.Sc.Eng.), University of Guelph 229

B Majeure en génie de l'environnement (B.Sc.Eng.), University of Guelph 234
C Majeure en génie de l'alimentation (B.Sc.Eng.), University of Guelph 238
D Programme de génie civil et systèmes informatiques (B.Eng.CS), McMaster University 242
E BSc spécialisé en géographie et sciences environnementales, McMaster University, et BA spécialisé en géographie et études environnementales, McMaster University 244
F Baccalauréat en éducation, cycle supérieur (B.Ed.), Nipissing College, Université Laurentienne 247
G Génie informatique (BASc), University of Toronto 253
H Études en santé (BA général), Université York 259

89-X Financement des programmes d'études supérieures 1990-1991 265

1.0 Introduction 265

2.0 Nouveaux programmes d'études supérieures 265

3.0 Recommandations 266

4.0 Programmes d'études supérieures existants 268

Annexes

A Maîtrise en arts dramatiques (M.A.), University of Guelph 270
B Doctorat en philosophie en mathématiques appliquées et statistiques appliquées (Ph.D.), University of Guelph 275
C Doctorat en philosophie en géographie en évaluation des ressources rurales et analyse environnementale (Ph.D.), University of Guelph 279
D Doctorat en philosophie en économie des ressources et de l'environnement (Ph.D.), University of Guelph . . . 282
E Maîtrise en génie industriel (M.Eng.), Université d'Ottawa 285
F Maîtrise en informatique (M.Inf.), University of Toronto 288
G Doctorat en service social (D.Serv.Soc.), Wilfrid Laurier University 292

H Maîtrise en science en ordinatique (M.Sc.), Université York 297

Audiences publiques 1989-1990 du COAU 303

Recommandations du COAU et décisions du gouvernement en 1989-1990 307

Mémoire consultatif 89-II 317
Mémoire consultatif 89-III 321
Mémoire consultatif 89-VI 323
Mémoire consultatif 89-VIII 327

Sommaire: Lettre de couverture

Ontario
Council on
University
Affairs

Conseil
Ontarien
des Affaires
Universitaires

7th Floor
700 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 1Z6
(416)965-5233

700, rue Bay
7e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6
(416)965-5233

Le 28 février 1989

L'honorable Sean Conway
Ministre
Ministère des Collèges et Universités
22e étage Edifice Mowat
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le seizième rapport annuel du Conseil ontarien des affaires universitaires, portant sur la période du 1er mars 1989 au 28 février 1990.

Chaque année, le Conseil communique à la ministre ses recommandations sur le financement global du système universitaire et la répartition des subventions entre les universités; l'admissibilité des nouveaux programmes d'études au financement (1er, 2e et 3e cycles); et sur toute autre question concernant une université en particulier ou tout le réseau. Les trois aspects de la fonction consultative du Conseil - financier, régulateur et ministériel - sont reflétés dans la note consultative que vous avez reçue en 1989-1990 et auquelle vous avez déjà répondu.

L'un des principaux thèmes qui a dominé les travaux du Conseil en 1989-1990 a été l'ajustement du financement préétabli compte tenu de la récente augmentation de l'effectif. Au printemps, le Conseil a mené une série de consultations intensives relativement à une méthode appropriée de révision et dans son Mémoire consultatif 89-II il a recommandé une procédure à la ministre. Se servant d'une estimation du taux de rétention des étudiants supplémentaires inscrits au cours des deux dernières années, le Conseil a calculé les URB et les fonds nécessaires pour assumer cette croissance à court et à long terme. Suivant les avis de la ministre, cette croissance doit être gérée de façon planifiée et coordonnée. On a demandé aux établissements quels étaient leurs plans pour mettre en oeuvre les priorités énoncées en matière d'enseignement. À l'étape finale, le Conseil devait intégrer ces plans à ses recommandations. Les avis du Conseil ont été entièrement acceptés par la ministre dans une lettre datée du 15 juin 1989 (voir l'annexe). Par la suite, le Conseil s'est concentré sur le processus des couloirs différentiels.

Pendant l'année, le Conseil a donné ses avis à la ministre, comme le veut la coutume, sur l'affectation des subventions aux établissements pour 1989-1990 (Mémoire consultatif 89-III). Il a également examiné la méthode utilisée pour affecter les subventions au bilinguisme et la subvention de différenciation Trent.

../2

Tous les cinq ans, le Conseil examine le cadre à l'intérieur duquel la planification des programmes d'études supérieures se fera au cours des cinq années suivantes. Plusieurs modifications importantes ont été recommandées dans le Mémoire consultatif 89-V, la plus importante étant la levée de l'interdiction de financer les programmes de doctorat dans cinq petits établissements. Comme d'habitude, le Conseil a également fait des recommandations sur le financement de certains programmes spécialisés de premier cycle et certains programmes d'études supérieures, avec le concours du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les recommandations annuelles du Conseil sur le Régime des bourses d'études supérieures de l'Ontario et le niveau de ces bourses ont été faites en octobre.

En juillet, le Conseil a présenté ses recommandations concernant le niveau approprié d'aide gouvernementale au système universitaire. L'aide annoncée par le gouvernement lorsqu'il a fait connaître le paiement de transfert à la mi-décembre était très inférieure au montant recommandé par le Conseil.

Au cours de l'année, le Conseil a publié plusieurs documents de travail. Deux documents, Ce que le Conseil a entendu sur la question des frais de scolarité (novembre) et Propos recueillis par le Conseil au sujet de l'accès à l'université (février) reprenaient les principaux points des discussions tenues pendant les audiences annuelles du printemps. Ces documents ne font pas partie du présent rapport annuel, mais peuvent être obtenus en anglais et en français en s'adressant directement au Conseil. Un troisième document, Document de travail sur la question de l'établissement d'universités indépendantes en Ontario (octobre), était rédigé pour orienter l'examen de cette question importante.

Je me permets de déclarer que les membres du Conseil sont très satisfaits des réponses positives que vous avez données aux recommandations du Conseil. Comme d'habitude, je joins au rapport une feuille de marque indiquant dans quelle mesure le ministère a tenu compte de nos conseils, ainsi que plusieurs des lettres que vous nous avez adressées après avoir reçu nos notes consultatives. Au nom de mes collègues, je puis dire qu'il a été très agréable de travailler ensemble à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

H. V. Nelles

Membres et agents du Conseil ontarien des affaires universitaires, 1989-1990

Dr. Hashim Ahmed
(1992) Mississauga

Liliane Beauchamp
(1992) Sudbury

Jean-Michel Beillard
(1990) Ottawa

William Broadhurst
(1990) Toronto

Frank DeMarco
(1990) Windsor

Harry Eastman
(1990) Toronto

Suzanne Fortier
(1993) Kingston

Julie Gagnon-Gravelle
(1992) Ottawa

Peter George
(1993) Dundas

Colin Graham
(1993) Toronto

Evelyn Ruth Ham
(1992) Sudbury

Merrijoy Kelner
(1992) Toronto

Harriet Lyons
(1993) Waterloo

Susan McCartney
(1992) Thunder Bay

Lorna Jean Moses
(1992) Toronto

Henry (Viv) Nelles
(May 1992) Toronto
Président

Wendy Rinella
(1992) Kingston

Norman Sheffe
(1992) St. Catharines

Lilly Blezensky
Adjointe administrative
(jusqu'à juin 1989)

Rodger Cummins
Conseiller principal
aux politiques

Sheila Lucas
Adjointe administrative
(depuis octobre 1989)

Diana Royce
Agente de recherche

Marny Scully
Adjointe à la recherche

Kathryn Shaver
Agente de recherche

Paul Stenton
Chef de service, Recherche
et analyse des politiques

Anna Uppal
Agente de recherche

(L'année indiquée en parenthèses sous le nom du membre du Conseil signifie l'expiration de leur terme, soit le dernier jour de février)

Membres et agents du Comité consultatif sur les programmes d'enseignements 1989-1990

Trudy Bunting
(le 31 décembre 1993) Kitchener

Joan Gilchrist
(le 31 mars 1992) Komoka

Ken Kernaghan
(le 31 décembre 1989) Fenwick
Président

Fernand Ouellet
(le 30 septembre 1990) Toronto

Spruce Riordon
(le 31 mars 1992) Nepean
Président, à compter du 1er janvier 1990

Ann Saddlemyer
(le 31 mars 1992) Oakville

Denis Shaw
(le 31 mars 1992) Hamilton

Alden H. Warner
(le 31 mars 1990) Windsor

Introduction

Introduction

Le seixième rapport annuel du Conseil ontarien des affaires universitaires couvre la période allant du 1er mars 1989 au 28 février 1990 et contient tous les mémoires consultatifs ayant eu lieu durant cette période. Le rapport contient aussi une liste des audiences publiques données par le Conseil dans l'année couverte ainsi que la décision du gouvernement face aux recommandations de ce dernier.

Mémoires consultatifs du Conseil

89-I Financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels

Ce mémoire présente sous un nouveau format, les recommandations annuelles du Conseil sur le financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels. Depuis 1982, le COAU conseille la ministre sur le financement de nouveaux programmes dans ces domaines d'études assez coûteux, conformément au Mémoire consultatif 82-VII, Undergraduate Program Approvals. Le Conseil, avec l'aide de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement dans certains cas, examine les points suivants pour déterminer l'admissibilité des programmes au financement: programme d'études proposé, qualité pédagogique, viabilité financière, effectif prévu sur cinq ans, importance de la coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, besoin du programme dans la société et intérêt des étudiants, programmes semblables déjà existants, appui local et régional envers le programme, pertinence du programme pour une université en particulier et financement du programme même en période de contrainte économique.

Conformément aux nouvelles procédures adoptées cette année, le Conseil a soumis les différentes sortes de proposition à différentes analyses. Les **nouvelles combinaisons de programmes**, créées en fusionnant des programmes, des options ou des concentrations existants qui sont déjà admissibles au financement, ne font pas l'objet d'une analyse et sont indiquées dans la partie un de ce mémoire.

La deuxième partie du Mémoire porte sur les modifications de programme qui ont fait l'objet d'un **examen rapide** de la part du Conseil. Chaque rapport donne un résumé du programme proposé, la date de l'approbation par le Sénat et les raisons justifiant un examen rapide. Quatre catégories de programmes seront soumis à un examen rapide:

a) programmes paraprofessionnels, spéciaux et professionnels offerts au niveau ordinaire ou au niveau général de quatre ans, qui sont admissibles au financement et pour lesquels un programme spécialisé est proposé ou vice versa;[1]

b) nouveaux programmes paraprofessionnels, spéciaux et professionnels où un programme approuvé est offert au niveau de la majeure spécialisée et que l'université veut offrir le même programme au niveau du baccalauréat spécialisé ou vice versa, et

1. Les programmes généraux de quatre ans sont classés dans la pondération programme général.

où le nouveau programme comprend au moins 75 % de cours déjà approuvés;

c) nouvelles options ou concentrations de programmes paraprofessionnels, spéciaux et professionnels combinées avec un programme existant approuvé, où la nouvelle concentration n'est pas supérieure à 25 % du contenu du programme; et

d) nouveaux programmes créés en changeant le nom d'un programme approuvé et où un maximum de 25 % des cours sont nouveaux.

Il est question des tout nouveaux programmes paraprofessionnels, spéciaux et professionnels qui ont fait l'objet de l'examen standard dans la troisième partie. Ces programmes doivent être présentés en détail et se conformer aux dix critères du Mémoire consultatif 82-VII pour être admissibles au financement.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 NOUVELLES COMBINAISONS DE PROGRAMMES

1.1 Baccalauréat en génie industriel de génie et gestion des matériaux (B.Eng.Ind.), McMaster University

1.2 Baccalauréat en génie industriel de génie et gestion de la céramique (B.Eng.Ind.), McMaster University

1.3 Baccalauréat en génie industriel de génie et gestion métallurgique (B.Eng.Ind.), McMaster University

2.0 NOUVEAUX PROGRAMMES: EXAMEN RAPIDE

Programmes paraprofessionnels et spéciaux

2.1 Majeure en agro-économie (B.Com.), University of Guelph

2.2 Linguistique théorique et appliquée (B. spécialisé), Carleton University

2.3 Arts dramatiques et théâtre (B. général de quatre ans), University of Waterloo

2.4 Italien et littérature italienne (B. spécialisé), University of Windsor

2.5 Études en loisirs (B. spécialisé Sc.Soc.), Université d'Ottawa

2.6 Majeure en marketing (B.Com.), University of Guelph

2.7 Majeure en gestion des ressources (B.Sc.), University of Guelph

Programmes professionnels

2.8 Majeure en agronomie (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph

2.9 Majeure en zootechnie (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph

2.10 Concentration en génie mécanique en fabrication intégrée par ordinateur (B.Eng.), Carleton University

2.11 Concentration en gestion en génie civil (B.Eng.), Carleton University

2.12 Majeure en protection des cultures (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph

2.13 Majeure en sciences horticoles et hortico-économie (B.Sc.(Agr.)), University of Guelph

3.0 NOUVEAUX PROGRAMMES: EXAMEN COMPLET

Programmes paraprofessionnels et spéciaux

3.1 Baccalauréat en comptabilité (B. spécialisé Comp.), Brock University

3.2 Administration des affaires (B. spécialisé A.A.), Université Laurentienne

3.3 Concentration en études en loisirs (B.Sc.Soc.), Université d'Ottawa

3.4 Criminologie (B. spécialisé), University of Windsor

3.5 Études en sciences du travail (B.A. combiné), Brock University

3.6 Études en sciences du travail (B.A. spécialisé, majeure double), Université York

3.7 Majeure en économie d'entreprise pour l'industrie et la finance (B. Com.), University of Guelph

Programmes professionnels

3.8 Génie aérospatial (B.Eng.), Carleton University

3.9 Biologie et pharmacologie (B. spécialisé Sc.), McMaster University

3.10 Génie environnemental (B.Eng.), University of Windsor

3.11 Administration sanitaire (B.Sc.S.), University of Toronto

3.12 Études en bibliothéconomie et information (B.A.), Lakehead University

---

1.0 COMBINAISONS DE NOUVEAUX PROGRAMMES

Le Conseil remarque que les trois nouveaux programmes ci-dessous ont été créés en fusionnant des programmes existants et approuvés en génie et en gestion à McMaster University.

1.1 Baccalauréat en génie industriel de génie et gestion des matériaux (B.Eng.Ind.), McMaster University

1.2 Baccalauréat en génie industriel de génie et gestion de la céramique (B.Eng.Ind.), McMaster University

1.3 Baccalauréat en génie industriel de génie et gestion métallurgique (B.Eng.Ind.), McMaster University

2.0 NOUVEAUX PROGRAMMES: EXAMEN RAPIDE

Programmes paraprofessionnels et spéciaux

2.1 Majeure en agro-économie (B.Com.)
University of Guelph
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné l'opinion de son

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la majeure en agro-économie (voir annexe A) du baccalauréat en commerce. Le Conseil remarque que le nouveau programme résulte de modifications apportées à un programme existant, dans un domaine bien coté de University of Guelph. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-1
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN AGRO-ÉCONOMIE DU BACCALAURÉAT EN COMMERCE, UNIVERSITY OF GUELPH EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en agro-économie du B.Com., University of Guelph, soit admissible au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.2 Linguistique théorique et appliquée (B.A. spécialisé)
Carleton University
(Examen rapide)

Le 28 mars 1988, Carleton University a présenté une demande dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement de deux nouveaux programmes paraprofessionnels de premier cycle: le baccalauréat spécialisé en linguistique appliquée et le baccalauréat spécialisé en linguistique théorique. Ces programmes ont été créés à partir de modifications apportées à un baccalauréat spécialisé en linguistique existant. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

Carleton University a expliqué que le baccalauréat spécialisé en linguistique appliquée vise à profiter des points forts du Département de linguistique, et à encourager les étudiants qui veulent devenir professeurs d'anglais langue seconde (ALS) ou de français langue seconde (FLS) à suivre des cours dans ces domaines précis. Le baccalauréat spécialisé en linguistique théorique n'est en fait qu'un nouveau nom pour l'ancien baccalauréat spécialisé en linguistique. Aucun nouveau cours ne sera offert dans le programme. Le Sénat de Carleton University a approuvé les modifications ci-dessus le 28 janvier 1988.

Financement

Le Conseil est convaincu que ces programmes ont été créés à partir d'un

programme existant et qu'ils n'exigent aucune ressource supplémentaire. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-2
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉATS ÈS ARTS, SPÉCIALISÉS EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE ET EN LINGUISTIQUE THÉORIQUE DE CARLETON UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif du baccalauréat ès arts en linguistique appliquée et du baccalauréat ès arts en linguistique théorique de Carleton University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; les dernières années du programme seront classées dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.3 Arts dramatiques et théâtre (B.A. général de quatre ans) University of Waterloo (Examen rapide)

Le 11 août 1987, University of Waterloo a présenté un nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel, un B.A. général de quatre ans en arts dramatiques et théâtre, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

University of Waterloo a précisé que ce programme général de quatre ans visait à compléter le programme général de trois ans et le programme spécialisé de quatre ans en arts dramatiques et théâtre. Les différences entre le programme général proposé et le programme spécialisé sont minimes. Le premier exige une moyenne cumulative de 70 %, alors que le deuxième exige une moyenne de 75 %. Bien qu'un cours de séminaire supérieur ne soit pas nécessaire, les étudiants doivent suivre deux autres cours supplémentaires à la place. Le programme général de quatre ans sera composé entièrement de cours existants. Le Sénat a approuvé le programme le 15 décembre 1986.

Le programme a été créé pour répondre aux demandes des étudiants, qui veulent un programme de quatre ans sans cours préparatoires aux études supérieures.

L'effectif prévu ne sera pas très élevé. Deux ou trois étudiants devraient s'inscrire chaque année, ce qui donnera un effectif à un niveau constant de six à neuf étudiants.

Financement

Le Conseil est convaincu que le programme est composé de cours existants et qu'il vise à répondre aux attentes des étudiants. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-3
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS DE QUATRE ANS EN ARTS DRAMATIQUES ET THÉÂTRE, UNIVERSITY OF WATERLOO, EN 1989-1990

QUE, l'effectif du baccalauréat ès arts général de quatre ans en arts dramatiques et théâtre, University of Waterloo, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 1, avec une pondération de 1,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.4 Italien et littérature italienne (B.A. spécialisé)
University of Windsor
(Examen rapide)

Le 12 mai 1988, University of Windsor a présenté un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, un B.A. spécialisé en italien et littérature italienne, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

Le programme spécialisé en italien et littérature italienne est axé sur une étude intensive de la langue et de la littérature italienne. Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit suivre 20 à 24 cours d'italien et de littérature italienne, ce qui représente une différence importante par rapport aux 16 cours du programme existant. Au moins 75 % du programme est basé sur des cours existants.

Le Conseil remarque que le Sénat a donné son approbation le 21 mai 1987. Puisque le programme servira à répondre aux demandes d'étudiants déjà inscrits dans l'établissement, il n'aura pas trop d'effet sur le nombre total d'inscriptions.

Financement

Le Conseil est convaincu que ce programme est basé sur un programme déjà existant à University of Windsor. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-4
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS EN ITALIEN ET LITTÉRATURE ITALIENNE, UNIVERSITY OF WINDSOR, EN 1989-1990

QUE, l'effectif du baccalauréat ès arts spécialisé en italien et littérature italienne, University of Windsor, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; les dernières années du programme seront classés dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.5 Études en loisirs, B.Sc.Soc. spécialisé
Université d'Ottawa
(Examen rapide)

Le 12 mai 1988, l'Université d'Ottawa a présenté un nouveau programme de B.Sc.Soc. spécialisé en études en loisirs, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

Le programme proposé est en fait l'ancien B.Sc.Soc. spécialisé en récréologie qui a changé de nom. Aucun nouveau cours n'a été ajouté. Le changement de nom reflète la nouvelle terminologie utilisée dans ce domaine.

Le Sénat de l'Université d'Ottawa a approuvé cette modification le 13 janvier 1986.

Financement

Le Conseil est convaincu que seul le nom du programme a été changé, afin de se conformer à l'usage qui prévaut dans cette discipline. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-5
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES SPÉCIALISÉ EN ÉTUDES EN LOISIRS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA EN 1989-1990

QUE, l'effectif du B.Sc.Soc. en études en loisirs de l'Université d'Ottawa compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; les dernières années du programme seront classés dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.6 Majeure en marketing (B.Com.) University of Guelph (Examen rapide)

Le 27 septembre 1988, University of Guelph a présenté un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, une majeure en marketing dans le cadre du B.Com., dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

La majeure en marketing proposée est un baccalauréat en commerce de quatre ans, administré par le Département d'études sur la consommation, du Collège d'études sur la famille et sur la consommation. Ce programme interdisciplinaire comprend des cours de rédaction et de communication; de mathématiques, de statistiques et technologie de l'information; de sciences sociales; d'études sur les acheteurs et les marchés; et de gestion du marketing. En optant pour certains cours au choix, l'étudiant peut donner à son programme un profil plus spécialisé dans les domaines suivants: marketing dans l'industrie du vêtement, commerce au détail, marketing dans l'alimentation, l'immobilier et le logement.

Ce programme s'inspire d'un programme existant appelé «B.A.Sc en études sur la consommation axées sur le comportement du consommateur». University of Guelph a expliqué que ce titre portait à confusion par rapport aux objectifs du cours:

> le titre du programme donnait une image très différente du programme en question et de ses objectifs. Ce problème était accentué par le fait que les termes "études sur la consommation" utilisés dans de nombreuses écoles secondaires, s'apparentent plus aux cours d'économie domestique ou de sciences domestiques que le programme de premier cycle offert par University of Guelph. Comme le Département, et le Collège duquel il fait parti depuis 1903, ont été étroitement liés avec l'évolution du cours d'économie domestique en Ontario, il devenait difficile, voire impossible, de clarifier les choses sans changer le nom du programme.[2]

Le programme a été révisé et a reçu un nouveau nom dans le cadre d'une planification stratégique issue du rapport du groupe d'étude sur l'agriculture de l'université, qui recommandait de clarifier l'orientation commerciale des activités du Département des études sur la consommation.[3]

Le programme suggéré est surtout basé sur des cours existants. Il compte cependant cinq nouveaux cours d'un trimestre chacun. La nouvelle majeure en marketing exige peu de ressources supplémentaires, elle permettra de tirer meilleur

---

2. University of Guelph, Proposed Marketing Major within BComm. Degree, Supplemental Briefing Notes, le 14 décembre 1988, p. 1.

3. Ibid, p. 2.

parti des points forts, et sera mieux adaptée aux besoins des étudiants et employeurs sur le plan du marketing.

Le Sénat a accepté les modifications proposées le 15 novembre 1988.

Financement

Le Conseil est convaincu que ce programme est une modification d'un programme existant, impliquant des changements mineurs. Comme ce nouveau programme repose sur des points forts de University of Guelph, qu'il exige très peu de ressources supplémentaires et qu'il crée un programme de marketing répondant mieux aux besoins des étudiants et employeurs, le Conseil est d'avis qu'il doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-6
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN MARKETING DU BACCALAURÉAT EN COMMERCE, UNIVERSITY OF GUELPH EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en marketing du B.Com., University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.7 Majeure en gestion des ressources (B.Sc.)
University of Guelph
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la majeure en gestion des ressources du B.Sc. (voir annexe A). Le Conseil remarque que le nouveau programme est née de modifications apportées à un programme existant dans un domaine bien coté à University of Guelph. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-7
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN GESTION DES RESSOURCES DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en gestion des ressources du B.Sc., University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement

à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

Programmes professionnels

2.8 Majeure en agronomie (B.Sc.(Agr.))
University of Guelph
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la majeure en agronomie du B.Sc. (Agr.) (voir annexe A). Le Conseil remarque que le nouveau programme est née de modifications apportées à un programme existant dans un domaine bien coté à University of Guelph. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-8
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN AGRONOMIE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES (AGRICULTURE), UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en agronomie du B.Sc.(Agr.), University of Guelph, soit admissible au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.9 Majeure en zootechnie (B.Sc.(Agr.))
University of Guelph
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la majeure en zootechnie du B.Sc. (Agr.) (voir annexe A). Le Conseil remarque que le nouveau programme est née de modifications apportées à un programme existant dans un domaine bien coté à University of Guelph. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-9
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN ZOOTECHNIE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES (AGRICULTURE), UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en zootechnie du B.Sc.(Agr.), University of Guelph, soit admissible au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.10 Concentration en génie mécanique en fabrication intégrée par ordinateur (B.Eng.)
Carleton University
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la concentration en génie mécanique en fabrication intégrée par ordinateur (B.Eng.) (voir annexe B) de Carleton University.

Comme ce programme est basé sur un domaine bien coté du Département de génie mécanique de Carleton University, et qu'il répond à des besoins au niveau local et national d'experts en fabrication intégrée par ordinateur, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-10
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA CONCENTRATION EN FABRICATION INTÉGRÉE PAR ORDINATEUR, DU PROGRAMME DE GÉNIE MÉCANIQUE DU BACCALAURÉAT EN GÉNIE, DE CARLETON UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la concentration en fabrication intégrée par ordinateur du B.Eng. en génie mécanique de Carleton University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.11 Concentration en gestion en génie civil (B.Eng.)
Carleton University
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la nouvelle concentration en gestion du programme de génie civil (B.Eng.) (voir annexe C).

Comme la nouvelle concentration répond à un besoin de la société et aux demandes des étudiants pour former des ingénieurs ayant des connaissances en gestion, et qu'elle n'exigera pas de ressources supplémentaires, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-11
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA CONCENTRATION EN GESTION DU BACCALAURÉAT EN GÉNIE CIVIL DE CARLETON UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la concentration en gestion du B.Eng. en génie civil de Carleton University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.12 Majeure en protection des cultures (B.Sc.(Agr.))
University of Guelph
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la majeure en protection des cultures du B.Sc.(Agr.) (voir annexe A). Le Conseil remarque que le nouveau programme est née de modifications apportées à un programme existant dans un domaine bien coté à University of Guelph. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-12
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN PROTECTION DES CULTURES DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES (AGRICULTURE), UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en protection des cultures du B.Sc.(Agr.), University of Guelph, soit admissible au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

2.13 Majeure en sciences horticoles et en hortico-économie
University of Guelph
(Examen rapide)

Le Conseil ontarien des affaires universitaires a examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de la majeure en sciences horticoles et en hortico-économie du B.Sc. (Agr.) (voir annexe A). Le Conseil remarque que le nouveau programme est née de modifications apportées à un programme existant dans un domaine bien coté à University of Guelph. Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-13
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN SCIENCES HORTICOLES ET EN HORTICO-ÉCONOMIE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES (AGRICULTURE), UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en sciences horticoles et hortico-économie du B.Sc.(Agr.), University of Guelph, soit admissible au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.0 NOUVEAUX PROGRAMMES: EXAMEN COMPLET

Programmes paraprofessionnels et spéciaux

3.1 Baccalauréat en comptabilité (B.Comp. spécialisé)
Brock University

Le 19 juillet 1988, Brock University a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement d'un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle en comptabilité (B.Comp. spécialisé). Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

1. Programme d'études proposé

Le baccalauréat en comptabilité est un programme de quatre ans offert par l'École d'administration. Il remplacera le baccalauréat spécialisé en administration avec option en comptabilité (programme d'éducation coopératif).

Le nouveau programme d'études vise à englober un champ de connaissances de plus en plus vaste en comptabilité et à répondre aux changements d'exigences

des corps professionnels, surtout en ce qui concerne l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, ainsi qu'aux besoins des étudiants pour améliorer leurs aptitudes en communication, en analyse et en résolution de problèmes. Les cours obligatoires comprennent la gestion des ressources humaines pour les étudiants en comptabilité, le marketing pour les étudiants en comptabilité et l'éthique en affaires. La quatrième année du programme permet aux étudiants de se spécialiser, selon qu'ils veulent devenir comptables agréés ou comptables en management accrédités. Il est aussi possible de suivre un programme coopératif.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de Brock University a approuvé le programme le 25 mai 1988.

3. Viabilité financière

Le Conseil remarque que des ressources supplémentaires ne seront pas nécessaires pour offrir le programme, et par conséquent, l'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire.

4. Effectif prévu

Il y a présentement 110 étudiants inscrits à la majeure en comptabilité du baccalauréat spécialisé en administration. Ces étudiants devraient s'inscrire au nouveau programme. L'effectif à un niveau constant du B.Comp. sera limité à 120 étudiants.[4]

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Aucune coopération avec d'autres universités n'a été prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

L'Université Brock explique que le baccalauréat spécialisé en comptabilité vise à répondre aux exigences croissantes des trois associations professionnelles de comptables agréés, comptables en management accrédités et comptables généraux licenciés.

Pour justifier le besoin de ce programme, l'Institut des comptables agréés de l'Ontario a déclaré ce qui suit:

> Du point de vue des futurs diplômés et de leurs employeurs éventuels, ce programme est nécessaire... Le programme proposé est unique car il offre des cours spécifiques aux futurs comptables agréés ainsi que des cours de milieu professionnel plus généraux dans le contexte de la comptabilité. Cette approche est différente de celle de la plupart des

4. Lettre de M. W.A. Matheson, vice-président de Brock University à M. Paul Fox, président du Conseil ontarien des affaires universitaires, le 12 septembre 1988, p. 1.

> baccalauréats en commerce qui adoptent une approche d'apprentissage combiné où l'aspect professionnel de la comptabilité est négligé...[5]

Des renseignements supplémentaires sont venus renforcer la position selon laquelle ce programme pourra assurer la formation nécessaire aux futurs comptables en Ontario.[6]

Brock University prétend que la demande en diplômés spécialisés en comptabilité a été forte jusqu'à maintenant et que:

> Au cours des dernières années, la demande des entreprises de l'Ontario pour nos étudiants au programme coopératif a surpassé l'offre de 40 % à 50 %. Les diplômés de programmes non coopératifs n'ont généralement pas de problèmes à se trouver un poste de débutant.[7]

L'Université ajoute que les étudiants sont très intéressés par l'option comptabilité existante et que l'introduction d'un B.Comp. se traduira probablement par une augmentation du nombre d'étudiants dans ce domaine.

Le Conseil est convaincu qu'il y a une demande de la part des étudiants et qu'il y a un besoin dans la société pour ce programme.

7. Caractère unique

Le B.Comp. de Brock University est unique en Ontario. L'Université souligne que:

> Le programme le plus semblable serait celui en comptabilité professionnelle offert par l'École de comptabilité de University of Waterloo. Le programme de premier cycle de 4 ans de B.Comp. n'est cependant pas une copie du programme de Waterloo. Il existe des différences au niveau des cours en sciences humaines, science, sciences sociales et mathématiques.[8]

L'Université fait remarquer que ce n'est pas le seul programme de comptabilité en Ontario qui exige des cours en sciences humaines.

Le Conseil est convaincu qu'il s'agit bien d'un programme unique.

---

5. Lettre de M. P.G. Laflair, directeur de la planification et de l'élaboration de l'enseignement, Institut des comptables agréés de l'Ontario, au Conseil ontarien des affaires universitaires, le 25 janvier 1989, p. 2.

6. Ibid., pièces jointes, Check Mark, «Implementation Update: Improvements in CA-Education Programs», janvier 1989, vol. 28, n° 2, p. 4.

7. Lettre de M. W.A. Matheson, vice-président de Brock University à M. Paul Fox, président du Conseil ontarien des affaires universitaires, le 12 septembre 1988, p. 1.

8. Ibid., p. 2.

8. Appui local et régional envers le programme

Brock University déclare que les employeurs locaux et régionaux sont nombreux à vouloir les services des diplômés du programme de comptabilité, et que la demande devrait être semblable ou meilleure pour les diplômés du nouveau B.Comp. spécialisé. Les employeurs de la région ont aussi prouvé leur appui au programme en offrant de nombreux postes de stagiaires aux étudiants.

Le Conseil est convaincu que le programme bénéficie d'un appui local et régional.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme proposé est basé sur les atouts de Brock University en comptabilité et a été créé pour répondre à de nouvelles exigences professionnelles.

Le Conseil est convaincu que ce programme convient à Brock University.

10. Financement en période de contrainte économique

Étant donné les nouvelles exigences professionnelles pour les comptables agréés et le besoin de diplômés du programme dans la société, le Conseil croit que le baccalauréat en comptabilité de Brock University doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-14
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN COMPTABILITÉ DE BROCK UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif du baccalauréat spécialisé en comptabilité de Brock University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.2 Administration des affaires (B. spécialisé A.A.)
Université Laurentienne

Le 11 juillet 1988, l'Université Laurentienne a présenté au Conseil un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, le baccalauréat spécialisé en administration des affaires (B.A.A.), dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Des établissements ont laissé savoir qu'ils avaient quelques réserves quant au degré de répétition du programme par rapport à celui de B.Com. existant à la même Université.

1. Programme d'études proposé

Le baccalauréat spécialisé en administration des affaires est un programme pour les étudiants à plein temps ou à temps partiel, et est offert dans les Collèges affiliés d'Algoma, Nipissing et Hearst (en français), et par formation à distance, en français seulement, par l'Université Laurentienne.

Les cours des deux premières années du programme seront les mêmes que pour le baccalauréat en commerce. La troisième année, les cours seront encore les mêmes, sauf qu'ils seront offerts pour les étudiants à temps partiel et pour la formation à distance. Pendant la quatrième année du programme, les étudiants peuvent choisir jusqu'à 12 crédits au lieu des cours de commerce.[9]

Les étudiants qui auront terminé les deux premières années du B.A.A. pourront, s'ils le veulent, s'inscrire au B.Com. de l'Université Laurentienne. Les étudiants en troisième ou quatrième année du B.A.A. ne pourront pas faire la même chose.[10]

Le programme proposé est basé sur le notion qu'une formation générale en arts libéraux, comprenant d'autres disciplines que les affaires, est essentielle pour faire carrière en gestion et pour connaître une évolution personnelle plus équilibrée.[11]

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de l'Université Laurentienne a approuvé le baccalauréat spécialisé en administration des affaires le 16 juin 1988.

3. Viabilité financière

L'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire pour ce programme. Le programme exigera peu de ressources supplémentaires.[12] Le Conseil est convaincu que l'Université Laurentienne s'engagera à assurer la viabilité financière du programme.

4. Effectif prévu

L'effectif total à tous les niveaux du programme devrait être de 106 en 1989, et il devrait atteindre 563 d'ici 1993.[13]

---

9. Lettre de M. J.S. Daniel, président de l'Université Laurentienne, à M. H.V. Nelles, président par intérim du COAU, le 19 janvier 1989, p. 1.

10. Ibid., p. 2.

11. Université Laurentienne, Bachelor of Business Administration (BBA) Degree for the Laurentian System, le 11 juillet 1988, p. 2.

12. Ibid., p. 1.

13. Lettre de M. J.S. Daniel, président de l'Université Laurentienne à M. Paul Fox, président du Conseil ontarien des affaires universitaires, le 4 novembre 1988, p. 2.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres établissements non affiliés à l'Université Laurentienne n'a été prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

L'élaboration du programme de baccalauréat en administration des affaires répondra à des besoins régionaux de formation en affaires dans le Nord-Est de l'Ontario.

La formation à distance offerte en français par l'Université Laurentienne permettra aux francophones de tout le Canada de bénéficier d'une formation dans leur langue dans le domaine des affaires. La Fédération des francophones hors Québec et le Conseil de la coopération du Canada ont tous deux milité en faveur de programmes de commerce en français. Les étudiants de North Bay et de la région pourront suivre le programme au Collège Nipissing, et ainsi répondre aux exigences des associations professionnelles comme l'Ontario Association of Chartered Accountants, l'Institut des banquiers canadiens et autres avec «le moins de perturbations possibles dans leur travail et leur vie privée, tout en obtenant une formation professionnelle dans les cours requis».[14]

Les employeurs de North Bay pensent que le programme du Nipissing College permettra aussi au personnel local de parfaire ses connaissances, tout en favorisant la formation et le développement de programmes locaux. Algoma College croit pour sa part que le programme stimulera la création d'entreprise dans la région de Sault Ste. Marie. Le programme permettra aux gens de la région de suivre une formation en affaires et incitera de nombreux étudiants à rester dans la région pour faire des études dans ce domaine. Algoma College pense que ce programme facilitera la diversification de l'économie locale.[15] Le Collège de Hearst indique que le programme sera plus en mesure de répondre aux besoins de ces étudiants dans le domaine des affaires.

Le nouveau programme de baccalauréat spécialisé en administration des affaires (B.A.A.) permettra d'unir, de normaliser et de rationaliser les programmes d'études en affaires de l'Université Laurentienne.

Les étudiants de chaque Collège se sont montrés très intéressés par ce programme. La demande viendra des étudiants du secondaire et des professionnels qui veulent continuer à apprendre.

Le Conseil est convaincu que le programme répond à un besoin social et à une demande des étudiants.

7. Caractère unique

Le programme n'est pas unique. Cependant, il répond à des besoins

---

14. Ibid., p. 6.

15. Ibid., p. 7.

régionaux en matière de formation en affaires en français et en anglais dans le Nord de l'Ontario. Le Conseil est d'avis qu'il est justifiable que ce programme soit une répétition d'autres programmes du genre en Ontario.

8. Appui local et régional envers le programme

Le programme obtient l'appui de chaque communauté concernée. L'Université Laurentienne a reçu un don de 35 000 $ pour ce programme de la part de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, et un montant de 500 000 $ du Fonds pour l'enseignement à distance dans le Nord de l'Ontario.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme repose sur des éléments positifs de l'Université Laurentienne en commerce (B.Com.) et en administration des affaires (MBA). L'élaboration du programme a été approuvée par l'École de commerce et d'administration de l'Université Laurentienne. Le Conseil remarque que l'Université possède de l'expérience dans la formation à distance, qui est une des composantes de ce programme. Chaque établissement affilié offre déjà les deux premières années du B.Com. sur lesquelles seront basées le B.A.A.

Le Conseil croit que ce programme convient à l'Université Laurentienne.

10. Financement en période de contrainte économique

Comme le baccalauréat spécialisé en administration des affaires proposé répond aux besoins des étudiants et employeurs, dans le cadre d'une formation à plein temps ou à temps partiel, dans diverses régions du Nord-Est de l'Ontario, et qu'il exige peu de ressources supplémentaires, le Conseil est d'avis que le programme doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-15
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE ET SES COLLÈGES AFFILIÉS - ALGOMA, NIPISSING ET HEARST EN 1989-1990

QUE, l'effectif du baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Laurentienne et de ses Collèges affiliés - Algoma, Nipissing et Hearst, soit admissible au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.3 Concentration en études en loisirs Université d'Ottawa

Le 12 mai 1988, l'Université d'Ottawa a demandé au Conseil d'examiner la possibilité d'approuver le financement d'un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, un baccalauréat en sciences sociales avec concentration du Département des études en loisirs. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

1. Programme d'études proposé

Cette concentration offre une formation générale en études en loisirs. Le programme d'études comptera 90 crédits sur une période de trois ans. Les cours seront offerts en français et en anglais.

2. Qualité pédagogique

Le Conseil remarque que le Sénat a approuvé le programme le 5 août 1986.

3. Viabilité financière

L'Université d'Ottawa a indiqué que le programme n'exigeait aucun nouveau cours ni aucune ressource supplémentaire comme du personnel, des salles ou autres installations, et que par conséquent, l'approbation du Conseil d'administration n'était pas nécessaire.

4. Effectif prévu

L'Université d'Ottawa prévoit que d'ici cinq ans, 35 à 40 étudiants, y compris ceux d'autres départements, s'inscriront à ce programme. L'effectif à un niveau constant devrait atteindre un plafond de 40 étudiants d'ici cinq ans.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Il n'existe aucune structure officielle de coopération entre les trois universités qui donne le B.A. en études en loisirs (Brock University, Université d'Ottawa et University of Waterloo). Cependant, il y a des échanges non formels entre les professeurs et étudiants de ces établissements. De plus, un accord tacite existe entre ces établissements afin d'accepter les cours suivis à l'une ou l'autre des Universités, pour les étudiants qui veulent faire compter leurs crédits.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Le Conseil remarque que l'Université d'Ottawa est la seule de la province à offrir un programme en études en loisirs dans les deux langues officielles. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'étudiants inscrits a été d'environ 80 à 85, dont 45 % de francophones. Cette proportion ne devrait pas beaucoup changer. Les étudiants d'autres disciplines peuvent s'inscrire au programme. L'Université d'Ottawa

a précisé que les diplômés se trouvent des emplois dans les agences gouvernementales comme la Commission de la Capitale nationale, le Service canadien des parcs, Tourisme Canada et des agences de loisirs.

Le Conseil est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Il s'agit du seul programme d'études en loisirs offerts dans les deux langues officielles en Ontario. Le corps professoral est bilingue à 90 %.

8. Appui local et régional envers le programme

Comme indiqué ci-dessus, les diplômés sont embauchés par les agences travaillant dans la région de la capitale nationale. En outre, le programme reçoit l'appui d'associations comme l'Ontario Municipal Recreation Association et la Société de récréation de l'Ontario.

9. Pertinence du programme pour l'Université

La nature du programme offert reflète l'engagement de l'Université d'Ottawa envers l'enseignement supérieur dans les deux langues officielles. Le programme est basé sur des cours existants en études en loisirs à l'Université d'Ottawa.

10. Financement en période contrainte économique

Le Conseil est convaincu que ce programme n'exige que des ressources supplémentaires limitées et il est d'avis qu'il doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-16
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA CONCENTRATION EN ÉTUDES EN LOISIRS DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la concentration en études en loisirs du B.Sc.Soc. de l'Université d'Ottawa compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 1, avec une pondération de 1,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.4 Criminologie (B.A. spécialisé)
University of Windsor

Le 12 mai 1988, University of Windsor a demandé au Conseil d'examiner la possibilité d'approuver le financement d'un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, un baccalauréat spécialisé en criminologie. Conformément aux

procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucune objection n'a été formulée et les établissements se sont en général prononcé en faveur du programme.

1. Programme d'études proposé

University of Windsor a précisé que le programme met l'accent sur l'aspect académique plutôt que sur l'aspect pratique. Les cours obligatoires et à option touchent à des disciplines diverses comme la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, le travail social, la loi et la politique.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de University of Windsor a approuvé le programme le 21 mai 1987.

3. Viabilité financière

Le nouveau programme sera composé de cours existants, et par conséquent, l'approbation du Conseil d'administration n'est pas nécessaire. Certaines ressources ont été redistribuées de façon à continuer à offrir le certificat en criminologie. L'Université de Windsor a convaincu le Conseil que le programme sera financièrement viable.

4. Effectif prévu

University of Windsor prévoit que 35 à 40 étudiants s'inscriront au programme chaque année. L'effectif à un niveau constant comptera 140 étudiants à plein temps d'ici 1993.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres universités n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

University of Windsor indique qu'il y a souvent trop d'étudiants inscrits aux cours de criminologie et de justice pénale. L'Ontario Council of Chairs of Sociology and Anthropology remarque que la demande pour ce genre de cours est forte en Ontario. En outre, les étudiants inscrits au certificat demandent souvent la mise sur pied d'un programme menant à un diplôme. Le Conseil sait qu'il existe une demande grandissante de diplômés dans les domaines de l'application de la loi, des services correctionnels, de probation et de liberté conditionnelle.

Le Conseil est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Dans sa demande, University of Windsor a expliqué que bien que les programmes offerts à University of Toronto (B.A. en criminologie, Woodsworth

College) et à l'Université d'Ottawa (baccalauréat spécialisé en sciences sociales avec connaissances générales en criminologie) sont ceux qui ressemblent le plus au programme en question, aucun d'eux n'est offert comme baccalauréat spécialisé.[16] L'université ajoute que «d'après nos informations, les programmes acceptent déjà un nombre maximum d'étudiants.»[17]

Le Conseil est d'avis que dans le cas présent, il est justifiable d'offrir un programme déjà existant ailleurs, à cause de la forte demande régionale.

8. Appui local et régional envers le programme

University of Windsor a reçu un appui local et régional pour l'élaboration de ce programme de la part d'anciens étudiants et d'étudiants éventuels ainsi que de semi-professionnels et professionnels dans le domaine de la criminologie.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le Conseil remarque que University of Windsor offre un certificat en criminologie depuis 1980-1981. Le programme utilisera les ressources et les cours existants, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche.

Le Conseil est convaincu que le programme convient à University of Windsor.

10. Financement en période de contrainte économique

Étant donné l'appui accordé à ce programme ainsi que la possibilité de le mettre sur pied sans ressources supplémentaires, le Conseil est d'avis qu'il doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-17
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN CRIMINOLOGIE, UNIVERSITY OF WINDSOR, EN 1989-1990

QUE, l'effectif du B.A. spécialisé en criminologie, University of Windsor, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; les dernières années du programme seront classées dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

---

16. University of Windsor, Request for Funding: Honours BA Criminology, le 26 août 1988, p. 1.

17. Ibid.

3.5 Études en sciences du travail (B.A. combiné) Brock University

Le 19 juillet 1988, Brock University a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement d'un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, un baccalauréat ès arts combiné en études en sciences du travail. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

1. Programme d'études proposé

Le programme d'études est une majeure conjointe de la division des sciences sociales offerte aux étudiants à plein temps et à temps partiel. Les cours seront choisis parmi ceux des études en sciences du travail et ceux des départements d'économie, de politique et de sociologie.

2. Qualité pédagogique

Le Conseil remarque que le Sénat a approuvé le programme le 16 décembre 1987.

3. Viabilité financière

Dans sa demande, Brock University précise que la proposition n'entraînera pas de dépenses supplémentaires. Comme le programme ne comprend aucun nouveau cours, il ne nécessite pas l'approbation du Conseil d'administration.[18]

4. Effectif prévu

Brock University prévoit qu'environ cinq étudiants à plein temps s'inscriront dans les deux premières années, et que le nombre total d'inscription atteindra dix étudiants par année à partir de la cinquième année où le programme sera offert.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres universités n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Brock University explique que ce programme répondra aux besoins des personnes ayant reçu une formation en sciences du travail, et qu'il formera des diplômés bien informés sur les implications sociales, politiques et économiques des récents changements dans la structure du travail, dans la nature du marché du travail et dans les relations entre les travailleurs, les employeurs et l'État, à cause de la révolution en microélectronique et de la canadianisation des organismes

---

18. Brock University, Response to Ontario Council on University Affairs Request for Additional Information, le 13 septembre 1988, p. 1.

internationaux de travail.[19]

La demande devrait provenir d'étudiants du premier cycle désireux de faire des études supérieures en relations industrielles ou relations du travail, ou dans des secteurs professionnels comme le droit. Le programme devrait aussi attirer les étudiants qui ont de l'expérience dans les syndicats, les services en ressources humaines des entreprises locales, les services gouvernementaux du travail ou les agences privées impliquées dans le secteur du travail.[20]

Le Conseil est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Le programme proposé se concentre uniquement sur les sciences sociales. Sur ce point, il se compare au programme de York mais est différent du programme de McMaster University. Il est à noter que le programme répond à un besoin et à une demande régionaux et qu'il est possible de s'inscrire à temps partiel.

Le Conseil est convaincu que la répétition de programmes existants est justifiable dans le cas présent.

8. Appui local et régional envers le programme

Brock University a reçu des lettres d'appui du Niagara College et du St. Catharines and District Labour Council. Ces deux groupes ont participé à la planification du programme et donnent accès aux ressources. Le Conseil sait que les syndicats ont participé à la création de l'Université. Notons aussi que la région est fortement industrialisée et qu'un bon pourcentage des travailleurs sont syndiqués. Le Conseil remarque qu'une partie importante du financement initial de l'Université a été versée par les syndicats.

Le Conseil est convaincu que le programme bénéficie d'un appui local et régional.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme est un regroupement de cours existants et axés sur les sciences du travail. Il s'agit d'une restructuration convenable qui s'appuie sur des bases solides.

10. Financement en période de contrainte financière

Comme le programme d'études en sciences du travail n'exige pas de nouvelles ressources et sera composé de cours existants, le Conseil est d'avis qu'il doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

---

19. Brock University, Request for Funding: BA Labour Studies Program, le 19 juillet 1988, p. 2.

20. Ibid., p. 1.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-18
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME D'ÉTUDES EN SCIENCES DU TRAVAIL DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS COMBINÉ DE BROCK UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif du programme d'études en sciences du travail du B.A. combiné de Brock University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 1, avec une pondération de 1,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.6 Études en sciences du travail (B.A. spécialisé, majeure double) Université York

Le 12 août 1988, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement d'un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, une majeure double spécialisée en études en sciences du travail. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario. Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

1. Programme d'études proposé

Les étudiants doivent s'inscrire à une majeure double menant à un B.A. spécialisé et combiner six cours d'un an en études en sciences du travail avec six cours complets d'une majeure spécialisée en anthropologie, économie, histoire, politique ou sociologie.

Le programme d'études en sciences du travail met l'accent sur les relations de travail. La majeure double obligatoire vient renforcer la nature interdisciplinaire du programme.

2. Qualité pédagogique

Le Conseil remarque que le Sénat a approuvé ce programme le 28 avril 1988. Le Sénat a indiqué que le programme est la première étape vers la coordination des meilleurs éléments des études en sciences du travail de l'Université.

3. Viabilité financière

Le Conseil remarque que l'Université York a l'intention de mettre en place le programme à partir des ressources existantes.[21]

---

21. Université York, Request for Funding, Labour Studies, le 12 août 1988, p. 5.

Le Conseil est convaincu que l'Université York assurera la viabilité financière du programme.

4. Effectif prévu

L'inscription aux cours connexes est stable depuis quatre ans. L'effectif du nouveau programme dans les cinq prochaines années devrait être assez faible (de cinq à dix nouveaux étudiants par année). D'ici 1993, l'effectif à un niveau constant devrait compter environ 15 à 20 étudiants.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres universités n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

L'Université York déclare que le domaine des relations de travail est un secteur de croissance en termes d'emplois possibles et de formation au Canada, et que la société aura un besoin croissant et à long terme de spécialistes en relations de travail.

L'Université York offre des cours en relations de travail depuis au moins dix ans.[22] L'inscription à ces cours s'est maintenue à un niveau élevé et il y a même une liste d'attente dans certains cas. L'Université explique que les étudiants cherchent à obtenir une reconnaissance plus formelle des cours intensifs dans le domaine des relations de travail.

Les étudiants qui suivront ce programme pourront faire carrière dans les relations industrielles et la gestion des ressources humaines ainsi qu'en journalisme, en droit, en éducation, en travail social, en affaires ou en administration publique.

Le Conseil est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Le Conseil est convaincu que le programme est différent de ceux offerts à Carleton University, à University of Toronto, à Brock University et à McMaster University.

8. Appui local et régional envers le programme

Le programme n'a reçu aucun appui local ou régional si ce n'est la demande des étudiants intéressés à suivre un tel programme.

9. Pertinence du programme pour l'Université

La division des sciences sociales fait depuis longtemps la promotion de l'enseignement et de la recherche interdisciplinaires ou multidisciplinaires comme

---

22. Ibid., p. 9.

c'est le cas dans ce programme. Ce dernier mettra l'accent sur l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences du travail en utilisant les ressources déjà en place et en s'appuyant sur les points forts du programme existant. Le Conseil remarque que l'Université York possède une documentation assez vaste dans le domaine du travail.

Le Conseil est convaincu que le programme convient à l'Université York.

10. Financement en période de contrainte financière

Comme le programme est basé sur des cours existants, qu'il répond aux demandes des étudiants et à un besoin dans la société, et qu'il est financièrement viable, le Conseil est d'avis qu'il doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-19
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE DOUBLE DU B.A. SPÉCIALISÉ EN ÉTUDES EN SCIENCES DU TRAVAIL DE L'UNIVERSITÉ YORK EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure double du B.A. spécialisé en études en sciences du travail de l'Université York compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; les dernières années du programme seront classées dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.7 Majeure en économie d'entreprise pour l'industrie et la finance (B.Com.) University of Guelph

Le 27 septembre 1988, University of Guelph a présenté au Conseil un nouveau programme paraprofessionnel de premier cycle, une majeure en économie d'entreprise pour l'industrie et la finance, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'approbation du financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Aucun établissement ne s'est opposé au programme.

1. Programme d'études proposé

La majeure en économie d'entreprise pour l'industrie et la finance est un programme de quatre ans qui vise à donner aux étudiants un aperçu des problèmes relatifs aux affaires dans les domaines de l'organisation industrielle et de la finance. Le programme comprend des cours en économique ainsi que des cours appliqués en gestion des affaires, en marketing et en comptabilité. Le programme est administré par le Département d'économique.

À l'exception d'un nouveau cours en communication efficace, le programme ne comprend que des cours existants.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de University of Guelph a approuvé le programme le 15 novembre 1988.

3. Viabilité financière

Comme le nouveau programme sera basé sur des cours et des ressources existants, l'approbation du Conseil d'administration n'est pas nécessaire.

4. Effectif prévu

L'Université de Guelph prévoit que 18 étudiants s'inscriront lors de la première année du programme (1989-1990), et que l'effectif à un niveau constant atteindra 87 étudiants d'ici 1995-96.[23]

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres universités n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Le caractère spécialisé du programme répondra aux besoins des étudiants et des employeurs en permettant de former des diplômés en commerce spécialisés dans l'industrie et la finance. University of Guelph pense que le programme attirera des étudiants de la majeure en économie d'entreprise et de nouveaux étudiants qui veulent se spécialiser dans les domaines en question. L'Université indique que le programme a été créé principalement à la demande d'étudiants de la majeure en économie d'entreprise:

> Il semble que nos diplômés n'ont pas eu de problèmes à se trouver un emploi et que d'autres ont poursuivi leurs études au cycle supérieur. Cependant, plusieurs d'entre eux nous ont fait savoir qu'un B. Com. plus spécialisé aurait été plus apte à répondre aux attentes des employeurs. En proposant cette majeure, nous espérons répondre à ces attentes, tout en continuant d'offrir le B.A. plus traditionnel.[24]

Des diplômés du B.A. en économie d'entreprise de Guelph et des employeurs éventuels ont fait part de leur appui au programme.

University of Guelph a présenté au Comité une série de lettres provenant de conseillers pédagogiques et de conseillers en orientation, qui prouvent que la

---

23. University of Guelph, «Response to OCUA Request for Additional Information», le 13 décembre 1988, annexe A, p. 1.

24. Ibid., p. 1-2.

demande pour un tel programme est forte chez les étudiants du B.A. en économie d'entreprise et les étudiants du secondaire.[25]

Le Conseil est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Le programme n'est pas tout à fait unique. Cependant, comme il est basé sur un domaine bien coté en économique de University of Guelph et que la demande est forte pour le programme, le Conseil croit que la répétition de programmes existants est justifiable.

8. Appui local et régional envers le programme

Des employeurs et des étudiants éventuels appuient la création de ce programme.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Depuis la fin des années 70, University of Guelph offre des programmes en économie d'entreprise menant à un B.A. Le Conseil croit que l'élaboration d'un B.Com. pour le programme d'économie d'entreprise proposé est appropriée, surtout qu'un seul nouveau cours sera ajouté. Le Conseil remarque que le programme a été proposé conjointement avec les recommandations du rapport du groupe de travail sur l'agriculture, publié en 1987.

10. Financement en période de contrainte financière

Comme le programme a été élaboré dans le cadre d'une planification à plus grande échelle à University of Guelph, qu'il n'exige pas de ressources supplémentaires et qu'il est basé sur les cours et programmes existants, le Conseil est d'avis qu'il doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-20
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE - INDUSTRIE ET FINANCE, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1989-1990

QUE, l'effectif de la majeure en économie d'entreprise - industrie et finance du B.Com., University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

---

25. Ibid, annexe D, p. i à vi.

Programmes professionnels

3.8 Génie aérospatial (B.Eng.)
Carleton University

Le Conseil a examiné les commentaires de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est du nouveau baccalauréat en génie aérospatial de Carleton University (voir annexe D).

Le Conseil remarque que les employeurs éventuels ont fait part d'un besoin certain de diplômés dans ce domaine. La demande des étudiants est d'ailleurs assez forte.

Comme Carleton University est bien cotée en génie aéronautique au cycle supérieur et que ce programme est unique, le Conseil est d'avis qu'il doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-21
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT EN GÉNIE AÉROSPATIAL DE CARLETON UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif du B.Eng. en génie aérospatial de Carleton University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.9 Biologie et pharmacologie (B.Sc. spécialisé)
McMaster University

Le Conseil a examiné les commentaires de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est du programme en biologie et pharmacologie du nouveau baccalauréat spécialisé en sciences (voir annexe E) de McMaster University.

Le Conseil admet que le programme contribuera surtout à préparer les étudiants voulant faire des études de cycle supérieur dans les domaines de la pharmacologie, de la toxicologie et de la pharmaceutique.

Le Conseil souligne que peu de ressources supplémentaires seront nécessaires et que le programme est unique.

Le Conseil est donc d'accord avec l'avis du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et croit que le programme doit être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-22
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE BIOLOGIE ET DE PHARMACOLOGIE DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN SCIENCES DE McMASTER UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif du programme de biologie et pharmacologie du B. spécialisé en Sc. de McMaster University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; les dernières années du programme seront classées dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.10 Génie environnemental (B.Eng.)
University of Windsor

Le Conseil a examiné les commentaires de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est du nouveau baccalauréat en génie environnemental de University of Windsor (voir annexe F).

Le Conseil remarque que l'élaboration de ce programme a entraîné l'élimination d'un programme en génie chimique, dans le but de mieux répondre aux besoins de la société et aux demandes des étudiants pour un programme axé sur le génie environnemental.

Le programme coopératif bénéficie d'un appui local et régional, il sera basé sur les avantages de l'Université et utilisera les ressources déjà existantes.

Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-23
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT EN GÉNIE ENVIRONNEMENTAL, UNIVERSITY OF WINDSOR, EN 1989-1990

QUE, l'effectif du B.Eng. en génie environnemental, University of Windsor, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.11 Administration sanitaire (B.Sc.S.)
University of Toronto

Le Conseil a examiné les commentaires de son Comité consultatif sur les

programmes d'enseignement pour ce qui est du nouveau programme d'administration sanitaire du baccalauréat en sciences de la santé (voir annexe G).

Le Conseil signale que ce programme répond à un besoin de la société et à la demande des étudiants qui veulent acquérir des aptitudes en gestion et en administration des soins de la santé. Le Conseil remarque que le programme bénéficie d'un appui local et régional assez important et que la demande est telle, que le programme ne viendra pas diminuer les taux d'inscription au baccalauréat en études administratives ou à l'option en administration de la santé de l'Université York.

University of Toronto a fait savoir que certaines conditions précises de financement doivent être respectées avant qu'elle assure la viabilité financière du programme. Le Conseil accepte l'engagement de University of Toronto selon lequel le programme ne sera pas mis en place tant que le financement nécessaire n'aura pas été obtenu.

Par conséquent, le Conseil est d'avis que le nouveau programme doit être admissible au financement, même en période de contrainte économique. Cette approbation ne donne pas le feu vert à un appui extraordinaire de la part du gouvernement.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-24
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME D'ADMINISTRATION SANITAIRE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES DE LA SANTÉ, UNIVERSITY OF WINDSOR, EN 1989-1990

QUE, l'effectif du programme d'administration sanitaire du B.Sc.S., University of Toronto, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 2, avec une pondération de 1,5, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

3.12 Études en bibliothéconomie et information (B.A.) Lakehead University

Le Conseil a examiné les commentaires de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est du nouveau programme d'études en bibliothéconomie et information du baccalauréat ès arts (voir annexe H).

Le Conseil est d'accord avec les vues du Comité sur le plan du besoin dans la société, de la demande des étudiants et de la pertinence du programme pour l'Université. Comme il existe un besoin et une demande pour un programme qui formera des bibliotechniciens dans le Nord de l'Ontario et les incitera à travailler dans cette même région, le Conseil croit fermement qu'un tel programme doit être offert. Cependant, le Conseil donne aussi raison au Comité qui souligne qu'il serait plus approprié d'offrir un programme du genre dans les collèges communautaires de la région.

Le Conseil recommande que d'ici cinq ans, le ministère des Collèges et Universités et le Conseil des affaires collégiales, en collaboration avec Lakehead University, prennent les dispositions nécessaires pour transférer le programme de bibliotechnicien dans un collège communautaire du Nord de l'Ontario.[26] Si aucun collège de la région ne se montre intéressé à offrir le programme, le Conseil réexaminera la pertinence du programme au sein de Lakehead University.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-25
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME D'ÉTUDES EN BIBLIOTHÉCONOMIE ET INFORMATION DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS DE LAKEHEAD UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, l'effectif du programme d'études en bibliothéconomie et information du B.A. de Lakehead University ne compte pas comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990.

Le président par intérim,
H.V. Nelles

Le 17 février 1989

26. Le Conseil signale que ces négociations pourraient être semblables à celles qui ont mené au transfert des programmes de thérapie en milieu de travail et de thérapie physique du Mohawk College à McMaster University en 1985-86.

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Modifications aux programmes de baccalauréat en sciences (agriculture) University of Guelph (Examens rapides)

Majeure en agro-économie, B.Com.
Majeure en agronomie, B.Sc. (Agr.)
Majeure en zootechnie, B.Sc. (Agr.)
Majeure en protection des cultures, B.Sc. (Agr.)
Majeure en sciences horticoles et en hortico-économie, B.Sc. (Agr.)
Majeure en gestion des ressources, B.Sc.

Le 7 juillet 1988, University of Guelph a présenté une série de nouveaux programmes professionnels et paraprofessionnels de premier cycle au Conseil, dans le but d'obtenir des recommandations pour l'approbation du financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Les programmes proposés et les commentaires ont ensuite été soumis au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement.

Ce Comité a examiné les six programmes en question, et il considère que se sont tous des programmes du B.Sc. (Agr.) existants et modifiés. Le Comité remarque que les modifications suggérées sont conformes au document Report of the Task Force on Agriculture (1987), qui était une révision du programme d'études de premier cycle en agriculture de University of Guelph. Le groupe de travail a été créé pour deux raisons: a) en réponse à un rapport publié en 1986 par l'Ontario Institute of Agrologists qui recommandait explicitement que University of Guelph:

> s'assure que les programmes en agriculture comprennent une série de cours sur les principes de base, les études sociales et politiques, l'économie rurale, la gestion et le marketing ainsi que la technologie pour répondre aux exigences... de l'agriculture professionnelle et de la vie rurale.[1]

et b) en réponse à une baisse de l'effectif de 42 % dans les programmes en

1. Lettre de M. J.R. MacDonald, vice-président à la pédagogie, University of Guelph, le 7 juillet 1988, p. 1-2.

agriculture de l'Université entre 1977 et 1988.[2] L'Université ajoute que l'effectif a aussi diminué dans presque tous les collèges et toutes les facultés d'agriculture au Canada et aux États-Unis.

Avec l'aide de spécialistes en agrologie et en agro-économie, University of Guelph a proposé cette série de modifications aux programmes en agriculture afin «de permettre à l'Université de mieux dispenser l'enseignement en agriculture en Ontario».[3]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement remarque que les modifications justifiant l'examen aux fins de l'admissibilité au financement sont les suivantes:

a) Le B.Sc. (Agr.) en agro-économie sera appelé **majeure B.Com. en agro-économie**. Le programme d'études a subit des changements mineurs.

b) La majeure B.Sc. (Agr.) en sciences des cultures (programme normal et coopératif) et la majeure B.Sc. (Agr.) en sciences des sols seront combinées en une seule **majeure B.Sc. (Agr.) en agronomie**. Le nouveau programme sera surtout basé sur des cours existants.

c) La majeure B.Sc. (Agr.) en sciences animales et en aviculture (programme normal et coopératif) s'appellera **majeure B.Sc. (Agr.) en zootechnie**. Le programme d'études a subit des changements mineurs.

d) La majeure B.Sc. (Agr.) en protection des plantes s'appellera **majeure B.Sc. (Agr.) en protection des cultures**. Le programme d'études a subit des changements mineurs.

e) La majeure B.Sc. (Agr.) en sciences horticoles s'appellera **majeure B.Sc. (Agr.) en sciences horticoles et hortico-économie**. Le programme d'études a subit des changements mineurs.

f) La majeure B.Sc. (Agr.) en gestion des ressources s'appellera **majeure B.Sc. en gestion des ressources** (programme paraprofessionnel). Le programme d'études a subit des changements mineurs.

Le Sénat de University of Guelph a approuvé les modifications ci-dessus le 15 novembre 1988. Aucune objection n'a été soulevé par rapport aux modifications.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que

---

2. Ibid, p. 1, (l'effectif est passé de 1 564 étudiants en 1977 à environ 900 étudiants en 1988).

3. Ibid., p. 2.

les modifications qui précèdent répondent aux besoins changeant de la société et à la demande des étudiants pour une formation de premier cycle en agriculture. En outre, ces modifications conviennent à l'industrie agricole de l'Ontario.

Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

l'effectif des programmes suivants soit admissible au financement:

majeure en agro-économie (B.Com.)
majeure en agronomie (B.Sc. (Agr.))
majeure en zootechnie (B.Sc. (Agr.))
majeure en protection des cultures (B.Sc. (Agr.))
majeure en sciences horticoles et hortico-économie (B.Sc.(Agr.))
majeure en gestion des ressources (B.Sc.)

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 9 décembre 1988

Annexe B

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Concentration en fabrication intégrée par ordinateur en génie mécanique (B.Eng.) Carleton University

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement (Examen rapide)

Le 15 août 1988, Carleton University a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle, la concentration en fabrication intégrée par ordinateur en génie mécanique, B.Eng., dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), qui lui l'a présenté au Committee of Ontario Deans of Ontario (CODE).

Le Conseil a fait part du programme et des commentaires du CUO à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité remarque que le programme porte sur l'étude de l'automatisation des procédés de fabrication gérés par ordinateur à tous les stages, de la conception à l'assemblage et jusqu'au produit fini. Le programme comprend onze demi-cours obligatoires sur la comptabilité générale et de gestion, la gestion, la simulation des systèmes et procédés de fabrication, la CAO/FAO et la robotique. Tous ces cours sont présentement offerts dans le programme de génie mécanique comme cours au choix.

La concentration en fabrication intégrée par ordinateur en génie mécanique répond à une demande locale et nationale pour des experts dans ce domaine. L'Université Carleton fait valoir que les questions d'automatisation et de gestion sont des préoccupations importantes de l'industrie contemporaine. L'Université ajoute que le génie mécanique joue un rôle central dans l'élaboration de procédés d'automatisation au niveau de la gestion, qui sont en interaction avec les procédés techniques d'automatisation, puisque la plupart des diplômés en génie mécanique travaillent dans un environnement de conception/fabrication et en gestion. Le CUO et le CODE ont donné leur approbation à la concentration suggérée.

L'Université s'attend à ce que l'effectif à un niveau constant atteigne 15 étudiants d'ici 1991-1992.[1]

Le Sénat a approuvé ce programme le 28 janvier 1988.

---

1. Carleton University, Département de génie mécanique et aéronautique, Proposal for a Concentration in Computer Integrated Manufacturing in the B.Eng (Mech.) Program, le 15 août 1987, p. 65.

Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

l'effectif de la nouvelle concentration en fabrication intégrée par ordinateur en génie mécanique de Carleton University soit admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 9 décembre 1988

Annexe C

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Concentration en gestion en génie civil (B.Eng.) Carleton University

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement (Examen rapide)

Le 15 août 1988, Carleton University a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle, la concentration en gestion en génie civil, B.Eng., dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), qui lui l'a présenté au Committee of Ontario Deans of Ontario (CODE).

Le Conseil a fait part du programme et des commentaires du CUO à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité remarque que la concentration en gestion comprend neuf demi-cours, dont deux sont déjà des cours obligatoires dans le programme de génie civil. Carleton University explique que:

> la concentration en gestion est conçue pour donner aux étudiants une connaissance des questions, concepts et techniques en gestion de la technologie et des ressources. Il vise à donner aux étudiants des aptitudes en résolution des problèmes et devrait les aider à élargir leurs horizons.[1]

Les cours obligatoires traitent des principes de la finance et de la comptabilité financière, de la théorie de la gestion et de la comptabilité de gestion, du comportement organisationnel, du génie industriel et des probabilités et des statistiques.[2]

La concentration devrait permettre de répondre à la demande croissante en ingénieurs ayant des connaissances en gestion scientifique. Les diplômés de la concentration en gestion en génie civil auront acquis des aptitudes en gestion de ressources financières, matérielles et humaines, qui sont tous des atouts importants à la réussite d'un projet.

---

1. Carleton University, Application for Funding Eligibility for the Concentration in Management, Civil Engineering Program, annexe A, p. 1.

2. Ibid.

Carleton University remarque que plusieurs études récentes ont conclu que les programmes de génie devraient comprendre des cours en gestion. Plus précisément, elle cite une étude effectuée à Columbia University et parrainée par la Ford Foundation, qui recommande un programme d'études en génie comprenant 36 crédits en cours d'économique et d'affaires.[3]

L'Université s'attend à ce que la concentration attire des étudiants des autres programmes en génie civil. Elle prévoit un effectif à un niveau constant de 31 étudiants dans la concentration d'ici 1991-1992.[4] Aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire pour offrir le programme.

Le Sénat de Carleton University a approuvé la concentration proposée le 28 janvier 1988.

Le CUO et le CODE ont tous les deux donné leur appui à la concentration en question.

Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

l'effectif de la nouvelle concentration en gestion en génie civil de l'Université Carleton soit admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 9 décembre 1988

---

3. Carleton University, «Concentration in Management Addition to the Bachelor of Engineering (Civil)», le 15 août 1988, p. 1.

4. Carleton University, Application for Funding Eligibility for the Concentration in Management, Civil Engineering Program, «Bachelor of Engineering (Civil) Concentration in Management», le 15 août 1988, p. 3.

Annexe D

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Génie aérospatial (B.Eng.)
Carleton University

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement

Le 21 juillet 1988, Carleton University a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle en génie aérospatial, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), qui lui l'a présenté au Committee of Ontario Deans of Engineering (CODE). Le Conseil a fait part du programme et des commentaires du CUO à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité présente un résumé de ses remarques ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le baccalauréat en génie mécanique proposé par Carleton University est un programme de quatre ans. Pendant les deux premières années et demi, le programme est le même que celui de génie mécanique. Pendant l'année et demi suivante, les étudiants choisissent des cours au choix dans les domaines suivants: aérodynamique, propulsion et performance des véhicules, structures aérospatiales et conception de véhicules. Les étudiants doivent participer à un projet d'équipe, soit la conception d'un véhicule aérospatial.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de Carleton University a approuvé le programme le 28 janvier 1988.

3. Viabilité financière

L'approbation du conseil d'administration a été obtenue le 1er février 1988. Le programme exige l'embauche de six nouveaux professeurs et d'un technologue.

4. Effectif prévu

À l'automne 1988, cinquante-huit étudiants ont été admis au programme. Cela dépassait de beaucoup les prévisions qui étaient de l'ordre de 35 étudiants pour la première année du programme.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Les étudiants peuvent s'inscrire à certains cours de l'Université d'Ottawa s'ils obtiennent l'approbation de Carleton University. Il existe une très grande coopération et une importante intégration des programmes de génie et de science entre l'Université d'Ottawa et Carleton University au niveau des cycles supérieurs.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Afin de vérifier si ce programme répondrait à un besoin réel, Carleton University a effectué une étude complète de l'industrie aérospatiale au Canada. L'étude a montré que l'industrie emploie environ 45 000 personnes et que ses ventes ont atteint 4,4 milliards de dollars en 1986. L'Université évalue à environ 2 700 le nombre d'ingénieurs dans le domaine aérospatial, et ils travaillent surtout en Ontario et au Québec. L'Université ajoute qu'il faudra environ 150 nouveaux ingénieurs dans ce domaine pour combler les postes laissés par ceux qui prennent leur retraite et les nouveaux postes créés par les entreprises. Le taux de chômage dans ce domaine est de 1 %, et c'est pourquoi les entreprises doivent embaucher de nombreux ingénieurs de l'étranger.[1]

Des membres de l'industrie aérospatiale canadienne ont fait savoir qu'il y avait bel et bien un besoin pour un tel programme, comme en fait foi ce commentaire de Canadian Marconi Company:

> L'industrie aérospatiale au Canada connaît présentement une importante période de croissance qui se traduit non seulement par les innovations dans le domaine spatial, mais aussi par l'amélioration des équipements et méthodes aériennes sur la plan civil et militaire. Je crois que le gouvernement du Canada a la ferme intention de fournir des produits et services répondant à la demande nationale et internationale. Pour atteindre ces buts de façon valable et être en mesure de fabriquer des produits de qualité, nous devons pouvoir compter sur une expertise canadienne; votre programme servira de base à un tel projet.[2]

Le programme a aussi reçu l'appui de la division aérospatiale d'I.M.P. Group Limited, qui a dit:

> nous sommes très en faveur de votre programme puisque nous songeons à agrandir notre division aérospatiale. Nous avons engagé un grand nombre de nouveaux diplômés au cours des dernières années,

---

1. Dans sa demande, Carleton University remarque qu'en 1985, 25 ingénieurs en aérospatiale sont devenus immigrants reçus et que 56 autres ingénieurs en aérospatiale sont des employés temporaires. Ibid., p. 2.

2. Lettre de M. Keith Fagan, chef du service de prospection commerciale, CASP Business Development Group, Canadian Marconi Company, Kanata (Ontario), à M. R.J. Kind, directeur du programme de génie aérospatial à Carleton University, le 25 juillet 1988, p. 1.

> surtout en génie civil, génie mécanique et génie électrique. La possibilité d'embaucher des diplômés en génie aérospatial ferait diminuer de beaucoup la période de formation requise, et nous serions sûrement intéressés à embaucher des diplômés de votre programme en fonction de nos besoins.[3]

L'Université a reçu d'autres lettres encourageantes de l'Association des industries aérospatiales du Canada, de Rolls-Royce (Canada) Limitée, de Pratt et Whitney Canada, de Boeing du Canada Limitée et du Conseil national de recherches. Le programme bénéficie aussi de l'appui du CUO et du CODE.

Les étudiants ont été très nombreux à demander ce programme. Carleton University s'attendait à ce qu'environ 35 étudiants s'inscrivent la première année. Cependant, l'Université avait sous-évalué l'intérêt des étudiants et 58 ont accepté l'offre d'admission.[4]

Le Comité comprend que Carleton University est présentement en train de réviser à la hausse ses prévisions d'effectif à un niveau constant, mais que le programme ne devrait pas accepter plus de 58 à 60 nouveaux étudiants par année.[5] Les lettres reçues indiquent qu'il y aura une demande à long terme pour des diplômés de ce programme dans les entreprises d'ingénierie et de recherche scientifique, le transport aérien, les centres de recherche du secteur public et les entreprises d'ingénierie militaire et civile.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Ce programme sera le premier programme de quatre ans complet en génie aérospatial au Canada. Il existe un programme de quatre ans de B.Tech. en technologie aérospatiale offert par Ryerson Polytechnical Institute. Au niveau du premier cycle, il existe aussi une option aérospatiale offerte par University of Toronto qui est semblable. Cependant, le CODE indique «qu'il y a sûrement de la place pour un autre programme en aérospatiale au Canada».[6]

Au Canada, seules University of Toronto et Carleton University offrent des études de cycle supérieur en maîtrise ou doctorat en génie aérospatial.

Le Comité est convaincu que le besoin et la demande pour un tel programme

---

3. Lettre de M. K.J. Blore, Chef de l'ingénierie des cellules d'avion et systèmes mécaniques, I.M.P. Group Limited - division aérospatiale, Halifax (N.-É.), à M. R.J. Kind, directeur du Département de génie mécanique et aéronautique à Carleton University, le 27 juillet 1988.

4. Carleton University, B. Eng. Program in Aerospace Engineering, le 7 juillet 1988, p. 2.

5. Lettre de M. Malcolm Bibby, Carleton University, au Conseil ontarien des affaires universitaires, le 6 décembre 1988.

6. Lettre de M. David W. Bacon, vice-président du Committee of Ontario Deans in Engineering, à M. E.J. Monahan, directeur exécutif, Conseil des Universités de l'Ontario, le 24 octobre 1988, p. 1.

sont si grands, que toute répétition par rapport au programme existant à l'Université de Toronto est justifiable.

8. Appui local et régional envers le programme

L'élaboration du programme en génie aérospatial à Carleton University a été dirigée par un comité consultatif de sept membres, soit des ingénieurs d'expérience et des directeurs d'ingénierie des organisations privées et publiques du secteur aérospatial. Le programme bénéficie de l'appui de l'industrie aérospatiale et des centres de recherche du gouvernement.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le Comité remarque que Carleton University offre des programmes de cycle supérieur en génie aéronautique depuis plus de 20 ans et que l'Université possède des facultés en mesure de s'occuper du programme.

Le Département de génie mécanique et aéronautique entretient des liens étroits avec l'industrie aéronautique au Canada et l'Université est bien cotée dans les domaines du génie aéronautique et mécanique.

Le Comité crois que le baccalauréat en génie aérospatial est pertinent pour Carleton University.

10. Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

l'effectif du nouveau programme de B.Eng en génie aérospatial de Carleton University soit admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 9 décembre 1988

Annexe E

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Biologie et pharmacologie (B.Sc. spécialisé) McMaster University

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement

Le 18 août 1988, McMaster University a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle, un baccalauréat spécialisé en biologie et pharmacologie, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Le programme a aussi été présenté au ministère de la Santé de l'Ontario. Le Conseil a fait part du programme et des commentaires à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité présente un résumé de ses remarques ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le B.Sc. spécialisé en biologie et pharmacologie est un programme coopératif de cinq ans. Les trois premières années du programmes sont les mêmes que pour le bac. spécialisé en biologie. Les deux autres années comprennent trois trimestres de travail à l'extérieur dans des domaines relatifs à la pharmacologie, la toxicologie et la pharmaceutique. Chaque étudiant devra présenter une thèse. La majorité des cours en pharmacologie adopteront l'approche de la résolution de problème et de l'apprentissage autodidacte comme c'est le cas pour les cours de sciences infirmières et de médecine à McMaster University.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de McMaster University a approuvé le programme le 8 juin 1988.

3. Viabilité financière

L'approbation du conseil d'administration de McMaster University a été obtenue le 15 juin 1988. L'Université a fait savoir que «les ressources existantes serviront à planifier et à coordonner les nouveaux cours en pharmacologie.»[1]

---

1. McMaster University, Request for Funding - BSc Honours Biology and Pharmacology, le 18 août 1988, p. 2.

4. Effectif prévu

McMaster University prétend que le programme n'entraînera pas une hausse du nombre d'étudiants de la Faculté des sciences. Cependant, environ 25 étudiants par année s'inscriront au nouveau programme plutôt qu'au programme spécialisé en biologie. L'effectif à un niveau constant devrait être de 50 étudiants en tout.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres établissements n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Les diplômés de ce programme répondront à une demande pour des employés ayant des connaissances en pharmacologie. Les diplômés pourront se trouver un emploi dans les laboratoires du gouvernement, les entreprises de produits pharmaceutiques canadiennes ou américaines ou dans les entreprises effectuant des recherches dans le domaine agricole ou vétérinaire. L'objectif principal du programme reste cependant de former des diplômés «qui possèdent les aptitudes nécessaires pour faire des études supérieures en pharmacologie, toxicologie et en recherche biologique».[2]

Le Comité a obtenu confirmation que McMaster University pourra envoyer des étudiants faire des études coopératives chez Knoll Pharmaceuticals Canada, Merck Frosst Canada Inc., Glaxo Canada et Abbott Laboratories.

La demande de diplômés de ce programme devrait croître à mesure que la société accorde de plus en plus d'importance à la sécurité en milieu de travail et à la conservation de l'environnement. En outre, des changements dans l'industrie pharmaceutique au Canada, résultant d'une nouvelle loi fédérale qui accorde des brevets pour les médicaments, risquent de faire augmenter les ressources que les compagnies pharmaceutiques allouent à la recherche. Si tel est le cas, le programme servira déjà à former des diplômés ayant les connaissances nécessaires à l'industrie en pharmaceutique, en santé et sécurité en milieu de travail, et en recherche et en développement en toxicologie.

Le ministère de la Santé a indiqué qu'il n'avait pas de commentaires à formuler sur le programme. Le Conseil des Universités de l'Ontario n'a quant à lui soulevé aucune objection.

McMaster University ne croit pas avoir de problème à attirer vingt-cinq étudiants par année dans le programme.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

7. Caractère unique

Il s'agit du seul programme combiné en biologie et pharmacologie en Ontario.

---

2. Lettre de D.N. Jensen, vice-doyen en sciences (études), McMaster University, à Viv Nelles, président par intérim du Conseil ontarien des affaires universitaires, le 7 décembre 1988, p. 1.

Le Comité est convaincu que le programme est unique.

8. Appui local et régional envers le programme

Le programme a reçu l'appui de nombreuses compagnies pharmaceutiques locales, dont certaines ont fait savoir qu'elles auraient des places pour les étudiants du système coopératif

9. Pertinence du programme pour l'Université

McMaster University possède des ressources professorales et de recherches bien développées dans les sciences de la santé et la biologie, ainsi qu'une expertise dans l'apprentissage autodidacte et la résolution de problèmes. Ce sont les approches adoptées pour les cours de pharmacologie.

Le Comité crois que le programme est pertinent pour McMaster University.

10. Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

l'effectif du programme de baccalauréat spécialisé en sciences en biologie et pharmacologie de McMaster University soit admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 13 janvier 1988

Annexe F

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Génie environnemental (B.Eng.)
University of Windsor

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement

Le 26 août 1988, University of Windsor a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle, un baccalauréat en génie environnemental, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), qui lui l'a présenté au Committee of Ontario Deans of Engineering (CODE). Le Conseil a fait part du programme et des commentaires à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité présente un résumé de ses remarques ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le baccalauréat en génie environnemental proposé par University of Windsor est un programme coopératif de quatre ans dont l'objectif est de:

> former des diplômés ayant acquis des bases solides en génie et des aptitudes uniques qui leur permettront de se concentrer sur les aspects de l'ingénierie concernant le transport, la transformation et l'élimination de contaminants dans l'air, l'eau et le sol ainsi que la planification environnementale et l'évaluation des conséquences.[1]

Le programme a été créé à partir d'un examen critique, entrepris en 1986, des programmes et de la structure administrative de la Faculté de génie de University of Windsor. Le plan directeur qui en a résulté prévoyait l'élimination progressive du programme de premier cycle en génie chimique et la création du programme de génie environnemental, qui pourrait être administré par un Département de génie civil et environnemental.

---

1. University of Windsor, Proposal to the Ontario Council on University Affairs for a new Baccalaureate Program in Environmental Engineering, le 9 septembre 1988, p. 3-4.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de University of Windsor a approuvé le programme le 24 février 1988.

3. Viabilité financière

Le programme remplacera le programme de génie chimique de l'Université. Par conséquent, la majorité de l'expertise, les laboratoires et l'équipement nécessaires existent déjà. L'Université précise que des locaux supplémentaires ne seront pas nécessaires puisque le laboratoire et la salle de recherche de génie chimique ont été transférés au Département de génie civil et environnemental. Notons aussi que l'Université prévoit transformer tous les laboratoires de génie chimique en laboratoires d'analyse, de conception et de recherche en génie environnemental.[2] L'approbation du conseil d'administration n'était pas requise.

4. Effectif prévu

Les étudiants qui veulent s'inscrire en génie environnemental peuvent le faire après une première année d'étude en génie. L'Université a accepté 8 étudiants dans le programme en 1988-1989. L'effectif devrait atteindre vingt étudiants d'ici 1991-1992. Environ cinquante-quatre étudiants devraient être inscrits au programme d'ici 1993-94.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres établissements n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

University of Windsor a expliqué qu'au cours des dernières années, un grand nombre de ses diplômés en génie civil et mécanique se sont trouvés un emploi dans le domaine du génie environnemental dans les agences du gouvernement, les firmes de consultants, l'industrie, les municipalités et les universités. Afin d'évaluer le besoin dans la société d'ingénieurs en environnement, l'Université s'est adressée à environ 150 industries, firmes d'ingénieurs consultants et municipalités. Les résultats du sondage indiquent qu'il existe un grand besoin, au niveau local et régional, pour des diplômés du programme, et de nombreuses entreprises ont précisé qu'elles auraient des postes pour le système coopératif et qu'elles seraient intéressées à embaucher des diplômés.

De nombreuses entreprises nous ont fait savoir que le programme répondrait à une besoin réel, dont la firme de consultants N.K. Becker and Associates Ltd.:

> La création de ce programme répondra au besoin, aussi bien en Ontario qu'ailleurs au Canada, en ingénieurs spécialistes qui peuvent oeuvrer

---

2. Ibid., p. 5.

> dans le domaine du génie environnemental, au sein de l'entreprise privée ou des agences du gouvernement.[3]

Les commentaires reçus d'autres entreprises semblent indiquer un besoin important et à long terme de diplômés du programme:

> Les industries locales subissent des pressions très fortes en raison de la prise de conscience grandissante en matière environnementale. Il faudra investir beaucoup d'énergie dans la recherche et le développement afin de respecter les nouvelles normes environnementales strictes du gouvernement. À titre d'exemple, nommons le livre blanc sur la réduction importante des émissions dans l'atmosphère au cours des dix prochaines années.
>
> Un programme coopératif serait une bonne occasion pour les étudiants et l'industrie locale de former des chefs de file des études en environnement. L'industrie tirera sûrement avantage d'un programme coopératif.[4]

D'autres lettres du genre ont été envoyées par Spaarg Engineering Limited - analyse des bruits et des vibrations, le président du Comité sur la qualité de l'air de Lambton Industrial Society, la ville de Windsor, la General Motors du Canada Limitée, Hiram Walker and Sons Limitée, Chrysler Canada Limitée et Proctor and Redfern Limited - ingénieurs et planificateurs consultants.

Les commentaires du CODE et du CUO indiquent qu'il y a un besoin dans la société pour un tel programme et qu'il est pertinent de l'offrir à University of Windsor.

Un sondage effectué par l'Université a montré qu'un grand nombre d'étudiants s'intéressent aux études en génie environnemental. À ce sujet, l'Université de Windsor fait remarquer que

> tous les étudiants qui ont choisi le génie chimique lors de leur inscription à la première année générale en génie en 1987, ainsi que quelques étudiants d'autres programmes, sont très satisfaits de faire une transition vers le génie environnemental.[5]

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour le programme.

---

3. Lettre de N.K. Becker, N.K. Becker and Associates Ltd. - ingénieurs consultants, à M. Cameron MacInnis, Doyen de la Faculté de génie, University of Windsor, le 13 janvier 1988, p. 1.

4. Lettre de M. Maxwell S. Zalev, Zalev Brothers Limited, Windsor, Ontario, à C. MacInnis, Doyen de la Faculté de génie, University of Windsor, le 18 janvier 1988.

5. University of Windsor, Supplementary Information Package, le 9 septembre 1988, annexe B, p. 1.

7. Caractère unique

Il s'agirait du premier programme de premier cycle en génie environnemental au Canada. Le CODE signale que certains éléments du programme se retrouvent dans des programmes de génie civil et chimique d'autres établissements; cependant, «le programme est unique sur le plan de sa combinaison de cours».[6]

Le Comité est convaincu du caractère unique du programme.

8. Appui local et régional envers le programme

Dans sa demande, University of Windsor précise que la région de Windsor est bien connue pour ces problèmes de pollution de l'air, de l'eau et de bruits causés par les industries. Par le passé, les membres de facultés associés avec le programme de génie environnemental, ont joué un rôle actif au niveau de la recherche et de la consultation, auprès des industries et du gouvernement, dans le cadre des programmes de réduction de la pollution de l'air.[7] Ce rôle prendra encore plus d'importance grâce à ce programme. Cela devrait permettre aussi une plus grande coopération avec Great Lakes Institute de University of Windsor.

Le programme bénéficie d'un important appui de la part des employeurs locaux et régionaux.

Le Comité est convaincu que l'appui local et régional est suffisant.

9. Pertinence du programme pour l'Université

L'élaboration du programme de génie environnemental à University of Windsor mise sur les points forts des programmes de génie civil (ressources en eau, systèmes d'eau et d'eaux usées), de génie chimique (qualité de l'air, dynamique du transfert de chaleur et des fluides, hygiène en milieu de travail, procédés et calculs en chimie), de génie mécanique (bruits et vibrations), et de génie géologique (nappe phréatique). Le programme profitera aussi du travail du groupe sur la qualité de l'air en génie chimique et du groupe sur les ressources en eau en génie civil.

Étant donné que le programme de génie environnemental a été basé sur le programme de génie chimique, qui lui n'existe plus, et que University of Windsor possède des ressources dans le domaine du génie environnemental, le Comité croit que le programme est pertinent pour University of Windsor.

10. Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

---

6. Lettre de M. David W. Bacon, vice-président, Committee of Ontario Deans of Engineering, à E.J. Monahan, directeur exécutif, Conseil des Universités de l'Ontario, le 24 octobre 1988, p. 2.

7. University of Windsor, Supplementary Information Package, le 9 septembre 1988, Annexe B, p. 2.

l'effectif du programme de B.Eng. en génie environnemental de University of Windsor soit admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 9 décembre 1988

Annexe G

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Administration sanitaire (B.Sc.S.) University of Toronto

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement

Le 4 décembre 1987, University of Toronto a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle en administration sanitaire, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), qui a obtenu les commentaires de l'Ontario Council on University Health Sciences. Le programme a aussi été présenté au ministère de la Santé de l'Ontario. Le Conseil a fait part du programme et des commentaires à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité présente un résumé de ses remarques ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme d'administration sanitaire proposé est un programme de quatre ans administré par le Département d'administration sanitaire de la Faculté de médecine, en collaboration avec Woodsworth College. L'Université acceptera, comme équivalence, les cours suivis à l'université ou dans un collège communautaire, dans le cadre d'un programme menant à un diplôme dans une des professions connexes à la santé. Pendant les cinq premières années du programme, seuls les professionnels travaillant déjà dans le domaine de la santé seront acceptés.

Le programme comprendra 20 cours complets et une période de travail obligatoire et supervisé en milieu de travail. La majorité des cours existent déjà au sein de la Faculté des arts et des sciences; cependant, huit nouveaux demi-cours et deux nouveaux cours complets en administration sanitaire seront offerts.

Le programme d'études répond aux normes de l'Association of University Programs in Health Administration (AUPHA).[1]

---

1. Lettre de D.W. Lang, vice-président adjoint (planification) et registraire de l'Université, University of Toronto, à P.W. Fox, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 4 décembre 1987, p. 1.

2. Qualité pédagogique

Le Conseil d'administration de University of Toronto a approuvé le programme le 3 décembre 1987.

3. Viabilité financière

University of Toronto a indiqué qu'il faudrait ajouter 3,5 employés à plein temps au cours des trois premières années. Il sera aussi nécessaire d'embaucher une secrétaire à plein temps au cours de la deuxième année.

Le Comité de la planification et des ressources de University of Toronto a approuvé le programme:

> à condition que les dépenses prévues (en dollars de 1986-1987) n'augmentent pas et à condition:
>
> i) qu'un fonds d'accessibilité soit prévu en cas d'augmentation de l'effectif; et
>
> ii) que la Faculté et le Collège présentent un plan d'appui du programme en administration sanitaire lorsque les subventions d'accessibilité auront été épuisées.[2]

En se basant sur les renseignements fournis par University of Toronto, le Comité est convaincu que le programme ne sera pas mis sur pied tant que l'Université n'aura pas organisé le financement de façon à assurer la viabilité financière à long terme du programme.[3]

4. Effectif prévu

University of Toronto a l'intention d'accepter 10 étudiants à plein temps lors de la première année du programme. Une fois que le programme aura été en place depuis trois ans, l'Université acceptera 30 étudiants en première année.

Pour la sixième année, l'Université prévoit que l,effectif cumulatif à un niveau constant sera de 88 étudiants à plein temps.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

Aucune coopération avec d'autres établissements n'est prévue.

---

2. University of Toronto, Memorandum, le 14 septembre 1987, objet : Faculté de médecine et Woodsworth College : B.Sc.S. proposé en administration sanitaire, novembre 1986, p. 9.

3. Lettre, op. cit., le 4 décembre 1987, p. 2.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

University of Toronto note que l'industrie de la santé est un des secteurs dont la croissance est la plus rapide et qui exige le plus de travail au Canada. Bien que les programmes en administration sanitaire visent à former des cadres supérieurs dans les organismes de santé au Canada, l'Université pense que de nombreux cadres inférieurs ou intermédiaires voudraient bénéficier d'une formation académique spécifique, afin de mieux accomplir leurs tâches ou de grimper les échelons dans leur organisme.[4] L'Université précise qu'il n'existe pas de programme de premier cycle au Canada, offrant une formation dans le domaine de la santé aux cadres inférieurs, qui est reconnu par ou affilié avec l'Association of University Programs in Health Administration.

À la suite d'une étude effectuée par l'Université, auprès de 250 établissements de soins de santé, agences publiques, associations professionnelles et particuliers, cette dernière a conclu qu'il existe un besoin pour un programme de premier cycle en administration sanitaire au Canada. Les résultats ont permis d'apprendre que le programme devrait porter sur les techniques de gestion ainsi que sur les services de santé. Les résultats indiquent aussi que la plupart des personnes intéressées travaillent dans le domaine et suivraient les cours à temps partiel.

Le programme conviendrait particulièrement aux infirmiers en chef, directeurs des ressources humaines, archivistes médicaux, ajoints à l'administration et au superviseur du département de radiologie.

Les organismes suivants ont fait savoir que le programme répondait à un besoin de la société et à une demande des étudiants: le Collège canadien des directeurs de services de santé,[5] l'Association des hôpitaux du Canada,[6] le Collège des archivistes médicales du Canada,[7] et l'Ontario Council of University Health Sciences. Le CUO et le ministère de la Santé ont aussi donné leur appui au programme.

7. Caractère unique

Même si le programme proposé ressemble en plusieurs points au baccalauréat en études administratives, option administration sanitaire, offert par Atkinson College de l'Université York, l'Association des hôpitaux du Canada pense que le programme pourra intéresser 25 000 personnes dans la région de Toronto seulement. Comme

---

4. University of Toronto, Département d'administration sanitaire, Proposal for a Programme Leading to a Bachelor of Health Administration Degree, juillet 1986, p. i.

5. Lettre de M. Charles A. Shields, Jr., vice-président, développement professionnel, Collège canadien des directeurs de services de santé, à M. P.W. Fox, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 17 mai 1988.

6. Lettre de M. Jean-Claude Martin, président, Association des hôpitaux du Canada, à P.W. Fox, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 4 août 1988.

7. Lettre de M^me^ Patricia A. Hewes, directrice exécutive, Collège des archivistes médicales du Canada, à P.W. Fox, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 29 mars 1988.

il semble y avoir un besoin et une demande évidents pour ce programme, le Comité est convaincu que toute répétition est justifiable.

8. Appui local et régional envers le programme

University of Toronto a remis au Comité les résultats du sondage sur les besoins et la demande ainsi que les lettres reçus d'organismes de services de santé provinciaux et nationaux, qui se traduisent par un appui important au niveau local et régional pour le programme.

9. Pertinence du programme pour l'Université

University of Toronto forme des administrateurs de services de santé depuis 1948. Elle offre une maîtrise en sciences de la santé en administration sanitaire depuis 1979. L'Université possède de nombreuses ressources dans le domaine de la santé.

Le Comité est convaincu que le B.Sc.S. en administration sanitaire est pertinent pour University of Toronto.

10. Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

l'effectif du programme de B.Sc.S. en administration sanitaire de University of Toronto soit admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 13 janvier 1988

Annexe H

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Études en bibliothéconomie et information (B.A.) Lakehead University

Nouveau programme professionnel de premier cycle présenté pour l'admissibilité au financement

Le 20 janvier 1988, Lakehead University a présenté au Conseil un nouveau programme professionnel de premier cycle en études en bibliothéconomie et information, dans le but d'obtenir une recommandation pour l'admissibilité au financement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO). Le Conseil a fait part du programme et des commentaires à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement et lui a demandé son avis.

Le Comité présente un résumé de ses remarques ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le baccalauréat ès arts de trois ans en études en bibliothéconomie et information est le résultat d'une modification au programme de deux ans de technologie des bibliothèques, offert par Lakehead University depuis 1966, et il fait partie du nouveau Département d'études en bibliothéconomie et information. L'Université explique que le programme précédent a été modifié afin de se conformer aux exigences du ministère sur le financement des programmes de certificat ou de diplôme dans les universités ontariennes.[1]

Lakehead University indique que «après avoir terminé ce programme, les étudiants répondront aux exigences de qualification de bibliotechnicien de la Canadian Library Association»,[2] que les diplômés seront des bibliotechniciens qualifiés, et qu'ils «auront les mêmes responsabilités que tout autre bibliotechnicien diplômé».[3]

La publication du gouvernement fédéral, Emploi-Avenir édition 1988-1989

---

1. Voir Conseil ontarien des affaires universitaires, Twelfth Annual Report, Advisory memorandum 85-I, «Funding for University Undergraduate Certificate and Diploma Programs and Ryerson Certificate Programs».

2. Lakehead University, Three-Year Bachelor of Arts Program in Library and Information Studies, le 20 janvier 1988, p. 1-2.

3. Lettre de M. G.R. Weller, vice-président (pédagogie), Lakehead University, le 13 décembre 1988, p.j., p. 2.

signale que

> les bibliotechniciens aident les bibliothécaires à gérer la bibliothèque. Cela signifie qu'il faut déterminer, organiser, entretenir et rendre l'information accessible à tous.[4]

En plus des cours obligatoires, les étudiants doivent faire un stage de cinq semaines.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de Lakehead University a approuvé le programme le 10 décembre 1987.

3. Viabilité financière

Dans une lettre du 19 janvier 1988, du président du Conseil d'administration, M. R.P. Welter, le Conseil ontarien des affaires universitaires a reçu l'assurance que le programme serait financièrement viable.[5]

4. Effectif prévu

L'Université prévoit que pendant les cinq premières années, 25 étudiants s'inscriront au programme. En plus des étudiants à plein temps, 25 à 35 étudiants s'inscriront à temps partiel au cours des cinq prochaines années.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires

L'Université Laurentienne a fait savoir qu'elle réserverait des locaux pour que le programme soit offert par Lakehead University sur le campus de l'Université Laurentienne.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Le Comité a obtenu des avis différents quant au besoin d'un tel programme dans la société.

Lakehead University prétend qu'il existe un besoin pour des diplômés du programme proposé de B.A. en études en bibliothéconomie et information dans les bibliothèques des hôpitaux, les conseils scolaires, les bibliothèques du gouvernement ou les bibliothèques publiques de nombreux localités du Nord de l'Ontario.

---

4. Avenir-Emploi, Édition 1988-1989, volume deux, n° 2353, p. 107.

5. Lettre de M. Robert P. Welter, président du conseil d'administration, Lakehead University, à M. P. Fox, président du Conseil ontarien des affaires universitaires, le 19 janvier 1988.

L'Ontario Public Library Association pense elle aussi qu'il existe un besoin pour le programme en question. Elle a d'ailleurs déclaré:

> Il existe un besoin réel de personnes entraînées dans les petites bibliothèques publiques du Nord de l'Ontario. La plupart des diplômés du Sud de l'Ontario ne sont pas intéressés à travailler dans le Nord. Cela force les bibliothèques à embaucher des personnes faisant preuve de beaucoup de volonté mais ne possédant malheureusement pas toutes les qualifications nécessaires. Ces personnes n'ont souvent ni le temps ni l'argent pour étudier dans le Sud de l'Ontario. Lakehead University est la seule université du Nord de l'Ontario à offrir une formation en bibliothéconomie.[6]

D'un autre côté, les commentaires du Conseil des Universités de l'Ontario portent à croire que certains établissements ne sont pas d'accord avec le programme. Par exemple, il a été suggéré que

> comme les employeurs embaucheront probablement les diplômés de Lakehead University, sur la même base que les diplômés d'un programme de bibliotechnicien de deux ans d'un collège communautaire, lesquels sont nombreux en Ontario, les étudiants du programme de Lakehead risquent de suivre un programme de trois ans ne présentant aucun avantage par rapport à un programme de deux ans.[7]

L'Ontario College and University Library Association (OCULA) a déclaré que «selon toute vraisemblance, les diplômés ayant un B.A. en études en bibliothéconomie et information feront le même travail que les bibliotechniciens.»[8] Même si les représentants des collèges communautaires au sein de l'OCULA ont indiqué «qu'il existe un besoin réel en milieu de travail pour des diplômés ayant un B.A. et une formation en bibliothéconomie, et qu'ils devraient pouvoir se trouver du travail sans problème», l'OCULA ajoute que «Les employeurs ne croient pas qu'il existe un besoin pour ce programme.»[9]

Les doutes quant au besoin dans la société d'un tel programme se situent à quatre niveaux. Les représentants de l'OCULA ont suggéré:

---

6. Lettre de M^lle^ D.R. Brown, représentante du conseil de l'Ontario Public Library Association, le 2 août 1988, p. 1.

7. CUO, Commentaires sur le programme de bibliothéconomie et d'information de Lakehead University (BA), le 17 novembre 1988, p. 2.

8. Lettre de M^lle^ Annetta Protain, présidente de l'OCULA, le 26 juillet 1988, p. 1.

9. Ibid., p. 1-2.

a) que le programme ne viendra qu'empirer les problèmes des établissements qui tentent de donner des services de bibliothèque sans bibliothécaire professionnel;

b) une nouvelle catégorie d'employés de bibliothèque ne devrait pas être mise en place sans l'avis et les recommandations des professionnels du milieu;

c) il existe déjà trop de qualifications dans ce domaine (BLS, MLS, diplôme LT, B.A. avec expérience en bibliothèque, cours d'instituteur-bibliothécaire, certificat en études en information de Ryerson, certificat de technologie en information de Sheridan et EXCEL) et ce programme ne ferait qu'ajouter plus de confusion dans l'esprit des employeurs; et

d) que ce diplôme ne donnera aucun avantage aux employés non professionnels dans les bibliothèques.[10]

Sur ce point précis, les employeurs du milieu universitaire de l'OCULA ont déclaré:

> Un baccalauréat ès arts de trois ans en études en bibliothéconomie et information ne donne aucun avantage à l'étudiant ou à l'employeur au niveau de l'emploi. Dans une bibliothèque universitaire, les diplômés du programme ne seront pas classés comme bibliothécaires ni autres professionnels. Par définition, ils feront partie du personnel de soutien. En embauchant les membres du personnel de soutien, les bibliothèques peuvent demander un diplôme universitaire ou des aptitudes en langue mais ne peuvent exiger un B.A. en bibliothéconomie. Ce diplôme serait en fait une version moins complète qu'un bac. normal, et la spécialisation en bibliothéconomie ne permettrait pas d'obtenir un emploi supérieur à celui de bibliotechnicien. mon avis, il serait trompeur de faire croire aux étudiants que ce diplôme leur procurera des avantages.[11]

Les commentaires de l'Ontario Hospital Libraries Association (OHLA) indiquent aussi que la majorité de ses membres «ont exprimé des réserves importantes quant aux avantages du nouveau programme.»[12] Voici d'ailleurs les commentaires de l'OHLA:

---

10. Ibid., p. 2.

11. Ibid., p. 2.

12. Lettre de M[lle] Christie Macmillan, présidente de l'Ontario Hospital Libraries Association, le 4 août 1988, p. 1.

> Donner le statut de baccalauréat ès arts à ce qui ne semble être qu'un cours de bibliotechnicien enlève non seulement de la crédibilité au diplôme, mais ne permet pas à l'étudiant d'acquérir toutes les connaissances en sciences humaines ou en sciences qui sont essentielles au travail dans ce domaine. Le programme n'apporte rien non plus en termes de spécialisation. Inversement, la formation technique semble compromise et n'est pas plus sophistiquée que dans les programmes offerts par les collèges communautaires.[13]
>
> Il serait faux de croire qu'il existe un besoin dans la société pour un tel programme. Au niveau technique dans le secteur des bibliothèques d'hôpitaux, l'OHLA ne constate aucun avantage au programme proposé par rapport aux autres programmes. En fait, les bibliotechniciens sont déjà sous-utilisés, sauf peut-être dans les grandes bibliothèques de sciences de la santé. Il n'est pas vraiment nécessaire de passer plus de temps à obtenir des crédits, qui ne garantissent nullement un salaire plus élevé ou des responsabilités plus importantes.

Les responsables de l'OHLA concluent qu'ils ne peuvent

> recommander le baccalauréat en études en bibliothéconomie et information proposé par Lakehead University.[14]

Bien qu'il existe un besoin de bibliotechniciens dans le Nord de l'Ontario, le Comité, après examen des renseignements ci-dessus, conclut qu'il y a plus de points contre le programme qu'en sa faveur.

Pour ce qui est de la demande des étudiants, Lakehead University pense que le programme intéresserait les diplômés d'écoles secondaires, les diplômés de B.A. et les personnes qui travaillent présentement dans des bibliothèques ou dans le domaine de la technologie de l'information et qui veulent acquérir plus de connaissances.

Par contre, le Comité remarque que l'inscription au programme de bibliotechnicien de Lakehead University diminue constamment depuis 10 ans, aussi bien pour les études à plein temps qu'à temps partiel. Les inscriptions sont passées de 30 étudiants à plein temps et 21 à temps partiel en 1976 à 18 étudiants à plein temps et 13 à temps partiel en 1986.[15] En 1987-1988, le nombre d'étudiants inscrits a augmenté à 25 à plein temps et 15 à temps partiel.[16]

---

13. Ibid., p. 2.

14. Ibid., p. 2.

15. Lakehead University, Note de service à M^me^ M. MacLean, directrice intérimaire, technologie des bibliothèques à M^lle^ Donna Stecky, gestionnaire des documents, registraire, le 18 janvier 1988.

16. Lakehead University, effectif de l'École de bibliothéconomie, le 30 septembre 1987.

Le Comité admet qu'il est possible que Lakehead University atteigne son objectif de 25 étudiants à plein temps par année.

Le Comité conclut qu'il y a un besoin de la société et une demande des étudiants pour un programme de bibliotechnicien dans la région, et qu'en l'absence d'un tel programme dans un collège communautaire, c'est le seul programme offert. Mais il ne semble pas y avoir de besoin de la société pour un programme du genre au niveau universitaire.

7. Caractère unique

Six Collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario offrent le programme de bibliotechnicien. Le programme proposé est unique au niveau universitaire en Ontario.[17]

Des programmes de bibliotechnicien à plein temps sont offerts par les Collèges Algonquin, Fanshawe, Niagara, Seneca et Sheridan.[18] Les données du ministère permettent de constater que la demande est de «moyenne à faible pour le programme» et que les Collèges pourraient facilement accepter un plus grand nombre d'étudiants à plein temps ou à temps partiel.[19]

Le Comité croit que le programme ne répond pas au critère du caractère unique si on en juge par le nombre de programmes semblables offerts au niveau postsecondaire en Ontario.

8. Appui local et régional envers le programme

Le Comité a reçu suffisamment de preuves de l'appui local ou régional pour ce programme.

Le Comité est convaincu qu'il existe un appui important au niveau local et régional pour un programme de bibliotechnicien en Ontario.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Dans le mémoire consultatif 85-I, Funding for University Undergraduate Certificate and Diploma Programs and Ryerson Certificate Programs, le Conseil ontarien des affaires universitaires a étudié la politique de financement des programmes de certificat ou de diplôme offerts dans d'autres établissements que les Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT). Le mandat des CAAT précise qu'ils doivent offrir des programmes à ce niveau.

---

17. Lakehead University indique qu'il existe vingt-deux programmes de bibliotechniciens au Canada: deux en Colombie-Britannique, deux en Alberta, un en Saskatchewan et un au Manitoba, sept en Ontario et neuf au Québec. Sauf pour deux programmes (Lakehead University et Concordia University) se sont tous des programmes de Collèges communautaires.

18. Ministère des Collèges et Universités, Horizons, 1989-90, p. 20.

19. Lettre de M. W.A. Summers, directeur, Section des programmes, Direction des affaires collégiales, ministère des Collèges et Universités, M. P.W. Fox, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 3 juin 1988.

Dans ce Mémoire, le COAU est d'accord avec le ministère pour dire que «les universités ne doivent pas s'impliquer dans le mandat des CAAT» pour offrir des programmes de certificats dans les «secteurs» déterminés par le gouvernement en 1966...»[20] Ce «secteur» comprend «les programmes paraprofessionnels sans rapport avec l'ingénierie (comme le domaine paramédical)» et «les programmes pour emplois de bureaux et dans le domaine de la distribution, surtout au niveau de la gestion inférieure ou intermédiaire, et comprenant des cours axés sur la petite entreprise.»[21]

Pour évaluer la pertinence de ce programme, le Comité a consulté la Direction des affaires collégiales du ministère des Collèges et Universités, afin de vérifier si le ministère se base sur des directives précises pour délimiter le champ des programmes des collèges par rapport à celui des universités. Le ministère a expliqué

> que bien qu'il n'existe pas de directives précises pour délimiter les programmes entre les collèges et les universités, les collèges forment généralement des paraprofessionnels et l'université des professionnels. Les collèges se concentrent surtout sur l'aspect pratique alors que les universités se sont tournées, pour la plupart, vers l'aspect théorique.[22]

Les commentaires obtenus de l'Université Lakehead sur le programme d'études en bibliothéconomie et information indiquent clairement que:

> Le programme n'est pas «semblable» à un programme de bibliotechnicien, mais c'est un programme de bibliotechnicien qui respecte les directives de la CLA relatives à l'éducation et à la formation des bibliotechniciens.[23]

Étant donné la position du Conseil quant au répétition de programmes entre les CCAT et les universités, telle que stipulée dans le mémoire consultatif 85-I:

> ... le Conseil croit qu'il faut faire tous les efforts possibles pour assurer le rôle distinct de chaque catégorie d'établissements d'enseignement postsecondaire, tout en permettant une certaine coopération lorsque les circonstances s'y prêtent. Bien que la répétition de programmes est inévitable, le Conseil est d'avis que la différence essentielle entre les

---

20. Conseil ontarien des affaires universitaires, mémoire consultatif 85-I, Funding for University Undergraduate Certificate and Diploma Programs and Ryerson Certificate Programs, p. 17.

21. Ibid.

22. Lettre de M. W.A. Summers, directeur de la Section des programmes, Direction des affaires collégiales, ministère des Collèges et Universités, à M. P.W. Fox, président, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 3 juin 1988, p. 2-3.

23. Lettre de M. G.R. Weller, vice-président (pédagogie), Lakehead University, à M. H.V. Nelles, président par intérim, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 13 décembre 1988, p.j., p. 1.

> cours des CAAT et ceux des universités se situe au niveau de la rigueur et de la qualité pédagogique de leurs programmes.[24]

et étant donné les commentaires de Lakehead University:

> le programme proposé par Lakehead University ne crée pas une nouvelle catégorie d'emplois dans les bibliothèques de l'Ontario, car les diplômés sont considérés comme bibliotechniciens qualifiés. Ils auront les mêmes responsabilités que tout autre bibliotechnicien diplômé.[25]

le Comité est d'avis qu'il n'est pas pertinent que Lakehead University offre ce programme car il s'agit d'un programme technique. Il servirait à former des diplômés qui travailleraient comme bibliotechniciens, bien que ce soit clairement le rôle des collèges communautaires en Ontario. Le Comité croit que le programme doit être offert dans un Collège d'arts appliqués et de technologie, afin de répondre au besoin de bibliotechniciens dans le Nord de l'Ontario.

Le Comité conclut donc que ce programme n'est pas pertinent pour Lakehead University.

10. Financement

Par conséquent, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement *recommande au Conseil ontarien des affaires universitaires que*

> *l'inscription au programme de B.A. en études en bibliothéconomie et information de Lakehead University ne soit pas admissible au financement.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 13 janvier 1989

---

24. Conseil ontarien des affaires universitaires, Douzième rapport annuel, Mémoire consultatif 85-I, «Funding for University Undergraduate Certificate and Diploma Programs and Ryerson Certificate Programs», p. 17-18.

25. Lettre de M. G.R. Weller, vice-président (pédagogie), Lakehead University, à M. H.V. Nelles, président par intérim, Conseil ontarien des affaires universitaires, le 13 décembre 1988, p.j., p. 2.

89-II Modification de la formule des subventions de fonctionnement

1.0 Sommaire

On a demandé au Conseil de donner son avis sur une nouvelle formule d'affectation des subventions de fonctionnement pour les exercices 1990-1991 et suivants qui tienne compte de la récente augmentation de l'effectif étudiant des universités et qui favorise une approche coordonnée et planifiée aux futures fluctuations de l'effectif.

Dans le présent Mémoire, le Conseil recommande ce qui suit:

- que les couloirs différentiels soient modifiés pour assumer les augmentations permanentes de l'effectif;

- que la rétention des étudiants, compte tenu des taux actuels d'inscriptions, soit financée selon le revenu moyen;

- que l'enveloppe d'accessibilité de 84 millions de dollars soit graduellement éliminée sur une période de trois ans et que les fonds ainsi libérés soient intégrés au financement de la rétention pour financer les rajustements à la hausse des couloirs différentiels;

- qu'un montant de 91,1 millions de dollars en subventions de fonctionnement supplémentaires soit fourni sur une période de six ans pour assumer les coûts liés à l'augmentation prévue de 19 500 unités de revenu de base (URB);

- que les changements aux couloirs différentiels soient planifiés par les établissements, négociés dans le cadre d'une série d'échanges multilatéraux avec le Conseil sur une période de 7 à 10 mois et recommandés à la ministre;

- que la transition vers les nouveaux couloirs différentiels approuvés soit financée selon une moyenne mobile de cinq ans jusqu'à ce que le point central des nouveaux couloirs différentiels soit atteint;

- qu'on prévoit des couloirs différentiels pour les programmes stratégiques afin d'assurer une adaptation rapide aux priorités identifiées par le gouvernement de concert avec le Conseil et les établissements;

- qu'une fois les nouveaux couloirs différentiels établis, des dispositions

compatibles soient prises pour les augmentations ou les diminutions de l'effectif.

1.1 Introduction

Depuis quelques années, les universités de l'Ontario connaissent une augmentation importante de leur effectif étudiant. Au cours des deux dernières années, par exemple, l'équivalent d'une nouvelle université de la taille de University McMaster a été ajouté au système. La rétention des nouveaux étudiants qui résultera de ces hausses ajoutera vraisemblablement une autre université de la taille de University of Windsor au cours des deux prochaines années. Évidemment, aucune nouvelle université n'a été construite. On a pu loger, avec certaines contraintes et à certains coûts, ces étudiants dans les locaux existants.

Sur les plans social et économique, l'accès à l'université pour tous les candidats qualifiés demeure l'un des engagements les plus fermes du gouvernement de l'Ontario. En 1963, le gouvernement a officiellement annoncé cette politique; les gouvernements successifs ont réitéré cet engagement. Plus récemment, cet engagement a été démontré par la création d'une enveloppe d'accessibilité de 84 millions de dollars sur deux ans pour veiller à ce que tous les candidats qualifiés trouvent une place à l'une ou l'autre des universités provinciales.[1] L'augmentation continue des demandes d'admission aux universités, en période de restrictions budgétaires, mettra certainement cette politique à rude épreuve.

Une croissance de cette envergure, dans un contexte de sous-financement général, représente des coûts pour le système universitaire. Si les ressources marginales provenaient principalement de l'ajout de nouveaux étudiants, les universités sous-financées seraient tentées de compromettre leurs politiques d'admission pour obtenir les fonds nécessaires. Les étudiants qui constatent qu'ils ont été admis à l'université simplement pour faire augmenter le nombre d'étudiants seront en droit de se demander à quoi ils ont accès.[2] Le Conseil examine les questions liées à la politique d'accessibilité lors de ses audiences du printemps 1989 pour mieux comprendre l'incidence de cette politique sur l'enseignement universitaire.

La majeure partie de la croissance qui s'est produite au cours des deux dernières années a pu être assumée par une augmentation des subventions. Le système stable de financement préétabli des universités, exposé dans le Mémoire consultatif 86-VII, a été l'une des causes précoces de cette augmentation soudaine et quelque peu inattendue. Le temps est venu non seulement d'intégrer les fonds

---

1. Ontario Confederation of University Faculty Associations, "The Evolution of University Access Policy in Ontario", OCUFA Forum, octobre 1988, p. 1.

2. La Commission chargée d'étudier l'avenir des universités de l'Ontario, Les universités de l'Ontario: Options pour l'avenir, 1984, pp. 4, 6, 8.

d'accessibilité au financement de base des universités, mais également de rétablir un système simple, responsable, organisé, équitable et prévisible d'affectation des crédits entre les établissements.

Le 20 avril 1988, la ministre des Collèges et Universités a demandé au Conseil de lui donner des avis sur une nouvelle approche de financement pour les exercices 1990-1991 et suivants. Dans sa lettre, elle a reconnu, à l'instar du Conseil, que l'augmentation de l'effectif en 1987-1988 et 1988-1989 n'était pas principalement attribuable à la mise en oeuvre du système OS: IS et que, partant, les fonds de l'enveloppe d'accessibilité devaient être intégrés au financement de base des universités.

> Je conviens également avec le Conseil qu'une étude approfondie et consultative faisant intervenir le milieu universitaire devrait être menée relativement au mécanisme de financement des universités pour les exercices 1990-1991 et suivants. Les consultations que le Conseil devra mener devront tenir compte de l'engagement ferme du gouvernement envers l'accessibilité et l'excellence d'une part, et d'une saine gestion financière d'autre part. Je propose donc que le Conseil, après avoir consulté tous les intervenants du milieu universitaire, me donne des avis sur une nouvelle formule de financement pour l'exercice 1990-1991 qui tienne compte de l'augmentation de l'effectif de 1989-1990 et des années précédentes et qui favorise une approche coordonnée et planifiée à l'augmentation future de l'effectif.[3]

Elle a demandé au Conseil de lui donner des avis sur les méthodes permettant de mettre en place des mesures plus permanentes pour assumer l'augmentation de l'effectif d'une manière juste et efficace qui maintiendrait la qualité de l'enseignement offert. Parlant de l'avenir, elle a fait remarquer: « plus long terme, il faudra continuer d'assurer une réaction planifiée et positive des établissements à l'augmentation de l'effectif en 1989-1990 et au cours des années suivantes, que ces augmentations soient permanentes ou temporaires.»[4]

Au cours de l'automne et de l'hiver, le Conseil a entrepris une série de consultations intensives, en plusieurs étapes, avec les universités ontariennes. Des mémoires ont été demandés, le Conseil a fait circuler des propositions, le président intérimaire a discuté de ces idées avec les représentants de chaque établissement et, à deux reprises, des réunions ont eu lieu avec des chefs exécutifs. Fort de ces délibérations, et avec un appui important des établissements, le Conseil

---

3. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. Paul Fox, le 20 avril 1988.

4. Ibid.

recommande le mode de financement des rajustements à la hausse des couloirs différentiels pour assumer les taux actuels d'inscriptions qui est brièvement décrit dans le sommaire et expliqué plus en détail dans les pages qui suivent.

Au cours des discussions avec les représentants des établissements, de nombreuses suggestions ont été présentées au Conseil quant aux usages possibles qui pourraient être faits des 84 millions de dollars de l'enveloppe d'accessibilité lorsque cette somme sera intégrée au financement de base. Certains ont suggéré que cette somme soit redistribuée en partie pour augmenter l'enveloppe des frais généraux de recherche qui, à l'heure actuelle, ne permet d'assumer qu'une partie des coûts réels liés aux recherches entreprises dans les universités. D'autres ont recommandé qu'une partie de cette somme soit utilisée pour réduire le sérieux sous-financement qui a cours depuis quelques années. Un groupe d'établissements a recommandé que le Conseil applique une partie de l'enveloppe d'accessibilité pour réduire les écarts importants de la formule base RFB/base URB[5] entre les établissements attribuables au fait que l'actualisation de l'augmentation de l'effectif au début des années 80 n'a pas été complètement éliminée au moment de réviser la formule en 1986. Le Conseil a également reçu des observations concernant les frais de scolarité, suggérant que cette question soit abordée dans le présent Mémoire. Toutes ces questions sont sérieuses et méritent que le gouvernement y prête attention sans délai. Le Conseil recommande fortement que le financement de l'enveloppe des frais généraux de recherche et les écarts de la formule base RFB/base URB soient réexaminés aussitôt que possible. Les frais de scolarité et le niveau de financement approprié seront examinés respectivement lors des audiences du printemps du Conseil et dans les avis annuels sur l'aide gouvernementale au système universitaire. Cependant, le Conseil remarque qu'en l'espèce la ministre lui a demandé d'examiner la question de l'augmentation de l'effectif, raison d'être des 84 millions de dollars supplémentaires. Ces fonds ont été versés pour créer plus de places dans les universités. Il serait inacceptable de les utiliser à d'autres fins. Par conséquent, le Conseil recommande dans le présent Mémoire des méthodes permettant d'assumer une augmentation permanente de l'effectif de façon planifiée et souple qui laisse place à des rajustements.

2.0 Croissance du système universitaire

2.1 Sources de la croissance

Le nombre de demandes d'admission dans les universités a augmenté soudainement. L'effectif total a connu une hausse de 6,5 % au cours des deux dernières années et le nombre d'inscriptions en première année a augmenté de plus de 13 %. Cette hausse n'est pas le résultat de changements démographiques. Le

5. Base de revenu de fonctionnement de base par base d'unités de revenu de base. Voir le Mémoire consultatif 86-VII pour une explication de ces termes.

groupe d'âges 18-21 ans, d'où proviennent la majorité des étudiants des universités, a chuté de 13,8 % depuis 1983-1984. Le taux de participation dans les universités a tellement augmenté qu'il a contrebalancé cette baisse constante de la cohorte d'âge universitaire. Le taux de participation chez les personnes d'âge universitaire est passé de 23,5 % en 1980-1981 à 29,4 % en 1987-1988, soit une hausse de 25 %.[6] Cette tendance s'est manifestée non seulement en Ontario, mais partout en Amérique du Nord.

Si on examine de plus près l'augmentation du taux de participation, on s'aperçoit que la majeure partie de cette hausse s'est manifestée chez les femmes. En 1980-1981, seulement 20,1 % des femmes en âge de fréquenter l'université sont effectivement allées à l'université. Par contre, en 1987-1988, dernière année pour laquelle des chiffres exacts sont disponibles, 30,9 % des membres de ce groupe étaient inscrits à l'université. Ce progrès tout à fait encourageant peut être associé aux changements culturels plus généraux qui ont ouvert aux femmes de nouveaux débouchés professionnels qui exigeaient plus de scolarité. En outre, l'augmentation apparente du taux de participation dans les universités de l'Ontario a été influencée par la migration nette de personnes en âge de fréquenter l'université. Par exemple, 1 245 personnes âgées de 19 ans sont venues s'établir en Ontario en 1981-1982, en regard de 2 950 en 1987-1988.

On ne peut expliquer avec certitude pourquoi la demande et le taux de participation ont augmenté, mais plusieurs hypothèses ont été évoquées. La grave récession du début des années 80 peut avoir mis en lumière l'importance de l'éducation dans un marché du travail serré. Au cours des années 80, le revenu plus élevé et les perspectives d'un taux de chômage faible chez les diplômés d'universités, en regard de ceux des écoles secondaires et des collèges communautaires, sont devenus très connus et peuvent avoir influencé les étudiants dans leur choix. En cette époque où la concurrence était plus vive, les gouvernements, les parents et les étudiants ont semblé avoir accordé plus de valeur aux universités et à l'enseignement universitaire comme moyen de préparer les particuliers à une nouvelle société et à la mondialisation rapide de l'économie. Les étudiants se sont mis à rechercher les diplômes qui ouvraient la voie aux emplois mieux rétribués, plus stimulants et offrant une plus grande sécurité. Dans ses déclarations publiques, le gouvernement a souligné l'importance stratégique des universités dans la croissance économique, la concurrence internationale, la création de connaissances, l'acquisition de compétences et la création d'un peuple plus à même de s'adapter aux changements. Par ailleurs, les universités sont appelées à jouer un rôle plus important dans le développement social et l'intégration des minorités linguistiques et d'autres groupes sous-représentés. En outre, dans le cadre d'une politique générale, le gouvernement a tenté de faire profiter des avantages d'un enseignement universitaire une proportion aussi vaste que possible de la

6. Conseil des Universités de l'Ontario, 1989.

population. Peu importent les raisons de ces changements, le fait est qu'un nombre record d'étudiants qualifiés ont demandé d'être admis à l'université.

Enfin, il ne semble pas que la restructuration des programmes de niveau secondaire en Ontario à la suite de la mise en oeuvre du système OS: IS doive encore contribuer de façon importante à l'augmentation de la demande de places dans les universités. La «double cohorte» qui en théorie aurait dû résulter de la possibilité de terminer ses études secondaires en quatre ans plutôt qu'en cinq ne s'est pas concrétisée. L'incidence du système OS: IS sur l'effectif des universités n'est pas évidente. Il est impossible de prévoir à l'heure actuelle s'il y aura augmentation massive en raison du système OS: IS, si elle sera constante ou si elle n'est que retardée. L'incidence du système OS: IS, le cas échéant, devrait se faire sentir beaucoup plus longtemps que prévu à l'origine.

La hausse la plus importante du taux de participation s'est produite au cours des deux dernières années et il est difficile de prévoir avec certitude si cette tendance se maintiendra ou si le taux de participation se stabilisera. Cependant, peu d'éléments nous permettent de croire que la demande diminuera par rapport aux taux actuels. Toutes les inconnues qui sous-tendent les augmentations d'effectif survenues récemment justifient qu'on étudie en priorité la demande que doivent assumer les universités.

La figure 1 met ses événements récents dans une perspective plus générale. L'effectif augmente depuis toujours, bien que de façon non uniforme au cours des trois dernières décennies. Des augmentations importantes ont été suivies d'un plafonnement, et parfois de baisses temporaires. On ne sait pas encore si cela se reproduira. Chose certaine, la croissance constitue habituellement un ajout à la demande et ce fait seul justifie une base de financement stable à l'appui de ces taux d'inscription supérieurs. Il se pourrait bien que d'autres augmentations de l'effectif se produisent par suite d'autres hausses du taux de participation et d'un afflux attribuable au système OS: IS.

2.2 Réaction des établissements

Ironiquement, les établissements ont dû assumer les augmentations d'effectif au cours de la présente décennie alors qu'ils étaient aux prises avec de sérieuses contraintes budgétaires qui n'encourageaient nullement de telles augmentations. Avec le temps, ce contexte a changé, surtout après 1985. Par suite des caprices des politiques publiques changeantes, les universités qui ont pris de l'expansion au début des années 80 ont été compensées à un taux beaucoup moins élevé que celles qui ont pris de l'expansion à la fin de cette décennie. Par ailleurs, le mandat des universités s'est élargi dans le domaine de la recherche, et les coûts afférents ont ajouté un fardeau supplémentaire aux rares ressources des établissements.

À mesure que le gouvernement augmentait ses dépenses au titre de l'enseignement universitaire, il devait choisir entre un certain nombre de priorités de politiques, en particulier dans les secteurs de la santé et des services sociaux. Par

conséquent, bien que le financement aux universités se soit amélioré modestement pour répondre à la demande croissante et au nouveau rôle que les universités devaient être appelées à jouer dans l'économie, les dépenses relatives aux universités n'ont pas augmenté. En 1989-1990, les subventions de fonctionnement aux universités ontariennes sont passées à 6,1 % sous le niveau recommandé par le Conseil dans son Mémoire consultatif 88-IV. Les universités ont donc dû composer avec ses baisses.

Cependant, les universités ont très bien réagi au besoin sociétaire d'accès, dans certains cas bien avant l'adoption d'une politique par le gouvernement. C'est en très grande partie grâce à la gestion des universités pendant les années 80 que le système est devenu plus efficace. Pour le meilleur ou pour le pire, les sollicitations non rentables ont été coupées, les ratios étudiants-professeurs ont été augmentés et le nombre d'étudiants par classe également. Sous un certain angle, on peut dire que les universités étaient beaucoup plus productives à la fin des années 80 que dix ans auparavant. En fait, le Conseil croit que les universités doivent être félicitées pour le travail qu'elles ont accompli, souvent sans l'appui du gouvernement, en acceptant autant de décrocheurs et dont elles ont fait des étudiants mûrs. S'il y a environ 30 % de plus d'étudiants du premier cycle aujourd'hui qu'il y a dix ans et que le financement pour ces étudiants en termes réels ait diminué, c'est que les universités ont réellement su s'acquitter de leurs responsabilités sociales de façon constructive et créative.

2.3 Initiatives gouvernementales

Dans les discours du trône et de nombreuses déclarations publiques, le gouvernement a indiqué que tant sur le plan de la formation d'une population technologiquement experte qu'au regard de l'exécution de recherches entreprises de concert avec l'industrie qui soient mondialement concurrentielles, les universités ont un rôle primordial à jouer dans les plans économiques et sociaux du gouvernement. Par conséquent, le gouvernement a orienté un certain nombre d'initiatives vers les universités pour leur permettre d'atteindre ces buts généraux. D'abord et avant tout, il a fourni des fonds, 84 millions de dollars sur deux ans, pour augmenter l'accessibilité. Deuxièmement, des fonds ont été mis de côté pour accroître les occasions offertes aux groupes sous-représentés. Par ailleurs, le gouvernement a injecté de nouvelles sommes pour accélérer le processus du renouvellement du corps professoral, financer des ajustements à la prestation des programmes, assumer l'augmentation des coûts associés au bilinguisme et supporter une partie des frais généraux liés à la recherche. Outre les subventions versées aux universités, le Conseil du premier ministre a lancé son programme de centres d'excellence en vertu duquel des fonds de 100 millions de dollars seront injectés sur une période de dix ans pour financer les projets de recherche interuniversitaires entrepris de concert avec le secteur privé.

Les fonds versés dans le cadre de bon nombre de ces programmes étaient

ciblés, du moins à l'origine, puisque le gouvernement cherchait à influencer plus directement la réaction du secteur universitaire au nouveau contexte. Cependant, les hausses des allocations de base n'ont pas suivi l'inflation. Le gouvernement a toutefois réussi à freiner la tendance à la baisse du sous-financement et serait probablement parvenu à accroître davantage le financement s'il n'avait pas été lui aussi surpris par l'augmentation considérable du nombre de demandes d'admission dans les universités au cours des deux dernières années. Bien que le taux de sous-financement ait diminué, les universités sont loin de posséder des ressources comparables à ce qu'elles avaient il y a une décennie.

3.0 Coût de la croissance

La croissance ne s'est pas faite sans coût. En rétrospective, il est remarquable de constater que les établissements aient pu assumer une telle croissance. Bon nombre d'entre eux sont déjà remplis à capacité et ne peuvent faire face à une demande supplémentaire sans ressources financières accrues. D'autres ont réussi à intégrer tant bien que mal quelques étudiants de plus dans des programmes déjà remplis à capacité pour répondre à un besoin public évident d'une part et maximiser des revenus à court terme d'autre part. Pour certains établissements, les avantages de revenus attribuables à la croissance étaient trop alléchants pour qu'on les néglige en l'absence d'autres revenus marginaux. Si, ce faisant, la qualité n'est pas compromise, c'est une bonne chose. Si, par ailleurs, les facteurs liés à la qualité viennent au second rang, c'est une autre histoire. Bien des éléments nous portent à croire que cela s'est déjà produit dans une certaine mesure.

Il y a évidemment une limite au nombre d'étudiants qu'on peut ajouter aux niveaux actuels sans diminuer la qualité de l'enseignement pour tous les étudiants. S'il n'y a pas suffisamment de classes, de professeurs, de ressources bibliothécaires, de laboratoires, d'ordinateurs et de bureaux, les universités sont moins en mesure de répondre aux besoins de leurs étudiants en matière d'enseignement que par le passé. En fait, si l'on se préoccupe exclusivement de l'accès, on risque de contrer les efforts des étudiants, des professeurs, des employeurs et des anciens pour résister à ce qui pourrait être perçu comme une détérioration de la qualité de l'enseignement. Si les universités ne peuvent pas ou ne veulent pas mettre des limites quant au nombre d'étudiants, c'est le commissaire aux incendies ou les conventions collectives qui finiront par s'en charger.

Un régime de financement stable permettra de redonner aux facteurs liés à la qualité de l'enseignement la place qui lui revient. Dans certains cas, la croissance a abouti au surpeuplement, à l'éloignement des étudiants et des professeurs dans un milieu se détériorant et à une diminution de la qualité des méthodes d'enseignement. Les grandes classes signifient une moins grande disponibilité des professeurs, moins d'attention personnelle aux besoins reliés à l'enseignement et l'adoption généralisée de travaux faisant intervenir des questions à choix multiples et des formules toutes faites. La qualité se mesure difficilement. Cependant, elle

diminue progressivement lorsque l'augmentation de l'effectif ne s'accompagne pas d'améliorations dans les ressources pédagogiques.

Avec l'arrivée des années 90, le Conseil est d'avis qu'il n'est plus possible de faire face à l'augmentation de l'effectif de cette façon. Une plus grande accessibilité nécessitera de nouveaux professeurs, de nouveaux édifices, des laboratoires supplémentaires et du matériel neuf. De plus, en se préoccupant de l'accès au détriment de toutes les autres questions de financement, dans un contexte de sous-financement général, on risque de compromettre la capacité des universités à remplir leur mandat dans les domaines de la recherche et de l'enseignement et à s'acquitter de leur mission plus générale sur les plans social et économique.

Le surpeuplement des dernières années a été coûteux pour les installations existantes. Les anciennes installations, et les nouvelles qui ont besoin de réparations, ont eu à supporter le fardeau du nombre croissant de nouveaux étudiants. Des classes mobiles font partie des installations permanentes des campus depuis des années. En outre, les universités doivent souvent s'en remettre à des installations hors campus à des prix souvent exorbitants. Les allocations au titre des immobilisations ont été incapables de suivre la croissance de la demande et la dépréciation.

Le dernier coût de la croissance, et non le moindre, c'est qu'elle a neutralisé les couloirs différentiels. Si les subventions marginales ne visaient que les étudiants supplémentaires, les couloirs différentiels des universités n'auraient plus de force opérationnelle. Plus précisément, l'arrivée de nouveaux étudiants et les revenus supplémentaires qui l'accompagnent ont tendance à dominer l'attitude des universités au détriment des plans d'enseignement.

Comme l'a mentionné la ministre dans sa lettre au Conseil, il est temps d'harmoniser la croissance d'une part et la stabilité et la planification d'autre part. Le Conseil croit que la meilleure façon d'atteindre ce but est de rétablir les couloirs différentiels dont la validité n'a pas changé par suite de ces événements; de négocier avec les universités de nouveaux couloirs différentiels supérieurs et un financement approprié; d'élaborer un mécanisme permettant de s'adapter aux fluctuations de l'effectif selon le principe des couloirs différentiels. Il faut comprendre que cette solution ne règle pas la question plus générale du rétablissement d'un financement de base adéquat pour répondre aux besoins à long terme des universités de l'Ontario, mais qu'elle fait partie intégrante de la régularisation du financement des universités pour permettre à ces dernières de planifier leurs programmes pour les années 90.

4.0 Choix

Des années de croissance et un financement insuffisant pour maintenir la qualité des programmes ont amené les universités de l'Ontario à un point tournant. Par conséquent, le gouvernement se retrouve devant une série de choix urgents. Les politiques de tâtonnement, l'augmentation des budgets de base à un taux

inférieur à l'inflation, des fonds destinés à des fins spéciales sans tenir compte de la base, l'incitation des établissements à accepter plus d'étudiants au détriment des considérations pédagogiques et des facteurs liés à la qualité ont fait leur temps. Le maintien de telles politiques n'aura pas les mêmes résultats pour les universités. Les universités croient plutôt qu'il est temps d'apporter des modifications majeures à ces politiques. Ou bien ces modifications se feront de façon coordonnée, guidées positivement par une politique publique, ou bien le système universitaire se désintégrera progressivement, croulant sous les pressions accumulées. Ce ne sera pas une désintégration catastrophique. Le système engendrera plutôt la désillusion, aux prises avec des attentes auxquelles il ne pourra répondre.

Les convictions du Conseil à cet égard ont été renforcées par les consultations qu'il a eues avec les universités. L'effectif ne peut être maintenu à son niveau actuel sans fonds supplémentaires. Ce point a été soulevé devant le Conseil lors des discussions qu'il a eues avec les chefs exécutifs l'automne dernier concernant la révision de la formule. Depuis ce temps, le Conseil a examiné la question de l'insuffisance du financement et de son incidence sur la révision de la formule. Le Conseil conclut qu'il est impossible, sans égard au genre de formule utilisé, d'assumer adéquatement l'augmentation de l'effectif sans financement supplémentaire pour faire face à cette croissance. Le Conseil a examiné les mécanismes de financement des augmentations prévues de l'effectif qui découlent de la rétention des étudiants inscrits en première année en nombres jamais atteints et a conclu que leur incidence sur le financement par étudiant est inacceptable. Le Conseil ne croit pas que les universités seront en mesure d'assumer la rétention prévue de l'effectif avec les 84 millions de dollars actuellement disponibles dans l'enveloppe d'accessibilité.

En vertu de l'enveloppe d'accessibilité actuelle, une augmentation d'environ 24 500 URB a été assumée au cours des deux dernières années, représentant une hausse de 6,5 % du nombre total d'URB depuis 1986-1987. Le taux d'inscriptions aux programmes à plein temps de première année a augmenté d'environ 13 % pendant cette période. Le Conseil a établi des prévisions de l'incidence sur la rétention si les taux d'inscriptions sont maintenus à leur niveau actuel en utilisant les données du Rapport de vérification des universités et du Système d'information statistique sur la clientèle des universités.[7] Comme l'indique le tableau 1, le Conseil estime que le nombre total d'URB augmentera de 9 807 ou plus, soit 2,4 %, en 1989-1990, de 7 005 ou 1,7 % en 1990-1991 et de 2 647 ou 0,6 % en 1991-1992 à cause de la rétention des étudiants inscrits actuellement. Par conséquent, 19 460

---

7. Ces prévisions sont fondées sur les taux de rétention chronologiques des étudiants du premier cycle à plein temps. Les niveaux de première année ont été maintenus constants et la rétention des étudiants supplémentaires a été prévue pour les années indiquées au tableau 1. Le taux de changement chez les étudiants du premier cycle à plein temps a été appliqué au total des URB visant les étudiants du premier cycle. Les URB visant les étudiants du deuxième et du troisième cycles ont été maintenues constantes.

URB de plus que les niveaux actuels seront ajoutées à l'effectif du système universitaire en supposant un taux d'inscriptions constant et un taux de rétention fondé sur les données chronologiques. Le Conseil croit que ces estimations sont modestes, puisque le modèle sur lequel elles sont fondées suppose que l'effectif du deuxième et du troisième cycles n'augmentera pas.

Un taux de rétention de cette envergure a d'importantes répercussions sur le financement. Si le gouvernement veut qu'on assume le nombre d'étudiants aux taux actuels d'inscriptions, il devra fournir des fonds supplémentaires pour assumer le coût de cet effectif. Ainsi, le Conseil croit que la première étape du processus de révision de la formule devrait consister à évaluer le financement requis pour assumer de façon continue le taux actuel de demandes d'admission dans les universités.

Au cours de la première année de l'enveloppe d'accessibilité, les augmentations du financement étaient calculées selon le revenu moyen (formule de base RFB/base URB moyenne) et des engagements ont été pris pour financer la rétention de ces étudiants supplémentaires. Pendant la deuxième année de l'enveloppe d'accessibilité, la valeur des URB a procédé des caprices de politiques d'admission contradictoires de plusieurs établissements. Le Conseil est convaincu que lorsque l'actualisation définitive des URB sera connue, il est peu probable que les établissements voudront accroître davantage leur effectif à ce taux. Le résultat a été le fruit de mesures fondées sur des renseignements incomplets et prises dans un climat incertain, et des nouvelles attentes créées par l'expérience.

Le Conseil recommande que, pour estimer les fonds nécessaires au financement de la rétention de l'effectif actuel, les URB supplémentaires soient évaluées selon la formule base RFB/base URB. Il y a cinq raisons à cette recommandation. Premièrement, des URB entièrement financées ont fourni le premier encouragement à accepter de nouveaux étudiants à une époque de restrictions budgétaires. Deuxièmement, la valeur des URB actualisées pendant la deuxième année de l'enveloppe d'accessibilité était inconnue et, en définitive, reliée à un financement à court terme. Troisièmement, certaines universités qui faisaient face à de fortes pressions se sont débattues pour obtenir autant d'URB que possible de l'enveloppe d'accessibilité parce que cela représentait le seul moyen dont elles disposaient pour obtenir des revenus supplémentaires à un moment critique. Elles ne répéteraient pas cette façon de procéder indéfiniment. Quatrièmement, le Conseil croit qu'à court terme le coût de certaines variables peut être financé à un taux marginal mais qu'à long terme le coût de ces activités augmente à mesure qu'elles deviennent plus fixes. C'est le cas, par exemple, du coût de l'enseignement. Si ces URB doivent devenir des ajouts permanents, les coûts augmenteront inévitablement à mesure que les coûts de l'enseignement changeront, passant de coûts relativement faibles pour les professeurs temporaires ou à temps partiel à des coûts plus élevés pour les professeurs à plein temps dont le salaire et les augmentations fondées sur la progression doivent être pris en compte. Enfin, le Conseil ne

recommandera pas au gouvernement des URB inférieures à ce qu'elles sont actuellement, puisqu'il juge les URB de base actuelles insuffisantes. Une telle mesure ne ferait qu'exacerber le problème du sous-financement et contribuerait encore plus à la détérioration de la qualité.

Le tableau 2 expose l'estimation faite par le Conseil du financement supplémentaire dont les universités auront besoin pour soutenir la rétention de l'effectif actuel compte tenu d'un financement fondé sur la formule base RFB/base URB. Ces chiffres sont calculés en dollars de 1989-1990. Comme nous l'avons indiqué, après avoir pris en compte les fonds actuellement disponibles dans l'enveloppe d'accessibilité, un montant supplémentaire de 46,7 millions de dollars en subventions de fonctionnement sera requis en 1990-1991, 15,5 millions de dollars en 1991-1992, 11,1 millions de dollars en 1992-1993, 8 millions de dollars en 1993-1994, 2,4 millions de dollars en 1994-1995 et 7,4 millions de dollars en 1995-1996 en sus du financement déjà disponible dans l'enveloppe d'accessibilité. Au total, des fonds supplémentaires de 91,1 millions de dollars seront nécessaires au titre du fonctionnement.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre et au lieutenant-gouverneur en conseil:*

> *COAU 89-26*
> *UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR ASSUMER L'AUGMENTATION DE L'EFFECTIF ATTRIBUABLE À LA RÉTENTION DES ÉTUDIANTS ACTUELLEMENT INSCRITS DANS LES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO*
>
> *QUE*, en 1990-1991, un montant supplémentaire minimum de 46,7 millions de dollars soit versé sous forme de subventions de fonctionnement pour assumer l'augmentation de l'effectif résultant de la rétention des étudiants inscrits et que le gouvernement s'engage à financer les augmentations subséquentes de l'effectif selon les modalités exposées au tableau 2. Puisque ces fonds sont calculés en dollars de 1989-1990, que leur valeur soit augmentée en conséquence selon le taux d'inflation et l'augmentation du coût des services.

Eu égard à ses nombreux autres engagements, si le gouvernement de l'Ontario ne peut octroyer les fonds que le Conseil juge essentiels pour assumer l'augmentation de l'effectif des universités, il doit reconnaître qu'en raison de la situation actuelle les universités ne peuvent donner accès à un enseignement de qualité à tous les étudiants admissibles. Si la rétention des étudiants supplémentaires admis grâce au fonds d'accessibilité n'est pas financée, les universités se verront dans l'obligation de réduire le nombre d'inscriptions en première année dès l'automne prochain. Les estimations du Conseil relativement à

cette réduction sont exposées au tableau 3. Le Conseil est d'avis que si le gouvernement ne finance pas adéquatement la rétention des étudiants, les universités devront réduire de 4 500 le nombre d'inscriptions à plein temps en première année du premier cycle. Les fonds recommandés seront nécessaires pour maintenir la valeur moyenne des URB à leur niveau actuel, déjà insuffisant. Si le gouvernement décidait de ne pas accorder les fonds supplémentaires requis, les universités devraient être autorisées à réduire leur effectif afin de fournir un financement adéquat pour le nombre d'étudiants admis.

Cependant, le Conseil croit que les universités ont un rôle beaucoup trop important à jouer dans le développement économique et social de la province pour être obligées de réduire leurs engagements vis-à-vis la population, faute de ressources suffisantes. Par ailleurs, il serait regrettable que les universités aient à faire affaires avec des contractuels pour répondre à leurs engagements dans un contexte de restrictions. Il serait déplorable que les universités se voient dans l'obligation de prendre de l'expansion au détriment de la qualité. Le rétablissement des couloirs différentiels en fonction de l'augmentation de l'effectif et du financement, tel que le préconise le présent Mémoire consultatif, représente une première étape nécessaire en vue de donner aux universités les ressources dont elles ont besoin pour relever le défi des années 90.

5.0 La formule des subventions de fonctionnement

5.1 Les couloirs différentiels

Après d'intensives consultations avec les universités en 1986, le Conseil avait élaboré la notion de «couloirs différentiels» et avait recommandé dans son mémoire consultatif 86-VII que le gouvernement adopte cette formule pour allouer des fonds aux universités de l'Ontario. Le gouvernement a accepté cet avis. À cette époque, le Conseil avait réaffirmé les objectifs actuels de la formule des subventions de fonctionnement, à savoir: stabilité, prévisibilité, équité, responsabilité et simplicité, en accordant la priorité à la stabilité.

Le Conseil a déclaré que le mécanisme de financement devait viser à:

a) protéger le financement des établissements contre les répercussions des mesures prises par d'autres établissements;

b) dissuader les établissements de se servir de la croissance pour augmenter leur part du total des subventions de fonctionnement;

c) permettre que soient pris en compte les facteurs qualitatifs et quantitatifs dans les décisions relatives à l'enseignement;

d) réduire les variations à court terme du financement qui peuvent résulter de fluctuations futures de l'effectif.[8]

Les couloirs différentiels prévoient des revenus plus prévisibles à court terme ce qui, par ricochet, permet une planification à long terme. Ils tendent également à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, en diminuant la concurrence à laquelle se livrent les universités pour obtenir des étudiants, allant même jusqu'à diminuer les critères d'admission. Enfin, les couloirs différentiels permettent de centraliser le processus décisionnel au regard des programmes et du mandat. Les arguments à l'appui des couloirs différentiels, acceptés par les universités (consensus réitéré lors de la récente réunion du Comité de financement avec les chefs exécutifs) et le gouvernement, demeurent valables malgré les pressions des deux dernières années.

Essentiellement, cette formule consistait à fixer une fourchette de plus ou moins 3 % aux URB de base de trois ans (1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986) pour chaque établissement. Dans la mesure où la moyenne mobile de l'effectif sur une période de sept ans fluctuait à l'intérieur de cette fourchette, le revenu de l'université ne diminuait pas par rapport au montant reçu au centre du couloir soit au niveau de l'URB de base. Si la moyenne mobile de l'établissement était inférieure à 3 %, il perdait son financement proportionnellement. Si, par contre, la moyenne mobile d'un établissement était supérieure à 3 %, l'université n'était pas assurée de recevoir des fonds supplémentaires. Cependant, les universités pouvaient demander que leurs couloirs différentiels soit élargis en présentant un plan au Conseil, augmentant par le fait même leurs revenus. De même, les établissements qui étaient aux prises avec une diminution constante de leur effectif pouvaient demander un rétrécissement de leurs couloirs pour stabiliser leurs sources de revenu pendant qu'ils devaient s'adapter aux diminutions de l'effectif et de leurs revenus.

Un tel système de stabilisation était intéressant pour les établissements qui prévoyaient un effectif stable ou éventuellement à la baisse. Cependant, pour les raisons exposées ci-dessus, l'effectif a augmenté de façon spectaculaire peu après la mise en oeuvre de ce système. Le gouvernement a injecté un montant supplémentaire de 84 millions de dollars sur deux ans pour assumer l'augmentation, mais ces nouveaux fonds ont été utilisés pour financer les augmentations de toutes sources: nouveaux étudiants de première année, hausses de l'effectif aux deuxième et troisième cycles, et augmentations découlant de taux de rétention plus élevés. Puisque toutes les augmentations de l'effectif supérieures au niveau de 1986-1987 étaient financées, les augmentations à l'intérieur des couloirs différentiels ont entraîné des revenus supplémentaires. En fait, les fonds de l'enveloppe d'accessibilité ont nui au fonctionnement du système de couloirs différentiels.

---

8. Conseil ontarien des affaires universitaires, "Advisory Memorandum 86-VII, Modification of Operating Grants Formula", Thirteenth Annual Report, 1986-87, pp. 156 et 157.

5.2 Raison d'être des couloirs différentiels

Le financement des universités au moyen de couloirs différentiels, qui empêchent d'associer directement les revenus tirés des subventions à l'effectif des établissements, mais qui en définitive rendent également ces revenus sensibles aux fluctuations majeures de l'effectif, présente beaucoup de mérites, tant du point de vue du gouvernement que de celui des établissements. L'histoire du financement des universités en Ontario a été marquée dans une large mesure par l'élimination progressive de liens directs entre l'effectif et les revenus. Le gouvernement a rejeté l'accès ouvert au trésor que représente un lien direct entre l'effectif actuel et les revenus. Il a également rejeté le modèle concurrentiel en vertu duquel les établissements doivent se battre pour maximiser leur part d'une réserve fixe de fonds, situation qui permet aux établissements ayant les normes les moins élevées de gagner le plus. Au fil des ans, le Conseil a cherché une mesure intermédiaire qui permettrait de stabiliser les revenus des universités pour qu'elles puissent faire les changements prévus, de fournir une accessibilité souple avec des ressources données, de protéger les établissements contre les mesures à court terme des autres établissements, et qui, dans l'intérêt de la responsabilité publique, demeurerait sensible à l'effectif. Plusieurs facteurs militent en faveur des couloirs différentiels.

Premièrement, la stabilité des revenus que supposent les couloirs différentiels crée une situation où la planification au-delà d'un an devient possible. Pour des établissements comme les universités, un cycle de planification aussi long est fort souhaitable. Pour la plupart des programmes, il faut de quatre à cinq ans après la planification d'un changement pour voir les résultats en termes de diplômés.

Deuxièmement, l'effectif n'est qu'une justification des coûts. Les universités ont de nombreux coûts fixes à supporter comme les bibliothèques, les installations informatiques, l'entretien et les locaux, le personnel de soutien et, dans une certaine mesure, le corps professoral qui ne varie pas directement en fonction de la taille de la population étudiante ou, le cas échéant, le fait de façon non linéaire. Ainsi, le fait de relier trop directement les revenus à l'effectif ferait abstraction de l'importance de ces coûts fixes qui ne sont pas liés aux fluctuations de l'effectif.

Troisièmement, les couloirs différentiels permettent de protéger financièrement les établissements à court terme contre les effets négatifs des mesures prises par d'autres établissements. À brève échéance, un établissement ne peut pas augmenter ses revenus au détriment d'autres établissements simplement en augmentant son effectif. Par ailleurs, cela a pour effet de dissuader les établissements de prendre de l'expansion. Des niveaux de frais relatifs et la perspective d'une croissance à long terme totalement financée détermineront si les universités sont susceptibles de combler leurs couloirs différentiels.

En dernier lieu, la stabilité des revenus et la possibilité de les prévoir qu'assurent les couloirs différentiels permet aux établissements de concentrer leurs efforts non sur des revenus marginaux qui peuvent être obtenus par des

modifications à l'effectif, mais plutôt sur la qualité de l'enseignement qui, selon eux, est de toute première importance. Une université n'est pas le genre d'établissement qui doit être dirigé par des calculs du marché à court terme. Au contraire, si on veut que les universités soient le centre névralgique de la connaissance et de la recherche au service des Ontariens, leurs programmes, leur planification, leur enseignement et leur recherche doivent être orientés à long terme. Des revenus stables permettent donc de réaffirmer plus fortement ces critères de qualité devant les conseils des universités.

6.0 Objectifs de la révision de la formule

Pour l'heure, la révision de la formule des subventions de fonctionnement doit porter sur la question de l'intégration des fonds de 84 millions de dollars de l'enveloppe d'accessibilité au financement de base, reconnaissant l'objet pour lequel ces fonds ont été injectés et la volonté du gouvernement d'assumer de façon coordonnée et planifiée la croissance de l'effectif. Le Conseil doit également examiner de façon significative la volonté du gouvernement d'améliorer l'accessibilité et l'excellence dans un contexte de restrictions budgétaires. Deux facteurs sont particulièrement importants. Premièrement, il est important de déterminer un mécanisme de financement des augmentations futures de l'effectif qui procèdent de la rétention du nombre accru d'étudiants inscrits en première année en raison de l'enveloppe d'accessibilité. Deuxièmement, il est essentiel de déterminer des mécanismes permanents permettant d'assumer, de façon rationnelle, les augmentations ou les diminutions de la demande.

La présente révision de la formule a donc pour objectif:

(1) de veiller à ce que toutes les enveloppes de financement soient exploitées de façon coordonnée pour que les établissements reçoivent un financement de base stable;

(2) de transférer de façon équitable, coordonnée et planifiée les fonds à court terme de l'enveloppe d'accessibilité aux fonds de base à long terme, à la lumière des objectifs énoncés de l'enveloppe d'accessibilité;

(3) d'établir un mécanisme permanent permettant de coordonner et de planifier les changements futurs dans les niveaux de financement et d'activité;

(4) d'examiner la volonté du gouvernement d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement universitaire à une époque de contraintes financières;

(5) de permettre au gouvernement, sur les avis du Conseil, de stimuler la mise en oeuvre de nouveaux programmes dans les secteurs stratégiques.

Pour atteindre ces objectifs, on propose que de nouveaux couloirs différentiels soient négociés, ce qui donnerait lieu à la stabilisation du financement et permettrait au système universitaire d'assumer des niveaux supérieurs d'effectif. Le Conseil tient compte de la possibilité de futures augmentations de l'effectif à l'échelle du système et propose un mécanisme compatible avec les couloirs différentiels pour assumer cette croissance supplémentaire au moment où elle surviendra, le cas échéant. Enfin, le Conseil recommande un nouveau mécanisme de changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques afin de permettre une adaptation extraordinaire à des programmes précis considérés comme étant de toute première importance du point de vue tant sociétaire que pédagogique.

Le rétablissement des couloirs différentiels présente un intérêt manifeste du point de vue des établissements. Il devrait en être de même du point de vue du gouvernement. La proposition demande au gouvernement de financer la rétention de l'effectif pour créer un système universitaire plus grand. Ce faisant, le gouvernement peut être assuré qu'aucune pression ne sera exercée à court terme, voire à long terme, relativement à l'accessibilité. court terme, les universités seront encouragées à accepter autant d'étudiants qualifiés que possible pour atteindre le point central de leurs couloirs différentiels. Ce n'est qu'alors qu'elles bénéficieront de la protection qu'offrent les couloirs différentiels. Jusqu'à ce jour, elles recevront des fonds proportionnels à leur effectif actuel. Ce modèle est donc implicitement orienté vers le maintien de l'accès.

La proposition du Conseil comporte également une disposition d'accessibilité qui prévoit une certaine protection contre les augmentations à court terme de l'effectif une fois les nouveaux taux prévus dans les couloirs différentiels atteints. En vertu de cette proposition, les établissements sont responsables de la première tranche de 3 % de l'augmentation. Si l'effectif total devait dépasser cette limite en une année donnée (une augmentation d'environ 12 000 à 13 000 URB), les dispositions d'une nouvelle enveloppe d'accessibilité entreraient alors en vigueur. Si l'effectif était supérieur à 3 % en moyenne sur une période de trois ans, des couloirs différentiels élargis devraient alors être appliqués. Cependant, il est important de souligner que si les couloirs différentiels comportent la stabilité, la sécurité et la possibilité de prévision pour fins de planification, en supposant que les fonds soient effectivement versés, le gouvernement serait assuré que l'accès aux universités serait maintenu aux niveaux actuels et qu'il disposerait d'un horizon de planification suffisant pour financer la croissance à long terme. En outre, cette nouvelle formule répond davantage aux besoins de la population et à la politique gouvernementale que l'ancienne étant donné l'intégration de la notion de couloirs différentiels pour les programmes stratégiques.

6.1 Mode de changement des couloirs différentiels

La section 7 du présent Mémoire expose en détail un moyen précis pour éliminer graduellement le fonds d'accessibilité actuel et mettre en oeuvre un

processus en vertu duquel les 84 millions de dollars ainsi libérés et les 91,1 millions de dollars supplémentaires engagés pour assumer la rétention sur une période de six ans financeraient le changement des couloirs différentiels. Le Conseil ne croit pas qu'une approche centralisée soit appropriée pour un système dans lequel les établissements sont autonomes. Le Conseil est convaincu que le changement devrait être mis en oeuvre par les établissements eux-mêmes. Ceux-ci devraient planifier avec soin leurs nouveaux couloirs différentiels programme par programme. Ils devraient en outre avoir l'occasion d'échanger entre eux concernant leurs plans, ce qui leur permettrait de rajuster à la baisse leurs couloirs différentiels. En cas d'écarts dans les propositions, le Conseil demanderait aux établissements de tenter de régler eux-mêmes leurs problèmes apparents de surcapacité ou de sous-capacité. Ce n'est que si les établissements touchés ne parvenaient pas à s'entendre que le Conseil interviendrait en tant qu'arbitre. Bien qu'il soit complexe et demande beaucoup de temps, un tel système de consultations entre établissements n'en demeure pas moins le plus intéressant au regard de l'autonomie des établissements et de la liberté pédagogique.

Le Conseil établira une nouveau niveau d'URB de base pour le système de façon que les établissements reçoivent un financement représentant la formule base RFB/base URB moyenne pour les inscriptions marginales. Les raisons pour financer ces URB supplémentaires permanentes selon le revenu moyen sont essentiellement les mêmes que celles fournies à l'appui de l'utilisation du revenu moyen pour déterminer les fonds disponibles pour financer les changements apportés aux couloirs différentiels. La formule base RFB/base URB moyenne permettra un financement raisonnable des étudiants supplémentaires et fera en sorte que les rajustements à la hausse des couloirs différentiels produiront un rétrécissement des proportions formule base RFB/base URB de chaque établissement à l'intérieur du système. Pour déterminer le nombre approprié d'URB, il faudra que le gouvernement annonce à l'avance les fonds qu'il injectera pour financer les changements aux couloirs différentiels. Plus les engagements seront élevés et plus ils s'étaleront sur une longue période, plus le nombre d'URB ajoutées sera élevé. Pour qu'un tel système soit efficace, il faudra que le Conseil joue un rôle plus actif dans la coordination des plans des établissements que ce fut le cas jusqu'à maintenant; cependant, il faut noter que ce sont les établissements eux-mêmes qui ont incité le Conseil à jouer ce rôle. Dans des mémoires subséquents, le Conseil devra élaborer des critères de règlement des conflits relatifs aux couloirs différentiels lorsque les plans des établissements prévoient un effectif supérieur au nombre total d'URB totalement financées que le Conseil juge disponibles.

La méthode utilisée pour établir les nouveaux couloirs différentiels selon un effectif supérieur est exposée dans la section 7 et a été élaborée au cours de la dernière année après d'étroites consultations avec les établissements et les parties intéressées. Elle a l'appui des établissements, bien que cet appui ne soit ni unanime, ni enthousiaste dans tous les cas. Ce plan représente une première étape

nécessaire pour rétablir la stabilité dans le système après plusieurs années d'expansion. Il jette également les bases de l'examen du financement des frais généraux de recherche, de l'équité et du niveau approprié de financement pour le système.

7.0 Structure de la formule

7.1 Les couloirs différentiels actuels

Une seule modification sera apportée au système actuel décrit dans le Mémoire consultatif 86-VII, c'est-à-dire que la moyenne mobile portera sur cinq ans plutôt que sur sept comme c'est la cas actuellement. Les nouveaux facteurs contenus dans le présent document ne sont que des explications ou des ajouts au mécanisme exposé dans le Mémoire 86-VII, qui demeure le point de départ de la formule révisée.

En vertu des couloirs différentiels, les établissements ont un niveau de base de revenu de fonctionnement de base (RFB), des URB et des frais préétablis. Dans la mesure où les URB d'un établissement selon la moyenne mobile se situent à l'intérieur de la fourchette des couloirs différentiels, les subventions préétablies ne sont pas touchées par les fluctuations de l'effectif. En vertu des modifications proposées dans le présent Mémoire consultatif, le financement prévu pour les niveaux de base actuels des URB des établissements demeure inchangé. Les changements dans le financement se produiront lorsque la croissance des URB dépasse les niveaux de base actuels. Cette distinction est délibérée. Le Conseil croit qu'il est extrêmement important de veiller à ce que les niveaux actuels de subventions préétablies ne soient pas touchés par le financement de l'augmentation de l'effectif.

7.2 Transition du financement de l'enveloppe d'accessibilité

7.2.1 Élimination graduelle de l'enveloppe d'accessibilité actuelle

Une des grandes préoccupations du Conseil a été l'apparente disproportion dans les mécanismes de financement entre l'enveloppe des subventions préétablies et l'enveloppe d'accessibilité. L'enveloppe des subventions préétablies sert à financer les établissements jusqu'au niveau de leurs URB de base (la moyenne de leurs URB totales en 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986). L'enveloppe d'accessibilité sert à financer les établissements pour l'augmentation de leur effectif après 1986-1987. Bien que leurs URB de 1986-1987 aient été supérieures à leur niveau de base, plusieurs établissements n'ont pas reçu de financement pour ces URB ni de l'enveloppe des subventions préétablies ni de l'enveloppe d'accessibilité. Par ailleurs, les URB de plusieurs établissements pour 1986-1987 étaient inférieures à leur niveau de base et ces établissements ont vu leur effectif financé à même l'enveloppe des subventions préétablies et l'enveloppe d'accessibilité. En raison de cette situation, l'allocation actuelle en vertu de l'enveloppe d'accessibilité ne convient

pas au financement à long terme. Ce mécanisme a miné l'utilité et l'efficacité des couloirs différentiels.

On a demandé au Conseil d'intégrer au financement de base les fonds actuellement versés pour améliorer l'efficacité générale. En examinant cette question, le Conseil a conclu qu'il y a peu de raisons de prolonger l'enveloppe d'accessibilité actuelle sauf pour assurer une reconnaissance adéquate de l'accessibilité passée. Cependant, ce facteur est important. L'élimination graduelle de l'enveloppe d'accessibilité a soulevé deux points fort importants dans l'esprit des membres du Conseil: la transition vers le financement de base doit renforcer l'intégrité du système de couloirs différentiels d'une part, et l'élimination de l'enveloppe d'accessibilité doit tenir compte adéquatement de l'engagement du gouvernement à financer la rétention des étudiants inscrits par l'entremise de l'enveloppe d'accessibilité.

Comme l'a indiqué la ministre dans sa lettre du 20 avril 1988 au président du Conseil, le ministère ne dispose pas de données suffisamment détaillées pour identifier l'effectif supplémentaire et le distinguer du reste. Il faut ajouter que comme l'enveloppe d'accessibilité servait à financer l'augmentation nette de l'effectif total d'une année à l'autre, même avec des données détaillées il n'est pas possible d'identifier les étudiants supplémentaires inscrits en vertu de l'enveloppe d'accessibilité. Le mieux que nous puissions faire est de reconnaître la rétention des étudiants inscrits en vertu de l'enveloppe d'accessibilité.

L'augmentation de l'effectif s'est produite au premier cycle ainsi qu'au deuxième et troisième cycles tant chez les étudiants à plein temps que chez ceux à temps partiel. Cependant, une grande partie de l'augmentation de l'effectif procède de l'augmentation du nombre d'étudiants à plein temps inscrits en première année du premier cycle. Le Conseil a donc choisi de prendre en compte la rétention des étudiants inscrits en vertu de l'enveloppe d'accessibilité selon le taux moyen de rétention des étudiants du premier cycle à plein temps pour l'ensemble du système.

Certains établissements ont soutenu que le taux de rétention de chaque établissement devrait être utilisé, faisant remarquer que leur taux de rétention est supérieur à la moyenne. Le Conseil n'appuie pas cette approche pour trois raisons: (1) les données actuellement recueillies sur l'année d'études ne sont pas vérifiées et, dans le cas de certains établissements, des anomalies ont été signalées pour lesquelles des rajustements arbitraires devraient être faits; (2) il serait inutile d'établir un nouveau mécanisme élaboré permettant de retracer avec plus de précision les étudiants supplémentaires lorsque les fonds de l'enveloppe d'accessibilité sont transférés aux universités par les couloirs différentiels; (3) les taux de rétention des étudiants de premier cycle à plein temps constituent une approximation d'une rétention non quantifiable de changements nets de l'effectif total et il n'y a aucun moyen de savoir si les étudiants identifiés sont des étudiants inscrits en vertu de l'enveloppe d'accessibilité.

Les fonds d'accessibilité seront éliminés progressivement pour tous les établissements de la façon suivante: 1re année - 0 %; 2e année - 15 %; 3e année - 30 %; 4e année - 60 %; 5e année - 100 %. Quoique simple, cette transition est exacerbée par le fait qu'il y a deux années d'augmentations liées à l'accessibilité et que le gouvernement s'est engagé à les financer pleinement. Le tableau 4 expose l'élimination progressive de l'enveloppe d'accessibilité. Les taux de rétention de chaque université peuvent être différents des taux moyens, mais comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est-à-dire que l'enveloppe d'accessibilité a saisi toutes les augmentations des URB supérieures aux niveaux de 1986-1987, le Conseil croit que le taux moyen de rétention constitue une bonne approche.

7.2.2 Intégration des fonds d'accessibilité aux changements des couloirs différentiels

Les fonds de l'enveloppe d'accessibilité libérés par l'élimination graduelle de cette enveloppe et les fonds supplémentaires engagés par le gouvernement pour assumer la rétention des étudiants supplémentaires seront transférés dans le financement de base des établissements qui entreprennent un changement à la hausse de leur enveloppe de subventions préétablies, de leurs couloirs différentiels et de leurs URB de base. Ces changements aux couloirs différentiels seront financés à partir des niveaux d'URB de base actuelles ou du point central de l'ancien couloir aux URB de base (c'est-à-dire le centre) du nouveau couloir.

Le Conseil croit que la disposition originale exposée dans le Mémoire consultatif 86-VII, à savoir que les changements apportés aux couloirs différentiels doivent être supérieurs à 3 % des URB de base actuelles ou du point central des couloirs différentiels, ne devrait pas s'appliquer à la situation actuelle. La politique gouvernementale et l'enveloppe d'accessibilité ont incité les établissements à absorber plus d'étudiants au cours des deux dernières années. Pour certains établissements, le niveau d'augmentation soutenue, ainsi que la rétention des nouveaux étudiants, ne justifiaient pas une augmentation des couloirs différentiels supérieure à 3 %. Le fait d'obliger les établissements à augmenter leur effectif au niveau identifié dans le Mémoire consultatif 86-VII pourrait être dommageable pour les établissements et le système de deux façons. Premièrement, si les établissements sont obligés d'augmenter leur effectif au-delà des niveaux de rétention pour obtenir plus de financement, il pourrait en résulter une lutte pour obtenir des étudiants, lutte que la demande ne justifie peut-être pas. Deuxièmement, le Conseil et le gouvernement obligeraient les établissements à aller à l'encontre de leurs plans et de ce qu'ils jugent le plus approprié pour l'enseignement et la recherche dans leur établissement. Cela aussi pourrait avoir un effet déstabilisant sur le financement de l'établissement si l'effectif de l'établissement ne peut atteindre le niveau requis, ou encore cela pourrait conduire au surpeuplement des classes si l'établissement ne dispose pas des locaux nécessaires pour loger les étudiants supplémentaires.

En vertu de cette approche, l'augmentation des URB de croissance entre l'ancien et le nouveau niveau des URB de base pourrait être financée différemment à même la formule base RFB/base URB de chaque établissement. Le taux de financement pour les URB de croissance sera égal pour tous les établissements et sera finalement égal à la formule base RFB/base URB moyenne courante du système.

Les établissements qui verront leurs couloirs différentiels modifiés recevront en fait une nouvelle moyenne mobile. Les couloirs différentiels seront implantés graduellement comme le montre le tableau 4. Ainsi, les établissements qui verront leurs couloirs différentiels modifiés seront financés selon la différence positive entre leurs URB de base et leur nouvelle moyenne mobile croissante, où la moyenne mobile débute en tant qu'un calcul du surplus ou du déficit des URB de 1989-1990 auquel on ajoute une année à chaque année subséquente jusqu'en 1994-1995 où elle devient une moyenne mobile quinquennale tout à fait opérationnelle. Pendant la transition entre les anciens et les nouveaux couloirs différentiels, les établissements seront financés selon la moyenne mobile croissante jusqu'à ce que la moyenne mobile atteigne la nouvelle URB de base ou le point central du nouveau couloir différentiel. À ce moment, l'établissement bénéficiera de la protection de nouveaux couloirs différentiels de plus ou moins 3 % du nouveau niveau d'URB de base.

Le Conseil a conçu ces mesures de transition pour minimiser l'interruption du financement qui peut se produire avec une moyenne mobile de 5 ou 7 ans. On reconnaît cependant que les fonds servant à financer la rétention doivent être versés plus rapidement en vertu de cette proposition. On reconnaît également que les établissements devront proposer des couloirs différentiels précis puisque les mesures de financement transitoires sont très sensibles aux fluctuations de l'effectif.

Les établissements dont les couloirs différentiels ne seront pas augmentés ne verront pas leur moyenne mobile modifiée tel que le précise le tableau 4. Ils continueront cependant à recevoir une protection contre les fluctuations de l'effectif que l'on retrouve dans une moyenne mobile pluriannuelle. Cependant, la durée de la moyenne mobile pour ces établissements sera portée de sept à cinq ans, ce qui augmentera l'influence d'une année donnée de la moyenne mobile, pour la porter de 14 % en vertu d'une moyenne mobile de sept ans à 20 % pour une moyenne mobile de cinq ans.

Pendant la période de transition, deux problèmes peuvent se présenter: (1) il n'y a pas suffisamment de fonds pour financer complètement la moyenne mobile croissante selon la formule base RFB/base URB moyenne parce que les fonds de l'enveloppe d'accessibilité ne sont pas libérés assez rapidement; (2) certaines des URB supplémentaires pourraient être financées deux fois, une fois par l'enveloppe d'accessibilité et une fois par la moyenne mobile croissante. Le problème du double calcul est réglé en plafonnant le financement supplémentaire total à un niveau équivalant aux URB de la moyenne mobile croissante moins les URB de base. Par

exemple, en 1990-1991, la proportion d'URB de la moyenne mobile à financer égalera:

(URB MM - URB de base) - (Proportion d'accessibilité)
URB de l'enveloppe encore financées

ou

(URB de 1989-1990 - URB de base) - (70 % 1987-1988 + 85 % 1988-1989)
URB d'accès URB d'accès

Les URB qui en résultent seront financées jusqu'à concurrence de la formule base RFB/base URB moyenne. Si les fonds libérés de l'enveloppe d'accessibilité ou fournis par le gouvernement sont insuffisants, ces URB de la moyenne mobile seront financées à un taux moyen réduit. Néanmoins, une valeur réduite d'URB n'est qu'une possibilité à court terme puisque la somme de tous les nouveaux couloirs différentiels ne pourra pas dépasser le niveau lorsque la formule base RFB/base URB moyenne peut être fournie.

En résumé, le financement de transition sera fourni comme suit:

(1) Le financement en vertu de l'enveloppe d'accessibilité continuera d'être prioritaire jusqu'à que l'enveloppe ait été complètement éliminée conformément aux procédures expliquées ci-dessus.

(2) Les fonds résiduels libérés lorsque l'enveloppe d'accessibilité aura été éliminée et que des fonds supplémentaires auront été fournis par le gouvernement au titre de la rétention de l'effectif seront alloués selon la croissance des nouvelles URB de la moyenne mobile croissante de chaque établissement dont les couloirs différentiels seront modifiés (c.-à-d. la différence entre les nouvelles URB de la moyenne mobile et les URB de base actuelles) jusqu'à concurrence de la formule base RFB/base URB moyenne.

(3) Pour veiller à ce que l'augmentation de l'effectif ne soit pas financée deux fois, une fois par l'enveloppe d'accessibilité et une fois par l'enveloppe des subventions préétablies, les URB de la moyenne mobile seront financées jusqu'à concurrence des URB de la moyenne mobile dont on aura soustrait la somme des URB de base actuelles et la proportion d'URB encore financées par l'enveloppe d'accessibilité.

(4) Lorsque l'enveloppe d'accessibilité aura été éliminée et que les URB de la moyenne mobile auront atteint le nouveau niveau des URB de base, les URB supplémentaires qui dépasseront le niveau des URB de base seront financées au taux de la formule base RFB/base URB moyenne (calculée au moyen des facteurs de l'ancienne base).

7.3 Négociation des nouveaux couloirs différentiels

Les nouveaux couloirs différentiels ne seront pas déterminés au moyen d'une formule, mais plutôt de façon planifiée par l'échange de renseignements entre les universités et des négociations avec le Conseil.

7.3.1 Rajustements touchant plusieurs établissements

L'un des problèmes les plus urgents dont doit s'occuper le Conseil est la négociation simultanée de changements à plusieurs couloirs différentiels par suite de l'intégration au financement de base des fonds de l'enveloppe d'accessibilité et la nécessité d'assumer de façon plus permanente l'effectif actuel et l'augmentation du taux de rétention créés par le nombre actuel d'inscriptions. Plusieurs facteurs ont été pris en compte dans l'examen de cette question, y compris le lieu approprié de planification des changements et la faisabilité de mener des négociations de front compte tenu de la disponibilité des membres du Conseil et de son personnel limité. Le Conseil a décidé que son rôle n'était pas d'être le centre de planification, mais plutôt de coordonner les changements pour que les résultats des choix faits par chaque établissement soient compatibles, tant du point de vue du système universitaire que de celui de la politique publique.

Le Conseil a élaboré un processus de consultations en plusieurs étapes relativement aux couloirs différentiels qu'il coordonnera sur une période de 7 à 10 mois. Aux termes de cette proposition, la planification sera l'affaire des universités, tant individuellement que conjointement. Le Conseil interviendra dans les situations suivantes:

(i) les plans d'un établissement ne sont pas conformes aux objectifs et aux besoins du système;

(ii) les plans d'un établissement ne sont pas conformes aux activités et aux plans des autres établissements;

(iii) compte tenu des fonds disponibles, la somme des changements aux couloirs différentiels de chaque établissement ne peut être financée au taux de la formule base RFB/base URB moyenne.

Le processus de négociation des couloirs différentiels se déroulera comme suit:

Ronde 1 - Demande de propositions de changements aux couloirs différentiels

La première étape des négociations multipartites sur les changements aux couloirs différentiels consisterait à demander aux établissements de faire des propositions. À ce moment, le Conseil identifierait un certain nombre de facteurs pour permettre aux établissements de porter des jugements éclairés, y compris les fonds disponibles, les paramètres globaux et les renseignements que doit fournir un établissement qui propose de nouveaux couloirs différentiels. Le gouvernement devra avoir annoncé le niveau du financement supplémentaire avant cette étape.

a) Fonds disponibles

Le total des fonds dont disposera la système pour le financement des changements aux couloirs différentiels sera identifié (84 millions de dollars + le financement de la rétention). Ces montants comprendront les sommes disponibles chaque année aux fins de la transition vers les nouveaux couloirs différentiels. Cette étape s'inscrit dans le contexte de l'élimination de l'enveloppe d'accessibilité et de la volonté du gouvernement de financer la rétention.

Le financement adéquat de la rétention des étudiants déjà inscrits nécessitera un engagement de financement pluriannuel de la part du gouvernement. Si le gouvernement s'engage d'avance à financer la rétention, le Conseil négociera le niveau de financement et identifiera le nombre d'URB qui peuvent être financées selon la formule base RFB/base URB moyenne. Si le gouvernement n'est pas en mesure de fournir un engagement pluriannuel, le Conseil négociera deux niveaux de changements aux couloirs différentiels:

(1) le niveau de changements aux couloirs différentiels qui peut être financé avec les fonds supplémentaires déjà engagés (au moins 84 millions de dollars);

(2) le niveau de couloirs différentiels si le financement de la rétention est fourni.

Si dans les années subséquentes le gouvernement injecte des fonds en sus de ceux qu'il a déjà engagés, le nouveau centre des couloirs différentiels des établissements sera augmenté proportionnellement à la différence entre le premier niveau révisé des couloirs différentiels et le niveau total de rétention. La valeur des URB ne devra pas être diminuée par cette dernière mesure. En vertu de ces procédures, si l'effectif n'atteint pas la limite supérieure des couloirs différentiels, le gouvernement ne financera que les niveaux atteints.

b) Paramètres globaux des changements aux couloirs différentiels

Le Conseil devra indiquer aux établissements les facteurs généraux suivants qui seront examinés pour déterminer les lacunes ou les conflits possibles:

(i) **Facteurs liés à l'effectif:** Le taux de réponse aux besoins prévus à l'échelle régionale et dans l'ensemble du système sera examiné pour voir si les rajustements proposés aux couloirs différentiels fourniront trop ou pas assez d'accès en regard du nombre d'étudiants projeté et des fonds disponibles. Cela sera déterminé en majeure partie par les niveaux de financement fourni par le gouvernement puisque le Conseil demande, au plus, la reconnaissance de la rétention des étudiants déjà inscrits et déterminera le nombre d'URB qui doivent être financées avec les fonds fournis.

(ii) **Facteurs liés à l'incidence sur les autres établissements:** Le degré de l'incidence entre les établissements de l'augmentation de l'effectif dans un établissement qui peut menacer le maintien des couloirs différentiels dans d'autres établissements sera examiné.

(iii) **Facteurs liés à la combinaison de programmes:** On évaluera les fluctuations de l'effectif et des niveaux d'inscriptions afin d'y déceler des lacunes possibles.

Dans une large mesure, les universités devront évaluer leur capacité à atteindre les niveaux proposés de leurs couloirs différentiels. Elles prendront des décisions concernant leur capacité d'atteindre les nouveaux niveaux de leurs couloirs différentiels et d'absorber des étudiants supplémentaires. Le Conseil interviendra lorsque ces décisions iront à l'encontre de l'un ou l'autre des facteurs précités.

c) Déclaration par l'établissement d'un nouveau point central de ses couloirs différentiels

Tous les établissements qui désirent un rajustement de leurs couloirs différentiels devront déclarer le niveau d'URB de base ou point central de leurs couloirs différentiels qu'ils désirent. Ils devront également fournir au Conseil les renseignements nécessaires pour lui permettre de porter un jugement éclairé sur les changements proposés. Les renseignements requis comprendront des données récentes et des prévisions sur l'effectif selon les nouveaux couloirs différentiels proposés par grande catégorie de programme (par exemple, les secteurs de programme établis par Statistique Canada). Les établissements devront également fournir des renseignements sur les inscriptions actuelles et prévues d'étudiants en

première année du premier cycle à plein temps selon les catégories utilisées par le Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario ainsi que des renseignements sur les inscriptions à d'autres années comme dans le cas des étudiants des cégeps du Québec.

Pour aider les universités qui demandent un changement de leurs couloirs différentiels dans leur planification, les nouveaux couloirs déclarés seront les couloirs différentiels maximums permis. En d'autres termes, au cours des négociations, les établissements pourront modifier leurs propositions à la baisse uniquement, à moins que le Conseil ne demande expressément que leur demande ne soit modifiée à la hausse. Cela permettra de veiller à ce que, par suite de la première déclaration des couloirs différentiels, les établissements connaissent l'incidence maximum des changements aux couloirs différentiels des autres établissements. Les établissements auront trois mois pour préparer leurs propositions.

Ronde 2 - Diffusion et observations

Le Conseil compilera et distribuera les propositions des établissements, en faisant ses observations lorsqu'il voit des lacunes et des problèmes possibles tant globalement qu'entre les établissements. Avant de faire ses observations, le Conseil fera circuler toutes les propositions aux établissements. Ceux-ci pourront faire part des conflits qu'ils jugent susceptibles de se produire à cause des plans des autres universités. Les observations du Conseil peuvent aller aussi loin que de refuser des changements aux couloirs différentiels au-delà d'un certain niveau.

Cette étape devrait durer 1 ou 2 mois.

Ronde 3 - Modification des propositions à la baisse

Les établissements pourront modifier leurs propositions à la baisse à la lumière des renseignements obtenus aux rondes 1 et 2. Les établissements devront régler les lacunes ou les conflits identifiés par le Conseil. Lorsque des conflits entre établissements sont identifiés et qu'il est nécessaire de les régler, les établissements devront s'en occuper conjointement. Cette étape devrait prendre deux mois.

Ronde 4 - Finalisation des couloirs différentiels

Le Conseil compilera les propositions révisées des établissements et toutes les lacunes ou conflits non réglés par des discussions avec les établissements en cause. Cette étape devrait prendre 1 ou 2 mois.

À la fin de ce processus, le Conseil donnera des avis à la ministre. Le gouvernement surveillera l'effectif dans les secteurs où des conflits ont été identifiés et négociés. À des fins de comptabilité, dans les secteurs où le Conseil a réglé des conflits, les étudiants inscrits (URB) devront être contrôlés selon les procédures de vérification habituelles.

7.3.2 Négociations subséquentes des couloirs différentiels avec chaque établissement

Par la suite, lorsqu'un établissement désire modifier à la hausse ses couloirs différentiels, les conditions exposées dans le Mémoire consultatif 86-VII relativement aux changements aux couloirs différentiels s'appliqueront. Les modifications doivent être supérieures à 3 % des URB de base. Les établissements devront aborder le Conseil pour demander un changement à leurs couloirs différentiels avant que leur moyenne mobile ne dépasse leurs couloirs différentiels. Les dispositions relatives au financement de transition seront semblables à celles visant les négociations multipartites. L'établissement recevra une nouvelle moyenne mobile croissante et un financement supplémentaire sera fourni sur la base des nouvelles URB de moyenne mobile à un taux représentant la formule base RFB/base URB moyenne jusqu'à ce qu'il atteigne le point central de ses nouveaux couloirs différentiels. À ce moment, l'établissement bénéficiera de la protection de plus ou moins 3 %.

L'établissement qui demande un changement de ses couloirs différentiels devra présenter des arguments et des renseignements plus exhaustifs que dans le cas des négociations multipartites. Puisque tous les rajustements à la hausse des couloirs différentiels devront être financés avec de «nouveaux» fonds et qu'ils ne seront pas prévus dans un jeu à somme nulle, le Conseil devra convaincre le gouvernement du bien-fondé des changements. Pour ce faire, le Conseil aura besoin des renseignements suivants:

(i) un plan quinquennal de l'augmentation de l'effectif par niveau d'études et secteur de programmes;

(ii) une identification de tous les nouveaux programmes dans les cinq années suivantes à tous les niveaux et secteurs de programmes;

(iii) une déclaration de l'établissement expliquant comment l'augmentation de l'effectif améliorera le rôle ou la mission de l'établissement;

(iv) une identification de tous les besoins en ressources non opérationnelles.

Après avoir reçu une proposition, le Conseil demandera des observations à d'autres établissements. Au besoin, le Conseil négociera avec l'établissement des modifications aux propositions afin d'atténuer les lacunes ou les conflits.

7.4 Changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques

Comme il le mentionnait dans le Mémoire consultatif 88-I, le Conseil croit que les couloirs différentiels devraient prévoir un financement de base pour la croissance prioritaire dans des programmes précis. Le Conseil proposait en substance:

> ...que des changements aux couloirs différentiels des programmes soient permis lorsque l'établissement est en-deçà de sa fourchette de 3 % si le gouvernement juge ce programme prioritaire et est disposé à l'appuyer en fournissant un financement de base supplémentaire. Dans une telle situation, la croissance voulue des URB serait déterminée par le gouvernement et les URB de base et les frais préétablis de l'établissement seraient liés à ces étudiants. Le gouvernement devrait augmenter les fonds de l'enveloppe des subventions préétablies avec du nouvel argent en regard des URB supplémentaires associées au programme prioritaire multipliées par la formule base RFB/base URB moyenne moins les frais préétablis supplémentaires. Les RFB et les subventions de base de l'établissement devraient être modifiés en conséquence.[9]

Cela constituera un véhicule essentiel à la croissance future des programmes et à la mise en oeuvre d'initiatives stratégiques par le gouvernement.

Le Conseil entreprendra d'identifier, de concert avec les établissements et d'autres organismes informés, les secteurs de programmes d'importance stratégique où des augmentations extraordinaires de l'effectif sont requises. Si une discipline est considérée d'importance stratégique, plus d'un établissement sera invité à soumettre une proposition. Les propositions devraient au moins comprendre les renseignements habituellement requis pour l'approbation du programme au niveau d'étude du programme, un plan quinquennal de l'augmentation de l'effectif du programme, une déclaration par l'établissement expliquant comment l'augmentation de l'effectif améliorera le rôle ou la mission de l'établissement, une identification des besoins en ressources non opérationnelles et tout autre renseignement pertinent à l'appui de la demande de l'établissement.

Les changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques peuvent être particulièrement importants pour la mise en oeuvre de la loi 8, la Loi sur les services en français. Pour l'expansion des programmes en français, les subventions préétablies devront être augmentées de façon «permanente». La notion de couloirs différentiels pour les programmes stratégiques peut faciliter ces changements.

---

9. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 88-I, Provision for General Accessibility for 1988-1989 and Beyond, p.44.

En vertu d'un changement aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques, les couloirs différentiels d'un établissement seront augmentés du niveau d'effectif identifié par le gouvernement aux fins du financement supplémentaire. Les URB des programmes stratégiques seront identifiées et financées aux niveaux du surplus ou du déficit antérieur jusqu'à ce que les niveaux identifiés aux fins du financement supplémentaire, les couloirs différentiels pour les programmes stratégiques, aient été atteints.

7.5 Prise en charge des demandes futures d'accessibilité

À court terme, à mesure que les nouveaux couloirs différentiels entreront en vigueur, les établissements recevront du financement supplémentaire pour une augmentation de leur effectif. Le Conseil ne croit pas que la disposition relative à l'accessibilité constituera un problème à ce moment. Au contraire, le Conseil croit que cette disposition incitera les établissements à augmenter au maximum leur effectif pour faire avancer leur moyenne mobile vers le point central de leurs nouveaux couloirs différentiels aussi rapidement que possible. Néanmoins, il est important qu'un mécanisme soit mis en oeuvre avant que les nouveaux couloirs différentiels ne soient instaurés afin de financer l'accessibilité après que les établissements auront acquis de nouveaux couloirs différentiels.

Le Conseil recommande que les fonds supplémentaires nécessaires au financement de l'accessibilité accrue soient liés aux augmentations de l'effectif à l'échelle du système et non aux augmentations de l'effectif de chaque établissement. Les cas de chaque établissement devraient être traités comme des changements normaux des couloirs différentiels de la façon expliquée précédemment. Les préoccupations concernant l'accessibilité devraient avoir trait à l'accessibilité au système. Le Conseil croit également que le traitement et le financement devraient être différents selon qu'il y a légères augmentations de l'effectif, augmentations importantes à court terme ou augmentations soutenues à long terme à l'intérieur du système.

Les petites augmentations de l'effectif devraient être assumées à l'intérieur de la fourchette des couloirs différentiels des établissements sans financement supplémentaire. Les établissements profitent grandement du système en ne perdant aucune subvention s'ils subissent des baisses d'effectif qui ne dépassent pas 3 %. Il est donc normal de s'attendre à ce que les établissements ne reçoivent pas de subventions supplémentaires pour des augmentations inférieures ou égales à 3 %. Le financement supplémentaire pour ces étudiants proviendra des frais de scolarité. À brève échéance, les universités seront donc responsables de l'augmentation initiale de 3 % des URB du système.

Le Conseil propose que le gouvernement assume sa part des besoins à court terme relatifs à l'accessibilité en finançant les augmentations d'effectif supérieures à 3 %. Le gouvernement devrait fournir un financement complet constitué du revenu moyen ou de la formule base RFB/base URB moyenne pour toutes les URB

supérieures à 3 % des URB de base du système. La part de ces fonds assumée par les établissements sera fonction du nombre d'URB qui dépassent leurs couloirs différentiels. Cette augmentation du financement pourrait être moindre que le financement en fonction du revenu moyen si les augmentations d'effectif des établissements qui ont provoqué l'augmentation à l'échelle du système variaient considérablement entre les établissements.

Au cours de ses consultations avec les établissements, le Conseil a entendu des observations voulant qu'en vertu de cette approche le revenu de chaque établissement risque de fluctuer de façon imprévisible et instable, le niveau d'URB du système fluctuant au-dessus ou au-dessous de la limite de 3 %. Le Conseil croit que cette préoccupation est fondée et aimerait ajouter un élément à sa proposition pour atténuer ces craintes. Le Conseil n'est arrivé à aucune décision concernant le mécanisme qui permettra d'atténuer les fluctuations de l'effectif, mais l'une des possibilités pourrait consister à réduire le financement de la façon utilisée dans le cas de l'enveloppe d'accessibilité actuelle, à savoir: 1re année, 100 % des fonds sont fournis; 2e année, 85 %; 3e année, 70 %; 4e année, 40 %. Le Conseil n'a pas encore de recommandation officielle à faire concernant cette question.

Le Conseil recommande également que, si la croissance des URB à l'échelle du système atteint pendant trois ans un niveau supérieur à 3 % de plus que les URB de base, le gouvernement finance un couloir différentiel supérieur d'au moins 3 % aux URB de base du système. Ces changements aux couloirs différentiels seront financés à un taux représentant la formule base RFB/base URB moyenne à partir du point central de l'ancien couloir différentiel jusqu'au point central du nouveau. Les nouveaux couloirs différentiels seront négociés de la même manière que dans le cas des négociations multiples décrites plus haut.

7.6 Baisse de l'effectif

Dans son Mémoire 86-VII, le Conseil déclarait:

> Plusieurs établissements sont préoccupés par le fait qu'en vertu du mécanisme proposé une baisse significative de l'effectif pourrait avoir un effet déstabilisant sur le financement des établissements. Ils prévoient que, par suite des changements démographiques, l'effectif diminuera de façon significative pendant la première moitié des années 90. Les couloirs différentiels encouragent les établissements à maintenir leur effectif aux niveaux actuels. Cependant, en cas de réduction de l'effectif à l'échelle du système, les établissements qui peuvent maintenir leur effectif aux niveaux actuels pourront être enclins à le faire pour demeurer dans les limites de leurs couloirs différentiels même s'ils croient qu'il serait plus approprié de réduire l'effectif. Pour d'autres établissements, il en résulterait une baisse encore plus rapide de la demande. On a suggéré que les URB de base et les couloirs

différentiels afférents soient modifiés en fonction de la baisse de l'effectif à l'échelle du système pour diminuer les risques de voir les établissements se livrer une concurrence féroce pour augmenter leur effectif.

Le Conseil partage ces préoccupations concernant l'incidence d'une baisse significative de l'effectif sur l'attitude et le financement des établissements. Si l'effectif à l'échelle du système devait diminuer de façon significative par rapport au niveau actuel, le Conseil recommanderait que les rajustements nécessaires soient faits au total des URB de base et aux couloirs différentiels des établissements. Le Conseil croit qu'il est encore trop tôt pour établir un mécanisme, puisqu'on prévoit que ces problèmes ne surviendront pas avant plusieurs années.[10]

Le Conseil continue d'appuyer la nécessité de modifier les couloirs différentiels si l'effectif connaît une baisse substantielle et permanente à l'échelle du système. Dans un tel cas, le Conseil prendrait les dispositions voulues pour réduire les couloirs différentiels des établissements en protégeant, dans une certaine mesure, les établissements contre la perte de revenus associée à une baisse de l'effectif. Le Conseil croit qu'une telle protection peut varier selon la situation, compte tenu de l'emplacement de la baisse et de la demande régionale ou à l'échelle de l'établissement. Les facteurs dont il faudra tenir compte pour décider de réduire les couloirs différentiels à l'échelle du système et ceux des établissements comprendraient les tendances au regard des demandes et du total des URB à l'échelle du système et dans les établissements. Les rajustements seront faits bien avant que les URB de la moyenne mobile du système tombe de 3 % sous les URB de base du système. Les baisses d'effectif dans chaque établissement qui ne sont pas liées à une baisse générale seront financées selon le mécanisme exposé dans le Mémoire consultatif 86-VII.

8.0 Conclusion

En conclusion, les grands principes de la proposition du Conseil sont les suivants:

(1) L'enveloppe des subventions préétablies continuera d'allouer des fonds selon la méthode des couloirs différentiels et le mécanisme de répartition exposé dans le Mémoire consultatif 86-VII avec une modification: la moyenne mobile portera sur une période de 5 ans plutôt que 7 ans.

---

10. Conseil ontarien des affaires universitaires, Modification of the Operating Grants Formula, Mémoire consultatif 86-VII, pp. 168-169.

(2) Les augmentations permanentes de l'effectif seront financées de façon coordonnée et planifiée par des rajustements à la hausse des couloirs différentiels et des URB de base des établissements. Eu égard à la situation actuelle, lorsque le financement prévu dans l'enveloppe d'accessibilité est intégré au financement de base par des changements aux couloirs différentiels de plusieurs établissements, ces changements ne doivent pas dépasser les limites actuelles des couloirs différentiels: ils ne doivent pas être plus de 3 % supérieurs au niveau actuel des URB de base. Tout changement subséquent apporté aux couloirs différentiels d'un établissement doit dépasser la limite actuelle.

(3) Le Conseil recommande qu'un montant de 91,1 millions de dollars soit versé pendant six ans sous forme de subventions de fonctionnement pour financer les 19 460 URB de rétention générées par les taux actuels d'inscription à un taux représentant la formule base RFB/base URB moyenne.

(4) Les 84 millions de dollars qui font actuellement partie de l'enveloppe d'accessibilité pour l'augmentation générale de l'effectif seront réduits sur quatre ans à un taux approximativement égal au taux de rétention moyen des étudiants à plein temps du premier cycle à l'échelle du système.

(5) Les fonds de l'enveloppe d'accessibilité libérés par l'élimination graduelle de cette enveloppe et les fonds engagés par le gouvernement au titre de la rétention seront intégrés au financement de base par des rajustements à la hausse des couloirs différentiels. Ces rajustements seront finalement financés du point central de l'ancien couloir au point central du nouveau (c'est-à-dire du niveau actuel des URB de base au nouveau niveau des URB de base) à un taux représentant la formule base RFB/base URB moyenne. Les établissements qui verront leurs couloirs différentiels augmentés recevront une nouvelle moyenne mobile qui commencera avec l'année 1989-1990 et se terminera avec l'année 1993-1994 où elle deviendra une moyenne mobile quinquennale totalement opérationnelle. Ces établissements seront financés selon le niveau d'URB de la moyenne mobile croissante jusqu'à ce qu'ils atteignent le point central de leurs nouveaux couloirs (leurs nouveaux niveaux d'URB de base), moment où ils bénéficieront de la protection d'une nouvelle fourchette de plus ou moins 3 %.

(6) La planification des nouveaux couloirs différentiels et les activités sous-jacentes devraient se faire dans les universités, le Conseil jouant le rôle de coordonnateur des changements plutôt que d'organisme central de planification, s'assurant que le résultat des choix faits par chaque établissement est approprié tant du point de vue du système universitaire que de celui de la politique publique. à ce titre, le Conseil coordonnera une série de négociations interactives sur une période de 7 à 10 mois au cours desquelles les établissements feront savoir les changements qu'ils désirent voir apportés à leurs couloirs différentiels et les changements prévus dans leur effectif à la lumière des plans des autres établissements. Le Conseil veillera à ce que dans l'ensemble ces changements totalisent un niveau où le financement fourni par URB de plus que les anciens niveaux d'URB de base soit égal à la formule base RFB/base URB moyenne.

(7) Si le gouvernement est disposé à verser des fonds supplémentaires, les établissements pourront modifier leurs couloirs différentiels pour les programmes stratégiques, même si les nouveaux couloirs dépassent les limites des couloirs différentiels actuels, pour fournir des subventions préétablies au titre de la croissance dans certains programmes prioritaires pour le Conseil et le gouvernement.

(8) Des dispositions ont été prévues pour assumer les fluctuations importantes de l'effectif à l'échelle du système. Si le total des URB à l'échelle du système augmente de plus de 3 % au-dessus du nouveau niveau d'URB de base (au-dessus de la limite du couloir différentiel du système), les URB qui dépassent la limite de 3 % seront financées à un taux représentant la formule base RFB/base URB moyenne et allouées aux établissements dont les niveaux d'URB dépassent les couloirs différentiels. Si l'augmentation moyenne des URB est supérieure à la limite des couloirs différentiels pendant trois ans, le gouvernement devra financer les rajustements aux couloirs différentiels des établissements à ce niveau à un taux représentant la formule base RFB/base URB moyenne. Si l'effectif à l'échelle du système diminue de façon continue et importante, le Conseil prendra des dispositions pour réduire les couloirs différentiels des établissements en fonction des baisses d'effectif du système, protégeant les établissements contre les pertes de revenu associées à une baisse de l'effectif, tel que l'expose le Mémoire consultatif 86-VII.

Les modifications que le Conseil propose d'apporter aux subventions de fonctionnement et aux subventions de l'enveloppe d'accessibilité donnent au gouvernement les outils nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés précédemment dans le présent Mémoire. Cependant, le Conseil doit réitérer que ce mode d'affectation ou tout autre mécanisme ne suffiront pas à financer les augmentations d'effectif qui résulteront des taux d'inscription actuels sans le financement supplémentaire recommandé dans le présent Mémoire. Le gouvernement a un choix clair à faire: fournir des fonds supplémentaires ou accepter une diminution de l'accessibilité aux universités ontariennes.

Néanmoins, le Conseil propose un mécanisme d'allocation qui fournit la stabilité du financement aux établissements et prévoit des changements au financement de façon planifiée et coordonnée. Il donne au gouvernement un véhicule permettant d'amorcer de nouveaux programmes dans des secteurs d'importance capitale pour le Conseil et le gouvernement par des changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques. Il prévoit un mécanisme qui permettrait d'assumer des changements de l'effectif à long terme, tant à la hausse qu'à la baisse.

Enfin, le Conseil croit fermement que le système proposé de subventions de fonctionnement offre une nouvelle chance au gouvernement, aux établissements, tant individuellement que collectivement, et au Conseil de planifier et de mettre en oeuvre les changements aux programmes d'enseignement et à l'effectif qui sont jugés nécessaires et souhaitables pour que le système dans son ensemble offre un nombre maximum de programmes et maintienne la qualité de l'enseignement compte tenu des fonds disponibles.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-27
UN MÉCANISME DE DISTRIBUTION CONCERNANT LES SUBVENTIONS PRÉÉTABLIES ET AUTRES, ET LES FRAIS PRÉÉTABLIS, QUI SOIT MIS EN OEUVRE PENDANT L'ANNÉE DE FINANCEMENT 1990-1991.

QUE, conformément aux facteurs exposés dans le présent Mémoire, les modifications appropriées soient apportées aux subventions de fonctionnement préétablies et au calcul des subventions prévues dans l'enveloppe d'accessibilité.

Le président intérimaire,
H.V. Nelles

Le 17 mars 1989

Figure 1
Tendance de l'effectif du premier cycle à plein temps
dans les universités de l'Ontario: 1972-1988

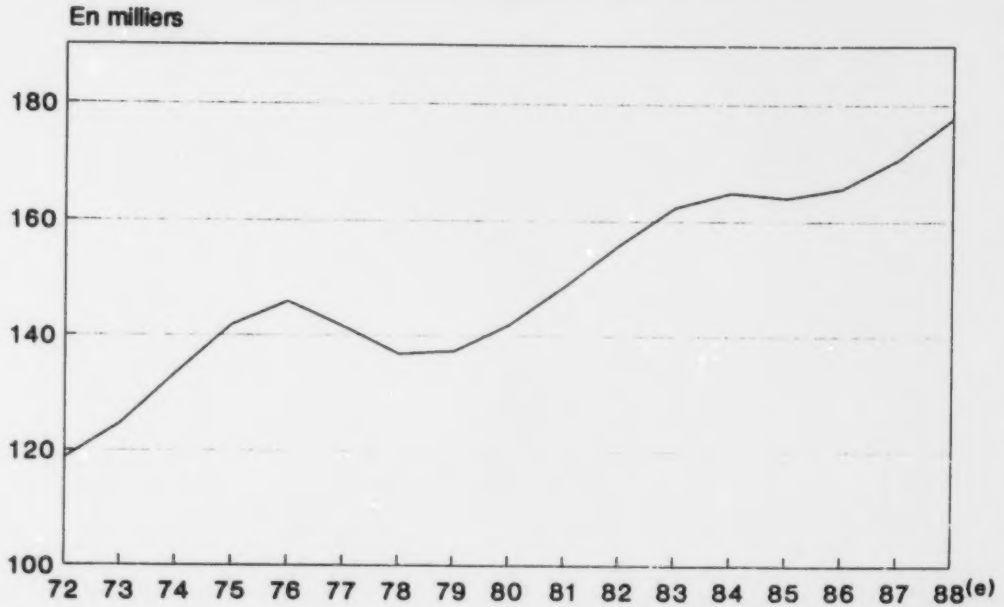

Source: Statistique Canada

Tableau 1

Prévisions préliminaires des augmentations des URB du système attribuables à la rétention de l'effectif actuel à un taux d'inscription constant

	URB prévues	% de changement par rapport aux URB de base	% de changement par rapport aux années précédentes
URB de base	377,220		
1986-1987	378,109	0.2	
1987-1988	387,844	2.8	2.6
1988-1989	402,176	6.6	3.7
1989-1990	411,984	9.2	2.4
1990-1991	418,990	11.1	1.7
1991-1992	421,636	11.8	0.6
1992-1993	421,636	11.8	0.0

Tableau 2

Augmentations des subventions de fonctionnement prévues pour que les universités de l'Ontario soient en mesure d'assumer la rétention des élèves inscrits actuellement: 1990-1991 à 1995-1996

(en millions de dollars)

	Financement par l'enveloppe d'accessibilité	Élimination graduelle de l'enveloppe d'accessibilité	Subventions de fonctionnement supplémentaires	Augmentation annuelle des subventions de fonctionnement
1989-1990	84.0			
1990-1991	65.8	18.2	46.6	
1991-11992	47.6	36.4	62.1	15.5
1992-1993	18.7	65.3	73.2	11.1
1993-1994	0.0	84.0	81.1	7.9
1994-1995	0.0	84.0	83.5	2.4
1995-1996	0.0	84.0	91.0	7.5

Rem.: les chiffres sont en dollars de 1989-1990.

Tableau 3

Réduction prévue des inscriptions en première année du premier cycle à plein temps résultant d'un financement insuffisant de l'augmentation de l'effectif: 1990-1991 à 1994-1995

	Inscriptions en première année du premier cycle à plein temps	Réduction des inscriptions en première année du premier cycle à plein temps	
		Nombre	%
1988-1989	63,739		
1989-1990	58,293	5,446	8.5
1990-1991	58,981	4,758	7.5
1991-1992	60,898	2,841	4.5
1992-1993	60,872	2,867	4.5
1993-1994	59,205	4,534	7.1
1994-1995	59,205	4,534	7.1

Tableau 4

Élimination graduelle de l'enveloppe d'accessibilité

	Année de financement					
	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
URB d'accessibilité 1987-1988	100% $36M	100% $37M	70% $26M	40% $15M		
URB d'accessibilité 1988-1989		100% $47M	85% $40M	70% $33M	40% $19M	
Fonds résiduels pour ajustements des couloirs différentiels			$18M	$36M	$65M	$84M

Rem.: Les chiffres sont des estimations préliminaires.

Tableau 5

Croissance de la moyenne mobile des rajustements aux couloirs différentiels

Année de financement	URB calculées pour le financement des ajustements aux couloirs différentiels
1990-1991	URB de 1989-1990 - URB de base
1991-1992	$\frac{\text{1989-1990 + 1990-1991}}{2}$ - Base
1992-1993	$\frac{\text{1989-1990 + 1990-1991 + 1991-1992}}{3}$ - Base
1993-1994	$\frac{\text{1989-1990 + 1990-1991 + 1991-1992 + 1992-1993}}{4}$ - Base
1994-1995	$\frac{\text{1989-1990 + 1990-1991 + 1991-1992 + 1992-1993 + 1993-1994}}{5}$ - Base

89-III Distribution des subventions de fonctionnement du gouvernement aux universités en 1989-1990

Le ministère des Collèges et Universités a fait savoir au Conseil le 13 décembre 1988, qu'en 1989-1990, les universités recevront 1 670 600 000 $ en subventions de fonctionnement. Le Conseil recommandera que 1 552 548 000 $ soit remis aux universités de l'Ontario. Le reste des subventions sera divisé comme suit:

(i) un montant de 88 millions de dollars sera versé à l'enveloppe pour l'accessibilité, y compris 4 millions de dollars pour améliorer l'accès des groupes sous-représentés;

(ii) environ 20 752 000 dollars iront au renouvellement du corps professoral; et

(iii) le ministère des Collèges et Universités garde 9,3 millions de dollars pour les éléments du budget-objet comme les subventions de recherche des cours de formation professionnelle du barreau.[1]

En plus des subventions de fonctionnement, le ministère a annoncé que la formule des frais pour tous les étudiants augmentera de 7,5 % en 1989-1990. Cette politique concerne aussi bien les étudiants ontariens que les étudiants étrangers.

Dans le Mémoire consultatif 88-IV, le Conseil avait recommandé que les subventions disponibles pour couvrir les coûts des objectifs de base de financement soient augmentées de 10,1 % en 1989-1990. Le montant alloué par le gouvernement pour les objectifs de base de financement (subventions préétablies ou non) ne correspond pas tout à fait aux besoins. Le Conseil remarque avec regret que les subventions de fonctionnement n'ont augmenté que de 4,3 % en 1989-1990.

Ce mémoire suggère des conseils sur la distribution du montant de 1 552 548 000 $ pour les objectifs de base de financement. Il comprend aussi des recommandations sur l'enveloppe destinée aux établissements ayant une mission précise pour ce qui est de la distribution de subventions de différenciation, de subventions de fonctionnement dans le Nord de l'Ontario, de subventions de mission dans le Nord de l'Ontario, de subventions au bilinguisme et de subventions extraordinaires. Le Conseil fait aussi ses recommandations sur la distribution de l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes, de l'enveloppe

1. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 13 décembre 1988.

des frais généraux/d'infrastructure de la recherche et sur la dispense de frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur. Le reste est distribué en fonction de l'enveloppe de subventions préétablies.

1.0 Subventions non préétablies

1.1 Enveloppe de financement pour les établissements ayant une mission précise

1.1.1 Subvention de différenciation

Dans le mémoire consultatif 80-IV, le Conseil avait expliqué que les subventions de différenciation étaient une nouvelle catégorie de financement non préétabli, visant à aider les établissements qui remplissent un rôle clairement distinct, qui prouvent leur intention de continuer à offrir des programmes pédagogiques efficaces et qui ont besoin de financement pour y arriver. Trent University est la seule Université à avoir reçu une subvention de différenciation.

Dans le mémoire consultatif 87-I, le Conseil avait indiqué que la subvention de différenciation entrait dans une nouvelle phase. Les changements nécessaires pour renforcer le rôle distinct de Trent University avaient été mis en place. l'avenir, la subvention de différenciation doit servir à maintenir ce rôle distinct.

Dans ce but, le Conseil a entrepris une révision complète pour évaluer les coûts supplémentaires qu'entraîne ce caractère distinct. Le Conseil présente le résultat de la révision ainsi que le niveau approprié de subvention dans le mémoire consultatif 89-IV. Il conclut que le niveau actuel de la subvention de différenciation doit augmenter très légèrement, et qu'à l'avenir, il devra augmenter annuellement du même pourcentage que la subvention de base.

Le Conseil donc *fait la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-28
SUBVENTION DE DIFFÉRENCIATION POUR TRENT UNIVERSITY EN 1989-1990

QUE, Trent University reçoive une subvention de différenciation de 1 590 000 $ en 1989-1990.

1.1.2 Subventions pour le Nord de l'Ontario

Dans le mémoire consultatif 88-III, le Conseil a révisé le calcul des subventions du Nord de l'Ontario. La révision a porté sur deux types de coûts pour les établissements du Nord de la province: les coûts d'avoir des établissements «dans le Nord»; et les coûts d'être des établissements «du Nord». Le Conseil a confirmé les procédures de financement existantes et a déterminé deux types de subventions qui continueront à être offertes: les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario et les subventions de mission du Nord de l'Ontario.

1.1.2.1 Subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario

Dans le cadre de sa révision des subventions du Nord de l'Ontario, le Conseil a constaté que les niveaux de financement obtenus à partir des «mini-formules», dont il a été question dans le Mémoire consultatif 75-VII, évaluaient avec assez de justesse les coûts supplémentaires des établissements installés dans le Nord. Cette formule a subi de légères modifications dans le Mémoire consultatif 88-III afin de tenir compte du système de couloir.

Par conséquent, en 1989-1990, les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario pour les Universités Lakehead et Laurentienne, ainsi que pour les Collèges affiliés à l'Université Laurentienne, sont calculées à l'aide des «mini-formules» du mémoire consultatif 88-III.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-29
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU NORD DE L'ONTARIO EN 1989-1990

QUE, les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario soient réparties comme suit en 1989-1990:

Lakehead	3 156 000 $
Laurentienne	3 048 000 $
Algoma	239 000 $
Laurentienne (Algoma)	73 000 $
Nipissing	583 000 $
Laurentienne (Nipissing)	150 000 $
Hearst	123 000 $
Laurentienne (Hearst)	82 000 $

1.1.2.2 Subventions de mission du Nord de l'Ontario

Dans le Mémoire consultatif 88-III, le Conseil déclare:

> ... nous croyons que la subvention spéciale du Nord de l'Ontario pour des activités «dans le Nord» doit être divisée entre les établissements, selon les mêmes proportions que celles calculées pour les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario. Bien qu'elles n'exigent pas un fonds d'assistance concurrentiel, ces subventions ne doivent pas être considérées comme des subventions globales servant à couvrir les dépenses normales. Il faudra s'assurer que ces subventions servent à couvrir les dépenses relatives à la mission.[2]

---

2. Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 88-III, Northern Ontario Grants Review, p. 23.

Le Conseil recommande que la subvention de mission du Nord de l'Ontario soit divisée entre les établissements du Nord selon les mêmes proportions que celles calculées pour les subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario.

Le Conseil a indiqué dans le Mémoire consultatif 87-XIII, qu'avant d'augmenter le montant total des subventions de mission du Nord de l'Ontario, qui était de trois millions de dollars, il est important que les établissements prouvent l'efficacité ou la valeur des projets entrepris «pour le Nord». Le Conseil continue de croire qu'il faut garder les subventions au même niveau qu'en 1987-88 et 1988-89 jusqu'à ce qu'on puisse procéder à une évaluation initiale, tel qu'indiqué dans le Mémoire consultatif 88-III.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-30
SUBVENTIONS DE MISSION DU NORD DE L'ONTARIO EN 1989-1990

QUE, les subventions de mission du Nord de l'Ontario, totalisant 3 000 000 $ soient réparties comme suit en 1989-1990:

Lakehead	1 270 000 $
Laurentienne	1 227 000 $
Algoma	96 000 $
Laurentienne (Algoma)	29 000 $
Nipissing	235 000 $
Laurentienne (Nipissing)	60 000 $
Hearst	50 000 $
Laurentienne (Hearst)	33 000 $

1.1.3 Subventions au bilinguisme

À partir des données de 1987-1988, le Conseil a récemment terminé sa troisième étude sur les coûts supplémentaires associés au bilinguisme dans les universités de l'Ontario.[3] Les détails sur la méthode d'établissement des coûts adoptée par le Conseil ainsi que les résultats de l'étude de 1987-1988 pour chaque établissement sont donnés à l'annexe A de ce Mémoire. Ces résultats mettent à jour et remplacent les résultats de l'étude de 1981-82 sur la même question.

La nouvelle étude nous permet d'apprendre que le coût total des activités bilingues en 1987-1988 a été de 21 221 000 $. En ajoutant l'augmentation en pourcentage des subventions de fonctionnement de 1988-1989 et 1989-1990, les coûts supplémentaires du bilinguisme sont évalués à 23 063 000 $ en 1989-1990.[4] Cette évaluation est supérieure de 1 669 000 $ à la subvention allouée au

3. Voir Mémoire consultatif 77-VI et 83-IX pour plus de détails sur les première et deuxième études sur les coûts du bilinguisme.

4. Les augmentations en pourcentage des subventions de fonctionnement en 1988-1989 et 1989-1990 sont respectivement de 4,5 % et 4,0 %.

bilinguisme en 1989-1990.

Ayant évalué cette différence en se basant sur les résultats préliminaires des études de coûts, le Conseil a pris des mesures initiales pour corriger la situation en présentant le financement de 1989-1990. Dans le Mémoire consultatif 88-IV, le Conseil a recommandé un financement supplémentaire de cinq millions de dollars pour le bilinguisme en 1989-1990, en se basant sur les preuves de coûts supplémentaires présentées pour les programmes bilingues existants.

En réponse à cette recommandation, la ministre a annoncé le 13 décembre 1988 que cinq millions de dollars supplémentaires seront versés à la subvention globale pour le bilinguisme en 1989-90. Par conséquent, les subventions au bilinguisme de 1989-1990 sont égales aux subventions au bilinguisme de 1988-1989 (16 394 000 $) plus les cinq millions de dollars supplémentaires. Les 21 394 000 $ seront distribués en fonction des coûts supplémentaires du bilinguisme en 1987-1988.

L'intention initiale du Conseil est de recommander que la distribution des coûts supplémentaires du bilinguisme entre les établissements de 1987-1988, doit former la base de la distribution des subventions au bilinguisme pour une période de quatre à six ans. Cependant, le Conseil pourra mettre l'étude à jour plus fréquemment, si les établissements réussissent à le convaincre qu'il peut obtenir les données nécessaires dans le délais prescrits et sous la forme standard.[5] À la fin de cette période, les coûts du bilinguisme seront révisés pour déterminer les montants requis et la distribution adéquate pour la période suivante.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-31
SUBVENTIONS AU BILINGUISME EN 1989-1990

QUE, les subventions au bilinguisme soient réparties comme suit en 1989-1990:

Ottawa	14 109 000 $
Laurentienne	3 651 000 $
Glendon	1 833 000 $
St. Paul	1 465 000 $
Sudbury	196 000 $
Hearst	140 000 $

Le 10 janvier 1989, le ministre a envoyé au Conseil la recommandation suivante reçue du Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO), pour qu'il en tienne compte dans sa révision des coûts supplémentaires du bilinguisme:

---

5. Dans l'étude de 1987-1988, le Conseil a essayé de simplifier et de normaliser le traitement des données. Malheureusement, la simplification n'a pas diminué le travail. Tout cela parce que le format général et les définitions n'ont pas été respectés et que dans certains cas, des modifications ont été apportées aux dossiers. Comme il a fallu passer un temps énorme à remettre de l'ordre dans les données, le Conseil est d'avis que des mises à jour annuelles sont impossibles, à moins que l'on puisse lui prouver que de tels problèmes ne se produiront plus.

> Que le ministère des Collèges et Universités analyse à fond les sources de financement pour les cours supplémentaires de qualification professionnelle des professeurs, et qu'il conçoive une nouvelle formule de financement adéquate et permanente, afin de donner aux établissements assez de souplesse pour qu'ils répondent aux besoins pressants de la collectivité franco-ontarienne de cette région.[6]

En examinant cette question, le Conseil remarque que tout comme les programmes de qualification professionnelle de professeurs de langue anglaise, les programmes de langue française sont financés en utilisant la formule des subventions de fonctionnement. Si la recommandation faite par le Conseil dans le Mémoire consultatif 89-II est acceptée, les établissements qui veulent faire augmenter l'effectif des programmes d'anglais et de français, sont admissibles à un financement supplémentaire grâce à un changement de couloir de financement, et plus précisément, dans les secteurs prioritaires du gouvernement, par le biais de changement stratégique du couloir de financement. En effet, les efforts des établissements pour obtenir ce genre de financement tombent à point, puisque conformément à la recommandation du Conseil, le changement du couloir de financement devra faire l'objet de négociation au cours de la prochaine année, et que des ressources supplémentaires seront alors disponibles pour les programmes de français et d'anglais.

Il faut aussi noter que l'enveloppe du bilinguisme finance indirectement les programmes de langue française, en finançant les coûts supplémentaires de langue minoritaire dans les universités utilisant les deux langues officielles. La méthodologie utilisée dans les études précédentes a été révisée en 1987-1988. Le Conseil avait consulté les établissements et ils s'étaient mis d'accord sur la méthodologie sans obtenir l'avis du ministre. En conséquence, le but de la méthode de calcul des coûts du bilinguisme n'a pas été modifié dans le processus de révision. Toutefois, le Conseil est toujours en train d'étudier la suggestion du CEFO. Il faut aussi ajouter que tout le secteur des programmes en français fait présentement l'objet d'une étude de la part du gouvernement.

1.1.4 Subventions extraordinaires

Dans le Mémoire consultatif 88-VIII, le Conseil recommande que Algoma College reçoive une subvention extraordinaire pour l'aider à régler son déficit. Le Mémoire consultatif 88-VII indique les conditions à respecter pour continuer recevoir cette subvention. Par ailleurs, le Conseil doit réitérer sa conviction qu'en fournissant cette subvention, il s'attend à ce que Algoma College fasse les coupures de dépenses nécessaires, qu'il ne soit pas en déficit pour l'année 1989-1990, et que le déficit cumulatif de fonctionnement soit éliminé d'ici 1992-1993.

---

6. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités à M. H.V. Nelles, le 10 janvier 1989.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-32
SUBVENTION EXTRAORDINAIRE POUR ALGOMA COLLEGE EN 1989-1990

QUE, la subvention extraordinaire de 760 000 $ soit remise au Algoma College en 1989-90.

1.2 Enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes

Dans le Mémoire consultatif 88-VII, le Conseil a donné son avis sur l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes pour les projets commençant en 1988-1989. Le report sur les exercices suivants pour les projets financés a été important en 1989-1990. En 1988-1989, les sept millions de dollars prévus pour les ajustements ont été distribués. Les reports nécessaires à ces projets en 1989-1990 atteignent 6 871 000 $ sur les 7 000 000 $ disponibles. Comme cela signifie qu'il ne resterait que 129 000 $ pour 1989-1990, le Conseil recommande de n'entreprendre aucun nouveau projet d'ajustement pendant cette période. Le montant de 6 871 000 $ déterminé dans le Mémoire consultatif 88-VII doit être distribué tel qu'expliqué dans le Mémoire. Le montant restant doit être remis comme subventions préétablies. Le Conseil acceptera bientôt les demandes pour 1990-91, après avoir reçu les priorités du gouvernement pour le fonds.

1.3 Enveloppe des frais généraux/d'infrastructure de la recherche

Dans le Mémoire consultatif 87-XV, le Conseil a révisé le mécanisme d'attribution du fonds de l'enveloppe des frais généraux/d'infrastructure de la recherche. Il a recommandé que l'enveloppe soit répartie en fonction de la part du financement de chaque établissement, pour les programmes de recherche sélectionnés par les pairs. Le financement est accordé aux universités de l'Ontario par le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines, et calculé annuellement à l'aide d'une moyenne mobile de trois ans.

En 1989-1990, le montant total disponible (27 170 000 $) est égal au total de l'année précédente plus l'augmentation en pourcentage des subventions de fonctionnement des universités (4,0 %). Ces subventions sont remises en fonction de la part du financement de chaque établissement pour les programmes de recherche sélectionnés par les pairs en 1985-1986, 1986-1987 et 1987-88.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-33
SUBVENTIONS POUR FRAIS GÉNÉRAUX/ D'INFRASTRUCTURE DE LA RECHERCHE EN 1989-1990

QUE, les subventions pour frais généraux/d'infrastructure de la recherche équivalent aux montants du tableau 2.

2.0 Autres subventions de fonctionnement

2.1 Dispense des frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur

Le Conseil a présenté sa position sur la contribution du gouvernement pour la dispense des frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur dans le Mémoire consultatif 88-V. Cet avis est venu confirmer la pratique selon laquelle les dispenses sont accordées aux universités de l'Ontario en fonction de la moyenne mobile de trois ans d'étudiants étrangers de cycle supérieur à plein temps, en comptant un nombre minimum de trois dispenses par établissement, et en tenant compte aussi de la distribution de la contribution du gouvernement.

En 1989-1990, le Conseil recommande que le gouvernement finance 1 001 dispenses de frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur, à raison de 5 434 $ par dispense, soit une augmentation de 4,0 % par rapport à 1988-1989. Il recommande aussi que les subventions soient soumises aux procédures de distribution du Mémoire consultatif 88-V.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-34
DISPENSES DES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE CYCLE SUPÉRIEUR EN 1989-1990

QUE, les subventions de dispenses des frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur équivalent aux montants du tableau 2.

3.0 Enveloppe des subventions préétablies

Des 1 670 600 000 $ disponibles pour les subventions de fonctionnement en 1989-1990, 191 829 000 $ avaient été prévus pour des objectifs précis par le gouvernement ou recommandés par le Conseil comme subventions non préétablies. En plus de ces déductions indiquées dans le tableau 1, le Conseil a gardé 99 000 $ comme provision pour éventualités, au cas où des ajustements rétroactifs des URB soient requis par certains établissements.

Les 1 478 771 000 $ qui restent seront distribués selon la formule des subventions de fonctionnement recommandée dans le Mémoire consultatif 86-VII.[7] Il faut prendre note que le montant non utilisé de la provision pour éventualités sera lui aussi distribué selon cette formule.

Les résultats du calcul se trouvent dans le tableau 2, dans la colonne «subventions préétablies». En tenant compte de toute modification nécessaire aux URB et à la formule des frais ainsi qu'à la redistribution des frais des étudiants étrangers d'un établissement particulier, le Conseil recommande de distribuer les subventions de fonctionnement préétablies conformément aux renseignements du tableau 2.

---

7. Description de la formule dans le document du Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 86-VII, p. 13-27.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-35
SUBVENTIONS PRÉÉTABLIES EN 1989-1990

QUE, les subventions préétablies de 1 478 771 000 $ soient remises en 1989-90 aux universités financées par le gouvernement provincial et à leurs collèges affiliés, à Ryerson Polytechnical Institute, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, au Ontario College of Art et au Collège Dominicain, selon la formule des subventions de fonctionnement expliquée dans le Mémoire consultatif 86-VII, et conformément aux résultats du tableau 2.

Le tableau 2 résume la distribution des subventions basées sur les recommandations contenues dans le Mémoire. Il donne pour chaque établissement les subventions préétablies et les subventions non préétablies recommandées par le Conseil pour 1989-1990, ainsi que le total des subventions recommandées en 1988-1989 et les augmentations en pourcentage des subventions par rapport à l'année précédente.

Le président,
H.V. Nelles

Le 18 mai 1989

Tableau 1

Montants à distribuer comme subventions préétablies en 1989-90

1. Subventions de fonctionnement totales			1 670 600 000 $
Moins:			
2. Subventions budget-objet		9 300 000	
3. Enveloppe pour l'accessibilité		88 000 000	
4. Subventions pour le renouvellement du corps professoral		20 752 000	
Sous-total		118 052 000	
Montant à distribuer par le Conseil			1 552 548 000 $
5. Subvention non préétablies			
a) Financement pour une mission précise			
Subventions de différenciation	1 590 000		
Subventions du Nord de l'Ontario			
- Fonctionnement	7 454 000		
- Mission	3 000 000		
Subventions extraordinaires	760 000		
Sous-total		34 198 000	
b) Subventions pour les ajustements dans la prestation des programmes		6 871 000	
c) Subventions de frais généraux/ infrastructure de la recherche		21 170 000	
6. Autres subventions de fonctionnement			
a) Dispenses des frais pour les études de cycle supérieur à l'étranger		5 439 000	
7. Provision pour éventualité		99 000	
Sous-total		191 829 000	
8. Montant à distribuer comme subventions préétablies			1 478 771 000 $

TABLEAU 2

DISTRIBUTION DES SUBVENTIONS RECOMMANDÉES DANS LE MÉMOIRE CONSULTATIF 89-III
(MILLIERS DE DOLLARS)

UNIVERSITÉ	SUBVENTIONS PRÉÉTABLIES	RECOMMANDATIONS POUR 1989-1990								SUBVENTIONS TOTALES RECOMMANDÉES	SUBVENTIONS TOTALES RECOMMANDÉES EN 1988-1989	VARIATION EN POURCENTAGE
		SUBVENTIONS NON PRÉÉTABLIES										
		SUBVENTIONS DE MISSION PRÉCISE										
		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU NORD	SUBVENTION DE MISSION DU NORD	SUBVENTIONS AU SUNSHINE	SUBVENTIONS DE DIFFÉRENCIATION	SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES	SUBVENTIONS DE FRAIS GÉNÉRAUX D'INFRASTRUCTURE DE LA RECHERCHE	SUBVENTIONS SPÉCIALES DÉJÀ RECOMMANDÉES ET PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS	DÉPENSES DE FRAIS POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE CYCLE SUPÉRIEUR			
BROCK	31,080						166		22	31,269	30,080	3.9
CARLETON	73,617						1,001		331	74,949	71,945	3.9
GUELPH	89,621						1,857		299	90,777	87,297	4.1
LAKEHEAD	24,102	3,150	1,270				153		36	28,770	27,054	4.3
LAURENTIENNE	33,707	3,648	1,327	3,847			69		27	31,094	28,804	7.9
ALGOMA	1,900	230	80			700				2,755	1,909	44.3
NIPISSING	4,160	580	256							662	591	10.2
LAURENTIENNE (NIPISSING)	1,135	150	69							4,888	4,747	3.3
HEARST	465	125	60	140						1,335	1,145	16.6
LAURENTIENNE (HEARST)	370	60	35							710	670	5.9
McMASTER	88,618									485	412	17.7
OTTAWA	110,717			10,674			3,169		353	88,670	85,083	4.1
QUEEN'S	100,686						1,660		492	128,448	121,184	6.0
TORONTO	300,082						2,179		494	103,356	99,314	4.1
TRENT	10,340						8,567		1,467	331,128	316,034	4.1
WATERLOO	110,148				1,580		106		16	18,052	17,360	3.9
WESTERN	150,794						2,658		400	116,102	111,798	3.8
WILFRID LAURIER	20,056						3,031		548	104,584	140,385	4.0
WINDSOR	61,015						65		68	30,068	28,068	3.8
YORK	130,908			1,933			465		103	62,236	58,672	3.9
OISE	10,000						954		600	143,084	130,852	4.5
RYERSON	62,966						101		212	39,036	19,158	4.4
OCA	8,267									62,554	61,950	1.0
DOMINICAIN	137									8,267	8,144	1.5
									0	142	138	2.9
TOTAL	1,478,771	7,494	3,660	31,394	1,580	700	27,170	0	5,456	1,545,570	1,462,617	4.3
PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS								66				
SUBVENTIONS POUR LES AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES								6,871				

NOTES:

1. Le Collège Dominicain reçoit un financement de 50%. Les écoles de théologie françaises à 100% sont inclusses avec les établissements principaux. Aucun ajustement n'a été fait pour les chiffres de l'University of Toronto, en tenant compte que St. Augustine College n'est plus admissible au financement.
2. Les subventions au bilinguisme pour les établissements affiliés sont inclusses avec celles des établissements principaux.
3. La colonne «Subventions totales recommandées en 1988-1989» comprend les subventions recommandées dans les Mémoires consultatifs 87-XIII et 87-XV et les dispenses de frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur. Par conséquent, la variation en pourcentage ne reflète pas nécessairement avec précision l'augmentation réelle des subventions de fonctionnement. Il faut expliquer les modifications des subventions de trois établissements. L'augmentation importante qu'a reçue Algoma reflète le fait que la subvention spéciale de 732 000 $ reçue en 1988-1989, avait été accordée comme subvention budget-objet et non en fonction des recommandations du Conseil. Les petites augmentations pour Ryerson et l'Ontario College of Art reflète l'élimination de leurs subventions basées sur la pondération des programmes. Cette perte de revenus est remplacée par une augmentation des frais de scolarité pour les programmes du premier cycle standard en arts et en sciences.
4. Il faut noter que bien que les subventions totales ont augmenté de 4,3% par rapport à l'année précédente, les subventions préétablies ont augmenté de 3,58%. Le revenus de fonctionnement de base (RFB) a augmenté de 4,5%.

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Méthodologie du calcul des coûts supplémentaires du bilinguisme

Dans l'étude de 1987-1988 sur les coûts supplémentaires du bilinguisme, le Conseil avait déterminé sept éléments dont il faut tenir compte dans le calcul de ces coûts:

a) cours supplémentaires;
b) formation en langue seconde;
c) services de bibliothèques;
d) services de traduction;
e) publication, impression, papeterie et fournitures;
f) personnel de bureau; et
g) services informatiques.

Nous donnons ci-dessous une description de la méthode adoptée pour calculer les coûts de ces divers éléments. Le tableau A donne les résultats de l'étude pour chaque établissement. La méthodologie a été révisée depuis 1981-82 pour inclure les coûts supplémentaires du bilinguisme associés aux services informatiques.

a) Cours supplémentaires

Les cours supplémentaires sont les cours ou les groupes imputables directement à la nature bilingue de l'établissement. Les cours ou groupes supplémentaires sont en fait ceux qui ne seraient pas offerts par un établissement unilingue ayant une population étudiante équivalente.

Il existe plus d'une catégorie de cours supplémentaires:

i) Cours supplémentaires parallèles. Ce sont ceux où l'on enseigne le même sujet en anglais et en français, sur le même campus et pendant une année universitaire donnée. Les cours de langue sont exclus de la définition des cours parallèles et il n'y a pas de coûts supplémentaires attribués aux groupes parallèles qui sont formés par les pratiques normales de divisions des groupes.

ii) Cours supplémentaires non parallèles. Ce sont ceux qui traitent de sujets différents dans le but d'offrir un mélange «convenable» de cours en anglais et en français. Les coûts supplémentaires ne comptent pas pour: a) les

cours non parallèles qui seraient offerts par un établissement unilingue ayant le même nombre d'étudiants; ou b) les cours ou groupes non parallèles que les étudiants n'auraient pas pu suivre dans d'autres cours non supplémentaires dans la même discipline et au même niveau (dans la même langue).

Pour les cours supplémentaires parallèles et non parallèles, l'étude n'a pas tenu compte des types de groupes qui suivent: (i) groupes multiples (seul un groupe d'un cours dans une langue minoritaire est considérée comme entraînant des coûts supplémentaires); (ii) «études dirigées» et cours à un étudiant qui ne sont pas obligatoires; et (iii) cours de traduction. Pour les cours supplémentaires non parallèles, les groupes qui comptent un nombre égal ou supérieur d'étudiants par rapport à la moyenne des groupes des cours non supplémentaires de même niveau sont exclus de l'étude.

Pour les deux types de cours, on obtient les coûts supplémentaires en divisant le nombre total de cours ou groupes supplémentaires par 3,0 (la charge moyenne d'enseignement de toutes les facultés à plein temps de l'établissement) et en multipliant par le salaire moyen des professeurs de la faculté, y compris les avantages sociaux (sauf frais médicaux.)[1] Pour obtenir les coûts supplémentaires du personnel de soutien, il faut multiplier les coûts totaux des chargés de cours, techniciens et commis-dactylo par le rapport suivant: cours ou groupes de cours supplémentaires par rapport au nombre total de cours.

b) Formation en langue seconde

Les coûts supplémentaires de la formation en langue seconde se limitent aux dépenses de l'établissement pour la formation en langue seconde: i) étudiants, lorsque cette formation est fournie par le biais de cours sans crédits; et ii) faculté et personnel.

c) Services de bibliothèques

Les coûts du bilinguisme associés aux services de bibliothèques se divisent en deux catégories: coûts des livres et coûts de catalogage.

Les coûts supplémentaires des livres sont obtenus en comparant la part totale des coûts pour l'achat et la reliure (y compris la commande et la manipulation) de livres et de périodiques dans chaque langue minoritaire d'un établissement bilingue, avec la part des coûts semblables pour un établissement unilingue. En multipliant la différence entre ces deux parts avec les coûts totaux des livres et périodiques achetés et reliés à l'établissement bilingue, on obtient les coûts supplémentaires du bilinguisme pour les livres.

---

1. Cela diffère de la méthodologie de l'étude de 1981-1982, du Mémoire consultatif 83-IX, où les «salaires moyens des professeurs de la faculté» ne comprenaient ni les avantages sociaux ni les frais médicaux.

Les coûts supplémentaires de catalogage sont déterminés en additionnant les coûts suivants:

i) cartes de catalogue supplémentaires achetées à cause du bilinguisme, ou coûts supplémentaires entraînés par le catalogage sur ordinateur de la langue minoritaire (remarque: cet élément doit comprendre une explication détaillée et des documents sur les coûts supplémentaires du catalogage sur ordinateur); et

ii) dépenses de traduction des cartes de bibliothèques ou de leur équivalent sur ordinateur.[2]

d) Services de traduction

Les dépenses du service central de traduction de l'établissement, les dépenses pour services de traduction externes, et les dépenses des départements pour des traductions du français à l'anglais et de l'anglais au français sont considérées comme des coûts supplémentaires.

e) Publication, impression, papeterie et fournitures

L'évaluation des dépenses supplémentaires de l'établissement en publication, impression, papeterie et fournitures causées par le bilinguisme fait elle aussi partie du coût supplémentaire.

f) Personnel de bureau

Voici les coûts qui peuvent être comptés comme coûts supplémentaires:

i) le coût du personnel supplémentaire requis pour donner des services bilingues; et

ii) le supplément de salaire qui est payé au personnel bilingue.

g) Services informatiques

Les coûts supplémentaires de services informatiques et de personnel dans la langue minoritaire sont les suivants:

i) les coûts supplémentaires de logiciels nécessaires aux cours en langue minoritaire, et

ii) les coûts supplémentaires de logiciels bilingues pour donner des services administratifs dans les deux langues.

---

2. Les coûts supplémentaires du catalogage sur ordinateur n'ont pas été calculés dans la méthodologie de l'étude de 1981-1982 du Mémoire consultatif 83-IX.

Tableau A

Coûts supplémentaires du bilinguisme dans les universités ontariennes désignées, 1987-88 ($)

	Ottawa	St.Paul	Laurentienne	Sudbury	Hearst	Glendon (York)
Cours supplémentaires	7,372,364	921,444	2,390,502	142,736	25,280	1,191,000
Formation en langue seconde	308,000	—	19,760	—	—	69,703
Bibliothèque	896,052	128,251	158,570	17,560	20,093	91,838
Services de traduction	173,855	23,077	120,934	9,948	31,111	44,659
Publication, impression, papeterie et fournitures	723,476	24,521	277,560	7,445	18,362	53,987
Personnel de bureau	4,457,134	340,428	638,662	16,607	44,204	360,600
Services informatiques	64,000	15,872	15,000	—	—	6,375
Total	13,994,881	1,453,593	3,620,988	194,296	139,050	1,818,162

89-IV Révision de la subvention de différenciation de Trent University

1.0 Contexte

Trent University reçoit une subvention de différenciation depuis 1981-1982, année où le Conseil a créé une nouvelle catégorie de financement non préétablie, afin de couvrir les coûts extraordinaires de l'engagement presque exclusif de l'Université envers la formation de premier cycle en arts et en sciences. Cette subvention était accordée annuellement à condition que Trent University élimine son déficit cumulatif du fonds de fonctionnement, et qu'elle unisse les programmes de cycles supérieurs, en éliminant les maîtrises en physique, en chimie et en histoire. En 1986-1987, l'Université se conformait à ses conditions. Dans le Mémoire consultatif 87-I, le Conseil fait le commentaire suivant: «À l'avenir, la subvention de différenciation de Trent University doit servir à maintenir ce rôle distinct.»[1]

En raison d'incertitudes quant au niveau et à l'approbation de la subvention, Trent University a demandé au Conseil, en 1987, de procéder à une révision du montant de la subvention, des conditions, et d'apporter des modifications pour en faire une subvention de différenciation sur une base continue. En 1987, le Conseil a fait savoir qu'il «avait commencé, l'année précédente, une révision complète pour déterminer les coûts supplémentaires du statut particulier de Trent University.»[2] Le présent Mémoire explique la nature de la révision, la méthodologie et les recommandations du Conseil.

2.0 Révision

Dès le début de la révision, le Conseil avait l'intention de «déterminer et d'évaluer les facteurs ou critères spécifiques reliés au rôle particulier de Trent University, qui occasionnent des coûts extraordinaires que les subventions préétablies ordinaires n'arrivent pas à assumer.»[3] Le Conseil a entrepris une révision consultative avec l'Université pour atteindre ce but. En juillet 1987, le Conseil a demandé à l'Université de déterminer les critères de la révision. En août 1987, l'Université a envoyé au Conseil une liste détaillée des coûts extraordinaires relatifs à l'organisation collégiale, au recrutement, à l'administration et aux caractéristiques physiques des installations, à ses programmes de premier cycle

---

1. Conseil ontarien des affaires universitaires, «Advisory Memorandum 87-I», Fourteenth Annual Report: 1987-88, p. 19.

2. Conseil ontarien des affaires universitaires, «Advisory Memorandum 87-XIII», Fourteenth Annual Report: 1987-88, p. 172.

3. Lettre de M. Paul Fox à M. John O. Stubbs, Président de Trent University, le 20 juillet 1987.

intensifs, à un programme de premier cycle à temps partiel offert le soir à Oshawa, au peu d'activité dans les programmes de cycles supérieurs sans l'interfinancement des programmes professionnels, à l'effectif réduit du cycle supérieur qui limite le nombre d'assistants à la recherche pouvant participer aux projets de recherche de la faculté, et à l'amélioration de la bibliothèque pour être au même niveau que les autres établissements.[4]

Le Conseil, avec l'aide de consultants privés, à examiner à fond les propositions de l'Université. Le 19 novembre 1987, le Comité de financement a établi, au nom du Conseil, une série de principes généraux permettant d'évaluer le rôle particulier de Trent University.

> «La philosophie du Comité est en général de préconiser une formule de financement minimisant l'aide extérieure dans l'attribution des ressources des universités, tout en les traitant de façon équitable. Toutefois, le Comité admet que Trent University peut être désavantagée d'une certaine façon au niveau des coûts, et que cette situation justifierait des subventions supplémentaires pour que les étudiants ne soient pas en mauvaise position. Les désavantages relatifs aux coûts qu'entraînent certains choix de Trent University, et que celle-ci est donc en mesure de rectifier, ne seront pas inclus.»[5]

Le Conseil a aussi décidé que les activités admissibles aux coûts de différenciation doivent respecter les conditions ci-dessous:

(i) les coûts de différenciation identifiables doivent avoir un rapport direct avec le rôle particulier de Trent University, en tant qu'Université offrant principalement des programmes de premier cycle en arts et en sciences; et

(ii) que les coûts identifiés ne puissent pas être contrôlés par l'Université.

Après avoir étudié la liste des coûts extraordinaires fournie par l'Université, le Conseil a déterminé quelques catégories admissibles aux coûts supplémentaires, soit les dépenses pédagogiques, les frais d'administration et les dépenses d'énergie. Le Conseil a étudié avec l'Université le critère et une méthodologie appropriée pour évaluer les coûts des éléments de différenciation.

---

4. Document de Trent University «Criteria for Establishing the Extra-Ordinary Costs of Trent's Differentiated Role» remis au Conseil ontarien des affaires universitaires, le 26 août 1987.

5. Lettre du Conseil ontarien des affaires universitaires à M. John Stubbs, Trent University, le 19 novembre 1987.

3.0 Méthodologie

Le choix de la méthodologie a été basé sur trois points principaux. Premièrement, l'aspect physique de Trent University, qui consiste principalement en de petites classes et de petites salles, l'empêche d'avoir des groupes plus nombreux afin d'être financièrement viable selon le financement préétabli. Deuxièmement, l'effectif peu élevé, un facteur que ne peut modifier l'Université à cause de l'espace restreint, entraîne des coûts par étudiant plus élevés sur le plan pédagogique et administratif, comparativement à d'autres établissements de l'Ontario qui ne bénéficient pas de subventions pour une mission précise. Troisièmement, le Conseil a admis que les contraintes d'espace de l'Université peuvent entraîner d'autres dépenses extraordinaires et non pédagogiques.

Trent University a expliqué que sa façon d'enseigner, la petitesse du campus et le nombre peu élevé d'étudiants de cycle supérieur entraînent des coûts pédagogiques supplémentaires. Comme indiqué ci-dessus, l'Université ne peut pas vraiment contrôler ces coûts. Néanmoins, le Conseil a tenu compte du mode d'enseignement de l'Université, en autant que les restrictions d'espace viennent renforcer cette façon de faire. La méthodologie servant à évaluer les dépenses pédagogiques supplémentaires relie directement ces coûts aux contraintes d'espace.

Évidemment, ce n'est pas une tâche facile que de déterminer, sur une base interne seulement, à quel point ces dépenses sont nécessairement rattachées au caractère distinct. Le Conseil a donc tenter d'évaluer les coûts pédagogiques et administratifs supplémentaires en identifiant les coûts relatifs des autres Universités. Les établissements choisis aux fins de comparaison étaient considérés «à la limite du système». C'est-à-dire qu'ils ne représentaient pas la moyenne, mais qu'ils présentaient des caractéristiques semblables à celles de Trent University, et qu'ils ne recevaient pas de subventions de mission précise. Les coûts supplémentaires du caractère particulier de Trent University sont donc les dépenses en surplus de celles des établissements types.

3.1 Coûts pédagogiques extraordinaires

Il a fallu procéder en trois étapes pour déterminer les coûts pédagogiques extraordinaires de Trent University. Premièrement, la part des dépenses de fonctionnement de l'Université par rapport aux dépenses pédagogiques[6] a été comparée à celles d'autres établissements qui ne reçoivent pas de subventions de mission précise. Les dépenses pédagogiques de Trent University étaient supérieures de 1 542 000 $ en 1987-88.

---

6. Pour cette étude, les coûts pédagogiques comprennent les dépenses de fonctionnement des éléments identifiés par le Council of Finance Officers - (Universities of Ontario, Financial report of Ontario Universities 1987-88 Volume I - Universities) : traitements et salaires des professeurs et autres dépenses pédagogiques et de recherche moins les salaires de congés sabbatiques (données de Statistique Canada).

En utilisant cette procédure, il a été possible de constater que Queen's University est celle qui reçoit la plus grande part de revenus préétablis pour les dépenses pédagogiques, de toutes les universités ontariennes ne recevant pas de subventions de mission précise. Cela équivaut à 43,7 % des revenus préétablis (comprenant la formule, l'ajustement de l'effectif, l'ajustement du programme, les frais généraux de recherche, les subventions de renouvellement des bibliothèques et du corps professoral et les frais de scolarité).

Deuxièmement, il a fallu faire un ajustement aux dépenses pédagogiques supplémentaires pour refléter les coûts contrôlables relatifs au mode d'enseignement. Le nombre d'étudiants dans les classes a été augmenté et il équivaut maintenant au moindre des éléments suivants: effectif du cours, capacité de la salle ou 15 étudiants. En procédant de cette façon, les exigences d'équivalent à plein temps du corps professoral ont diminué de 320 000 $ en 1987-1988.

Troisièmement, afin d'être logique avec les autres méthodologies qui tiennent compte des coûts des groupes, comme les coûts supplémentaires du bilinguisme, un autre ajustement prévoit que les classes d'un seul étudiant, pour les cours non obligatoires dans le programme d'études, sont considérées comme des cours de lecture ou des cours autodidactes et ne comptent pas. L'élimination de ces groupes a réduit encore les coûts pédagogiques extraordinaires de 147 000 $ en 1987-1988.

En raison de tous ces ajustements, le Conseil a évalué les dépenses pédagogiques extraordinaires à 1 075 000 $.

3.2 Frais d'administration extraordinaires

L'Université a expliqué au Conseil que jusqu'à un certain point, les dépenses d'administration sont «fixes» par rapport à l'effectif. Elle a ajouté que les grandes universités ont des coûts fixes par étudiant moins élevés et qu'elles profitent des économies d'échelle, alors que de tels coûts sont plus élevés pour Trent University. Le Conseil a remarqué que, comparativement à d'autres établissements ne recevant pas de subventions de mission précise, Trent University se voit confrontée à des coûts fixes plus élevés pour cette raison. Comme il est difficile de déterminer directement les coûts administratifs extraordinaires de Trent University, ils ont été déterminés indirectement à l'aide d'une analyse par régression multiple.[7] L'équation résultant de l'analyse par régression a servi à déterminer les coûts administratifs fixes par unité de revenu de base (URB). Wilfrid Laurier University a été choisie comme norme pour évaluer les coûts supplémentaires des frais d'administration. De toutes les Universités de l'Ontario ne recevant pas de subvention de mission précise, Wilfrid Laurier est la seule qui présente une taille, des coûts et des frais d'administration par URB semblables à Trent. Ce procédé a permis d'évaluer les

7. La régression multiple a identifié les coûts administratifs comme une fonction de coûts qui sont fixes selon l'inscription plus un coût variable relatif aux unités de revenu de base moins un facteur de réduction de coût qui augmente à mesure que l'inscription augmente.

frais d'administration extraordinaires de Trent University à 277 000 $ en 1987-88.

3.3 Dépenses d'énergie extraordinaires

Les dépenses d'énergie de Trent University sont d'environ 43 000 $. Le très grand nombre de compteurs sur le campus entraîne 29 000 $ de dépenses supplémentaires pour le premier kilowatt de consommation. Comme il n'y a pas d'économiseur d'énergie contrôlé par ordinateur dans les édifices du campus du centre-ville, il en coûte 14 000 $ de plus en énergie.

4.0 Conclusion

Comme le montre le tableau 1, les coûts totaux du caractère particulier de Trent University sont d'environ 1 395 000 $ en 1987-88. L'étude, qui a défini avec précision les dépenses admissibles, confirme donc dans l'ensemble, la pertinence d'une subvention de différenciation de 1,5 million de dollars en 1988-89. Cependant, le Conseil doit souligner que la méthodologie utilisée, surtout pour les coûts pédagogiques et les frais d'administration, donne au mieux, une approximation du montant requis pour la subvention. Par conséquent, cette étude n'a servi qu'à prouver que la subvention de différenciation est convenable.

Le Conseil conclut aussi que la méthodologie ne convient pas au calcul annuel de la subvention requise. Plusieurs facteurs viennent appuyer l'opinion du Conseil selon laquelle le processus doit servir à obtenir confirmation et non à déterminer le montant précis. D'abord, les éléments externes qui servent de points de comparaison peuvent changer de manière non uniforme et créer une certaine incertitude. Ensuite, Trent University procède actuellement à des modifications de ses installations (aspect physique) qui feront varier cette donnée. En outre, le Conseil ne veut pas que la subvention de différenciation influence l'aspect pédagogique, pour ce qui est de la taille des classes et des frais d'administration. Le Conseil croit donc que les résultats de l'étude doivent être interprétés comme venant confirmer la validité du montant de la subvention de différenciation.

À la lumière des augmentations globales des subventions en 1989-1990, le Conseil croit que la subvention de caractère particulier pour Trent University doit être de 1,59 millions de dollars.[8] De plus, le Conseil est d'avis que la subvention doit augmenter annuellement du même pourcentage que les subventions de base, et que la subvention devra être révisée dans quatre à six ans, quand Trent University aura atteint un nouveau couloir de financement et que ses dépenses en capital seront rentables.

Le Conseil pense qu'il est de mise de réitérer que les conditions d'origine pour l'obtention de la subvention, soit la responsabilité financière et l'accent sur les

---

8. Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 89-III - The Allocation of the Government's Operating Support for the University System in 1989-90, mai 1989, p. 3.

programmes de premier cycle en arts et en sciences, sont toujours en vigueur.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-36
SUBVENTION DE DIFFÉRENCIATION POUR TRENT UNIVERSITY EN 1989-1990 ET LES ANNÉES À VENIR

QUE la subvention de différenciation de Trent University lui soit accordée en 1989-90, et pour les années à venir, conformément aux points soulignés dans le Mémoire.

Le président,
H.V. Nelles

Le 14 juin 1989

Tableau 1

Révision de la subvention de différenciation de Trent University pour 1987-1988 (milliers de dollars)

Dépenses pédagogiques extraordinaires		1 542
Ajustements:	nombre d'étudiants par groupe	- 320
	groupes annulés	- 147
Sous-total après ajustements		1 075
Frais d'administration extraordinaires		277
Dépenses d'énergie extraordinaires		43
Coûts totaux de la différenciation		1 395

89-V Planification et financement des programmes d'études supérieures pour le troisième quinquennium 1989-1990 à 1993-1994

1.0 Introduction

L'approche quinquennale pour la planification et le financement des programmes d'études supérieures est en place depuis 1979-1980, suite à l'acceptation du Mémoire consultatif 77-VII par le ministre. Le but de la révision quinquennale est d'examiner, à tous les cinq ans, le statut et les objectifs des efforts de planification et de financement du Conseil pour les programmes d'études supérieures. Le premier plan quinquennal de programmes de cycle supérieur a pris fin en 1984. Le deuxième s'est terminé le 30 avril 1989.

Pendant les audiences du printemps 1988, le Conseil a discuté longuement avec les représentants des universités et le Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), sur la valeur et l'utilité des objectifs et critères existants pour la planification et le financement des programmes de cycle supérieur. Le Conseil a reçu des demandes de modifications au troisième plan quinquennal de la part des représentants aux audiences ainsi que des demandes par lettres des établissements. Certaines des suggestions présentées lors de ces rencontres ont été incorporées dans les objectifs et critères recommandés par le Conseil dans ce Mémoire.

Ce Mémoire décrit les développements qui modifieront la planification et le financement des programmes d'études supérieures en Ontario au cours des prochaines années, il dresse la liste des objectifs et critères du Conseil pour la planification et le financement du troisième quinquennium (1989-1990 à 1993-1994), porte sur les questions relatives à l'interdiction de financement des programmes de doctorat aux Universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier.

2.0 Éléments de la planification et du financement des programmes d'études supérieures

La planification et le financement des programmes d'études supérieures en Ontario a connu de nombreux changements depuis les recommandations de The Commission to Study the Development of Graduate Programmes in Ontario Universities (1966), qui a marqué le début des processus de planification des programmes d'études supérieures. Depuis lors, en Ontario, la planification des programmes d'études supérieures est devenue une responsabilité partagée entre les universités et le gouvernement.

Les universités, par l'entremise du CUO et de son organisme subsidiaire, l'Ontario Council on Graduate Studies (OCGS), sont responsables de l'évaluation

de la qualité.[1] L'OCGS fait des évaluations périodiques des programmes existants et des évaluations standard de tous les nouveaux programmes d'études supérieures. L'évaluation standard est une assurance de qualité sur laquelle dépendent le Conseil et le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. La conclusion du rapport Dupre, An Assessment of the Council of Ontario Universities' Program Quality Appraisals Process, indique clairement que cette confiance est bien fondée.[2]

Les responsabilités du Conseil pendant le deuxième quinquennium ont surtout porté sur le financement de nouveaux programmes d'études supérieures, conformément aux objectifs de planification et aux critères de financement dans ce domaine[3], et sur la révision annuelle des plans quinquennaux des établissements sur les programmes d'études supérieures.

3.0 Développements du deuxième quinquennium, 1983-84 à 1988-1989

Certains développements survenus pendant le deuxième quinquennium ont modifié le contexte de la planification des programmes d'études supérieures. Le changement le plus important est la mise en place, en 1987, du système de couloir de financement, qui classe les effectifs pouvant être financés dans une fourchette de ± 3 % pour chaque établissement. Ce nouveau mécanisme de financement donne plus de souplesse aux universités pour choisir les programmes qui sont en concurrence, et leur permet de répondre plus rapidement aux demandes de la société pour de nouveaux programmes, puisque leur mise en place ou leur élimination n'est plus directement reliée à une augmentation ou à une diminution du financement. Le Conseil est d'avis que la formule de subventions de fonctionnement révisée récemment donnera plus d'importance à la planification des programmes d'études supérieures pendant le troisième quinquennium.

Même s'il n'y a plus de lien direct entre l'approbation d'un programme par le Conseil et le financement supplémentaire, l'approbation de l'admissibilité au financement est nécessaire si l'effectif du nouveau programme doit compter comme unités de revenu de base (URB). Les changements de couloir de financement et la moyenne mobile des URB sont basés sur les URB admissibles.[4] Seuls les programmes ayant des URB admissibles auront droit au financement provenant

---

1. Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement du Conseil est chargé de vérifier, de temps en temps, le système de contrôle de la qualité des programmes d'études supérieures du CUO.

2. En 1985, le Conseil avait demandé une révision du processus d'évaluation. La conclusion des trois réviseurs disait que le processus d'évaluation en place «permettait des jugements fiables et crédibles de la qualité académique des programmes d'études supérieures en Ontario». Le Conseil a accepté les conclusions dans le Mémoire consultatif 86-III, Conseil ontarien des affaires universitaires, Thirteenth Annual Report, 1986-87, p. 81.

3. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 83-VIII, Tenth Annual Report 1983-84, p. 63-74.

4. Voir COAU, Mémoire consultatif 86-VII, Modification of the Operating Grants Formula, Thirteenth Annual Report, p. 151-190, pour une description de la formule.

d'autres sources comme l'enveloppe d'accessibilité et l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes.

Les nouveaux développements pendant le troisième quinquennium fourniront des fonds supplémentaires qui serviront à la croissance en les combinant avec un changement vers un couloir plus élevé. Les sources de subventions de fonctionnement comme l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes, en combinaison avec le programme stratégique de couloir de financement de la formule actuelle,[5] peuvent aussi être une source d'opportunités pour les études de cycle supérieur en Ontario.

Au chapitre des autres développements pendant le deuxième quinquennium, notons une augmentation graduelle de la demande des étudiants pour une formation de cycle supérieur, la montée en flèche de la diplômanie, et une demande plus importante pour des diplômés des cycle supérieur.

La demande pour un niveau d'éducation plus élevé a augmenté graduellement en Ontario au cours du deuxième quinquennium, ce qui reflète une économie faisant plus axée sur les connaissances. Comme l'indique la figure 1, en 1988-1989, l'effectif d'équivalent plein temps des études supérieures a atteint un niveau record de 22 877; cela représente une augmentation de 10 % par rapport à la période de 1984-1985 à 1988-1989 et une augmentation de 24 % depuis 1979-1980, la première année du premier quinquennium.

Figure 1
Effectif d'équivalent plein temps
des études supérieures
dans le premier et deuxième quinquennium

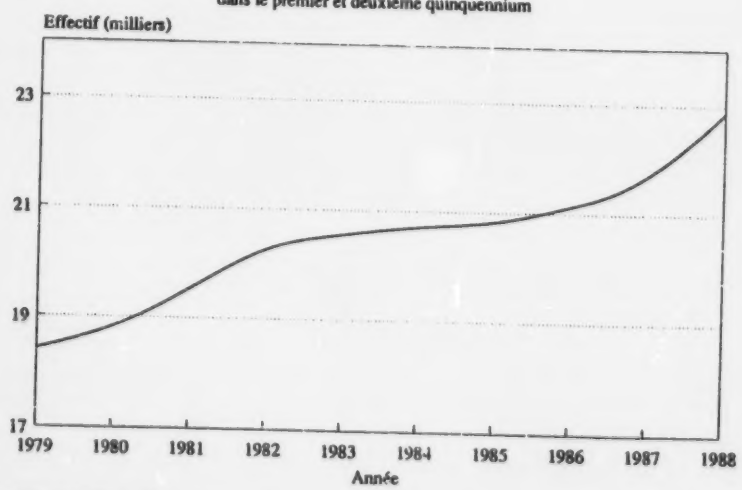

Source: min. des Collèges et Universités

5. Voir Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, «Modification of the Operating Grants Formula», 1989.

Dans la plupart des cas, l'effectif d'un programme a augmenté pendant le deuxième quinquennium (voir annexe A). L'inscription à plein temps aux programmes de maîtrise a augmenté de 8 % de 1984-1985 à 1988-1989. Certains domaines ont connu des augmentations, comme les professions et emplois de la santé (20 %), le commerce et les affaires (16 %), les sciences humaines et les programmes connexes (13 %). Seuls les programmes de maîtrise à plein temps en éducation physique, loisirs et cinésiologie (-15 %) ont connu une diminution de l'inscription.

L'effectif équivalent plein temps des maîtrises à temps partiel a augmenté de 3 % de 1984-1985 à 1988-1989, surtout dans les domaines de la foresterie et de l'aménagement paysager (50 %), dans les professions et emplois en santé (24 %), et en agriculture et en biologie (13 %).

Une augmentation notable au niveau du doctorat a aussi été remarquée. L'effectif à plein temps des doctorats des programmes de santé a augmenté de 36 %, celui des programmes en commerce et affaires a augmenté de 25 %, alors que l'effectif des doctorats en mathématique et sciences physiques a augmenté de 24 % de 1984-1985 à 1988-1989. L'effectif à plein temps des doctorats en éducation, éducation physique, loisirs, cinésiologie, agriculture, sciences biologiques, génie et sciences appliquées a augmenté de 21 % pendant la même période. Aucun programme de doctorat n'a connu de diminution de l'effectif pendant cette période.

L'effectif à temps partiel, équivalent plein temps, des programmes de doctorat a diminué de 4 % de 1984-1985 à 1988-1989. Les diminutions les plus importantes ont été dans les domaines de l'agriculture et des sciences biologiques (-26 %), des mathématiques et des sciences physiques (-17 %), et des programmes connexes au commerce et aux affaires (-9 %).

Comme indiqué à la figure 2, l'effectif de la maîtrise à plein temps, équivalent plein temps, a augmenté de 8 % de 1984-1985 à 1988-1989, alors que l'inscription à temps partiel à diminué de 3 %. Pendant la même période, l'effectif du doctorat à plein temps, équivalent plein temps, a augmenté de 20 %, bien que l'effectif du doctorat à temps partiel ait diminué de 4 %. L'effectif des études supérieures devrait continuer à augmenter à l'avenir, aussi bien en Ontario qu'au Canada.

Le fait de détenir un diplôme universitaire est maintenant reconnu par la grande majorité des employeurs, comme une attestation qu'une personne possède un certain niveau de connaissances et d'expertise dans un domaine précis. Puisque les employeurs reconnaissent de plus en plus la valeur des diplômes de cycle supérieur, les détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat possède un avantage certain dans le marché du travail. Le Conseil croit que la tendance à la diplômanie dans tous les domaines continuera à stimuler la demande des étudiants sur le plan des études supérieures dans les universités de l'Ontario.

Les changements rapides de la technologie forcent les universités à repenser les modes traditionnels de formation académique et professionnelle de cycle supérieur. Une étude récente du Conseil des sciences du Canada démontre que ces changements technologiques de plus en plus rapides obligent les travailleurs à

Figure 2
Effectif de la maîtrise et du doctorat
Pendant le deuxième quinquennium

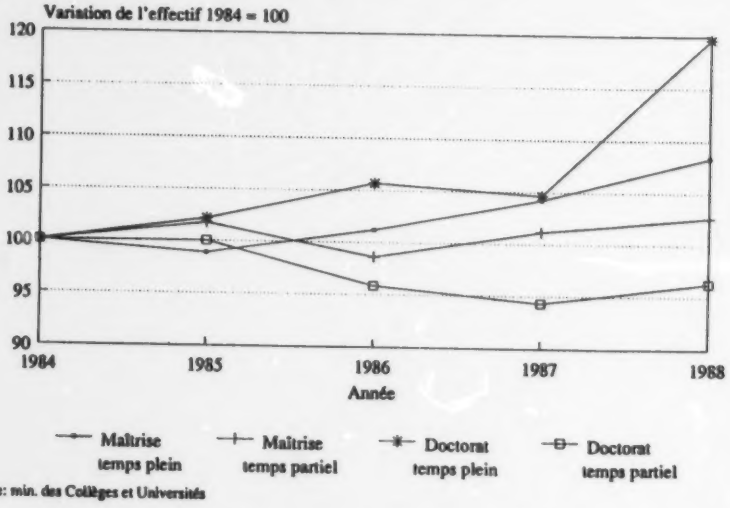

Source: min. des Collèges et Universités

mettre à jour leurs connaissances et leur expertise pour pouvoir accomplir leurs tâches efficacement.[6] Cette situation est en train de modifier graduellement le modèle linéaire traditionnel selon lequel l'éducation postsecondaire est suivie d'un emploi permanent, vers un modèle où les périodes d'études formelles font partie de l'évolution d'une carrière.[7]

Le Conseil des sciences du Canada précise que pour répondre aux besoins en éducation des adultes, les universités doivent viser une clientèle plus vaste que le groupe traditionnel de jeunes étudiants à plein temps:

> ...si elles refusent de relever le défi, elles pourraient se faire damer le pion par les systèmes d'éducation des centres de formation des

6. Conseil des sciences du Canada, Learning from Each Other: University-Industry Collaboration in the Continuing Education of Scientists and Engineers, délibérations d'un atelier tenu à Toronto les 24 et 25 novembre 1986, préparé par Stephanie Amos, p. 5.

7. Ibid.

> entreprises, les écoles indépendantes et l'apprentissage autodidacte. En effet, l'existence même de systèmes importants ainsi que leur croissance soulève des questions quant au rôle des universités dans la formation de personnel «très qualifié».[8]

Le Conseil s'attend à ce que ces développements entraînent une plus grande demande pour la formation à temps partiel de cycle supérieur à l'avenir. Pour répondre à la demande en question, il faudra peut-être créer de nouvelles possibilités d'études à temps partiel. Ces nouvelles possibilités pourraient aussi servir à augmenter la participation des femmes aux programmes d'études supérieures, puisqu'il a été prouvé qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui étudient à temps partiel.[9] Le Conseil pense que la demande pour les études supérieures, y compris la demande pour les études à temps partiel, devrait faire l'objet d'un examen en détail, pour évaluer le nombre de places et l'importance des programmes requis pour répondre aux besoins de la société au cours du prochain quinquennium.

Les universités de l'Ontario, tout comme les organismes importants de recherche et de subvention fédéraux, croient que le besoin de diplômés du cycle supérieur ira en grandissant dans le troisième quinquennium. Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) prévoient qu'il y aura une insuffisance importante de diplômes d'études supérieures en sciences au Canada. Dans un rapport évaluant le nombre de diplômés et le domaine d'études supérieures en science et technologie requis au Canada par l'émergence d'une économie canadienne faisant appel aux connaissances, le CCNST déclare:

> L'effectif des études supérieures en sciences naturelles et en génie au Canada est proportionnellement plus faible dans les universités canadiennes qu'aux États-Unis et au Japon, mais il est plus élevé que dans plusieurs autres pays industrialisés. Le nombre de personnes complétant un doctorat dans ces deux domaines est aussi proportionnellement plus faible au Canada qu'aux États-Unis. Non seulement le Canada tire-t-il de l'arrière sur certains concurrents, mais de nombreuses disciplines connaissent et continueront à connaître une insuffisance de diplômés de cycle supérieur.[10]

Le CRSNG prévoit un manque de diplômés dans presque toutes les disciplines des sciences naturelles et du génie:

---

8. Ibid.

9. Laura J. Selleck et Helen J. Breslauer, «The Increasingly Female Clientele for University Education in Canada», document présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur, Université Laval, juin 1989, p. 20.

10. Gouvernement du Canada, Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, Comité universitaire. Rapport du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, février 1988, p. 12.

> Les prévisions du nombre de diplômés ne suffiront à répondre à la demande que seulement si la croissance économique est très faible où inexistante, et qu'il n'y aucune augmentation des investissements des dépenses brutes en recherche et développement. L'insuffisance sera plus grande au niveau des diplômés en doctorat que des diplômés en maîtrise.[11]

La demande de diplômés en études supérieures augmentera à cause des nouvelles politiques nationales et provinciales faisant la promotion de la recherche et du développement en relation avec le développement économique et la concurrence internationale. Les programmes des «centres d'excellence» provinciaux et fédéraux en particulier créent une demande importante de diplômés en sciences pures et appliquées. C'est-à-dire qu'il y a un plus grand besoin d'ingénieurs en électricité, de physiciens, de chimistes, d'informaticiens, d'ingénieurs système, de cytologistes-microbiologistes et d'ingénieurs chimistes ayant une formation poussée.

Les secteurs où le besoin dans la société nécessite la plus grande augmentation de l'effectif selon les universités de l'Ontario, sont les suivants: sciences appliquées et génie, professions dans le domaine de la santé y compris la pharmacie, la plupart des sciences humaines, l'éducation, l'ordinatique, les mathématiques et la physique. Les universités ont ajouté qu'un certain nombre de programmes interdisciplinaires, qui existent où sont en voie de développement, à cause de l'importance plus grande qui est accordée à la recherche en collaboration avec le secteur privée, doivent produire plus de diplômés.

Pendant le troisième quinquennium, le système universitaire ontarien connaîtra un niveau anormal de retraites dans le corps professoral, surtout à partir du début ou du milieu des années 90. Il y a de fortes chances que les universités canadiennes manquent de diplômés formés pour joindre les rangs du corps professoral dans plusieurs domaines. Si c'est le cas, les universités ne pourront pas recruter autant de professeurs étrangers que dans les années 60, puisque la demande sera tout aussi forte au Canada et aux États-Unis qu'à l'étranger. La concurrence risque d'être difficile. Les universités d'autres pays tenteront peut-être de recruter des professeurs au Canada pour régler leurs problèmes.

Les règlements fédéraux sur l'immigration exigent que les universités canadiennes tentent d'abord de trouver des professeurs au Canada et restreignent le recrutement de professeurs étrangers pour combler les postes. Par contre, ces règlements font actuellement l'objet d'une révision. Bien qu'il soit peu probable que la politique en place soit complètement révisée, il pourra y avoir certaines exemptions à la règle selon laquelle les Universités doivent d'abord offrir les postes à des Canadiens et des résidents permanents, pour des domaines précis où le manque de professeurs est grave.

La demande en diplômés ayant un doctorat devrait normalement augmenter à mesure que le nombre de places augmente dans le corps professoral, afin de pouvoir répondre aux besoins d'un effectif plus important dans les études de premier

---

11. Conseil de recherches en sciences et génie du Canada, Les compétences en recherche dans le domaine des sciences naturelles et de génie : projections relatives à l'offre et à la demande jusqu'en 1990, mai 1985, p. 37.

cycle et études supérieures d'une part, et pour participer aux plus nombreuses activités de recherche mandatées pour les universités d'autre part. Les retraites probables dans les rangs des fonctionnaires supérieurs et des chefs du secteur privé devraient aussi faire augmenter la demande de diplômés en maîtrise ou en doctorat.

Le nombre d'inscrits aux études supérieures doit augmenter pour que les Universités de l'Ontario puissent répondre au besoin grandissant de diplômés dans la société et pour combler les postes du corps professoral au cours des dix prochaines années. Il faudra faire plus d'efforts pour recruter des étudiants en doctorat dans les programmes où le besoin est le plus grand et en vue de remplacer les professeurs qui prennent leur retraite.[12] Afin d'informer les étudiants sur les tendances pédagogiques au cours des dix prochaines années, le Conseil encourage les universités à continuer de faire la publicité des besoins futurs par programme et par domaine, pour que les étudiants et leurs conseillers sachent à quoi s'en tenir.

Même si le Conseil souligne l'importance d'augmenter le nombre d'étudiants canadiens inscrits aux études supérieures, le Conseil approuve aussi la participation des étudiants étrangers aux programmes d'études supérieures en Ontario. Les études de cycle supérieur doivent bénéficier d'un contact avec les connaissances internationales. Une région relativement riche comme l'Ontario a, dans une certaine mesure, la responsabilité d'aider les étudiants de pays moins favorisés à compléter des études supérieures. Les universités ontariennes, quant à elles, peuvent bénéficier de l'expérience et des points de vues différents de ces étudiants étrangers.

Étant donné l'importance des études de cycle supérieur en Ontario, en raison des aspirations et des objectifs de chacun, il est essentiel que la planification du prochain quinquennium réponde à la demande des étudiants, pour l'accessibilité à plein temps ou à temps partiel des programmes de cycle supérieur ainsi qu'aux besoins en diplômés d'études supérieures à l'échelle provinciale ou nationale. Le Conseil voit le troisième quinquennium en Ontario comme une période d'expansion planifiée des études supérieures en terme de taille et de souplesse. Au cours des cinq prochaines années, le Conseil prévoit que les objectifs et les critères de financement proposés pour le troisième quinquennium, donneront lieu à la création de programmes de cycle supérieur de la meilleure qualité possible. Il ne faudra songer à l'expansion que dans les domaines où il sera possible de maintenir un niveau de qualité élevé.

4.0 Objectifs de planification pour les programmes d'études supérieures du troisième quinquennium

En déterminant les objectifs généraux des programmes de cycle supérieur, le Conseil voulait s'assurer que les objectifs

> ...seraient directement assimilés dans la planification interne et le

---

12. Afin d'éviter le manque de diplômés, il faut tenter de faire augmenter la participation à plein temps des femmes aux études de cycle supérieur, puisque celles-ci ne comptent que pour 43 % des inscrits en maîtrise et que pour 33 % des inscrits au doctorat. Source: données compilées par M. Brian MacMillan, à l'aide des données de Statistique Canada, pour l'Ontario Council on Graduate Studies, Conference on Women in Graduate Studies in Ontario, Millcroft Inn, le 18 mai 1989.

processus de décision des universités, et qu'en même temps, ils amélioreraient le programme et le processus de révision des universités.[13]

Les objectifs actuels de planification des études supérieures pour le deuxième quinquennium sont les suivants:

1. Assurer la reconnaissance et la protection des programmes de doctorat et de maîtrise très bien cotés et de bonne qualité.

2. Assurer un niveau convenable de bourses et de recherches dans le système universitaire.

3. Éliminer les programmes d'études supérieures dont la qualité n'est pas satisfaisante.

4. Éliminer les programmes identiques dont l'existence ne peut être justifiée.

5. Prévenir la création de programmes identiques à des programmes existants sauf si les conditions le justifient.

6. Reconnaître les programmes d'études supérieures de grande qualité dans les nouveaux domaines d'études pour lesquels il existe une demande et un besoin réels.

Le Conseil est d'avis que les objectifs actuels ont été atteint de façon raisonnable, et qu'ils ont eu en général un effet bénéfique sur la qualité et le choix des programmes de cycle supérieur en Ontario. Par ailleurs, le Conseil croit que les objectifs actuels sont en général appropriés. Il ne recommande donc aucun changement important aux objectifs pour le troisième quinquennium.

Le Conseil reconnaît l'énorme contribution sur la qualité des programmes de cycle supérieur en Ontario, qu'a eu le processus d'évaluation du CUO administré par l'Ontario Council on Graduate Studies. La meilleure catégorie du processus d'évaluation de l'OCGS classe les programmes comme étant de «bonne qualité». Elle comprend les programmes de cycle supérieur bons et remarquables des universités de l'Ontario. Le processus d'évaluation ne détermine pas les programmes remarquables à l'intérieur de la catégorie «bonne qualité». Cependant, le Conseil remarque que chaque établissement tente de déterminer les programmes de grande qualité pour leur accorder des ressources spéciales et du personnel. Le

13. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 77-VII, Fourth Annual Report, 1977-78, p. 55.

Conseil applaudit ces efforts.[14] Le Conseil pense que la reconnaissance et la protection de programmes d'études supérieures de grande qualité doit continuer à être un objectif en Ontario.

Le Conseil continue aussi à promouvoir la reconnaissance de programmes d'études supérieures de grande qualité dans de nouveaux domaines d'études, et croit que cet objectif complète la reconnaissance et la protection de programmes d'études supérieures de grande qualité existants. Le Conseil est convaincu qu'il est possible d'atteindre cet objectif grâce au critère de l'admissibilité au financement.

Le Conseil continue de préconiser l'élimination de programmes d'études supérieures de qualité insuffisante, et il s'attend à ce que les programmes d'études supérieures dont il est impossible de maintenir la bonne qualité soient aussi éliminés. Le Conseil continuera à se fier au processus d'évaluation périodique du CUO pour déterminer quels programmes ne sont pas de qualité suffisante.

Le Conseil est d'accord avec l'élimination de programmes identiques et non justifiables[15] et avec la création de programmes identiques que si le besoin peut être justifié. La position du Conseil envers les programmes identiques et non justifiés s'est vue renforcée par les discours du trône qui ont souligné l'importance des «domaines de spécialités que doivent maîtriser les universités et l'élimination de programmes identiques et non nécessaires»[16], et par les efforts continus du gouvernement à «encourager les secteurs de spécialisation et de coopération, et à décourager la création de programmes identiques» au niveau de l'éducation postsecondaire en Ontario.[17]

Le Conseil admet que pour répondre à la demande croissante de diplômés de cycle supérieur au cours des cinq prochaines années, il faudra peut-être envisager l'agrandissement des programmes de maîtrise et de doctorat existants, et la création de programmes supplémentaires dans les domaines où les besoins et la demande sont grands. Cependant, le Conseil croit que la création non justifiée de programmes identiques doit être évitée, pour assurer l'utilisation la plus efficace du financement dans les secteurs critiques. Il est possible d'atteindre ces objectifs en les incorporant dans les critères des nouveaux programmes de cycle supérieur cherchant à obtenir l'admissibilité au financement, par le biais de changements de couloir de financement et de décisions autonomes des établissements.

Le Conseil croit qu'il faut continuer à offrir des bourses et des activités de

---

14. Le Conseil cite en particulier les efforts de University of Western Ontario pour déterminer et récompenser l'excellence pédagogique grâce au fonds «Quality Academic and Administrative Adjustment Fund» (QUAAF). Le Conseil remarque aussi que le financement des centres d'excellence, bien que limité en pratique aux programmes de sciences pures et appliquées, appuie aussi les programmes de recherche et de bourse remarquables au cycle supérieur des universités de l'Ontario.

15. Le Conseil a fait remarquer que «Le besoin réel de nouveaux programmes ne doit pas être découragé par la présence, dans certains cas, de programmes existants de qualité douteuse.» Mémoire consultatif 83-VIII. Tenth Annual Report 1983-84, p. 73.

16. Gouvernement de l'Ontario, Discours du trône, extraits: les programmes des universités, le 22 avril 1986, p. 5

17. Gouvernement de l'Ontario, Discours du trône, le 28 avril 1987, p. 11.

recherches en nombre suffisant dans les universités de l'Ontario pour maintenir des programmes de cycle supérieur de grande qualité.

Par conséquent, voici les objectifs du Conseil pour le troisième quinquennium:

1. Assurer la reconnaissance et la protection des programmes d'études supérieures de grande qualité.

2. Reconnaître les programmes d'études supérieures de grande qualité dans les nouveaux domaines d'études pour lesquels il existe une demande et un besoin réels.

3. Éliminer les programmes d'études supérieures dont la qualité n'est pas satisfaisante.

4. Prévenir la création de programmes identiques à des programmes existants sauf si les conditions le justifient.

5. Éliminer les programmes identiques dont l'existence ne peut être justifiée.

6. Assurer un niveau convenable de bourses et de recherches dans le système universitaire.

5.0 Critères de financement des programmes d'études supérieures pour le troisième quinquennium

Les critères actuels de financement des programmes d'études supérieures qui ont été utilisés pendant le deuxième quinquennium sont les suivants:

1. Le programme doit avoir passé une évaluation pédagogique rigoureuse, certifiée par le Conseil des Universités de l'Ontario, et ne devait nécessiter aucune modification au moment de l'évaluation.

2. Il doit avoir une preuve de besoin dans la société et de demande des étudiants pour le programme en Ontario ou au Canada.

3. Le programme proposé ne doit pas être identique à un programme existant en Ontario, sauf si l'établissement peut prouver au Conseil que des circonstances exceptionnelles justifient que le programme soit recommandé pour financement malgré tout.

4. Les programmes doivent se conformer aux buts, objectifs et avantages de l'établissement où ils seront offerts et doivent faire partie du plan quinquennal de l'établissement.

5. Le programme doit mériter d'être admissible au financement même en période de contrainte économique.

Le Conseil pense que l'introduction du système de couloir de financement rend

l'approbation du financement des programmes d'études supérieures plus importante en ce qui concerne le financement direct. D'ici quelques années, la plupart des établissements demanderont un changement vers un couloir de financement plus élevé. Si le changement est approuvé, l'augmentation de l'effectif sera financée selon la valeur moyenne des URB à mesure que la moyenne mobile d'un établissement augmentera au niveau du nouveau couloir. long terme, le financement de nouveaux programmes d'études supérieures affectera la planification future dans le système universitaire. Un des objectifs du Conseil en introduisant le couloir de financement, était de donner une plus grande stabilité au financement «afin d'encourager des décisions d'ordre pédagogique fondées sur la qualité et la quantité...»[18] dans chaque établissement. Le but était de créer un mécanisme assurant une souplesse du financement qui «permettrait des ajustements appropriés en cas de changement de niveaux d'activité, tout en permettant la planification et la coordination.»[19] Le Conseil croit que cette approche facilitera la spécialisation et le développement des établissements grâce au processus de décision interne, et entraînera une rationalisation des programmes faibles ou marginaux qui ne sont pas essentiels à l'atteinte de la mission d'un établissement.

Au cours des audiences du printemps 1988, il a été expliqué au Conseil que les universités préparent une planification interne complexe et coûteuse qui, une fois combinée avec le processus d'évaluation du CUO/OCGS, constitue une vérification complète et rigoureuse des nouveaux programmes d'études supérieures avant qu'ils soient présentés au Conseil pour obtenir l'admissibilité au financement. En tenant compte de ces éléments, qui garantissent la qualité du programme et l'appui de l'établissement, certaines universités ont suggéré que l'approbation du financement par le Conseil était superflue. Par contre, de nombreux autres établissements approuvent le processus comme moyen de déterminer et d'appuyer publiquement les programmes considérés comme étant dans l'intérêt du public. Le Conseil pense que le système de couloir de financement et les implications de la planification dynamique qui lui sont inhérent, accorderont plus d'importance au processus de financement des programmes d'études supérieures pendant le troisième quinquennium que pendant le deuxième. Les couloirs de financement des établissements changeront avec le temps, et par conséquent, tout nouveau programme créant des URB admissibles aura un effet sur la planification et le processus de négociation relatif aux couloirs de financement.

Aux audiences du printemps 1988, le Conseil a remarqué que les représentants étaient unanimes pour dire qu'il faut continuer à exiger que les nouveaux programmes d'études supérieures fassent l'objet d'une évaluation pédagogique rigoureuse, sans nécessiter de modifications. Par contre, le Conseil a pu remarquer au cours du deuxième quinquennium, que certains nouveaux programmes d'études supérieures qui avaient fait l'objet d'une évaluation standard, avaient été acceptés sous conditions, et le Conseil n'avait pas été régulièrement informé de la teneur de ces conditions. Dans certains cas, une amélioration du

---

18. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 86-VII, Thirteenth Annual Report 1986-87, p. 157.

19. Ibid., p. 160.

programme était exigée. Le Conseil est convaincu que cette situation doit cesser. La confiance du Conseil envers le processus d'évaluation de l'OCGS, et jusqu'à quel point des renseignements précis sont rendus public, sont des éléments essentiels de la responsabilité partagée par les établissements et le gouvernement pour la qualité et la planification des programmes.

Le CUO/OCGS a par la suite révisé la nature du processus d'évaluation de la qualité pour les nouveaux programmes d'études supérieures. À compter du 20 janvier 1989, les nouveaux programmes d'études supérieures n'obtiendront l'approbation du CUO/OCGS que s'ils ne nécessitent aucune modification.[20] Le Conseil approuve cette modification et croit que les critères existants doivent demeurer en place pendant le troisième quinquennium.

Le critère du besoin dans la société et de la demande des étudiants est une façon de s'assurer que les programmes approuvés sont suffisants et correspondent aux besoins et demandes des étudiants et de la société, et que l'importance des besoins et de la demande justifie le financement. Les établissements ont été d'accord avec le Conseil pour garder le critère de besoin dans la société et de demande des étudiants pour tous les nouveaux programmes d'études supérieures présentés pour l'admissibilité au financement.

De nombreux établissements voulaient éliminer le critère des programmes identiques justifiables. Le Conseil croit que la notion de programmes identiques justifiables a souvent été mal interprétée par les établissements comme un synonyme de caractère unique absolu. Le critère sert au Conseil à évaluer à quel point la création de programmes identiques à d'autres, ayant déjà un nombre maximum d'inscrits en fonction des ressources, est justifiable ou non. Le critère est donc lié de très près au besoin dans la société et à la demande des étudiants. Il peut aussi être lié à un critère pédagogique précis d'un établissement pour un programme. Le Conseil a souvent permis la création d'un programme identique à cause de l'importance du besoin dans la société et de la demande des étudiants.

Considérant les points soulevés contre le critère de création de programmes identiques justifiables, le Conseil pense que le critère doit comprendre d'autres éléments. Le Conseil, cependant, pense qu'une évaluation du degré de répétition entre un nouveau programme et un programme existant, par rapport au besoin dans la société et la de demande des étudiants, doit être prise en compte par le Conseil. Par conséquent, le Conseil a donc incorporé le critère de programmes identiques non justifiables dans le critère du besoin dans la société et de la demande des étudiants.

Pour se conformer au critère du besoin dans la société et de la demande des étudiants, il est recommandé que les universités prouvent au Conseil que les diplômés des programmes répondront à des besoins précis à long terme du secteur public ou privé, en Ontario ou au Canada, auxquels ne peuvent répondre les diplômés des programmes actuels. Les universités doivent aussi prouver que le programme est unique ou que la répétition d'autres programmes ou domaines offerts ailleurs est justifiable, à la lumière du besoin dans la société ou du besoin pédagogique dans l'établissement. Le besoin dans la société peut être prouvé par

---

20. Ontario Council on Graduate Studies OCGS Statutes and Bylaws Governing Appraisals, Toronto: Council of Ontario Universities, 1989, p. 7 (Procstandard).

des sondages récents sur l'emploi, des données sur le monde du travail, et des documents d'organismes professionnels.

Il faut aussi pouvoir prouver qu'il existe bel et bien une demande des étudiants pour le programme. Il faut présenter les statistiques d'inscription, y compris le nombre de demandes reçues, le nombre total de personnes qui se sont inscrites, le nombre d'inscrits acceptés, la source de la demande (diplômés de premier cycle, professionnels ayant un emploi, étudiants à temps partiel ou à plein temps, etc.). Il faut en plus inclure l'effectif prévu dans cinq ans ainsi que l'effectif à un niveau constant probable, et le moment où ce niveau sera atteint. Pour se conformer au critère de besoin dans la société et de demande des étudiants, les deux éléments du critère doivent être respectées.

Le Conseil croit qu'avec le système de couloir de financement, qui encourage les universités à ajuster leurs ressources et programmes en fonction de leur mission, de leurs objectifs et de leurs avantages, que les établissements doivent continuer à prouver au Conseil la pertinence des programmes relativement à la mission, aux objectifs et aux avantages existants, afin d'être admissibles au financement.

Le Conseil est d'avis que les établissements doivent continuer à inclure les programmes d'études supérieures pour lesquels ils veulent obtenir le financement dans leur programme quinquennal.

Le Conseil recommande l'introduction d'un nouveau critère qui donnera au Conseil la responsabilité de décider si oui ou non, un programme convient à l'expansion des études de cycle supérieur dans les Universités de l'Ontario. Ce critère permet d'examiner les nouveaux programmes en fonction des nouveaux couloirs de financement négociés, des couloirs de financement stratégiques, des ajustements dans la prestation des programmes et autres priorités de financement.

Quant au critère stipulant que «le programme doit être admissible au financement même en période de contrainte économique», le Conseil a pu constater au cours du deuxième quinquennium qu'il ne s'agissait pas là d'un critère d'évaluation efficace ou pertinent. Il a donc été éliminé.

Le Conseil croit toujours que peu importe le mécanisme de financement préétabli, il doit continuer à s'assurer que les nouveaux programmes admissibles au financement public respectent les normes de bonne qualité de l'Ontario, qu'ils répondent à un besoin réel dans la société et à une demande importante des étudiants, qu'ils sont pertinents pour l'établissement concerné ainsi que pour le système universitaire en Ontario. Le Conseil pense qu'avec les modifications soulignées aux critères de financement existants, il pourra continuer à s'occuper de ses tâches de façon efficace. Par conséquent, le Conseil recommande que les critères d'admissibilité au financement pour les nouveaux programmes d'études supérieures du troisième quinquennium soient modifiés conformément aux précisions ci-dessus.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-37
CRITÈRES DE FINANCEMENT POUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN VIGUEUR À COMPTER DU 1er MAI 1989

QUE, les nouveaux programmes d'études supérieures soient présentés au Conseil pour obtenir l'admissibilité au financement, et que celui-ci se base sur

les critères suivants:

1. Le programme doit avoir passé une évaluation pédagogique rigoureuse, certifiée par le Conseil des Universités de l'Ontario, et ne devait nécessiter aucune amélioration au moment de l'évaluation.

2. Il doit y avoir une preuve évidente de besoin dans la société et de demande des étudiants pour le programme en Ontario ou au Canada.

3. Le programme doit se conformer aux buts, objectifs et avantages de l'établissement où il sera offert et doit faire partie du plan quinquennal de l'établissement.

4. Le programme doit être considéré par le Conseil comme un développement approprié du système universitaire de l'Ontario.

6.0 Approbation de l'admissibilité au financement

Le Conseil indique ci-dessous à quoi il s'attend de chaque organisme impliqué dans le processus d'approbation.

6.1 Conseil des Universités de l'Ontario

Le Conseil s'attend à ce que le Conseil des Universités de l'Ontario, par le biais du Ontario Council of Graduate Studies, lui présente un rapport annuel sur les résultats de l'évaluation des programmes d'études supérieures, et coopère avec le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour s'assurer que le processus d'évaluation pédagogique continue d'être rigoureux et crédible.

6.2 L'université

Chaque université doit présenter ses programmes directement au Conseil, en joignant les documents permettant de déterminer si le critère de besoin dans la société et de demande des étudiants a été respecté, et si le programme est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de l'établissement. Le Conseil exige toujours que les établissements présentent un plan quinquennal sur les études supérieures révisé annuellement.

6.3 Conseil ontarien des affaires universitaires

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement continuera à réviser chaque programme d'études supérieures présenté pour l'admissibilité au financement en fonction des critères en vigueur et donnera son avis au Conseil. Le Conseil examinera les commentaires du Comité et fera une recommandation formelle à la ministre en prenant soin de joindre les remarques du Comité.

De plus, le Conseil veut augmenter le rôle du Comité de deux façons. D'abord, en demandant au Comité de donner des conseils sur la révision annuelle des plans quinquennaux sur les études supérieures et ensuite, en demandant au Comité de préparer divers documents de travail sur des sujets relatifs aux programmes.

Le Conseil croit que l'expérience du Comité dans le domaine de l'approbation

des programmes de cycle supérieur, sa familiarité avec les données du CUO et les résultats des évaluations du OCGS, sont des atouts lui permettant de donner des conseils valables sur les plans quinquennaux. Le Conseil remettra donc les plans quinquennaux des études supérieures au Comité à tous les ans. Le Conseil examinera ensuite les remarques du Comité et enverra des commentaires sur les plans quinquennaux aux établissements.

Les commentaires du Conseil sur les plans quinquennaux ne font que donner à l'université l'opinion du Conseil sur la pertinence générale des plans de développement des programmes d'études supérieures. Dans certains cas, la révision d'un plan quinquennal permet de déceler des objectifs conflictuels ou répétitifs dans le contexte du système universitaire. Le Conseil tentera de donner à chaque établissement des renseignements sur les programmes semblables d'autres établissements, et fera des commentaires sur la pertinence de chaque programme pour l'établissement. En agissant de la sorte, le Conseil veut «aider les établissements dans leur planification, de manière à les empêcher de prévoir des ressources pour un programme qui a peu de chance d'obtenir le financement.»[21] Des commentaires positifs de la part du Conseil sur un programme quelconque du plan quinquennal ne sont pas un gage d'approbation du financement.

La deuxième des nouvelles responsabilités du Conseil concerne la préparation d'une série de documents de travail, qui portent sur des sujets relatifs aux programmes comme par exemple des programmes manquants ou des questions sur les disciplines exigeant une certaine coordination à cause des retraites au sein du corps professoral. Le Conseil remarque que l'Ontario Council on Graduate Studies a publié récemment le premier d'une série de rapports sur les disciplines. Ces rapports donnent des renseignements généraux sur les disciplines, traitent de questions sur les processus d'évaluation, encouragent la discussion de questions générales d'ordre interdisciplinaire et révisent le rôle des disciplines en Ontario dans un contexte national.[22] Les rapports de l'OCGS ne sont pas des documents de planification et ne contiennent pas de recommandations précises. Le Conseil trouve qu'il y a un lien logique entre les documents de travail de l'OCGS et la préparation de documents normatifs connexes par le Comité.

6.4 Horaire de l'approbation des programmes

Le Conseil continuera de respecter l'horaire établi pendant le deuxième quinquennium pour l'approbation des programmes. Par conséquent, si un programme est présenté au Conseil au plus tard le 1er août, celui-ci fera tous les efforts nécessaires pour faire une recommandation à la ministre au plus tard le 1er février de l'année suivante. Si la recommandation est positive et qu'elle est acceptée par la ministre, l'admissibilité du programme au financement commencera le 1er mai de l'année où le ministre reçoit l'avis. La politique du Conseil reste de présenter ses recommandations sur le financement des programmes une fois par année, soit au

---

21. Conseil ontarien des affaires universitaires, «System Rationalization: A Responsibility and An Opportunity», Seventh Annual Report 1980-81, p. 65.

22. Ontario Council on Graduate Studies, Modern Language Disciplines: Sor[illegible] Comments and Observations from Appraisals, Toronto: Conseil des Universités de l'Ontario, 198[illegible], p. 1.

plus tard le 1er février.

7.0 Admissibilité au financement des doctorats des Universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier

En 1972, le ministre des Collèges et des Universités a approuvé une politique, formulée par le Comité en matière universitaire/sous-comité conjoint du Conseil des Universités de l'Ontario sur les objectifs et politiques de développement des études supérieures, qui disait que les établissements «relativement nouveaux» (Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier) ne devaient pas avoir droit au financement pour les programmes de doctorat. Le ministre a confirmé cette politique en approuvant le Mémoire consultatif 78-III. Le Conseil déclarait dans le Mémoire qu'il ne pouvait pas

> imaginer de quelle façon il pourrait recommander le financement des programmes de doctorat de ces établissements, au moins pendant le premier quinquennium.[23]

Le Conseil continue de croire que la mission principale de ces établissements est d'offrir un vaste choix de programmes de premier cycle de grande qualité. Toutefois, le Conseil conclut que cela n'est pas nécessairement incompatible avec le fait que ces universités offrent un nombre très limité de doctorats, à condition que le développement soit planifié, dans des domaines de grande qualité pour lesquels il existe une demande des étudiants, un besoin de diplômés dans la société, et que les programmes soient soumis à l'évaluation habituelle de la qualité pédagogique et de l'admissibilité au financement.

La question a fait surface lorsque le Conseil a reçu une demande de financement de Wilfrid Laurier University, en juillet 1987, pour un programme de doctorat en travail social. À cause de la politique relative aux doctorats des Universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier, le Conseil n'a pu étudier la demande de financement. Comme la politique susmentionnée existe depuis 17 ans, et comme l'expérience des cinq Universités avec les programmes d'études supérieures et le champ d'activités se sont considérablement modifiés avec le temps, le Conseil a accepté de réviser la politique actuelle. Le tableau 1 dresse la liste des programmes offerts aux établissements en question.

Aux audiences du printemps 1988, le Conseil a demandé aux représentants des Universités de soumettre leurs commentaires à ce sujet. Les consultations externes et les délibérations internes du Conseil sur la question l'amène à suggérer que l'interdiction de financement soit levée.

Le Conseil tient à souligner que sa recommandation ne doit pas être comprise comme un signal encourageant les programmes de doctorat dans les établissements concernés. Étant donné le rigoureux processus d'évaluation des nouveaux programmes d'études supérieures auquel se soumettent les Universités de l'Ontario, et l'existence du processus d'approbation du financement par le Conseil auquel sont soumis les nouveaux programmes avant d'être admissibles au financement public,

---

23. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 78-II, Fifth Annual Report 1978-79, p. 67.

Tableau 1

Programmes d'études supérieures offerts par les Universités non admissibles au financement des doctorats

	Sciences humaines	Sciences sociales	Sciences naturelles et appliquées	Sciences de la vie	Programmes interdivisions
Brock	M.A. philosophie	M.Ed. éducation M.A. politique	M.Sc. chimie M.Sc. sciences géologiques M.Sc. physique	M.Sc. sciences biologiques	
Lakehead	M.A. anglais M.A. histoire	Diplôme en adm.des affaires M.A. économique M.Ed. éducation M.A./M.Sc. théorie de l'entraînement M.A. psychologie M.A. sociologie	M.Sc. chimie M.Sc. géologie M.A./M.Sc. sciences mathématiques M.Sc. physique	M.Sc. biologie M.Sc.F. foresterie	
Laurentienne	M.A. histoire	M.B.A. adm. des affaires M.A. études de l'enfance et du développement	M.Sc. chimie M.Sc. géologie M.Sc. physique appliquée	M.Sc. biologie	
Trent	M.A. anthropologie		M.Sc. chimie (sc. des eaux douces) M.Sc. physique (sc. des eaux douces) M.Sc. géographie (sc. des eaux douces)	M.Sc. biologie (sc. des eaux douces)	M.Sc. écologie du bassin hydrographique M.A. études en patrimoine can. et dév. M.A. méthodologie pour l'étude de l'histoire et de la culture occidentales
Wilfrid Laurier	M.A. histoire M.A. religion et culture M.Div. divinité M.Th. théologie M.E.Th. études théologiques Diplôme en théologie	Diplôme en adm. des affaires M.B.A. en adm. des affaires M.A. géographie M.A. sciences politiques M.A. psychologie M.Serv.Soc./D.Serv.Soc. travail social			

le Conseil croit qu'il existe suffisamment de contrôles pour s'assurer que les programmes de doctorat seront de bonne qualité, et qu'ils serviront le système universitaire de l'Ontario. En outre, la levée de l'interdiction créerait un processus uniforme de révision des nouveaux programmes d'études supérieures pour l'admissibilité au financement.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-38
LEVÉE DE L'INTERDICTION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE DOCTORAT DES UNIVERSITÉS BROCK, LAKEHEAD, LAURENTIENNE, TRENT ET WILFRID LAURIER

QUE, l'interdiction du financement des programmes de doctorat des Universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier soit levée.

Le président,
H.V. Nelles

Le 16 juin 1989

Annexe A

EFFECTIF A TEMPS PLEIN ET A TEMPS PARTIEL
DES ÉTUDES SUPÉRIEURES PAR DISCIPLINE
DE 1984-1985 A 1988-1989

	1984-1985				1985-1986				1986-1987				1987-1988				1988-1989				VARIATION EN % PAR PROGRAMME DE 1984-1985 A 1988-1989			
	MAITRISE		DOCTORAT		MAITRISE		DOCTORAT		MAITRISE		DOCTORAT		MAITRISE		DOCTORAT		MAITRISE		DOCTORAT		MAITRISE		DOCTORAT	
	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.
ÉDUCATION	490	872	425	109	456	911	403	114	452	917	455	96	463	919	508	95	495	953	512	105	1.0	9.3	20.5	-3.7
ÉD. PHYS./LOISIRS/CINÉSIOLOGIE	239	23	19	2	223	25	22	1	198	29	19	2	207	25	16	1	203	23	23	2	-15.1	0.0	21.1	0.0
BEAUX ARTS ET ARTS APPLIQUÉS	195	33	62	1	179	36	61	1	198	26	58	1	217	29	66	1	207	33	68	1	6.2	0.0	9.7	0.0
SC. HUMAINES ET CONNEXES	1534	350	1168	88	1596	343	1192	82	1616	310	1237	84	1625	340	1306	92	1732	329	1387	80	12.9	-6.0	18.8	2.3
SC. SOCIALES ET CONNEXES	2946	496	1379	112	2905	493	1429	119	2920	464	1451	114	2963	488	1516	106	3102	503	1636	109	9.0	1.4	18.6	-2.7
COMMERCE ET AFFAIRES	1785	742	114	11	1789	738	113	13	1892	761	126	10	2043	744	127	9	2064	758	143	10	18.4	2.2	25.4	-9.1
SC. AGRICOLE/BIOLOGIQUE	844	46	558	23	873	52	552	22	900	43	553	25	936	56	585	17	938	52	677	17	11.1	13.0	21.3	-26.1
GÉNIE ET SC. APPLIQUÉES	1307	291	651	40	1141	306	650	36	1219	252	656	41	1268	255	682	44	1371	266	789	47	4.9	-8.6	21.2	17.5
FORESTERIE ET AMÉNAG. PAYSAGE	84	6	17	0	80	7	20	1	71	7	17	1	88	11	19	1	84	9	19	1	0.0	50.0	11.8	100.0
PROFESSIONS & IMP. DE LA SANTÉ	845	83	372	19	889	85	438	23	875	88	459	20	920	114	79	23	1014	103	506	23	20.0	24.1	36.0	21.1
MATHÉMATIQUES/SC. PHYSIQUES	1137	94	855	42	1085	95	998	41	1129	93	1047	40	1146	96	1091	39	1150	94	1162	35	1.1	0.0	23.6	-16.7
SANS OBJET/NON REPORTÉ	102	9	45	5	69	8	3	0	61	10	2	0	21	3	0	0	12	2	0	0				
ARTS ET SCIENCES INCONNUS	30	3	35	5	21	3	44	4	26	5	49	4	25	3	57	3	6	2	0	0				
TOTAL DES ÉQUIV. PLEIN TEMPS	11418	3048	5800	457	11286	3102	5925	457	11555	3005	6130	438	11903	3083	6071	431	12368	3127	6942	440	8.3	2.6	19.7	-3.8
EFFECTIF TOTAL, MAITR. ET DOC.		14466		6257		14388		6382		14560		6568		14986		6502		15495		7382				
EFFECTIF TOTAL DES ÉTUDES SUP.				20723				20770				21128				21488				22877				
VARIA. EN % PAR RAP. ANNÉE PRÉC.					-1.2	1.8	2.2	-0.1	2.4	-3.1	3.5	-4.2	3.0	2.6	-1.0	-1.6	3.9	1.4	14.	2.1				
VARIATION EN % DE L'EFFECTIF PAR RAPPORT A 1984-1985								0.2				2.0				3.7				10.4				

Source: données USIS, ministère des Collèges et Universités.

89-VI Aide gouvernementale au système universitaire en 1990-1991

Dans le présent Mémoire, le Conseil fait ses recommandations sur l'aide gouvernementale au système universitaire en 1990-1991. Ces recommandations portent notamment sur le financement de base et sur le financement ciblé. Pour 1990-1991, le Conseil recommande:

- que le gouvernement verse des subventions de l'ordre de 1 758,9 millions de dollars, représentant une hausse de 8,6 % de l'aide opérationnelle de base et une hausse supplémentaire de 2,7 % à l'appui du Fonds d'excellence dans les universités;

- qu'un montant de 42 millions de dollars soit alloué au titre des projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement à l'appui du stock de capital existant et qu'un montant de 28,7 millions de dollars soit accordé pour l'entretien échelonné des installations physiques, traduisant des augmentations respectives de 5 % et 13 % par rapport à l'an dernier;

- qu'un montant supplémentaire de 1,8 million de dollars soit accordé au titre du manque à gagner relativement à l'augmentation des coûts des programmes de bilinguisme.

1.0 Aide gouvernementale

Au cours des deux dernières années, le nombre de demandes d'admission dans les universités de l'Ontario a augmenté de façon spectaculaire. Le Conseil désire profiter de l'occasion pour féliciter le gouvernement pour sa réaction efficace et tout aussi spectaculaire. Dans un premier temps, le gouvernement a injecté des fonds de 84 millions de dollars pour assumer l'augmentation de l'effectif en 1987-1988 et 1988-1989. De plus, en acceptant le Mémoire consultatif 89-II, le gouvernement s'engage à octroyer un montant supplémentaire de 91 millions de dollars au cours des six prochaines années pour veiller à ce que cette croissance soit assumée de façon planifiée et coordonnée. En effet, le gouvernement a convenu d'ajouter dans le système l'équivalent de deux nouvelles universités de la taille de McMaster University et de University of Windsor pour répondre aux besoins exprimés de l'Ontario en matière d'enseignement universitaire. Le Conseil applaudit ces initiatives et particulièrement l'acceptation de sa recommandation voulant que 44 000 URB supplémentaires soient financées selon le revenu moyen.

Les modifications que le Conseil recommande d'apporter à la formule des subventions de fonctionnement et aux subventions de l'enveloppe d'accessibilité

dans son Mémoire consultatif 89-II fourniront au gouvernement les moyens d'atteindre de nombreux objectifs importants. Précisément, les modifications:

- fourniront aux établissements un financement stable et permettront d'apporter des modifications au financement de façon planifiée et coordonnée;

- fourniront au gouvernement un véhicule lui permettant de lancer de nouveaux programmes d'une importance capitale pour le Conseil et le gouvernement par des changements aux couloirs différentiels pour les programmes stratégiques;

- fourniront un mécanisme permettant d'assumer les fluctuations à long terme de l'effectif;

- tiennent compte de la volonté du gouvernement d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement universitaire à une époque de contraintes financières et de transférer d'une manière équitable, coordonnée et planifiée le financement à court terme de l'enveloppe d'accessibilité au financement de base à long terme.[1]

En acceptant les recommandations présentées par le Conseil dans son Mémoire consultatif 89-II, le gouvernement de l'Ontario souligne et réitère son engagement envers l'accessibilité et l'excellence. Ce faisant, il favorisera une approche coordonnée et planifiée envers la croissance future de l'effectif et prendra en compte la rétention des étudiants inscrits actuellement. Cette nouvelle approche au financement permettra de veiller à ce que la croissance de l'effectif ne soit pas assumée au détriment de la qualité.

Le Conseil remercie le gouvernement d'avoir assumé aussi efficacement la croissance du système. Cependant, la base sur laquelle doit maintenant se fonder cette croissance n'a pas été bien maintenue et c'est cette question que le Conseil aborde dans la présent Mémoire. Dans le Mémoire consultatif 89-II et pendant l'exposé du Conseil devant la ministre et ses fonctionnaires, on a insisté pour que les questions importantes de financement au-delà de la croissance et de l'accessibilité soient abordées de toute urgence. En particulier, le Conseil a fait remarquer:

> Il faut comprendre que cette solution (la modification de la formule) ne règle pas la question plus générale du rétablissement d'un financement de base adéquat pour répondre aux besoins à long terme des

1. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 89-II, pp. 30 et 64.

> universités de l'Ontario, mais qu'elle fait partie intégrante de la régularisation du financement des universités pour permettre à ces dernières de planifier leurs programmes pour les années 90.[2]

Dans le présent Mémoire, le Conseil identifie certaines des questions importantes qui ne sont pas encore réglées concernant les subventions de fonctionnement de base pour le secteur universitaire et expose ses recommandations sur les besoins du système universitaire de l'Ontario en matière d'aide opérationnelle en 1990-1991.

En 1989-1990, le gouvernement de l'Ontario a augmenté de 7,9 % l'aide opérationnelle qu'il a versée aux universités de l'Ontario par rapport à l'allocation totale de 1988-1989.[3] Ces dispositions comprennent une hausse des subventions de fonctionnement de base d'environ 4 % en regard de l'année précédente, hausse qui est loin de tenir compte des prévisions inflationnistes et de l'augmentation de 10,1 % que le Conseil a recommandé de faire aux subventions de fonctionnement de base. Le reste, à savoir 3,9 %, représente les augmentations supplémentaires du financement pour 1989-1990, qui doivent être fournies par l'entremise de fonds ciblés tels que l'enveloppe d'accessibilité et les fonds destinés à des fins spéciales. Ces fonds représentent des dépenses et des besoins spéciaux et ne visent pas les besoins opérationnels de base des universités.

Tout en reconnaissant que ces augmentations constituent d'importantes contributions au financement des universités, le Conseil s'inquiète de ce que l'aide opérationnelle de base continue d'être en-dessous du niveau nécessaire pour atteindre les objectifs opérationnels de base du système universitaire. Malgré les augmentations de l'aide opérationnelle au cours des dernières années, le Conseil remarque que l'écart cumulatif entre le financement nécessaire et l'aide accordée par le gouvernement s'est élargi en moyenne de 28,8 millions de dollars par année. Depuis 1986-1987, l'écart en matière de financement s'est accru de 36 millions de dollars par année.

Des observations faites lors des audiences du printemps 1989 laissent entendre que les années de restrictions budgétaires, conjuguées aux augmentations récentes de l'effectif, ont influé sur la qualité de l'enseignement dans les universités ontariennes, en particulier au premier cycle. Sans une aide de base suffisante sur le plan du fonctionnement, les compromis entre qualité et quantité deviendront de plus en plus évidents puisque le système continuera d'étirer ses ressources opérationnelles limitées pour assumer les demandes d'admission de plus en plus nombreuses.

En fait, la mesure dans laquelle la qualité s'est détériorée a conduit de

---

2. Ibid., p. 17.

3. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H. V. Nelles, le 13 décembre 1988; lettre de M. Thomas A. Brzustowski, sous-ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 30 juin 1989.

nombreux établissements à partager les opinions émises par McMaster University:

> Cependant, si les ressources sont limitées, nous croyons sincèrement qu'il est préférable de les concentrer sur la prestation d'une bonne expérience pédagogique à ceux qui sont les plus susceptibles d'en profiter plutôt que d'offrir une expérience inadéquate à tous.[4]

Pour atteindre les buts énoncés par le gouvernement relativement à l'accessibilité et à la qualité, il faudra des revenus supplémentaires. Si les subventions gouvernementales ne s'harmonisaient pas à la demande à laquelle doit répondre le système universitaire, il faudrait envisager d'autres sources de revenus, à savoir les frais.

Le Conseil est prêt à envisager sérieusement une augmentation des frais de scolarité supérieure aux niveaux recommandés dans le présent Mémoire comme moyen de suppléer aux revenus actuels. Aux prises avec un financement gouvernemental insuffisant et des signes de plus en plus alarmants de détérioration de la qualité, les universités appuient fortement une augmentation des frais de scolarité qui, en proportion de leur revenu total de fonctionnement, ont connu une baisse marquée dans les 30 dernières années.

Le Conseil est convaincu que les universités auront un rôle de premier plan à jouer dans l'établissement des buts sociaux et économiques de la province pour les années 90. Cependant, dans un contexte de financement insuffisant, d'augmentation des coûts et de hausse vertigineuse des demandes d'admission, les universités seront en fort mauvaise position pour relever les nouveaux défis qui émergeront au cours de la prochaine décennie. Le Conseil remarque encore que la capacité de relever ces nouveaux défis sera sérieusement entravée par les difficultés prévues à recruter des professeurs hautement qualifiés pour remplacer ceux qui prendront leur retraite. En fait, le profil d'âge du corps professoral des universités est tel qu'au moins un tiers des professeurs actuels devront peut-être être remplacés au cours des dix prochaines années.

Eu égard à leur effectif actuel, les écoles d'études supérieures du Canada ne seront pas à même de fournir le personnel doté des diplômes nécessaires pour enseigner dans les universités. Une pénurie de jeunes universitaires dans le marché du travail international viendra exacerber les difficultés de trouver de nouveaux professeurs pour remplacer les professeurs actuels des universités ontariennes. La répartition inégale de l'âge au sein du corps professoral, qui donnera lieu à un nombre massif de retraites qui débuteront dans les années 90, est un problème commun dans la plupart des pays industrialisés du monde occidental. Le Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) souligne que:

---

4. McMaster University, Brief to the Ontario Council on University Affairs, mai 1989, p. 6.

> La nature changeante du marché international pour ce qui est des jeunes universitaires commence également à exercer des pressions puisque les universités d'autres territoires augmentent leurs efforts pour recruter les meilleurs. On peut s'attendre à ce que ces pressions augmentent.[5]

À mesure que le marché du travail se resserre, il est probable que le système universitaire ontarien se livrera à une surenchère avec les universités d'autres territoires, en particulier celles des États-Unis et des autres provinces canadiennes, pour obtenir les meilleurs jeunes universitaires et chercher à conserver les professeurs actuels.

L'Ontario pourrait devenir un centre de recrutement pour d'autres territoires. Les universités de l'Ontario ne doivent pas être défavorisées dans la course aux universitaires de haut calibre. Les universités d'autres territoires, fortes d'une aide gouvernementale plus importante, seront mieux placées pour attirer des professeurs à des salaires concurrentiels. Cette idée est renforcée par la mesure de l'aide gouvernementale versée aux universités dans les autres provinces qui indique que les ressources de l'Ontario sont inférieures à la moyenne canadienne, tant pour ce qui concerne les «subventions de fonctionnement par unité équivalant à un étudiant à plein temps» que pour ce qui est de «l'aide relative à la croissance du produit intérieur brut (PIB)».[6] Le Conseil est également préoccupé par le fait que de nombreux États américains, grâce à des crédits budgétaires plus généreux, ont accordé une plus grande priorité aux universités.

Si les conditions dans les universités canadiennes se détérioraient davantage, les établissements pourraient bien devenir aussi vulnérables aux pratiques de recrutement des universités américaines que les universités britanniques, où la détérioration des conditions a facilité un recrutement dynamique par les universités américaines. Faute de ressources suffisantes pour livrer la bataille du recrutement des universitaires, les universités de l'Ontario pourraient être obligées de réagir aux retraites imminentes non pas en engageant de nouveaux professeurs hautement qualifiés et dévoués, mais par la pratique peu souhaitable d'augmenter les ratios étudiants-professeurs.

Mentionnons également que les montants accordés par le Canada aux cycles supérieurs pour la recherche-développement, exprimées en proportion de son PIB, sont de loin inférieurs aux dépenses engagées par les universités américaines au même titre. Le Conseil se permet de souligner au gouvernement qu'il est essentiel d'améliorer le financement de la recherche universitaire pour que les universités de

---

5. Conseil des Universités de l'Ontario, Brief to the Ontario Council on University Affairs, avril 1989, p. 3.

6. Conseil des Universités de l'Ontario, The Financial Position of Universities in Ontario: 1988, p. 3.

l'Ontario puissent attirer et conserver des professeurs.

Enfin, étant donné l'absence de concurrence avec le secteur privé, tant pour ce qui concerne la rémunération des professeurs qu'en ce qui concerne l'aide à la recherche, les universités auront de plus en plus de difficultés à recruter et à conserver des professeurs. Une récente étude de la Pennsylvania State University indique:

> Dans ce qui est fondamentalement un phénomène post-années 50, une proportion de plus en plus grande de titulaires de doctorats sont intéressés à un emploi à l'extérieur du milieu universitaire; plus de 40 % d'entre eux travaillent maintenant dans le secteur privé et pour le gouvernement. Avec les différentes possibilités de carrières qui s'offrent à eux, bon nombre des plus brillants titulaires de doctorats décident de poursuivre des études supérieures, et chaque année un nombre important de professeurs actuels quittent le milieu universitaire.[7]

Dans la mesure où les buts du gouvernement s'appuient sur une base de ressources humaines solide, le Conseil presse le gouvernement d'adopter une perspective à plus long terme pour les universités et de comprendre que même si l'érosion de la qualité se fait lentement, et que l'absence relative de compétitivité de l'Ontario n'est pas immédiatement manifeste, un niveau insuffisant d'aide gouvernementale aura des répercussions sur le système universitaire dans les années 90. L'insuffisance du financement et de l'aide accordée pour les frais généraux de recherche, conjuguée à une détérioration graduelle, bien qu'importante, de la qualité, aura des conséquences à long terme qui transcenderont la qualité actuelle de l'enseignement. Ces facteurs remettront en question la capacité du système universitaire ontarien d'assumer efficacement les demandes futures.

Le Conseil félicite le gouvernement d'avoir accepté les modifications proposées à la formule des subventions de fonctionnement qui facilitera une planification ordonnée et coordonnée des augmentations supplémentaires de l'effectif. Le Conseil presse le gouvernement, lors de son examen des questions contenues dans le présent Mémoire, de démontrer un engagement envers le rétablissement d'une base de financement adéquate, pour assurer la qualité et l'excellence des programmes d'enseignement des universités ontariennes.

2.0 Calcul du financement requis en 1990-1991

Dans les sections qui suivent, le Conseil présente son évaluation du financement requis en 1990-1991. Les calculs comprennent une estimation des fonds nécessaires au maintien de l'aide opérationnelle (section 2.1), un Fonds pour

---

7. Université de Toronto, Brief to the Ontario Council on University Affairs, 1988-1989, p. 29.

l'excellence dans les universités (section 2.2), le renouvellement cyclique des installations existantes (section 2.3), l'entretien échelonné des installations (section 2.4) et l'augmentation des coûts liés au bilinguisme (section 2.5).

2.1 Maintien de l'aide opérationnelle

La méthode utilisée par le Conseil pour calculer le niveau d'aide opérationnelle nécessaire en 1990-1991 suit celle utilisée dans les années précédentes, avec une exception majeure. La moyenne mobile du manque à gagner des trois années précédentes a été exclue du calcul des objectifs du financement de base. Un fonds spécial a plutôt été recommandé pour redresser les lacunes dans le financement de base et financer l'amélioration mesurable de la qualité de l'enseignement. La suppression de l'objectif visant à limiter l'érosion du financement ne diminue pas la préoccupation du Conseil dans ce domaine. En fait, en faisant de ce point un fonds spécial axé directement sur les facteurs où la qualité a été directement grugée, le Conseil met davantage l'accent sur cette question.

Par suite des préoccupations exprimées lors des audiences du printemps 1989 concernant la détérioration de la qualité de l'enseignement, le Conseil croit qu'il est impératif d'identifier cette détérioration et d'y remédier de façon indépendante. Pour 1990-1991, il est recommandé que l'érosion du financement de base soit exclue des objectifs du financement de base et soit examinée dans le contexte de la détérioration de la qualité dans une recommandation distincte exposée à la section 2.2.

Conformément à l'approche utilisée dans les années passées, le financement des augmentations de l'effectif par l'entremise de l'enveloppe d'accessibilité rend inutile la recommandation de modifications à l'aide opérationnelle en fonction de fluctuations de l'effectif. Pour les exercices 1990-1991 et suivants, le gouvernement a approuvé la recommandation du Conseil concernant une nouvelle approche à l'allocation des subventions de fonctionnement qui tient compte de l'augmentation récente de l'effectif.[8] Les fluctuations de l'effectif ne sont donc pas prises en compte dans le calcul de l'aide opérationnelle nécessaire pour 1990-1991.

2.1.1 Objectifs du financement de base pour 1990-1991

Pour 1989-1990, les objectifs de base du Conseil étaient: limiter l'érosion du financement de base; compenser les tendances inflationnistes; maintenir les niveaux de service.

Pour 1990-1991, le Conseil modifie ces trois objectifs. «Limiter l'érosion du financement» est éliminé des objectifs de base et examiné séparément à la section 2.2. Pour 1990-1991, les objectifs de base sont donc les suivants:

---

8. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 15 juin 1989.

1) compenser les tendances inflationnistes;

2) maintenir les niveaux de service selon leur base de financement opérationnel.

2.1.2 Coût des objectifs du financement de base pour 1990-1991

La méthode utilisée par le Conseil pour calculer le coût des objectifs du financement de base en 1990-1991 est exposée ci-dessous. Les résultats de ces calculs sont donnés au tableau 1.

2.1.2.1 Base pour 1989-1990 (colonne 1, tableau 1)

L'estimation du financement de base du système universitaire en 1990-1991 est calculée en modifiant les dépenses prévues des universités en 1989-1990 selon l'estimation des coûts du maintien des niveaux de service actuels faite par le Conseil. Ces calculs sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle les dépenses en 1989-1990 seront égales aux revenus prévus. Les détails de ces calculs, y compris les catégories de subventions visées par le financement de base, sont donnés à l'annexe B.

Le Conseil estime qu'en 1989-1990 la base de revenus et de dépenses de fonctionnement pour tous les établissements (les 15 universités subventionnées et leurs collèges affiliés, Ryerson Polytechnical Institute, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Ontario College of Art et le Collège Dominicain) sera de 2 078,2 millions de dollars. Les dépenses de base sont réparties selon leurs parts correspondantes dans les budgets des universités: 79,9 % au titre des salaires et des avantages sociaux et 20,1 % au titre des postes non salariaux.

2.1.2.2 Augmentation des coûts due à l'inflation (colonne 2, tableau 1)

Le Conseil a examiné l'augmentation prévue dans l'indice des prix à la consommation pour 1990-1991 fournie par plusieurs sources fiables. Cette augmentation varie de 4,8 % à 5,8 %. Le Conseil a choisi un facteur médian de 5,3 % comme estimation de l'augmentation des prix à la consommation. Utilisant ce chiffre comme facteur inflationniste lié aux salaires, le Conseil estime qu'une fois l'inflation prise en compte les salaires et les avantages sociaux coûteront 88 millions de dollars.

Au cours des cinq dernières années, l'augmentation annuelle moyenne de l'Ontario University Non-Salary Price Index (OUNSPI) était en moyenne 1,4 % inférieure à l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Le facteur inflationniste non salarial utilisé par le Conseil pour 1990-1991 est obtenu en retranchant de l'augmentation prévue de 5,3 % de l'indice des prix à la consommation la moyenne différentielle entre la croissance prévue de l'OUNSPI et l'indice des prix à la consommation pour cette période. On en arrive à une valeur de

5,2 %., ce qui donne des coûts non salariaux de 21,7 millions de dollars.

Tableau 1

Coût des objectifs du financement de base pour 1990-1991 (en millions de dollars)

Dépenses	Base 1989-1990	Tendance inflationniste	Coûts du niveau de base	Coûts des objectifs service
Salaires et avantages sociaux	1 660,5	88,0	41,2	1 789,7
Non salariales	417,7	21,7	24,4	463,8
TOTAL	2 078,2	109,7	65,6	2 253,5

Remarques:

1. Les facteurs pour chaque colonne du tableau sont les suivants:

	Salaires et avantages sociaux	Non salariales
Colonne 2:	5,3 %	5,2 %
Colonne 3:	21,0 millions (1,2 %) + 15,8 millions + 4,4 millions	24,4 millions

2. Les facteurs précités sont appliqués au total cumulatif des colonnes précédentes.
3. Une analyse détaillée du calcul de chacun des facteurs précités est donnée à la section 2.1.2.

2.1.2.3 Augmentation du coût du maintien des niveaux de service actuels (colonne 3, tableau 1)

Le Conseil continue d'identifier les coûts du maintien des niveaux de service actuels qui ne sont pas reliés à l'inflation. Pour 1990-1991, on tient compte à la fois des coûts salariaux et des coûts non salariaux.

a) Coûts salariaux des niveaux de service

L'avis du Conseil concernant le financement de 1990-1991 porte notamment sur les coûts salariaux du maintien des niveaux de service mesurés par le coût net de la progression du corps professoral et du personnel non enseignant et les coûts liés à la législation gouvernementale.

(i) Progression

Comme nous en avons parlé à la section 1.0, la concurrence mondiale devrait provoquer une surenchère quant aux salaires des professeurs débutants, particulièrement entre le début et le milieu des années 90, car les universités de l'Ontario se battront non seulement avec d'autres établissements, mais aussi avec les employeurs du secteur privé et du secteur public, pour obtenir de jeunes universitaires compétents. La concurrence à ce chapitre se fera particulièrement sentir dans les marchés de recrutement pour plusieurs disciplines où la demande est élevée et où d'importantes primes devront être accordées pour attirer les universitaires de haut calibre. Les coûts élevés du remplacement des professeurs, provoqués par l'émergence d'un marché vendeur, constituera la principale source des coûts salariaux du maintien des niveaux de service actuels au cours de la prochaine décennie.

Même si l'augmentation future des coûts liés au remplacement du corps professoral devrait prendre une place plus importante dans les budgets de fonctionnement des universités, le Conseil prévoit que l'accent traditionnellement mis sur les coûts salariaux des niveaux de service, c'est-à-dire la progression, prendra moins d'importance avec le vieillissement du corps professoral.

Depuis plusieurs années, le coût net de la progression augmente en raison de la répartition inégale de l'âge au sein du corps professoral et du personnel non enseignant. Le nombre de personnes qui prennent leur retraite à un salaire plus élevé et qui sont remplacées par des jeunes à des salaires inférieurs a été insuffisant pour fournir les fonds totaux nécessaires pour financer la progression du corps professoral et du personnel non enseignant en place. Cependant, avec les retraites massives qui sont censées commencer au début des années 90, le coût net de la progression devrait diminuer.

Les retraites des professeurs n'étant pas censées atteindre leur point culminant avant quelques années, les coûts liés à la progression pour 1990-1991 ne seront pas complètement récupérés par les universités par les retraites au sein

du corps professoral et du personnel non enseignant. Le modèle utilisé par le CUO prévoit que, eu égard à la répartition actuelle de l'âge au sein du corps professoral, le coût net de la progression en 1990-1991 représentera 1,2 % des salaires et des avantages sociaux. Le Conseil continue d'utiliser cette estimation du coût net de la progression comme approximation du coût net de l'avancement professionnel du personnel non enseignant, puisque les données sur le coût de l'avancement du personnel non enseignant ne sont pas assez fiables pour fournir une estimation acceptable du coût net de la progression pour ce groupe. Le coût net de la progression du corps professoral et du personnel non enseignant est donc évalué à 1,2 % du total des salaires et des avantages sociaux. Le montant de 21 millions de dollars qui en résulte au titre du coût net de la progression est inclus dans les recommandations du Conseil relatives au coût du maintien des niveaux de service pour 1990-1991.

(ii) Coûts liés à la législation gouvernementale

Le Conseil remarque avec inquiétude que la situation financière des universités, après des années de sous-financement, sera exacerbée par des coûts supplémentaires liés à des mesures législatives. La Loi sur l'équité salariale, les augmentations des cotisations au Régime d'assurance-chômage et l'impôt-santé des employeurs annoncé récemment augmenteront considérablement le fardeau financier des universités. Tout en reconnaissant le rôle de telles mesures dans la réalisation d'objectifs sociaux importants, le Conseil souligne que contrairement à d'autres employeurs qui ont la capacité d'ajuster leurs revenus pour récupérer les coûts, les revenus des universités sont réglementés et, partant, n'ont pas la souplesse voulue pour assumer ces coûts qui procèdent d'initiatives gouvernementales.

À titre d'employeurs du secteur public, les universités doivent commencer à mettre en oeuvre les rajustements salariaux prévus dans la Loi sur l'équité salariale le 1er janvier 1990. En vertu de cette loi, les universités doivent consacrer au moins 1 % de leur masse salariale de l'année précédente aux rajustements d'équité salariale.

Même s'il est encore impossible de faire une évaluation détaillée des répercussions de cette loi sur les universités pour 1990-1991, le Conseil continue d'évaluer le coût de l'équité salariale à 1 % de la masse salariale de 1989-1990. Compte tenu de ce calcul, le Conseil estime que les universités devront supporter des coûts d'au moins 15,8 millions de dollars en vertu de cette loi. Ce montant est inclus dans les recommandations visant les coûts salariaux du maintien des niveaux de service actuels en 1990-1991. Le Conseil souligne cependant que cette estimation est modérée et ne traduit que les coûts minimums payables par les universités. Il est possible que des rajustements salariaux supérieurs à 1 % de la masse salariale soient nécessaires pour remédier aux écarts de salaires.

Dans le budget fédéral déposé en avril 1989, le ministre des Finances

annonçait que les cotisations versées au Régime d'assurance-chômage par les employeurs seraient augmentées proportionnellement aux cotisations des travailleurs, qui doivent être portées de 1,95 $ à 2,25 $ par tranche de 100 $ de gains assurables entre 1990 et 1992. Le CUO a estimé que cette augmentation proposée dans les cotisations des employeurs ajouterait un autre 5,4 millions de dollars aux cotisations déjà versées par les employeurs,[9] dont 4,4 millions seront reflétés dans les coûts de fonctionnement des universités. Le Conseil a inclus le montant de 4,4 millions de dollars dans sa recommandation sur le maintien des niveaux de service en 1990-1991.

Le 17 mai 1989, le trésorier de l'Ontario a annoncé qu'à partir du 1er janvier 1990 les cotisations au Régime d'assurance-santé seraient éliminées et remplacées par un impôt-santé des employeurs. Cet impôt-santé prendra la forme de charges sociales et sera appliqué au montant total de la masse salariale d'un employeur.

Bien que conçu pour être sans incidence sur les revenus, l'impôt-santé des employeurs imposera des coûts disproportionnés pour les universités. Le CUO remarque que même si les salaires sont relativement peu élevés, les universités engagent un nombre important de professionnels et, partant, versent des salaires plus élevés dans l'ensemble du système.[10] Cela contraste avec d'autres employeurs dont la masse salariale est constituée de «pyramides salariales» représentant un éventail plus large qui reflète mieux le salaire industriel moyen pour la province. On doit également noter que les universités assument une plus petite portion des coûts du Régime d'assurance-santé que les autres employeurs.

Bien que les coûts estimés varient considérablement d'un établissement à l'autre, le coût net annualisé de l'impôt-santé des employeurs pour le système universitaire devrait être de 24,3 millions de dollars, dont 20,1 millions devraient être supportés par les budgets de fonctionnement.[11] Si les établissements parvenaient à maintenir un ratio de cotisations employeur-employé en passant une partie de ces coûts supplémentaires aux employés dans les futures négociations salariales, le Conseil estime que les établissements devraient tout de même supporter un coût annuel net assez élevé, soit environ 16,2 millions de dollars.

Le Conseil presse le gouvernement de l'Ontario de reconnaître les répercussions importantes des charges sociales sur les universités qui ne sont pas capables financièrement d'absorber ces coûts supplémentaires ou de les récupérer par une augmentation de leurs prix. Le Conseil applaudit l'engagement du trésorier de verser 6,1 millions de dollars sous forme d'aide de transition au titre des dépenses supplémentaires engagées pour assumer les charges sociales pendant

---

9. Conseil des Universités de l'Ontario, Some Comments on the Financial Impact of the Employer Health Levy on the Universities, 1989, p. 5.

10. Ibid., p. 2.

11. Ibid., p. 2.

les trois premiers mois de 1990.[12] Le Conseil remarque avec plaisir que le trésorier a déclaré à la législature de l'Ontario que ces coûts seraient pris en compte dans l'aide allouée à l'automne 1989.[13] C'est pour cette raison que le coût net de l'impôt-salaire des employeurs n'a pas été inclus dans les coûts salariaux du maintien des niveaux de service présentés dans le présent Mémoire. Cependant, le Conseil croit que si des fonds de l'importance de ceux mentionnés précédemment ne sont pas fournis en sus de l'aide de base, des fonds supplémentaires devront être versés à l'égard des coûts connexes pour les exercices 1990-1991 et suivants.

b) Coûts non salariaux

Dans son Mémoire consultatif 88-IV, le Conseil évaluait le coût du matériel et de l'ameublement actuels à 1 280,8 millions de dollars pour 1989-1990. Une fois révisés en fonction des changements les plus récents apportés à l'OUNSPI relativement à ces éléments, ces coûts sont passés à 1 253,3 millions de dollars.

Compte tenu d'un cycle de remplacement de 12 ans, on prévoit que des dépenses de l'ordre de 104,4 millions de dollars seront nécessaires en 1990-1991 pour répondre aux besoins cycliques de renouvellement. Selon les prévisions de dépenses établies par les établissements en 1988-1989 et budgétisées en 1989-1990, les établissements peuvent s'attendre à dépenser environ 80 millions de dollars à partir des sources traditionnelles de revenus en 1990-1991 pour l'achat et la location de matériel et d'ameublement. Le Conseil estime qu'un montant supplémentaire de 24,4 millions de dollars doit être versé en 1990-1991 pour le remplacement cyclique du matériel et de l'ameublement.

2.1.2.4 Coût total des objectifs du financement de base (colonne 4, tableau 1)

Le coût total des objectifs du financement de base indiqué à la colonne 4 du tableau 1 représente la somme des trois premières colonnes. Le Conseil estime que le coût total des objectifs du financement de base pour 1990-1991 est de 2 253,5 millions de dollars, représentant une hausse de 8,4 % en regard de la base de dépenses prévue pour 1989-1990.

2.1.3 Estimation de l'aide gouvernementale nécessaire pour atteindre les objectifs du financement de base

Comme l'indique le tableau 2, le Conseil estime que l'augmentation des revenus du système universitaire en 1990-1991, en sus des subventions gouvernementales, s'établira comme suit:

---

12. Déclaration en chambre de l'honorable Robert Nixon, trésorier de l'Ontario, 15 juin 1989.

13. L'honorable Robert Nixon, trésorier de l'Ontario, Hansard de la législature de l'Ontario, 23 mai 1989.

(i) d'autres sources, 100,4 millions de dollars, soit le même montant que celui prévu pour 1989-1990;

(ii) de frais autres que les frais de scolarité, 29,6 millions de dollars, soit le montant prévu pour 1989-1990 modifié en fonction d'une hausse prévue de 1,7 % de l'effectif en 1990-1991;

(iii) des frais de scolarité préétablis, 375,4 millions de dollars selon les taux de 1989-1990 et compte tenu d'une augmentation prévue de 1,7 % de l'effectif en 1990-1991.

Conformément aux avis du Conseil sur les taux des frais préétablis contenus dans le Mémoire consultatif 79-IV, les taux de frais préétablis doivent être augmentés du même pourcentage que les subventions de fonctionnement. Par conséquent, les taux de frais préétablis et les subventions gouvernementales devraient être haussés de 8,6 %,[14] comme l'indique la ligne 8 du tableau 2. Le Conseil croit qu'il s'agit d'une augmentation raisonnable des taux de frais préétablis pour atteindre les objectifs du financement de base.

Le Conseil estime que du montant total requis, à savoir 2 253,5 millions de dollars, un montant de 1 715,8 million de dollars doit être versé sous forme de subventions de fonctionnement par le gouvernement pour assumer les coûts des objectifs du financement de base en 1990-1991 (tableau 2).

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre et au lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 89-39
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR 1990-1991 POUR ASSUMER LE COUT DES OBJECTIFS DU FINANCEMENT DE BASE DES UNIVERSITÉS SUBVENTIONNÉES ET DE LEURS COLLÈGES AFFILIÉS, DE RYERSON POLYTECHNICAL INSTITUTE, DE L'INSTITUT D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO, ONTARIO COLLEGE OF ART ET DU COLLÈGE DOMINICAIN

QUE, un montant de 1 715,8 million de dollars en subventions de fonctionnement de base soit versé en 1990-1991 aux universités subventionnées et à leurs collèges affiliés, Ryerson Polytechnical

14. Ce chiffre diffère légèrement de l'augmentation de 8,4 % indiquée dans la section 2.1.2.4, parce que l'inflation n'est pas prise en compte dans le calcul des revenus d'autres sources et des autre frais

Institute, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Ontario College of Art et au Collège Dominicain.

COAU 89-40
TAUX DE FRAIS PRÉÉTABLIS POUR ASSUMER LE COUT DES OBJECTIFS DE BASE DU CONSEIL

QUE, les taux de frais préétablis soient augmentés du même pourcentage que les subventions de fonctionnement, à savoir 8,6 %, pour fournir 407,7 millions de dollars en revenus préétablis aux universités subventionnées et à leurs collèges affiliés, Ryerson Polytechnical Institute, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Ontario College of Art et au Collège Dominicain, et que cette hausse des taux des frais de scolarité soit reflétée dans le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.

2.2 Fonds pour l'excellence dans les universités

Les préoccupations du Conseil concernant l'incidence du manque à gagner au chapitre de l'aide opérationnelle ont été réaffirmées lors des audiences du printemps 1989, alors que les établissements ont prouvé que les années de restrictions budgétaires avaient eu une incidence sur la qualité de l'enseignement dans les universités de l'Ontario, particulièrement au premier cycle.

Pendant les audiences, de nombreux établissements ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'augmentation des ratios professeurs-étudiants, le surpeuplement, une trop grande dépendance envers les chargés de cours et les professeurs à temps partiel, et une accessibilité réduite aux cours clés. En outre, les universités ont mentionné la désuétude du matériel et la détérioration des installations bibliothécaires et des laboratoires. Certains des exemples les plus sérieux de détérioration de la qualité de l'enseignement dans les secteurs des arts et des sciences sociales, signalés par un établissement et représentatifs de problèmes semblables dans tout le système, comprenaient: surpeuplement des classes, qui empêche les discussions et les questions dans la plupart des cours de première et de deuxième années; élimination totale des dissertations obligatoires en première et en deuxième années de sciences sociales; élimination des examens à questions ouvertes dans de nombreux cours de première et de deuxième années.[15] Les compromis varient d'un établissement à l'autre, mais tous ont dû faire des choix qui ont nui à la qualité, étant donné notamment les pressions exercées par l'augmentation des coûts de base plus rapide que la hausse des revenus de base et les augmentations de l'effectif.

---

15. Université de Windsor, Submission to the Ontario Council on University Affairs, 19 mai 1989, p. 2.

Tableau 2

Coût pour le gouvernement de la réalisation des objectifs du financement de base pour 1990-1991: universités subventionnées, collèges affiliés, Ryerson Polytechnical Institute, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Ontario College of Art et Collège Dominicain (en millions de dollars)

1.	Coût des objectifs du financement de base	2 253,5
2.	Autres revenus non liés aux frais	(100,4)
3.	Autres revenus tirés des frais	(29,6)
4.	Total requis au chapitre des frais et des subventions de fonctionnement du gouvernement pour atteindre les objectifs du financement de base du Conseil	2 123,5
5.	Revenus tirés des frais préétablis aux taux de 1989-1990 et niveau prévu d'effectif pour 1990-1991 financé par les subventions de fonctionnement de base	375,4
6.	Subventions de fonctionnement estimées pour 1989-1990	1 579,6
7.	Subventions de fonctionnement estimées pour 1989-1990 et revenus tirés des frais préétablis et modifiés en fonction de l'effectif (ligne 5 + ligne 6)	1 955,0
8.	Augmentation en pourcentage des subventions de fonctionnement et des revenus tirés des frais préétablis $\frac{\text{(ligne 4 - ligne 7)}}{\text{ligne 7}} \times 100$	8,6 %
9.	Revenus supplémentaires tirés des frais préétablis générés par une augmentation de 8,6 % des taux de frais préétablis	32,3
10.	Revenus totaux tirés des frais préétablis (ligne 5 + ligne 9)	407,7
11.	Coût pour le gouvernement des objectifs du financement de base (ligne 6 X 8,6 %)	1 715,8

Bien que le Conseil reconnaisse la difficulté de quantifier la détérioration de la qualité, il est convaincu que ces tendances vont à l'encontre des principes de qualité de l'enseignement universitaire. Le Conseil remarque en outre que le processus d'érosion de la qualité a été exacerbé par des augmentations insuffisantes du financement de base qui n'a pas réussi à suivre la croissance marquée de l'effectif.

Par les années passées, le Conseil avait reconnu des lacunes antérieures dans l'aide de base en intégrant un facteur d'ajustement aux objectifs du financement de base afin d'empêcher une érosion supplémentaire de la base de financement qui est utilisée pour calculer le coût des objectifs du financement de base.[16] Cependant, eu égard à la nécessité de rétablir d'urgence la qualité de l'enseignement exprimée lors des audiences du printemps, le Conseil est convaincu que le redressement du manque à gagner accumulé en 1990-1991 devrait être une question distincte et qu'on devrait se concentrer sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Dans ses avis sur le financement pour 1990-1991, le Conseil fait donc du rétablissement de la qualité de l'enseignement un objectif fondamental du fonctionnement des universités et recommande que le manque à gagner cumulatif au chapitre de l'aide opérationnelle soit abordé annuellement par l'entremise d'un Fonds d'excellence dans les universités, conçu pour rehausser le calibre de l'enseignement dans les universités de l'Ontario. Le Fonds devrait viser des améliorations pédagogiques telles que l'augmentation des professeurs à plein temps et la réduction de la taille des sections, ce qui permettrait de réduire le ratio étudiants-professeurs. En outre, le Fonds devrait être axé sur des innovations dans les méthodes d'enseignement et l'achat d'appareils d'enseignement à la fine pointe de la technologie.

Le Conseil croit que l'établissement d'un Fonds d'excellence dans les universités permettrait de remédier aux problèmes de qualité de l'enseignement dans les universités de l'Ontario. Le Conseil appuie la position de nombreux établissements selon laquelle la politique d'accessibilité généralisée du gouvernement ne doit pas compromettre l'intégrité pédagogique. À cet égard, University of Western Ontario soutient:

> ...l'accessibilité doit être envisagée aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, et le nombre d'étudiants ne devrait pas être la seule mesure des services rendus par l'université au public... Bien que l'Université Western Ontario appuie totalement le principe de l'accessibilité universelle à l'enseignement postsecondaire pour tous les étudiants qualifiés de l'Ontario, nous croyons qu'il est essentiel d'assurer la qualité de cette expérience pédagogique.[17]

Un Fonds d'excellence dans les universités refléterait également les buts du

---

16. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 85-IV, p. 49.

17. University of Western Ontario, Brief to the Ontario Council on University Affairs, mai 1989, pp. 1-2.

gouvernement soulignés par la ministre dans son allocution du 24 juin 1989 au Conseil des présidents du Parti libéral de l'Ontario, dans lequel elle réitérait un engagement pris par M. David Peterson en 1985, alors qu'il était chef de l'opposition:

> Le Parti libéral de l'Ontario s'empressera de rétablir la qualité du système universitaire ontarien pour veiller à ce que les étudiants qualifiés reçoivent la place qui leur revient dans les universités et pour réparer les dommages causés par dix années de négligence conservatrice. Encore une fois, je suis déterminé à ce que les universités de l'Ontario soient perçues non seulement comme les meilleures au Canada, mais également qu'elles soient considérées comme des établissements de calibre mondial. C'est la seule politique qui a du sens sur le plan humain et économique.[18]

Le Conseil propose que la responsabilité du Fonds d'excellence dans les universités soit assumée conjointement par le gouvernement et les étudiants. Reconnaissant que les effets cumulatifs d'années de sous-financement ne peuvent s'effacer rapidement, il est recommandé que le gouvernement subventionne le Fonds annuellement à un niveau équivalant au tiers du manque à gagner estimé au chapitre de l'aide gouvernementale de base versée au titre du fonctionnement pour les trois années précédentes, en commençant en 1990-1991. Ainsi, pour l'exercice 1990-1991, le Conseil recommande qu'au moins 43,1 millions de dollars soient mis à la disposition des universités par le gouvernement par l'entremise d'une augmentation supplémentaire de 2,7 % des subventions de fonctionnement de base, pour améliorer la qualité de l'enseignement dans les universités de l'Ontario, ce qui représente le manque à gagner de 129,2 millions de dollars pour les exercices 1987-1988 à 1989-1990. La méthode utilisée par le Conseil pour calculer le manque à gagner de l'aide opérationnelle est expliquée à l'annexe A.

Conformément à la politique actuelle visant l'augmentation des frais de scolarité, le Conseil propose que les frais préétablis soient augmentés d'un pourcentage équivalant à l'augmentation recommandée des subventions du gouvernement, pour fournir un revenu supplémentaire qui permettra de cibler les améliorations de la qualité de l'enseignement. Le Conseil remarque qu'il faudra peut-être à l'avenir envisager des contributions proportionnellement plus élevées des étudiants, qui sont les bénéficiaires directs des améliorations apportées à la qualité de l'enseignement.

Le Conseil considère sa recommandation pour 1990-1991 comme le montant minimum nécessaire pour commencer à s'occuper, de façon significative, du rétablissement de la qualité de l'enseignement. En outre, le Conseil croit que le rétablissement de la qualité doit être une priorité pour le système universitaire et recommande donc que la nécessité continue d'un Fonds d'excellence dans les

---

18. M. David Peterson, chef de l'opposition, mars 1985, extrait de «A Commitment to Lifelong Learning», notes pour une allocution prononcée par l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, devant le Conseil des présidents du Parti libéral de l'Ontario, le 24 juin 1989.

universités soit reconnue chaque année dans l'aide opérationnelle accordée aux universités.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre et au lieutenant-gouverneur en conseil:*

COAU 89-41
DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES POUR 1990-1991 À L'APPUI DE L'EXCELLENCE DANS LES UNIVERSITÉS SUBVENTIONNÉES ET LEURS COLLÈGES AFFILIÉS, RYERSON POLYTECHNICAL INSTITUTE, À L'INSTITUT D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO, ONTARIO COLLEGE OF ART ET AU COLLÈGE DOMINICAIN

QUE, outre le montant recommandé dans l'avis 89-39, les subventions gouvernementales soient augmentées d'un 2,7 % supplémentaire pour fournir un minimum de 43,1 millions de dollars pour améliorer la qualité de l'enseignement dans les universités subventionnées et leurs collèges affiliés, Ryerson Polytechnical Institute, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Ontario College of Art et au Collège Dominicain par l'établissement d'un Fonds d'excellence dans les universités.

COAU 89-42
DES TAUX DE FRAIS PRÉÉTABLIS POUR 1990-1991 POUR APPUYER L'EXCELLENCE DANS LES UNIVERSITÉS

QUE, outre les augmentations aux frais préétablis recommandées dans l'avis 89-40, les taux de frais préétablis pour 1990-1991 soient augmentés de 2,7 % de plus, soit la même augmentation en pourcentage recommandée pour les subventions gouvernementales dans l'avis 89-41, afin de fournir un montant supplémentaire de 10,1 millions de dollars en revenus tirés des frais préétablis à appliquer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les universités subventionnées et leurs collèges affiliés, Ryerson Polytechnical Institute, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Ontario College of Art et au Collège Dominicain, et que cette augmentation des taux de frais soit complètement reflétée dans le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.

2.3 Renouvellement cyclique des installations

En avril 1988, le gouvernement a annoncé un engagement de 440 millions de dollars pour le financement de projets d'immobilisations dans les universités et les collèges pendant une période de quatre ans allant de 1988-1989 à 1991-1992. Aux termes de cet engagement, un montant total de 77,7 millions de dollars devait être mis à la disposition des universités de l'Ontario en 1989-1990.

Le Conseil applaudit la décision du gouvernement d'augmenter le financement des immobilisations, mais il demeure préoccupé par le faible niveau de financement disponible pour le renouvellement des installations physiques. Le CUO remarque qu'une longue période de sous-financement a donné lieu à une situation où les édifices des universités ontariennes se déprécient plus rapidement qu'ils ne sont rénovés ou remplacés. Il note également qu'en 1986-1987 les universités de l'Ontario ont consacré moins d'argent par étudiant aux édifices et à l'entretien des terrains adjacents que les universités de toutes les autres provinces sauf une.[19]

Le Conseil remarque que des 77,7 millions de dollars affectés en 1989-1990, 43,3 millions proviennent du fonds des projets majeurs qui prévoit une augmentation de l'espace dans les universités et assume les coûts reportés des projets en cours. Le montant de 10 millions de dollars fourni au titre du programme spécial de prise en charge de l'effectif aidera davantage à remédier au surpeuplement occasionné par l'augmentation récente de l'effectif. Un montant de 4,4 millions de dollars est disponible pour la construction de résidences d'étudiants. Le reste, à savoir 20 millions de dollars, disponible par l'entremise du fonds de rénovation, sera axé sur l'entretien des installations existantes et sur les projets identifiés par le Conseil dans son Mémoire consultatif 88-IV. Le Conseil avait alors recommandé un financement des immobilisations de l'ordre de 40 millions de dollars pour 1989-1990 au titre de nouveaux projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement. Le Conseil remarque que le montant de 20 millions de dollars affecté par l'entremise du fonds de rénovation est de beaucoup inférieur au montant recommandé par le Conseil et que le fonds n'a pas suivi l'escalade rapide des coûts qu'a connue l'Ontario au cours des dernières années.

Le Conseil croit toujours qu'il est essentiel de prévoir un renouvellement cyclique permanent pour que les universités puissent conserver leur stock de capital et estime que les rénovations nécessaires auront des répercussions positives sur la recherche et l'enseignement dans les universités. Le Conseil s'inquiète des récits de détérioration des biens d'équipement qu'il a entendus lors des audiences du printemps 1989. Par exemple, University of Guelph a indiqué que:

> ...le retard dans les projets d'immobilisations reliés à la rénovation et au remplacement des installations existantes se chiffrait à environ 100 millions de dollars... Bien que la subvention du MCU au titre des projets de rénovation et de remplacement des biens d'équipement arrive à point nommé, elle ne répond qu'à une partie (environ la moitié ou le tiers) des besoins continus et ne contribue en rien à la réduction des retards. Nous considérons cela comme un problème sérieux, non seulement pour Guelph, mais pour toutes les universités du système.[20]

Le Conseil continue de croire qu'un financement annuel égal à 1 % de la valeur de l'espace dont dispose le système universitaire est le minimum nécessaire

---

19. Conseil des Universités de l'Ontario, op. cit., p. 7.

20. University of Guelph, Brief to the Ontario Council on University Affairs, mai 1989, p. 5.

pour les projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement. Pour 1990-1991, la valeur de cet espace a été modifiée pour tenir compte de l'inflation en augmentant de 5,07 % le montant recommandé l'année dernière pour financer les projets d'immobilisations, ce qui représente l'augmentation annuelle la plus récente indiquée dans l'indice implicite des prix de la construction non résidentielle au Canada. Le Conseil remarque que ce rajustement fait abstraction de l'escalade des coûts de construction en Ontario. Les hausses de salaires dans l'industrie de la construction en Ontario ont dépassé celles enregistrées dans d'autres régions et ne sont donc pas tout à fait reflétées dans un indice national.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre et au lieutenant-gouverneur en conseil:*

> *COAU 89-43*
> *AIDE AU TITRE DES PROJETS MAJEURS DE RÉPARATION, DE RÉNOVATION, DE RÉFECTION ET DE REMPLACEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT CYCLIQUE DU STOCK DE CAPITAL EXISTANT*
>
> *QUE*, une aide au titre des projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement de l'ordre de 42 millions de dollars soit versée en 1990-1991, en sus de toute autre somme nécessaire au report de projets en cours et à l'établissement de nouveaux projets essentiels de construction.

2.4 Entretien échelonné des installations

Dans son Mémoire consultatif 88-IV, le Conseil avait recommandé que l'aide au titre des immobilisations comprenne une allocation pour les projets reportés de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement, indiquant:

> Le Conseil croit que le sous-financement de l'entretien des installations physiques ne peut conduire qu'à une détérioration continue et inutile des édifices universitaires. Les investissements du gouvernement au titre des immobilisations perdent de leur valeur puisque les fonds disponibles pour les réparations, les rénovations, les réfections et les remplacements sont insuffisants. Il faut remédier à la situation.[21]

Les préoccupations du Conseil concernant l'entretien échelonné des installations ont été reprises par les établissements lors des audiences du printemps 1989. University of Western Ontario a fait remarquer que:

> L'état physique des édifices et des terrains de l'Université se détériore graduellement, et il n'y a pas de ressources pour remédier à ce

21. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 88-IV, p. 18.

> problème urgent. Le report des travaux d'entretien, qui devait permettre à l'établissement de s'occuper des problèmes pédagogiques immédiats, occasionnera des coûts astronomiques lorsque les structures se seront détériorées davantage et que les dépenses nécessaires pour y remédier auront grimpé en flèche. Cela coïncidera avec la nécessité d'absorber les frais de fonctionnement des nouveaux édifices qui sont ajoutés aux installations de l'Université.[22]

Le Conseil estime que le manque à gagner cumulatif au chapitre du financement gouvernemental du renouvellement cyclique depuis la première recommandation du Conseil à ce sujet jusqu'à aujourd'hui s'élève à 287 millions de dollars en dollars de 1989. Le Conseil recommande que le gouvernement s'occupe de ce problème sur une période de dix ans commençant en 1990-1991, en versant chaque année un montant représentant 10 % du manque à gagner, soit 28,7 millions de dollars.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre et au lieutenant-gouverneur en conseil:*

> *COAU 89-44*
> *AIDE AU TITRE DE L'ENTRETIEN ÉCHELONNÉ DES INSTALLATIONS EN 1990-1991*
>
> *QUE*, outre le montant recommandé dans l'avis 89-43, l'aide au titre des immobilisations comprenne, en 1990-1991, un montant minimum de 28,7 millions de dollars pour les projets reportés de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement.

2.5 Augmentation des coûts liés au bilinguisme

Le Conseil vient de terminer sa troisième étude de l'augmentation des coûts liés au bilinguisme dans les universités de l'Ontario. Les détails relatifs à la méthode de calcul des coûts adoptée par le Conseil et les résultats de l'étude par établissement sont donnés dans le Mémoire consultatif 89-III.

Lorsqu'il a donné son avis sur le financement pour 1989-1990, le Conseil avait estimé le niveau approximatif de ce manque à gagner sur la base des résultats préliminaires de l'étude des coûts. À ce moment, le Conseil avait recommandé qu'un montant supplémentaire de 5 millions de dollars soit versé à titre de mesure initiale pour assumer l'augmentation des coûts des programmes de bilinguisme. Le Conseil avait de plus recommandé que:

> si la recommandation préliminaire du Conseil est insuffisante, le Conseil recommandera que des fonds supplémentaires soient fournis en 1990-1991.[23]

---

22. University of Western Ontario, Brief to the Ontario Council on University Affairs, 1989, pp. 4-5.

23. Conseil ontarien des affaires universitaires, Mémoire consultatif 88-IV, p. 20.

Au moment de verser ses subventions en 1989-1990, le gouvernement a accepté la recommandation du Conseil et a fourni un montant supplémentaire de 5 millions de dollars à l'appui des programmes de bilinguisme.[24] L'étude qui vient d'être terminée a révélé que le coût total des programmes de bilinguisme en 1987-1988 a été de 21,2 millions de dollars. Lorsqu'on ajoute à ce montant les augmentations en pourcentage des subventions de fonctionnement pour 1988-1989 et 1989-1990, les coûts prévus du bilinguisme pour 1989-1990 s'élèvent à 23,1 millions de dollars. Ces coûts dépassent de 1,7 million de dollars les subventions allouées au titre du bilinguisme en 1989-1990. Lorsqu'on augmente ce montant de 8,6 %, soit l'augmentation recommandée pour les subventions de fonctionnement à la section 2.1.3, on en arrive à un manque à gagner de 1,8 million de dollars pour 1990-1991.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre et au lieutenant-gouverneur en conseil:*

> *COAU 89-45*
> *FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR ASSUMER L'AUGMENTATION DES COUTS DES PROGRAMMES DE BILINGUISME*
>
> *QUE*, un montant de 1,8 million de dollars soit versé en 1990-1991 pour assumer l'augmentation documentée des coûts des programmes de bilinguisme.

3.0 Conclusion

Le Conseil est convaincu que les fonds recommandés dans le présent Mémoire et résumés au tableau 3 représentent le minimum requis pour assurer la survie du système universitaire ontarien. Ce niveau minimum de financement ne permet pas aux établissements de prendre des mesures innovatrices et créatives pour réagir aux nouvelles demandes d'une économie plus concurrentielle. En fait, si des pressions plus grandes sont exercées sur les universités de l'Ontario, des fonds supplémentaires seront nécessaires pour atteindre ces buts.

Une déclaration de l'Université York résume les préoccupations de tous les établissements:

> ...nous sommes de moins en moins capables de répondre efficacement aux besoins et aux aspirations d'une société dont la croissance et la prospérité continues dépendent, de façons de plus en plus nombreuses et diversifiées, des possibilités d'apprentissage que les universités peuvent fournir.[25]

---

24. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 13 décembre 1988.

25. Université York, Brief to the Ontario Council on University Affairs, mai 1989, pp. 24-25.

Un système universitaire affaibli ne servirait pas les intérêts de la province dans le contexte du libre-échange avec les États-Unis. À cet égard, le Conseil consultatif sur l'ajustement fait remarquer que:

> Les universités ressortissent aux gouvernements provinciaux et ceux-ci doivent s'occuper des questions de financement pour que les universités puissent jouer leur rôle dans le domaine des innovations technologiques.[26]

La baisse ininterrompue des dépenses par étudiant dans les universités depuis 1977-1978 est bien documentée.[27] Depuis ce temps, l'augmentation de l'aide opérationnelle aux universités n'a pas suivi la croissance globale de l'économie provinciale. En acceptant les recommandations du Conseil contenues dans le Mémoire consultatif 89-II, le gouvernement a démontré un engagement sans précédent pour améliorer le financement des universités en tenant compte de l'augmentation récente de l'effectif et en favorisant une approche coordonnée et planifiée envers l'effectif futur. Le Conseil est convaincu que l'adoption par le gouvernement d'une politique de ressources humaines axée sur la compétitivité de la province doit s'accompagner d'une augmentation du financement de base pour que les universités soient à même de contribuer davantage au développement social et économique de l'Ontario.

Le président,
H.V. Nelles

Le 21 juillet 1989

---

26. Conseil consultatif sur l'ajustement, Adjusting to Win, mars 1989, p. 80.

27. Le Conseil des Universités de l'Ontario a fait remarquer que les hôpitaux et les écoles primaires et secondaires bénéficient tous d'augmentations réelles des dépenses par client. Une fois l'inflation prise en compte, les écoles dépensent 18 % de plus par élève inscrit en 1986-1987 qu'il y a dix ans, tandis que les universités dépensent 12 % de moins par unité équivalant à un étudiant à plein temps (EPT) inscrit en 1986-1987.

Tableau 3

Résumé des subventions recommandées pour 1990-1991
(en millions de dollars)

2.1	Maintien de l'aide opérationnelle de base	1 715,8
2.2	Fonds d'excellence dans les universités	43,1
2.3	Renouvellement cyclique des installations	42,0
2.4	Entretien échelonné des installations	28,7
2.5	Augmentation des coûts liés au bilinguisme	1,8
Total		1 831,4

Annexe A

Calcul révisé du manque à gagner pour 1989-1990

L'estimation du financement de base nécessaire en 1989-1990 contenue dans le Mémoire 88-IV a été révisée compte tenu des estimations à jour de l'IPC pour l'ameublement et le matériel et des dépenses de base de 1988-1989. Les facteurs inflationnistes touchant les dépenses salariales et non salariales ont été portés de 4,8 % et 5,2 % à 5,3 % et 5,8 % respectivement. Le facteur touchant l'ameublement et le matériel est passé de 22 millions de dollars à 32 millions de dollars. Les dépenses de base de 1988-1989 ont été portées de 1 955,8 millions de dollars à 1 987,9 millions de dollars. Par conséquent, le nouveau coût estimé des objectifs du financement de base pour 1989-1990 s'élève à 2 215,3 millions de dollars.

Une estimation des fonds totaux disponibles pour le système universitaire ontarien a également été faite compte tenu des renseignements sur les subventions gouvernementales, les frais et autres revenus. Le Conseil estime maintenant que les revenus totaux (frais de scolarité préétablis et autres) seront de 398,2 millions de dollars. Les subventions de fonctionnement versées par le gouvernement à l'appui des objectifs du financement de base totaliseront 1 579,6 millions de dollars; ce total représente la différence entre d'une part les subventions totales de fonctionnement, 1 676,9 millions de dollars, et d'autre part la somme de 9,3 millions de dollars en subventions-objet et de 88 millions de dollars en subventions tirées de l'enveloppe d'accessibilité. Les autres revenus sont estimés à 100,4 millions de dollars (dont 91,1 millions consistent en valeurs budgétisées d'autres revenus, revenus de placements et subventions fédérales et municipales, et 9,3 millions de dollars sont constitués de subventions-objet). Les revenus totaux estimés dont dispose le système universitaire pour assumer le coût des objectifs du financement de base sont donc de 2 078,2 millions de dollars.

L'estimation révisée de l'écart entre les revenus et les dépenses est donc de 137,1 millions de dollars (2 215,3 millions de dollars - 2 078,2 millions de dollars).

Le Conseil estime que les fonds de fonctionnement nécessaires en 1989-1990 représentent l'estimation révisée du coût des objectifs du financement de base, 2 215,3 millions de dollars, et les 7,2 millions de dollars supplémentaires recommandés dans le Mémoire consultatif 88-IV, ce qui donne un total de 2 222,5 millions de dollars.

L'estimation du total des fonds d'exploitation disponibles pour 1989-1990 représente la somme de l'estimation des fonds disponibles pour assumer le coût des objectifs du financement de base (2 078,2 millions de dollars) et d'une subvention de fonctionnement spéciale pour 1989-1990 (5,0 millions de dollars pour l'augmentation des coûts des programmes de bilinguisme), soit un total de 2 083,2 millions de dollars.

Le total des fonds de fonctionnement nécessaires moins le total des fonds de fonctionnement disponibles donne un manque à gagner de 139,3 millions de dollars (2 222,5 millions de dollars -2 083,2 millions de dollars). Puisque le Conseil utilise une moyenne mobile de trois ans pour calculer le manque à gagner aux fins de l'ajustement de base, il faut donc retrancher le manque à gagner de 1986-1987, qui est de 10,1 millions de dollars. Le Conseil estime donc que le manque à gagner au

chapitre des revenus d'exploitation pour 1989-1990 est de 129,2 millions de dollars (139,3 millions de dollars - 10,1 millions de dollars).

Tableau A-1

Manque à gagner révisé au chapitre des fonds de fonctionnement pour 1989-1990 (en millions de dollars)

Recommandations révisées du Conseil		
Coût des objectifs du financement de base (A)	2 215,3	
Subventions supplémentaires recommandées		
Augmentation des coûts du bilinguisme		5,0
Dispense des frais pour les étudiants étrangers de cycles supérieurs		2,2
Total des fonds de fonctionnement nécessaires (B)		2 222,5
Estimation des revenus disponibles		
Revenu disponible pour le coût des objectifs du financement de base (C)	2 078,2	
Subventions de fonctionnement supplémentaires disponibles		
Augmentation des coûts du bilinguisme		5,0
Estimation du revenu de fonctionnement total disponible (D)		2 083,2
Manque à gagner dans les fonds disponibles		
Fonds disponibles pour assumer le coût des objectifs du financement de base (A-C)	137,1	
Fonds disponibles pour le total des fonds de fonctionnement nécessaires (B-D) (E)		139,3
Manque à gagner de 1986-1987 (F)		10,1
Calcul du manque à gagner au moyen de la moyenne mobile de trois ans (E-F)		129,2

Annexe B

Base pour 1989-1990

La présente annexe souligne l'écart de la base 1989-1990 utilisée par le Conseil pour calculer le financement. Aux fins de cet exercice, le Conseil suppose que les dépenses du système sont égales à ses revenus et estime le total des revenus de fonctionnement à 2 078,2 millions de dollars en 1989-1990. Le tableau B-1 expose en détail les revenus par type.

Subventions préétablies et autres

Le montant de 1 579,6 millions de dollars pour 1989-1990 que l'on retrouve au tableau B-1 est obtenu en retranchant des subventions de fonctionnement annoncées par la ministre pour 1989-1990, soit 1 676,9 millions de dollars, les subventions-objet de 9,3 millions de dollars et les subventions de l'enveloppe d'accessibilité de 88 millions de dollars.[1] Ce chiffre comprend les subventions accordées au titre du renouvellement du corps professoral et de la dispense des frais pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs, les subventions de différenciation, les subventions au Nord de l'Ontario, les subventions au bilinguisme, les subventions de rajustement de la pondération dans les établissements, les subventions d'ajustements dans la prestation des programmes, les subventions pour les frais généraux et l'infrastructure de la recherche, les subventions préétablies et la subvention extraordinaire. (Le Mémoire consultatif 89-III donne le total des subventions recommandées par le Conseil.)

Frais préétablis et autres

Chaque année, la base de financement recommandée par le Conseil ne comprend que les revenus tirés des frais préétablis et autres. Tous les revenus dont disposent les universités par suite de l'application de leur pouvoir discrétionnaire en matière de frais de scolarité ont été exclus de la base. Les revenus tirés des frais préétablis en 1989-1990 devraient s'élever à 369,1 millions de dollars. Ce montant est calculé en appliquant les taux de frais préétablis et les augmentations de l'effectif aux frais de 1988-1989. Il comprend également une estimation des revenus supplémentaires tirés des frais des étudiants étrangers et des frais préétablis pour les étudiants du troisième cycle. L'estimation des revenus tirés des autres frais était fondée sur les rapports budgétaires des universités pour 1989-1990.

Autres revenus

Les autres revenus pour 1989-1990, à savoir 100,4 millions de dollars, comprennent les subventions-objet de 9,3 millions de dollars et un montant estimé

---

1. Des subventions de 1 670,6 millions de dollars ont été annoncées pour 1989-1990 dans une lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles en date du 13 décembre 1988. Un montant supplémentaire de 6,3 millions de dollars a par la suite été octroyé à l'appui des coûts afférents à l'impôt-santé des employeurs et aux programmes en français.

à 91,1 millions de dollars provenant d'autres sources de revenus d'exploitation dont les subventions municipales et fédérales, les revenus de placements et autres revenus. Le montant de 91,1 millions est fondé sur les rapports des universités sur les revenus budgétisés pour 1989-1990. Les autres revenus ne comprennent pas les montants fournis au titre du paiement des impôts municipaux et les revenus tirés de dons et de subventions non gouvernementales.

Tableau B-1

Revenus estimés du système universitaire pour 1989-1990 (en millions de dollars)

Subventions préétablies et autres*	1 579,6
Frais préétablis	369,1
Autres frais	29,1
Autres revenus**	100,4
Total	2 078,2

* À l'exclusion des subventions-objet du ministère et des subventions de l'enveloppe d'accessibilité

** Y compris les subventions-objet du ministère

89-VII Financement d'un nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel

Le Conseil a examiné l'avis qui lui a été donné par son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement concernant le nouveau programme de formation initiale à l'enseignement - cycles intermédiaire et supérieur (BEd) qui serait offert à l'Université Laurentienne (voir annexe A). Le besoin pressant de diplômés de ce programme a incité le Conseil à s'écarter, avec réticence, des procédures habituelles et à examiner cette proposition séparément pour que le programme puisse être en place pour septembre 1989.

À l'instar de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, le Conseil s'inquiète de l'intérêt des étudiants. Dans son rapport, que l'on trouve en annexe, le Comité consultatif fait remarquer que «l'effectif constant prévu est peut-être optimiste». Après les délibérations du Comité consultatif, l'Université d'Ottawa écrivait au Conseil pour lui indiquer une surcapacité dans un certain nombre de disciplines connexes aux cycles intermédiaire et supérieur, et elle se disait préoccupée par l'intérêt des étudiants pour les programmes de niveau intermédiaire et supérieur en français:

> Si deux programmes de niveaux intermédiaire et supérieur sont offerts, comportant un large éventail d'options, il est très évident que l'effectif ne sera pas suffisant dans un nombre important de ces options, ce qui amène la Faculté à envisager la possibilité de supprimer un certain nombre de ces options. On est alors aux prises avec deux programmes incomplets de formation en enseignement, à moins que des fonds considérables ne soient fournis à l'appui des programmes où l'effectif est faible.[1]

Le ministère de l'Éducation a indiqué que l'examen du programme de l'Université Laurentienne:

> ...doit tenir compte de la possibilité de fragmentation qui pourrait avoir un effet négatif sur la viabilité des programmes tant à l'Université d'Ottawa qu'à l'Université Laurentienne ainsi que de la disponibilité des installations et du personnel à l'Université Laurentienne.[2]

---

1. Lettre du M. Louis-Gabriel Bordeleau, doyen de la Faculté de l'éducation, Université d'Ottawa, à M. H.V. Nelles, le 10 juillet 1989.

2. Lettre de Julie A. Lindhout, directrice, Centre de formation des enseignants, à J. McKay, Direction des relations avec les universités, 13 juillet 1989.

Malgré ces préoccupations, le Conseil est également convaincu du besoin urgent de diplômés francophones des programmes de formation en enseignement, particulièrement dans le Nord de l'Ontario. En outre, ce programme pourrait ajouter au bassin d'enseignants francophones disponibles pour d'autres conseils scolaires de l'Ontario et du Canada. Par conséquent, le Conseil croit que le programme devrait bénéficier d'une aide gouvernementale.

L'examen du programme révèle que l'Université Laurentienne propose d'offrir 6 des 18 options des cycles intermédiaire et supérieur en 1989-1990. Cependant, compte tenu des préoccupations précitées, le Conseil recommande que le financement se limite aux 6 options proposées pour 1989-1990.

Même s'il reconnaît les contraintes que suppose un programme à six options, le Conseil est convaincu que des preuves étayant un intérêt suffisant de la part des étudiants devront être fournies avant qu'une augmentation des options offertes ne puisse être approuvée. À cette fin, le Conseil recommande que l'Université Laurentienne soit tenue de fournir à la ministre une preuve qu'elle a consulté l'Université d'Ottawa sur le nombre de demandes d'admission et la coordination des cours offerts dans les options où l'effectif est faible. Si la ministre s'inquiète encore à ce moment de l'intérêt des étudiants, elle pourra alors adresser la question au nouveau Conseil ontarien de la formation des enseignants avant de confirmer l'admissibilité au financement des options supplémentaires à l'Université Laurentienne. Si, par contre, la ministre n'a aucune réserve, l'effectif serait compté comme URB admissibles.

Le Conseil croit que cette condition est essentielle pour empêcher la fragmentation dont il a été question précédemment. Puisque les deux universités ont collaboré étroitement par le passé comme en témoignent leurs lettres au Conseil et que, dans l'avenir, toutes deux devront prendre note des plans d'effectif de chacun pour la négociation des couloirs différentiels, il est donc raisonnable dans les circonstances de demander que l'approbation des options supplémentaires soit tributaire de telles consultations. La collaboration entre l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne a été citée dans la presse comme modèle possible de planification inter-établissements pour les services en français.[3]

Le Conseil croit donc que le programme de formation initiale en enseignement proposé par l'Université Laurentienne devrait être recommandé comme admissible au financement, même en période de restrictions budgétaires.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-46
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU

---

3. Denis Carrier, L'Université franco-ontarienne, Vers une stratégie d'expansion: créer un réseau d'institutions, Le Devoir, 29 juin 1989.

PROGRAMME FRANÇAIS DE FORMATION INITIALE À L'ENSEIGNEMENT CYCLES INTERMÉDIAIRE ET SUPÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE EN 1989-1990

QUE, l'effectif du programme français de formation initiale à l'enseignement cycles intermédiaire et supérieur (BEd) de l'Université Laurentienne compte comme URB admissibles au financement à compter de 1989-1990; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

Le président,
H.V. Nelles

Le 21 juillet 1989

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Programme de formation initiale en enseignement - cycles intermédiaire et supérieur (BEd) Université Laurentienne (étude complète)

Nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 19 juin 1989, l'Université Laurentienne a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement d'un nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel: le programme français de formation initiale à l'enseignement - cycles intermédiaire et supérieur (BEd) offert par son École des sciences de l'éducation. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario, et l'a soumise au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité concernant le programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme de formation initiale à l'enseignement - cycles intermédiaire et supérieur proposé par l'Université Laurentienne a pour but de former les enseignants qui enseigneraient aux élèves de la 7e à la 12e année des écoles francophones de l'Ontario.

Le programme sera offert à la fois de façon concurrente et consécutive. Les étudiants devront faire deux sessions d'enseignement pratique dans des écoles désignées, une session au cycle intermédiaire et une session au cycle supérieur.

2. Qualité pédagogique

Le programme a été approuvé par le Sénat de l'Université Laurentienne le 21 mai 1981.

3. Viabilité financière

Dans une lettre datée du 12 juin 1989, le président et le président-directeur général du Conseil d'administration de l'Université Laurentienne faisaient savoir au

Conseil que:

> L'Université Laurentienne appuie sans réserve la demande et a accepté d'assumer les ressources qu'il suppose dans son budget de fonctionnement.[1]

Le Conseil est convaincu que l'Université Laurentienne est prête à assurer la viabilité économique du programme.

4. Effectif prévu

L'Université Laurentienne prévoit que 25 à 30 étudiants s'inscriront au programme s'il est offert en septembre 1989. L'effectif du programme des cycles intermédiaire et supérieure devrait augmenter de dix étudiants par année jusqu'en 1992-1993 pour atteindre un niveau constant d'effectif de 60 étudiants par année. Le Comité est d'avis que l'effectif constant prévu est peut-être optimiste.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

En Ontario, deux établissements sont chargés d'offrir des programmes français de formation en enseignement. L'Université d'Ottawa offre des programmes pour les cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur. L'Université Laurentienne n'offre des programmes que pour les cycles primaire, moyen et intermédiaire.

L'Université Laurentienne a indiqué que des liens étroits se sont établis entre la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne dans un certain nombre de secteurs liés aux programmes en éducation. Depuis de nombreuses années, l'Université d'Ottawa offre des cours sur les qualifications supplémentaires de base au niveau supérieur en français et une autre discipline. Aux termes d'une entente conclue en 1986, la Faculté d'éducation, de concert avec l'École des sciences de l'éducation, offre un programme de maîtrise en éducation avec concentration en psychopédagogie et en administration scolaire au campus de l'Université Laurentienne. D'ici juillet 1989, cette entente devrait être reconduite pour une autre période de trois ans.

En outre, les deux établissements sont à élaborer conjointement un seul test de langues qui pourrait être utilisé par chaque établissement. L'Université Laurentienne a l'intention de maintenir ses rapports avec l'Université d'Ottawa pour mieux répondre aux besoins des écoles françaises de l'Ontario.[2]

---

1. Lettre de M. John S. Daniel, président, et de M. Alan Querney, président-directeur général, Conseil d'administration de l'Université Laurentienne, à M. H.V. Nelles, le 12 juin 1989.

2. Université Laurentienne, «Programme de formation initiale à l'enseignement» Option III - Cycles intermédiaire et supérieur, 12 juin 1989, p. 9.

L'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne entretient également des rapports étroits avec la Faculté d'éducation de Nipissing College, un collège affilié, qui répond aux besoins des écoles et des étudiants en éducation anglophones du Nord de l'Ontario.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Ce programme répondra à un très grand besoin d'enseignants francophones en Ontario aux niveaux intermédiaire et supérieur. La pénurie d'enseignants francophones est la plus grave dans le Nord, dans les conseils scolaires catholiques et dans les écoles qui offrent des programmes d'immersion en français. Cependant, il existe également un grand besoin, en grande partie non satisfait, d'enseignants francophones partout en Ontario et à tous les niveaux d'enseignement.

La proposition de l'Université Laurentienne souligne qu'il existe une pénurie aiguë d'enseignants francophones dans le Nord de l'Ontario. Le programme proposé par l'Université Laurentienne répondrait à ce besoin régional et fournirait un accès régional à un programme francophone de formation des enseignants dans le Nord de l'Ontario. L'Université d'Ottawa est actuellement la seule université à offrir une formation en enseignement en français aux niveaux intermédiaire et supérieur. Le Comité remarque que le programme français actuel aux niveaux intermédiaire et supérieur offert par l'Université d'Ottawa offre certaines possibilités. Cependant, il a été prouvé que les étudiants qui quittent le Nord de l'Ontario pour aller étudier à l'Université d'Ottawa ne reviennent pas nécessairement dans le Nord pour y travailler. Pour cette raison, le pénurie d'enseignants qualifiés capables d'enseigner en français peut s'aggraver sans la création d'un programme semblable dans le Nord.

Le Comité est conscient que, pour la première fois depuis les années 60, l'Ontario fait face à la possibilité d'une pénurie généralisée d'enseignants et que la province est déjà aux prises avec une pénurie d'enseignants qualifiés pour combler les postes vacants dans les écoles publiques élémentaires et secondaires francophones.[3] Dans sa présentation au Comité, l'Université Laurentienne fait remarquer qu'environ la moitié des enseignants débutants dans les écoles francophones de l'Ontario depuis 1984 viennent de l'extérieur de la province, en regard de 22% chez les enseignants anglophones.[4] La récente augmentation de l'effectif dans les programmes d'immersion en français donne plus de poids à la demande d'enseignants francophones. Au niveau secondaire, l'effectif est passé de 4 291 en 1983 à 16 817 en 1987, tandis que l'effectif des programmes d'immersion

---

3. Laverne Smith, Perspectives on Teacher Supply and Demand in Ontario, 1988 - 2008, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1988, p. 43.

4. Université Laurentienne, op. cit., Annexe 10, «French-Language Teacher Education - a Provincial Profile», p. 1.

en français au primaire est passé de 38 213 en 1982 à 76 162 en 1987.[5]

Une étude récente, Perspectives on Teacher Supply and Demand in Ontario, 1988 - 2008, révèle que la pénurie d'enseignants francophones est un problème national et que:

> De nombreux conseils scolaires font du recrutement actif à l'extérieur de l'Ontario, en particulier au Québec et au Nouveau-Brunswick qui ont d'importants bassins de population francophone... D'autres provinces, telles que la Colombie-Britannique, où on signale une augmentation d'environ 5 000 étudiants dans les classes d'immersion française au cours de la dernière année, font également du recrutement.[6]

Le même rapport concluait:

> Il est tout à fait évident que c'est dans les programmes en français que la demande est actuellement la plus urgente et la plus critique.[7]

Les données du ministère de l'Éducation, fournies par l'Université Laurentienne, indiquent qu'en 1987-1988, 360 lettres d'autorisation d'engager des enseignants de l'extérieur de la province ou des enseignants qui ne remplissaient pas les conditions voulues pour exercer un emploi ont été délivrées pour les écoles francophones; 184 de ces lettres visaient des postes aux niveaux intermédiaire et supérieur.[8]

Une étude menée récemment par le Comité de direction chargé de la révision de la formation des enseignants (septembre 1988), un organisme établi par le ministère des Collèges et Universités et celui de l'Éducation, a signalé «une pénurie permanente d'enseignants dans la communauté francophone».[9] Étant donné l'envergure éventuelle de la pénurie d'enseignants en Ontario et la nécessité de coordonner le travail des groupes qui s'occupent de formation des enseignants, le Comité a recommandé la mise sur pied d'un conseil consultatif provincial, appelé le Conseil ontarien de la formation des enseignants, chargé de conseiller les ministres des Collèges et Universités et de l'Éducation sur le large éventail de questions liées

---

5. Ibid., Annexe 10, p. 2.

6. Laverne Smith, op. cit., p. 12.

7. Ibid., p. 11.

8. Université Laurentienne, op. cit., Annexe 10, p. 2 et tableau 5.

9. Rapport final du Comité de direction chargé de la révision de la formation des enseignants, Toronto, gouvernement de l'Ontario, septembre 1988, p. 4.

à la formation des enseignants en Ontario. Ce conseil est en voie de formation.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le nouveau programme proposé de formation initiale à l'enseignement - cycles intermédiaire et supérieur, offert en français par l'Université Laurentienne, répond à un besoin de la communauté du Nord.

Le programme a reçu un appui important du Conseil des étudiants de l'École des sciences de l'éducation[10] et de l'Association des étudiants francophones (AEF)[11] de l'Université Laurentienne.

Le Comité est convaincu que ce programme répond à la fois à un besoin pour la société et à un intérêt des étudiants.

7. Caractère unique

Le programme proposé n'est pas unique et est très semblable au programme de formation à l'enseignement en français aux cycles intermédiaire et supérieur offert à l'Université d'Ottawa. Cependant, étant donné la grave pénurie d'enseignants francophones en Ontario et au Canada, le Comité croit que le dédoublement d'un programme existant est justifiable, voire essentiel, pour la production d'un nombre beaucoup plus élevé d'enseignants francophones.

8. Appui local et régional envers le programme

Le Comité a reçu des preuves d'un appui local et régional envers l'établissement d'un programme de formation en enseignement aux cycles intermédiaire et supérieur à l'Université Laurentienne. Les organismes suivants ont donné leur appui au programme:

Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens;

Projet communautaire des services en français dans le district de Sudbury;

Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques;

Conseils des écoles séparées catholiques;

Conseils des écoles séparées catholiques du district de Sudbury et du district de Supérieur-Nord;

Conseil de l'éducation de Sudbury et de la Rive Nord;

---

10. Lettre de Terry Papineau, président du Conseil des étudiants de l'École des sciences de l'éducation, à l'honorable Lyn McLeod, le 3 janvier 1989.

11. Lettre de Jean Dennie, président de l'Association des étudiants francophones, à O. Tremblay, Université Laurentienne, le 3 janvier 1989.

Conseils des écoles séparées catholiques de Gogama, de Toronto, d'Essex, de la Rive Nord, de Hearst, de Kirkland Lake et de Nipissing.[12]

Le Comité est convaincu que le programme reçoit un appui local et régional important.

9. Pertinence du programme pour l'Université

L'Université Laurentienne a une École des sciences de l'éducation qui offre actuellement des programmes en français jusqu'au cycle moyen-intermédiaire, et une Faculté de l'éducation qui s'occupe de répondre aux besoins pédagogiques du Nord de la province. Des professeurs sont actuellement engagés pour offrir l'élément «cycle supérieur» du programme. De nombreux membres du corps professoral sont engagés à fond dans des projets spéciaux de conseils scolaires comme les «Écoles phares» du Conseil des écoles séparées catholiques du district de Sudbury et le projet «Excellence» mis en oeuvre dans sept conseils scolaires du Nord. Ces projets portent sur l'utilisation de la technologie moderne dans l'enseignement et sur l'amélioration des techniques d'enseignement.

Les installations physiques et les ressources bibliothécaires nécessaires à la prestation du programme sont en place, l'Université présente des points forts dans les domaines connexes des Arts, des Sciences et des Sciences sociales, et elle a établi des liens pédagogiques étroits avec la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

Le Comité est convaincu que le programme de formation initiale à l'enseignement - cycles intermédiaire et supérieur constitue un ajout approprié qui vient à point nommé pour l'Université Laurentienne.

10. Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement fait donc la recommandation suivante au Conseil ontarien des affaires universitaires:

> *Que l'effectif du nouveau programme de formation initiale à l'enseignement - cycles intermédiaire et supérieur (BEd) offert en français à l'Université Laurentienne soit recommandé au ministre comme admissible au financement.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 29 juin 1989

---

12. Université Laurentienne, op. cit., pp. 14-15.

89-VIII Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1990-1991

1.0 Introduction

Le gouvernement de l'Ontario a créé le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1973 pour encourager l'excellence dans le domaine des études supérieures. Depuis lors, ce programme a distribué un total de 18 145 bourses à des étudiants de cycles supérieurs des universités de l'Ontario ayant obtenu d'excellents résultats scolaires. Le Conseil tient à souligner l'importance de ce programme pour donner l'exemple et favoriser l'excellence chez les étudiants de la province.

Dans ce Mémoire, le Conseil donne son avis sur la valeur, le nombre et la distribution des bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1990-1991. Cet avis est conforme aux objectifs à long terme du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario, tel qu'expliqué dans le Mémoire consultatif 85-VI, The Ontario Graduate Scholarship Program, 1986-87 et aux modifications de la catégorie établissements, recommandées dans le Mémoire consultatif 87-IX, The Ontario Graduate Scholarship Program, 1988-89 et acceptées par la ministre.

2.0 Valeur de l'octroi monétaire des bourses

En déterminant la valeur minimale de l'octroi monétaire en 1989-1990, la ministre a accepté l'avis du Conseil présenté dans le Mémoire consultatif 88-VI, The Ontario Graduate Scholarship Program 1989-90. En se basant sur les recommandations du Conseil, la ministre a annoncé que la valeur de l'octroi monétaire pour les bourses d'études supérieures de l'Ontario (BÉSO) en 1989-1990 passerait de 9 510 $ ou 3 170 $ par trimestre (1988-1989) à 10 200 $ ou 3 400 $ par trimestre.[1] Cela représente une augmentation de 7,26 % de la valeur de la bourse.

Pour encourager l'excellence au niveau des études supérieures dans le système universitaire de l'Ontario, le Conseil croit que l'octroi monétaire des BÉSO doit atteindre un niveau qui attirera les étudiants de cycles supérieurs et les encouragera à continuer leurs études. Depuis le Mémoire consultatif 85-VI, le Conseil recommande continuellement que la valeur de l'octroi monétaire des BÉSO revienne au niveau original de 80 % de la valeur moyenne des bourses du gouvernement fédéral, offertes par le Conseil des recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Comme l'indique le tableau 1, la valeur de la bourse est passée de 62,9 % en 1985-

1. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 8 juin 1989, p.1.

Tableau 1

Comparaison entre l'octroi monétaire des bourses

	BÉSO	Bourses d'études supérieures du CRSNG[1]	Bourses d'études de doctorat du CRSH	BÉSO en % de la valeur moyenne des bourses du CRSNG/CRSH
1974-1975	3 400 $[2]	4 500 $	4 000 $	80,0
1975-1976	3 400	5 000	5 000	68,0
1976-1977	3 750	5 520	5 500	68,1
1977-1978	4 350	6 000	6 000	72,5
1978-1979	4 500	6 360	6 360	70,8
1979-1980	4 800	7 000	6 750	69,8
1980-1981	4 890	8 500	7 860	59,8
1981-1982	5 700	9 350	8 760	63,0
1982-1983	6 270	10 500	9 720	62,0
1983-1984	6 585	11 100	10 800	60,1
1984-1985	6 915	11 600	11 340	60,3
1985-1986	7 305	11 600	11 640	62,9
1986-1987	8 760	11 600	12 000	74,2
1987-1988	9 105	11 600	12 000	77,2
1988-1989	9 510	12 750	12 240	76,1
1989-1990	10 200	14 100[3]	12 720	76,1

1. Les valeurs des bourses d'études supérieures du CRSNG sont celles en vigueur à l'automne de chaque année universitaire.

2. Valeurs ajustées pour tenir compte des frais de scolarité inclus dans les bourses de 1976-1977.

3. Valeur moyenne des bourses du CRSNG de 13 500 $ pour les deux premières années des études supérieures et de 15 000 $ pour les troisième et quatrième années, pondérée par la distribution réelle des bourses en 1988 (60 % pour les deux premières années et 40 % pour les deux années suivantes).

1986 à 77,2 % de la valeur moyenne des bourses de ces deux programmes fédéraux en 1987-1988. Toutefois, la valeur des bourses d'études supérieures de l'Ontario a diminué à 76,1 % de la valeur des bourses du CRSNG et du CRSH en 1988-1989 et 1989-1990.

Le Conseil est inquiet de voir que les bourses d'études supérieures de la province n'augmentent pas au même rythme que les autres bourses importantes au pays. Le Conseil est convaincu que pour redonner au Régime de bourses l'attrait, l'importance et l'efficacité qu'il mérite, la valeur des bourses doit augmenter jusqu'au niveau de 80 % de la valeur moyenne des bourses du CRSNG et du CRSH. Il faut profiter des augmentations des années précédentes pour améliorer la situation.

Pour que les BÉSO atteignent 80 % de la valeur moyenne des bourses du CRSNG et du CRSH en 1990-1991, il sera nécessaire d'augmenter la valeur des BÉSO à 11 297 $ ou à 3 766 $ par trimestre, ce qui représenterait une augmentation de 10,8%.[2]

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre:*

COAU 89-47
OCTROIS MONÉTAIRES DU RÉGIME DES BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO EN 1990-1991

QU'EN 1990-1991, la valeur minimale des bourses d'études supérieures de l'Ontario soit de 11 297 $ ou de 3 766 $ par trimestre.

3.0 Nombre de bourses générales

Comme indiqué dans le tableau 2, depuis 1978-1979 (à l'exception de 1981-1982) le nombre total de bourses d'études supérieures de l'Ontario est de 1 200 par année. Le Conseil s'inquiète du fait qu'il y a un écart de plus en plus grand entre le nombre d'étudiants qualifiés et le nombre de bourses accordées. De 1978-1979 à 1989-1990, le nombre de demandes a augmenté de 56 %, alors que la proportion de demandes acceptées est passée de 23,8 % à 15,3 %. Pendant la même période, le nombre total de bourses est resté à 1 200.

En 1989-1990, les demandes sont surtout venues des sciences sociales, des sciences humaines et des sciences biologiques. Comme le montre le tableau 3, les demandes ont grandement augmenté dans toutes les disciplines depuis 1979-1980.

Cette croissance du nombre de demandes au cours de la dernière décennie, alors que le nombre de bourses est resté le même, fait qu'un grand nombre

---

2. Le montant des bourses 1990-1991 du CRSNG utilisé dans le calcul est de 14 847 $, et est obtenu à partir de la moyenne pondérée des valeurs actuelles (1989-1990) du CRSNG de 13 500 $ pour les première et deuxième années et de 15 000 $ pour les troisième et quatrième années d'études supérieures (14 100 $), plus l'indice du coût de la vie de 5,3 %. La valeur des bourses 1990-1991 du CRSH est évaluée à 13 394 $, ce qui est la valeur de 1989 (12 720 $) plus un indice du coût de la vie de 5,3 %.

Tableau 2

Nombre de bourses (BÉSO) et de demandes entre 1978-1979 et 1989-1990

	Nombre de bourses offertes	Nombre total de demandes[1]	% de demandes acceptées par le Programme
1978-79	1,200	5,041	23.8
1979-80	1,200	5,171	23.2
1980-81	1,200	5,711	21.0
1981-82	1,000	5,971	16.7
1982-83	1,200	6,249	19.2
1983-84	1,200	7,222	16.6
1984-85	1,200	7,320	16.4
1985-86	1,200	7,305	16.4
1986-87	1,200	7,190	16.7
1987-88	1,200	7,473	16.1
1988-89	1,200	7,771	15.4
1989-90	1,200	7,854	15.3

1. Source: ministère des Collèges et Universités, Direction de l'aide financière aux étudiants.

d'excellents étudiants se voient refuser l'aide financière. Le Conseil est très préoccupé par l'écart grandissant entre le nombre de bourses et le nombre de demandes.

Dans les Mémoires consultatifs 87-IX et 88-VI, le Conseil recommandait d'augmenter le nombre de bourses de 100 pour un total de 1 300. Bien qu'aucune nouvelle bourse n'ait été créée jusqu'à maintenant, le Conseil est encouragé par les commentaires du ministre sur la question:

> Le ministère évaluera la possibilité d'augmenter le nombre de bourses d'études supérieures pour l'année 1990-1991.[3]

3. Lettre de l'honorable Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités, à M. H.V. Nelles, le 8 juin 1989, p.1.

Tableau 3

Demandes de BÉSO – répartition de 1979-1980 à 1989-1990

	1979 -1980	1980 -1981	1981 -1982	1982 -1983	1983 -1984	1984 -1985	1985 -1986	1986 -1987	1987 -1988	1988 -1989	1989 -1990	% de variation de 1988-1989 à 1989-1990	% de variation de 1979-1980 à 1989-1990
Sciences humaines	1,338	1,376	1,410	1,396	1,505	1,552	1,556	1,596	1,669	1,730	1,836	6.1	37.2
Sciences sociales	1,931	2,128	2,265	2,260	2,670	2,627	2,681	2,594	2,670	2,747	2,785	1.4	44.2
Sciences physiques	590	658	685	810	865	914	756	726	708	930	960	3.2	62.7
Sciences biologiques	929	1,100	1,124	1,196	1,430	1,403	1435	1,439	1,516	1,539	1,473	(4.3)	58.6
Sciences appliquées	383	449	487	587	752	824	877	835	910	825	800	(3.0)	108.9
Total	5,171	5,711	5,971	6,249	7,222	7,320	7,305	7,190	7,473	7,771	7,854	1.1	51.9

1. Source: ministère des Collèges et Universités, Direction de l'aide financière aux étudiants.

Le Conseil continue de croire qu'il faut augmenter le nombre de bourses (BÉSO). C'est pourquoi il recommande que le nombre total de bourses passe de 1 200 à 1 300 en 1990-1991.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre:*

COAU 89-48
NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO EN 1990-1991

QU'EN 1990-1991, 1 300 bourses supérieures de l'Ontario soient offertes:

a) par concours publics;
b) comme bourses universitaires; et
c) aux étudiants détenteurs de visa; et

que les bourses universitaires de 1990-1991 soient distribuées selon la recommandation 87-40 du Mémoire consultatif 87-IX.

4.0 Bourses orientées pour les étudiants au doctorat

Le Conseil remarque que la disponibilité des bourses aura un rôle très important à jouer pour diminuer la pénurie de personnel enseignant qui sévira vers le milieu des années 1990. Dans le Mémoire consultatif 89-VI, le Conseil soulignait que:

> la courbe d'âge des professeurs d'université est telle qu'il faudra remplacer environ le tiers du personnel enseignant au cours des dix prochaines années. Si les effectifs restent les mêmes qu'à l'heure actuelle, le réseau universitaire canadien ne sera pas en mesure de répondre aux besoins en professeurs diplômés. Une pénurie de jeunes professeurs sur le marché du travail international compliquera encore plus la tâche de trouver du nouveau personnel enseignant pour les universités de l'Ontario.[4]

Les universités de l'Ontario ne seront pas les seules à devoir relever ce défi. Les établissements d'autres régions, qui font face aux mêmes problèmes, seront en concurrence avec les universités canadiennes pour recruter de nouveaux professeurs. Une enquête récente effectuée aux États-Unis prévoit une importante pénurie de professeurs entre 1997 et 2007. D'après les résultats de l'enquête, la pénurie se fera surtout sentir dans les sciences humaines et les sciences sociales pendant cette période, alors qu'il n'y aura que 7 candidats pour combler 10 postes

4. Conseil ontarien des affaires universitaires, Advisory Memorandum 89-VI, Government Support of the University System in 1990-91, p. 6.

dans ces domaines.[5]

En se basant sur l'âge des professeurs dans les universités ontariennes, il faut s'attendre à un nombre important de retraites à compter de 1995, phénomène qui continuera jusqu'en 2010 environ. Même s'il faudra remplacer les professeurs dans toutes les disciplines pendant cette période, les données actuelles semblent indiquer que les domaines les plus touchés seront la langue et la littérature anglaises, l'histoire, les mathématiques, la psychologie et le commerce, la gestion et l'administration des affaires.

Il existe donc un besoin évident de rendre les études supérieures plus attrayantes, surtout dans le cas des programmes de doctorat. L'Ontario doit continuer à assumer son rôle de chef de file dans la formation de nouveaux professeurs d'université, car les établissements de l'Ontario et d'autres provinces comptent sur l'apport des étudiants diplômés en Ontario.

Le Conseil est certain que l'augmentation du nombre total de bourses d'études supérieures de l'Ontario est un moyen convenable et nécessaire pour attirer de nouveaux étudiants compétents au cycle supérieur dans les années qui viennent. De meilleures bourses d'étude personnelles assurant une bonne aide financière feront augmenter le nombre d'étudiants intéressés aux études supérieures. En attirant plus d'excellents étudiants dans les programmes de doctorat, le BÉSO s'assurera que les établissements aient les ressources nécessaires pour répondre à la croissance de leur effectif, déterminé par les négociations relatives aux fourchettes de financement. L'introduction de bourses de doctorat supplémentaires comme indiqué ci-dessous donnerait un meilleur accès aux étudiants en maîtrise aux bourses suggérées dans la recommandation 89-48.

Compte tenu du temps qu'il faut pour former des étudiants en doctorat, il est important d'adopter immédiatement des mesures visant à attirer les étudiants dans les programmes essentiels, afin de profiter d'un bassin de diplômés qualifiés suffisamment grand, pour combler les postes laissés vacants par les professeurs qui prendront leur retraite vers la fin des années 1990.

Afin d'éviter les problèmes de pénurie de professeurs, il est essentiel que les bourses ne soient pas accordées en fonction de la demande des étudiants, mais qu'elles soient plutôt accordées aux étudiants des disciplines où le manque de personnel enseignant sera le plus grave, et qui manifestent le désir de devenir professeurs. Sur ce point, le Conseil recommandera que les bourses soient accordées selon l'analyse des besoins en professeurs des facultés, effectuée par le Conseil des Universités de l'Ontario ou l'Ontario Council on Graduate Studies.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre:*

COAU 89-49
BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO SUPPLÉMENTAIRES

---

5. Bowen, William G. et Sosa, Julie Ann, Prospects for Faculty in the Arts and Sciences, p. 136-137, Princeton University Press, 1989.

QU'EN plus des bourses de la recommandation 89-48, que des bourses d'études supérieures de l'Ontario supplémentaires soient accordées aux étudiants en doctorat qui ont l'intention de devenir professeurs, dans les disciplines où le manque de professeurs sera le plus pressant, selon les données du Conseil des Universités de l'Ontario ou de l'Ontario Council on Graduate Studies; voici le nombre de bourses supplémentaires suggérées:

a) 200 en 1990-1991;
b) 400 en 1991-1992;
c) 600 en 1992-1993;
d) 800 en 1993-1994;

et que le nombre de bourses supplémentaires soit révisé à tous les cinq ans à compter de 2005-2006.

5.0 Bourses pour les étudiants détenteurs de visa

Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario récompense les étudiants détenteurs d'un visa d'étudiant pour leur excellents résultats, et permet aux universités de l'Ontario de concurrencer les autres provinces et les autres pays pour attirer les étudiants détenteurs de visa ayant fait preuve d'excellence au niveau scolaire.

Le Conseil est d'avis que la présence, en Ontario, d'un minimum d'étudiants de cycles supérieurs détenteurs de visa et ayant obtenu d'excellents résultats, donne un avantage aux universités auxquelles ils se sont inscrits. Le Conseil recommande donc que l'on continue à offrir le même nombre de bourses aux étudiants détenteurs d'un visa.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante au ministre:*

COAU 89-50
BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ONTARIO AUX ÉTUDIANTS DÉTENTEURS D'UN VISA EN 1990-1991

QU'EN 1990-1991, 60 bourses soient accordées aux étudiants détenteurs d'un visa au moment de la demande.

6.0 Conclusion

Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario est en mesure de continuer à servir d'instrument efficace pour améliorer la qualité des études supérieures en Ontario, et permettre d'atteindre les objectifs du gouvernement sur le plan de la qualité et de l'excellence du réseau universitaire de l'Ontario. Un régime de bourses efficace permettra d'attirer un grand nombre d'étudiants ayant fait preuve d'excellence dans les études de cycles supérieures dans les universités ontariennes. L'encouragement, la reconnaissance et la récompense de l'excellence

sur le plan scolaire sont des éléments essentiels pour assurer la croissance et la concurrence de l'économie provinciale dans une société de plus en plus axée sur l'information.

Un régime de bourses ayant des objectifs plus vastes peut aider efficacement à relever le défi de l'embauche des professeurs dans les années 1990. Une plus grande disponibilité des bourses encouragera la participation aux programmes de doctorat, ce qui assurera la formation de suffisamment de professeurs pour subvenir à la demande actuelle ou répondre à une demande plus grande en cas de retraites à grande échelle. L'approche visant à accepter des étudiants aux cycles supérieurs en vue de remplacer les professeurs qui prendront leur retraite, est une bonne façon de s'assurer que l'entreprise privée continuera à pouvoir compter sur des chercheurs très qualifiés même si les besoins des universités augmentent.

Le Conseil est convaincu que les recommandations de ce Mémoire continueront à donner au Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario l'attrait, l'importance et l'efficacité qu'il mérite.

Le président,
H.V. Nelles

Le 20 octobre 1989

89-IX Financement de nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels pour 1990-1991

1.0 Introduction

Dans le présent Mémoire, le Conseil ontarien des affaires universitaires fait ses recommandations sur le financement de neuf programmes de premier cycle conformément aux procédures visant les examens complets exposées dans le Mémoire consultatif 82-VII, «Undergraduate Program Approvals», et aux procédures visant les examens rapides exposées dans le Mémoire consultatif 89-I, «Financement des nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels».

Le Conseil a étudié les avis de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, qui est chargé de faire des recommandations au Conseil concernant l'admissibilité au financement de tous les programmes de premier cycle paraprofessionnels, spéciaux et professionnels. Le Conseil accepte les avis du Comité et est convaincu que les programmes suivants devraient être recommandés à la ministre comme admissibles au financement, même en période de contraintes économiques.

University of Guelph

Majeure en systèmes informatiques d'ingénierie (BScEng) - Voir annexe A
Majeure en génie de l'environnement (BScEng) - Voir annexe B
Majeure en génie de l'alimentation (BScEng) - Voir annexe C

McMaster University

Génie civil et systèmes informatiques (BEngCS), examen rapide - Voir annexe D
Géographie et sciences environnementales (BSc spéc.), examen rapide - Voir annexe E
Géographie et études environnementales (BA spéc.), examen rapide - Voir annexe E

Nipissing College, Université Laurentienne

Baccalauréat en éducation (BEd), cycle supérieur - Voir annexe F

University of Toronto

Génie informatique (BASc) - Voir annexe G

Le Conseil a étudié les avis de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement voulant qu'un programme:

Université York
Études en santé (BA général) - Voir annexe H
ne soit pas admissible au financement. Le Conseil souscrit à la conclusion du Comité, selon laquelle le programme ne remplit pas tous les critères de financement du Conseil, puisqu'il ne semble pas répondre à un besoin dans la société et que la demande des étudiants identifiée relativement aux cours d'éducation permanente en études de la santé et en administration des programmes de santé pourrait être satisfaite par des cours et des programmes déjà offerts à Atkinson College de l'Université York.

2.0 Recommandations

Le Conseil *fait donc les recommandations suivantes à la ministre:*

COAU 89-51
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN SYSTÈMES INFORMATIQUES D'INGÉNIERIE DU BSc EN GÉNIE, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la majeure en systèmes informatiques d'ingénierie du BSc en génie, University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-52
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT DU BSc EN GÉNIE, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la majeure en génie de l'environnement du BSc en génie, University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-53
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAJEURE EN GÉNIE DE L'ALIMENTATION DU BSc EN GÉNIE, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la majeure en génie de l'alimentation du BSc en génie, University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-54
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE GÉNIE CIVIL ET SYSTÈMES INFORMATIQUES DU BACCALAURÉAT EN GÉNIE ET EN SYSTÈMES INFORMATIQUES DE McMASTER UNIVERSITY EN 1990-1991

QUE, l'effectif du programme de génie civil et systèmes informatiques du baccalauréat en génie et en systèmes informatiques McMaster University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-55
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DU BSc SPÉCIALISÉ EN GÉOGRAPHIE ET SCIENCES ENVIRONNEMENTALES DE McMASTER UNIVERSITY EN 1990-1991

QUE, l'effectif du programme du BSc spécialisé en géographie et sciences environnementales de McMaster University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-56
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DU BA SPÉCIALISÉ EN GÉOGRAPHIE ET ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DE McMASTER UNIVERSITY EN 1990-1991

QUE, l'effectif du programme du BA spécialisé en géographie et études environnementales de McMaster University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-57
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION, CYCLE SUPÉRIEUR DE NIPISSING COLLEGE DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE EN 1990-1991

QUE, l'effectif du baccalauréat en éducation, cycle supérieur de Nipissing College de l'Université Laurentienne compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-58
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DE GÉNIE INFORMATIQUE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES APPLIQUÉES, UNIVERSITY OF TORONTO, EN 1990-1991

QUE, l'effectif du programme de génie informatique du BASc, University of Toronto compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 3, avec une pondération de 2,0, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual du ministère.

COAU 89-59
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU PROGRAMME DU BA GÉNÉRAL EN ÉTUDES EN SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ YORK EN 1990-1991

QUE, l'effectif du programme du BA général en études en santé de l'Université York ne compte pas comme URB admissibles au financement.

Le président,
H.V. Nelles

Le 16 février 1990

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Majeure en systèmes informatiques d'ingénierie[1] (BScEng) University of Guelph

Nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 1er août 1989, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel: majeure en systèmes informatiques d'ingénierie du BSc en génie. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui à son tour l'a soumise au Comité des doyens en génie de l'Ontario. Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé est fondé sur des cours en sciences et en génie qui, à l'exception d'un cours, sont déjà offerts par l'École de génie ou le Département de calcul et d'informatique. Les cours des 1re et 2e années du programme sont communs à tous les programmes de génie de University of Guelph.

Les diplômés du programme seront des ingénieurs généralistes ayant des compétences avancées en génie et en applications informatiques plutôt que des ingénieurs spécialisés en informatique.

2. Qualité pédagogique

Le programme a été approuvé par le Sénat de University of Guelph le 16 mai 1989.

---

1. Ce programme a été originellement proposé au Conseil sous le titre "Information Engineering"

3. Viabilité financière

L'approbation du Conseil d'administration n'est pas requise pour ce programme.

4. Effectif prévu

Un taux de diplômés constant de 20 étudiants par année est prévu après cinq ans, selon le taux d'inscriptions prévu pour la première année, soit 30 à 40 étudiants.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Aucune coopération avec d'autres universités n'est officiellement prévue, mais des rapports officieux avec des établissements du voisinage seront maintenus.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

L'Université fait remarquer que la croissance rapide des possibilités offertes par le matériel et les langages informatiques dans les années 80 a fait augmenter le besoin d'ingénieurs capables d'intégrer les applications informatiques à un large éventail de conceptions et de procédés industriels.

Elle ajoute que dans certains cas il existe un besoin en ingénieurs capables de concevoir du matériel spécialisé au niveau de la micropuce pour l'intégrer à un produit fabriqué. Cependant, le programme répond à un besoin

> de personnes capables d'analyser un système complet et de choisir le matériel et le logiciel appropriés ainsi que d'écrire des logiciels de transition pour assurer le bon fonctionnement de procédés industriels complexes.[2]

Pour répondre à ce besoin, le programme combine les éléments importants de cours en génie des systèmes modernes et de cours en informatique.

Le document Emploi-Avenir: Perspectives professionnelles jusqu'à 1995[3] et le rapport final du Groupe d'étude de l'Ontario sur l'emploi et les nouvelles technologies, Emploi et nouvelles technologies, soulignent tous deux la demande sans cesse croissante de diplômés ayant des connaissances en systèmes informatiques d'ingénierie.

---

2. University of Guelph, École de génie, Submission to OCUA: B. Sc. (Engineering) program Major in Engineering Systems and Computing, décembre 1989, p. 7.

3. Emploi et Immigration Canada, Emploi-Avenir : Perspectives professionnelles jusqu'à 1995, Édition 1988-1989, pp. 6-7, 66-67 et 91.

Les diplômés du programme posséderaient à fond les matières de base des études en génie et seraient spécialistes de l'électronique numérique, du matériel informatique et des logiciels d'application.[4]

University of Guelph prévoit que les diplômés du programme trouveront un emploi dans toutes les branches traditionnelles du génie, de la recherche, de la vente et des services. Leur formation répondrait particulièrement aux besoins de bureaux d'ingénieurs dotés de réseaux locaux complexes, et leurs compétences seraient très en demande dans les secteurs du contrôle des procédés, des opérations de conditionnement des aliments ou de transformations industrielles, de la collecte et de l'analyse des données, et dans tout autre domaine où l'informatique est ou sera intégrée.[5]

Des lettres de nombreux employeurs éventuels ont indiqué que les diplômés de ce programme seraient très recherchés et répondraient à un besoin précis dans de nombreux cas. Par exemple, un représentant de Chateau Des Charmes Wines Ltd. a déclaré:

> ...ce programme répond à un besoin précis. Au cours des dix dernières années, il y a eu augmentation de la demande de personnes qui peuvent communiquer à l'intérieur d'une industrie et simplifier les opérations à l'aide de l'informatique.
>
> Les problèmes qu'ont connus Bright's Wines et Chateau des Charmes Wines au cours des dernières années en ce qui concerne l'informatisation étaient attribuables au fait que les spécialistes en informatique comprenaient souvent mal les opérations; ces deux compagnies étaient donc limitées quant à ce qu'elles pouvaient réellement faire. Les ingénieurs que vous proposez pourraient bien être des candidats idéaux pour notre compagnie.[6]

D'autres entreprises ont également donné leur appui au programme et manifesté leur volonté d'engager des diplômés. C'est le cas notamment de Acres International Limited, ASEA Brown Boveri, Computing Devices Company, Corman Technologies Inc., Digital Equipment of Canada Limited, Dow Chemical Canada Inc., EMJ Data Systems Ltd., Fiberglas Canada, Griffith Laboratories, IBM, ITT Canada Limited, Litton Systems Canada Limited et The Proctor and Redfern Group.

---

4. University of Guelph, op. cit., p. 8.

5. Ibid., p. 8.

6. Lettre de M. John Paroschy, P. Eng., P.Ag., chercheur scientifique, Chateau des Charmes Wines Ltd., Niagara-on-the-Lake, le 7 août 1989.

University of Guelph espère que la demande de la part des étudiants sera assez forte pour qu'elle atteigne son effectif prévu. Elle fait remarquer qu'au cours des cinq dernières années une dizaine d'étudiants ont, de leur propre gré, prolongé leurs études en génie d'une année pour faire une mineure en sciences informatiques. La mise en oeuvre d'un programme en systèmes informatiques d'ingénierie répondra fort bien à ce besoin particulier des étudiants.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que ce programme répond à la fois à un besoin de la société et à un intérêt des étudiants.

7. Caractère unique

Ce programme ne fera concurrence ni aux programmes en sciences informatiques, ni à ceux de génie électrique, puisqu'il a une orientation beaucoup plus générale. Cependant, il n'est pas unique. Il est semblable à d'autres programmes offerts aux universités Carleton et McMaster, et à celles d'Ottawa, de Toronto et de Waterloo.

Le Comité croit que le chevauchement entre le programme proposé et les programmes existants est justifiable en raison de la demande exprimée d'ingénieurs généralistes et de l'intérêt manifesté par les étudiants à l'égard du programme dans la région servie par University of Guelph.

8. Appui local et régional envers le programme

Le Comité des doyens en génie de l'Ontario a indiqué qu'il appuie la mise en oeuvre de ce programme.[7]

Les lettres des employeurs éventuels témoignent d'un appui local et régional envers le programme.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme est conforme aux buts et objectifs de University of Guelph énoncés dans le document «Toward 2000: Challenges and Responses». Comme le programme de systèmes informatiques d'ingénierie de University of Guelph est né d'une mineure existante, et que University of Guelph dispose déjà des professeurs et des ressources physiques nécessaires pour offrir ce programme, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que ce programme est un ajout approprié pour University of Guelph.

---

7. Lettre de M. David W. Bacon, P.Eng., président, Comité des doyens en génie de l'Ontario, à M. Edward Monahan, directeur général, Conseil des Universités de l'Ontario, le 7 décembre 1989.

10. Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

l'effectif du programme de systèmes informatiques d'ingénierie du BSc en génie, University of Guelph, soit recommandé comme admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

Annexe B

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Majeure en génie de l'environnement (BScEng) University of Guelph

Nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 1er août 1989, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel: majeure en génie de l'environnement du BSc en génie. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui à son tour l'a soumise au Comité des doyens en génie de l'Ontario. Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme de génie de l'environnement est fondé sur une mineure existante de la majeure en génie biologique. Les deux premières années du programme sont communes à tous les étudiants en génie. Les deux dernières années comprennent des cours spécialisés en génie de l'environnement et trois cours spécialisés en sciences environnementales. Les domaines de spécialisation comprennent la biologie aquatique, les sciences de la terre, la microbiologie industrielle, l'écologie des animaux terrestres et les forêts urbaines et rurales. Le programme repose en grande partie sur des cours existants. Un programme d'alternance études-travail est offert en option.

Le programme met l'accent sur les questions liées aux répercussions de la construction sur l'environnement et sur le recyclage des déchets ou leur retour dans l'environnement.

2. Qualité pédagogique

Le programme a été approuvé par le Sénat de University of Guelph.

3. Viabilité financière

L'approbation du Conseil d'administration n'était pas requise.

4. Effectif prévu

L'Université prévoit un taux de diplômés constant de 20 étudiants par année qui sera atteint à la huitième année du programme.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

University of Guelph a indiqué que des discussions avaient eu lieu avec University of Waterloo pour examiner les possibilités de coopération concernant le programme de génie de l'environnement. Cependant, les deux établissements ont conclu que des difficultés d'organisation attribuables à la taille des classes de premier cycle et l'autonomie relative des programmes en ce qui concerne les cours offerts empêchaient toute forme de coopération pour l'instant. University of Guelph signale que les deux établissements ont convenu d'examiner les possibilités futures de coopération qui se présenteront, le cas échéant.[1]

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Le Comité remarque que l'augmentation de la demande en ce qui concerne les mesures de protection de l'environnement et la réduction et l'élimination des dommages environnementaux a provoqué une augmentation générale de la demande de diplômés qualifiés en génie qui sont au fait des préoccupations environnementales et qui possèdent les compétences nécessaires pour y répondre. L'Ontario compte actuellement 325 entreprises et organismes qui s'occupent des questions environnementales. Des lettres rédigées à l'appui du programme révèlent qu'à l'heure actuelle il existe une pénurie d'ingénieurs environnementaux pour répondre aux besoins de ces organismes.

Des organismes tels que Acres International Limited, UMA Engineering Limited, l'Office de protection de la nature de la communauté urbaine de Toronto et de la région, le ministère des Transports, et Gore and Storrie Limited (un bureau d'ingénieurs environnementaux) appuient fortement le besoin de diplômés de ce programme.

L'Université est confiante que la demande des étudiants à l'égard du programme sera forte, compte tenu du succès que connaît la mineure actuelle et les nombreuses demandes de renseignements reçues jusqu'à maintenant concernant le programme dans lequel elle s'inscrit.

---

1. University of Guelph, Request for Funding Eligibility: Environmental Engineering, 1er août 1989, p. 11.

Le Comité consultatif est convaincu que le programme répond à la fois à un besoin pour la société et à un intérêt des étudiants.

7. Caractère unique

Un seul programme de génie environnemental est actuellement offert au Canada, à University of Windsor. University of Guelph fait remarquer que son programme sera différent de celui offert à University of Windsor de nombreuses façons. Le programme de University of Windsor procède du programme de génie chimique et met l'accent sur la pollution chimique, la pollution de l'air et la pollution par le bruit, tandis que le programme de University of Guelph repose sur le programme de sciences biologiques et est axé sur l'analyse et la gestion de l'incidence de l'homme sur l'environnement, traitant notamment des études d'impact environnemental, et sur la conception et les répercussions des sites d'enfouissement sanitaire.

Le Comité remarque que les deux établissements servent des secteurs géographiques distincts et est convaincu que, à la lumière des occasions limitées de poursuivre des études précises en génie de l'environnement, il est fort peu probable que le programme de University of Guelph mette en péril la viabilité de celui de University of Windsor. Le Comité est d'avis que tout chevauchement qui peut se produire entre les deux programmes est justifiable.

8. Appui local et régional envers le programme

Des lettres d'employeurs éventuels de diplômés du programme témoignent d'un appui local et régional solide envers le programme. Le Comité des doyens en génie de l'Ontario a souligné qu'il considérait le programme comme une suite logique des activités de l'Université dans le domaine du génie et des sciences environnementales et a manifesté son appui au programme. Les observations du CUO n'ont révélé aucune préoccupation ni objection relativement au programme. Le CUO a ajouté qu'il croyait que les demandes d'admission au programme seraient élevées.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Outre son personnel actuel dans les sciences connexes à l'environnement telles que la microbiologie, la biologie environnementale et l'agriculture, University of Guelph dispose d'un large éventail de départements, d'écoles et d'autres unités, y compris l'Institute for Environmental Policy and Stewardship, le Centre for Toxicology, l'École de biologie environnementale, l'Environmental Research Netwok, l'École de sciences des ressources terrestres, l'École d'architecture du paysage et l'École d'aménagement rural qui offrent un appui direct au programme de génie environnemental.

University of Guelph est activement engagée dans les questions environnementales localement, des professeurs et des étudiants s'occupant des problèmes de conception de la gestion des déchets pour la cité de Guelph, de même que par des services de consultation offerts par le corps professoral. l'échelle régionale, l'Université a servi de tribune aux professionnels de l'environnement en offrant des colloques de perfectionnement professionnel. Sur le plan international, l'Université élabore des programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs avec des établissements de la Suède, de la France et de l'Allemagne. Les professeurs participent également à l'évaluation des effets sur l'environnement de projets de développement à l'étranger.

Bien qu'aucun professeur ou installation supplémentaire ne soit nécessaire pour mettre en oeuvre le programme, l'Université a récemment investi 35 000 $ en matériel pour un nouveau laboratoire de génie environnemental destiné aux étudiants du premier cycle, qui complète les installations existantes.

L'Université a également assuré le Comité que le programme est conforme aux buts et objectifs de University of Guelph énoncés dans le document «Toward 2000: Challenges and Responses».

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que ce programme constitue un ajout approprié pour University of Guelph.

10. Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

l'effectif du programme de génie de l'environnement du BSc en génie de University of Guelph soit recommandé comme admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1989

Annexe C

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Majeure en génie de l'alimentation (BScEng) University of Guelph

Nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 2 août 1989, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel: majeure en génie de l'alimentation du BSc en génie. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui à son tour l'a soumise au Comité des doyens en génie de l'Ontario. Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

La création d'un programme en génie de l'alimentation à University of Guelph découle d'une mineure en génie de l'alimentation qui était offerte aux étudiants inscrits aux programmes de génie biologique, de génie en ressources marines et de génie agricole.

Le programme de quatre ans comprend des cours sur l'hygiène publique, la gestion des déchets, le contrôle de la qualité, les propriétés biochimiques et physiques des aliments, la conception automatisée, le contrôle des processus et l'emballage des aliments, ainsi que des cours en génie biologique. Les 1re et 2e années du programme sont communes à tous les programmes en génie de University of Guelph. Le programme procède d'une restructuration des cours existants. Un programme d'alternance études-travail est offert en option.

En gros, le programme a pour objet de produire des scientifiques en alimentation formés dans le domaine du génie.

2. Qualité pédagogique

Le programme a été approuvé par le Sénat de University of Guelph le 16 mai 1989.

3. Viabilité financière

L'approbation du Conseil d'administration n'était pas requise relativement à la viabilité financière de ce programme puisqu'un seul nouveau cours, Génie du conditionnement des aliments, a été ajouté et que les ressources financières supplémentaires nécessaires pour offrir le programme sont minimes.

4. Effectif prévu

Le programme devrait attirer de 15 à 20 étudiants supplémentaires à l'Université par année. Bien que certains étudiants puissent finalement opter pour le programme de génie biologique, l'Université prévoit qu'un taux de diplômés constant de 10 étudiants par année sera atteint à la cinquième année.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

En raison du caractère unique du programme, aucune coopération n'est prévue avec d'autres universités de l'Ontario. Cependant, le génie alimentaire est une spécialisation reconnue en Europe depuis de nombreuses années et University of Guelph est en train d'élaborer des programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs avec l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massey et l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy en France. University of Guelph fait remarquer:

> Ces échanges permettront aux étudiants et professeurs du programme de génie de l'alimentation de l'École de génie d'échanger avec ceux qui suivent un programme semblable en France et avec les représentants de l'industrie alimentaire européenne et sera très avantageux pour l'élaboration du programme.[1]

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Selon University of Guelph, les ventes annuelles de l'industrie du conditionnement des aliments totalisent plus de 15 milliards de dollars en Ontario, ce qui en fait le deuxième secteur industriel d'importance de la province. University of Guelph indique que depuis sa création en 1983, de 10 à 20 % des étudiants du programme alternance études-travail du programme de génie biologique ont trouvé un emploi dans le secteur des aliments et boissons. Cependant, le bureau de placement de l'Université manque toujours d'étudiants du programme alternance études-travail pour répondre aux besoins de ce secteur industriel.

---

1. Université de Guelph, Request for Funding Eligibility: Food Engineering, 2 août 1989, p. 8.

Les représentants de l'industrie alimentaire ont eux-mêmes encouragé l'Université à créer un programme de génie de l'alimentation étant donné qu'il «semble que la plus grave pénurie de travailleurs techniques ou professionnels qui touche l'industrie se retrouve dans le secteur du génie de l'alimentation».[2]

Des observations de la société J.M. Schneider Inc. témoignent d'un appui important au programme et de la nécessité d'engager des diplômés du programme:

> L'industrie alimentaire a besoin de ce genre de soutien des universités pour créer les spécialistes techniques et les spécialistes et gestionnaires de la recherche-développement qui lui permettront d'être concurrentielle sur les marchés mondiaux. Le contenu du cours proposé est excellent car il fournira des diplômés bien formés qui pourront contribuer efficacement à l'organisation presque immédiatement. Je n'ai pas trouvé de programme plus pertinent pour notre industrie.[3]

Une autre preuve de la forte demande pour les diplômés du programme a été fournie par la firme Griffith Laboratories qui a indiqué:

> Malheureusement, au Canada, il y a une pénurie d'ingénieurs alimentaires. Il a fallu plusieurs mois à notre organisme pour combler un poste vacant. En parlant avec mes collègues de notre compagnie américaine, je sais qu'il y également une pénurie d'ingénieurs alimentaires aux États-Unis. Je crois que les diplômés de votre programme seront encore plus en demande que vous l'espérez... Les débouchés qui attendent vos diplômés se trouveront dans la recherche-développement, les ventes, le génie du conditionnement, les opérations, la gestion de la qualité et la gestion générale.[4]

Le Comité a également reçu de nombreuses autres lettres de représentants de l'industrie du conditionnement des aliments qui étaient aussi catégoriques quant au besoin de diplômés de ce programme dans le marché du travail.

La demande des étudiants pour ce programme devrait être forte. Des diplômés du programme de génie biologique, qui travaillent maintenant dans l'industrie du conditionnement des aliments, ont écrit à l'Université pour lui indiquer que ce programme les aurait intéressés s'il avait été disponible et que les diplômés devaient

---

2. Lettre de M. G.B. Fossenier, président, Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario, le 4 février 1986.

3. Lettre de M. John Lauer, MBA, vice-président, Opérations, J. M. Schneider Inc., le 18 juillet 1989.

4. Lettre de M. David H. Lees, président et président-directeur général, Griffith Laboratories, 5 juillet 1989.

s'attendre à être très en demande sur le marché du travail.[5]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que la création du programme de génie de l'alimentation répondra aux besoins de l'industrie alimentaire en formant des étudiants qui seront précisément préparés pour travailler dans ce domaine, et que la demande des étudiants à l'égard du programme sera suffisante pour que les niveaux d'effectif prévus soient atteints.

7. Caractère unique

Ce programme serait unique au Canada.

8. Appui local et régional envers le programme

Les lettres reçues à l'appui du programme témoignent d'un appui local et régional solide envers le programme proposé. Les observations du Comité des doyens en génie de l'Ontario étayent la création du programme étant donné son caractère unique et la force de University of Guelph dans le domaine du génie de l'alimentation.

9. Pertinence du programme pour l'Université

La force considérable que possède déjà University of Guelph dans les secteurs des sciences biologiques, de l'agriculture, des sciences alimentaires et des sciences nutritionnelles en font un endroit tout désigné pour offrir un programme de génie de l'alimentation tel que celui qui a été proposé.

University of Guelph indique que le Conseil des études de premier cycle a assuré que le programme de génie de l'alimentation est conforme aux objectifs des nouveaux programmes énoncés dans le document exposant les buts et objectifs de University of Guelph: «Toward 2000: Challenges and Responses».

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que ce programme constitue un ajout approprié pour University of Guelph.

10. Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

l'effectif du programme de génie de l'alimentation du BSc en génie de University of Guelph soit recommandé comme admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1989

---

5. Lettres de B.J. Walcsak, P.Eng., Canada Packers, Paula Steel, Pillsbury Canada Ltd., et Karen Lucas, Brasseries Molson de l'Ontario.

Annexe D

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Programme de génie civil et systèmes informatiques (BEngCS), McMaster University

Nouveau programme de premier cycle professionnel présenté pour admissibilité au financement (Examen rapide)

Le 31 juillet 1989, McMaster University a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle professionnel: génie civil et systèmes informatiques (BEngCS). Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui à son tour l'a soumise au Comité des doyens en génie de l'Ontario. Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement remarque que depuis septembre 1987 McMaster University offre un programme de cinq ans menant au baccalauréat en génie (BEng) en génie civil et systèmes informatiques. L'admissibilité au financement de ce programme a été approuvée par la ministre des Collèges et Universités sur les avis du COAU, en 1988-1989.

Ce programme de cinq ans est unique dans le système universitaire ontarien en ce que les diplômés remplissent toutes les conditions du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie, en plus d'avoir suivi une formation importante en informatique. À l'heure actuelle, cinq étudiants sont inscrits au programme. Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement constate que ce niveau est légèrement inférieur à l'effectif prévu par l'Université en 1986.[1]

McMaster University a demandé un changement de la désignation du diplôme afin que le programme ait une plus grande visibilité et pour reconnaître l'année supplémentaire de travail des titulaires du diplôme.[2] McMaster University appuie sa

---

1. Lettre de McMaster University au Conseil ontarien des affaires universitaires, le 10 juin 1986, p. 2.

2. McMaster University, Request for Funding Eligibility: B.Eng. C.S. in Civil Engineering and Computer Systems, 31 juillet 1989, p. 3.

demande de l'argument suivant:

> Compte tenu de l'importance de l'informatique dans le domaine du génie et de l'incidence des nouvelles technologies comme les micro-ordinateurs, la conception assistée par ordinateur et les communications, la plus grande visibilité devrait aider à attirer des étudiants dans un domaine qui peut apporter beaucoup à la profession d'ingénieur.[3]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement remarque que la nouvelle désignation proposée a été approuvée par le Sénat de l'Université le 14 juin 1989 et que la viabilité financière du programme n'a pas été touchée par ce changement. Le CUO et le Comité des doyens en génie de l'Ontario ont tous deux souscrit à la nouvelle désignation.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que la demande de changement de la désignation du diplôme pour le programme de baccalauréat en génie civil et systèmes informatiques offert à McMaster University est raisonnable et justifiable.

Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

> *l'effectif du programme de baccalauréat en génie civil et systèmes informatiques (BEngCS) de McMaster University soit recommandé comme admissible au financement.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1989

---

3. Ibid., p. 3.

Annexe E

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

BSc spécialisé en géographie et sciences environnementales (BSc spéc.), McMaster University

BA spécialisé en géographie et études environnementales (BA spéc.), McMaster University

Nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels présentés pour admissibilité au financement (Examen rapide)

Le 31 juillet 1989, McMaster University a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de deux nouveaux programmes de premier cycle paraprofessionnels: BSc spécialisé en géographie et sciences environnementales et BA spécialisé en géographie et études environnementales. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO).

Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis. Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement constate que McMaster University offre actuellement des programmes de BSc et de BA avec spécialisation en géographie. Les deux nouveaux programmes proposés sont fondés sur ces deux programmes existants mais comprennent une mineure en environnement. McMaster University indique que:

> En ce qui concerne le contenu total, les concentrations Sciences environnementales et Études environnementales varient des programmes existants de 22,5 % et 20,0 % respectivement.[1]

McMaster University a indiqué que ces programmes ont été créés pour

---

1. McMaster University, Request for Funding Eligibility: B. Sc. in Honours Geography and Environmental Science and B.A. in Honours Geography and Environmental Studies, le 31 juillet 1989, p. 1.

répondre à la demande des étudiants qui réclamaient une concentration en sciences et en études environnementales. Se fondant sur une enquête menée auprès des étudiants, McMaster University s'attend à ce que la programme de sciences environnementales attire de cinq à dix étudiants par année et que le programme d'études environnementales en attire de 20 à 25 par année. Bien que le Comité constate que ces programmes ne sont pas uniques, McMaster University souligne que la majorité de l'effectif proviendrait du bassin de 170 étudiants à plein temps et 36 étudiants à temps partiel inscrits aux programmes de géographie existants. Aucune augmentation nette de l'effectif n'est prévue.

Les programmes ont été conçus pour répondre aux demandes des étudiants qui veulent acquérir des techniques de règlement des problèmes environnementaux et pour consolider les multiples facettes de la recherche et l'intérêt que porte la communauté de McMaster University à l'environnement. Les programmes comprendront une composante de méthodes quantitatives, des rapports étroits entre les étudiants des sciences environnementales et ceux des études environnementales, une thèse de quatre ans et des volets spécialisés qui porteront notamment sur l'écologie, la climatologie, et l'économique de la santé et de l'environnement.

Les programmes proposés ont été approuvée par le Sénat le 11 janvier 1989. McMaster University a indiqué que le Département de géographie avait l'intention d'assumer les responsabilités pédagogiques liées aux nouveaux cours et s'engagera également à offrir aux étudiants exceptionnels des occasions d'emploi d'été dans un programme de stage non officiel.[2] McMaster University a indiqué qu'elle assurerait la responsabilité financière des programmes.

Les observations du CUO témoignent d'un appui général à la création de ces programmes.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que ces programmes font principalement intervenir la restructuration des programmes existants et que la demande d'admissibilité au financement de McMaster University est raisonnable et justifiable.

Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

> *l'effectif du programme de BSc spécialisé en géographie et sciences environnementales de McMaster University soit recommandé comme admissible au financement.*

---

2. Ibid., p. 2.

et que

> *l'effectif du programme de BA spécialisé en géographie et études environnementales de McMaster University soit recommandé comme admissible au financement.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1989

Annexe F

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Baccalauréat en éducation (BEd), cycle supérieur Nipissing College, Université Laurentienne

Nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 22 août 1989, Nipissing College, avec l'appui de l'Université Laurentienne, a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel: Baccalauréat en éducation, cycle supérieur. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui à son tour l'a soumise à l'Association des doyens en éducation de l'Ontario, pour observations. Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme d'études proposé est un programme consécutif d'un an, fondé sur les cours de base et de méthodologie déjà offerts dans le cadre des programmes existants de formation à l'enseignement au niveau primaire, cycle moyen et cycles moyen et intermédiaire. Le programme comprend cinq cours complets et dix semaines d'enseignement pratique. Nipissing College indique que seules certaines matières du programme de formation à l'enseignement au cycle supérieur seront données pour pallier aux pénuries d'enseignants à ce niveau dans le Nord de l'Ontario. Nipissing College prévoit d'offrir le programme de formation à l'enseignement au cycle supérieur par le recours à des auxiliaires qui enseignent dans les écoles secondaires des conseils scolaires de Nipissing et d'East Parry Sound. Le Collège indique que:

> Les auxiliaires seraient identifiés au moment où les étudiants sont choisis pour le programme intermédiaire/supérieur et la disponibilité du personnel auxiliaire pour le cycle supérieur aiderait à déterminer les

matières du programme intermédiaire/supérieur dans une année donnée.[1]

La majeure partie du programme, à savoir 80 %, serait dispensée par le corps professoral existant.[2]

L'éventail de matières qui doivent être approuvées comprennent la géographie, l'histoire, l'anglais, l'éducation physique, les mathématiques, les sciences générales, la musique instrumentale, le chant, les arts visuels, l'informatique, les défis et les changements dans la société, et français langue seconde.[3]

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de l'Université Laurentienne a approuvé le programme le 14 décembre 1989.

3. Viabilité financière

Nipissing College indique qu'il s'engage à fournir les ressources nécessaires pour offrir le programme, qui a l'appui de l'Université Laurentienne. Le Collège ajoute qu'il a l'intention de demander une aide dans le cadre des Fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes en 1990 à l'appui du programme, mais que ce financement supplémentaire n'est pas essentiel à la prestation du programme.

4. Effectif prévu

Nipissing College se propose d'admettre 35 étudiants au programme à sa création en 1991-1992. Ce niveau d'effectif devrait être le niveau constant du programme.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Nipissing College indique qu'il a l'intention d'améliorer ses ententes de coopération avec Lakehead University (élaboration de programmes de téléenseignement pour les cours de formation internes), l'Université d'Ottawa (prestation locale de la maîtrise en éducation) et University of Toronto (prestation des programmes d'études techniques dans le Nord de l'Ontario). Nipissing College

---

1. Nipissing College, Proposal for A Senior Division Program at Nipissing University College, 22 août 1989, p. 5.

2. Note de M. D. Marshall, Nipissing College, 3 janvier 1990, p. 4.

3. Ibid., p. 1.

a également l'intention d'amorcer des discussions avec Canadore College concernant la mise en oeuvre d'un programme d'études techniques.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

Nipissing College indique que le besoin d'un cours de formation à l'enseignement au cycle supérieur à North Bay procède d'un changement récent dans l'offre et la demande d'enseignants au niveau secondaire dans le Nord. Une enquête menée en 1987 par Nipissing College auprès des conseils scolaires du Moyen Nord et du Nord-Est concernant leurs besoins d'enseignants au cycle supérieur pour les années 90 a révélé des besoins dans presque tous les domaines, mais particulièrement en français langue seconde, en études techniques, en mathématiques et en sciences (biologie et chimie).[4] En 1988-1989, en Ontario, 487 «lettres d'autorisation» ont été envoyées pour des matières du niveau secondaire, indiquant qu'il manquait 487 enseignants de niveau secondaire qualifiés.[5] Nipissing College a fait remarquer que les répondants prévoyaient des augmentations spectaculaires du nombre d'enseignants nécessaires au niveau secondaire dans de nombreuses matières. Cette constatation a été étayée par une étude récente sur l'offre et la demande d'enseignants en Ontario, qui révélait que:

> Sans une augmentation considérable du nombre de diplômés en éducation au cours des prochaines années, l'Ontario est susceptible de subir une pénurie d'enseignants causée par le fait que le nombre de nouveaux diplômés ne parvient pas à compenser le nombre d'enseignants qui prennent leur retraite, une baisse du nombre d'enseignants à temps partiel, une augmentation de l'effectif étudiant attribuable à une hausse des taux de natalité, l'immigration et la migration, les changements apportés aux politiques, et les pressions exercées pour une éducation de qualité supérieure qui exige plus d'enseignants.[6]

Nipissing College ajoute que la création d'un programme de formation initiale à l'enseignement au cycle supérieur lui permettra d'offrir des cours de perfectionnement en enseignement au cycle supérieur dans le Nord de l'Ontario. Aucun programme de ce genre n'est actuellement disponible localement pour les enseignants dans le Moyen Nord et le Nord-Est.

---

4. Nipissing College, Proposal for a Senior Division Program at Nipissing University College, 22 août 1989, p. 1.

5. Nipissing College, Response to OCUA Request for Additional Information, 8 novembre 1989, p. 2.

6. Laverne Smith, Perspectives on Teacher Supply and Demand in Ontario, 1988-2008, ministère de l'Éducation, Ontario, 1988, p. 44.

Le Conseil des écoles séparées catholiques appuie le programme proposé indiquant:

> Il y aura certainement un besoin général, dans le Nord de l'Ontario, pour des enseignants spécialisés dans les matières contenues dans la proposition de Nipissing College. Le fait que des enseignants soient formés ici même dans le Nord aidera grandement les conseils scolaires qui tentent de recruter des enseignants dans ces matières.[7]

Un appui au programme a également été donné par le Conseil de l'éducation d'East Parry Sound qui a indiqué dans une lettre au Comité:

> Cette proposition tombe à point nommé puisque les problèmes qui se posent actuellement aux Conseils de l'éducation en ce qui concerne l'offre et la demande au niveau primaire seront bientôt présents au niveau secondaire. En outre, les Conseils de l'éducation du Nord se tourneront vers des organismes comme les facultés d'éducation pour avoir de l'aide dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de formation interne destinés particulièrement aux enseignants du cycle supérieur, alors qu'ils s'emploieront à assumer les répercussions des changements apportés à la structure et aux programmes du niveau secondaire.[8]

En ce qui concerne la demande prévue d'étudiants, Nipissing College souligne le nombre considérable de demandes d'admission dans les facultés d'éducation anglophones, ce qui permettra à Nipissing College de choisir le nombre approprié d'étudiants pour le programme et d'en admettre un nombre précis. Le Collège fait en outre remarquer que les facultés d'éducation qui offrent des programmes en anglais font l'objet de pressions pour augmenter leur effectif; à l'heure actuelle, il y a environ 4 candidats qualifiés pour chaque poste dans les facultés de langue anglaise en Ontario.[9] Plus précisément, en 1989, 10 395 étudiants ont présenté des demandes d'admission aux programmes existants de formation à l'enseignement aux cycles intermédiaire et supérieur et il n'y avait qu'environ 1 240 places disponibles, ce qui suppose un ratio de 8 candidats par poste disponible au cycle

---

7. Lettre de M. Brian D. Giroux, directeur de l'Éducation, Conseil des écoles séparées catholiques, district de Nipissing, 22 novembre 1989.

8. Lettre de M. Douglas G. Yarranton, directeur de l'Éducation, Conseil de l'éducation d'East Parry Sound, le 13 novembre 1989.

9. Nipissing College, Proposal for a Senior Division Program at Nipissing University College, 22 août 1989, p. 9, s. 5.2.

supérieur.[10] Le Collège fait remarquer que le programme proposé ne sera pas assez important pour nuire au volume de candidats aux programmes d'autres établissements. Cependant, il devrait attirer plus de candidats dans la région.[11]

Compte tenu de son évaluation des besoins futurs de la société au regard des diplômés du programme proposé de formation initiale à l'enseignement au cycle supérieur, le Comité juge que les matières suivantes: sciences, physique, chimie, mathématiques, informatique et français langue seconde répondent à un besoin à long terme de la société. Le Comité aimerait suggérer que Nipissing College en tienne compte lorsqu'il choisira les matières qu'il offrira chaque année et qu'il engagera des professeurs supplémentaires.

Le Comité consultatif est convaincu que le programme répond à un besoin pour la société et à un intérêt des étudiants.

7. Caractère unique

Le programme de formation à l'enseignement au cycle supérieur ne serait pas unique. Cependant, Nipissing College possède la seule faculté de l'éducation de la province à ne pas offrir de cours de formation initiale et de formation interne à l'enseignement au cycle supérieur. Les régions du Moyen Nord et du Nord-Est sont donc les seules régions de la province à ne pas bénéficier de programmes de formation à l'enseignement au cycle supérieur.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le chevauchement des programmes existants est justifiable étant donné que le programme comprendra des matières dans des spécialités qui répondent à un besoin propre à la région et qu'il répondra à un besoin régional et pédagogique en ce qui concerne la formation à l'enseignement au cycle supérieur dans le Moyen Nord et le Nord-Est de l'Ontario.

8. Appui local et régional envers le programme

Des lettres des conseils scolaires régionaux témoignent d'un appui au programme proposé. Les doyens en éducation de l'Ontario indiquent qu'ils n'ont aucune préoccupation sérieuse concernant la proposition. Dans ses observations, le CUO appuie généralement le programme, pourvu qu'il soit souple relativement à la durée et à l'importance de la demande.

Le Comité constate que l'utilisation d'auxiliaires d'enseignement fournira au programme la souplesse voulue pour s'adapter aux besoins de la société et à la demande des étudiants.

---

10. Nipissing College, Response to OCUA Request for Additional Information, 8 novembre 1989, p. 2.

11. Ibid., p. 9.

9. Pertinence du programme pour le Collège

Nipissing College offre déjà des programmes consécutifs d'un an de baccalauréat en éducation aux cycles primaire et moyen, et moyen et intermédiaire. De 9 à 12 des 14 professeurs qualifiés seront disponibles pour offrir le programme chaque année. Des auxiliaires seront utilisés pour enseigner certaines des matières du programme de formation à l'enseignement au cycle supérieur; cependant, les professeurs à plein temps enseigneront 80 % de l'ensemble du programme.

Une enquête non officielle menée par le Comité auprès des facultés d'éducation de toutes les universités de l'Ontario a révélé que tous les programmes de BEd sont offerts par l'utilisation de professeurs non titulaires, à temps partiel. Le Comité est convaincu qu'il y des avantages à recourir aux auxiliaires à temps partiel qui travaillent dans le domaine, puisqu'ils donnent au programme une certaine souplesse et permettent aux étudiants d'avoir un point de vue pratique sur la profession. Cependant, le Comité tient aussi à souligner les inconvénients de l'utilisation d'auxiliaires, notamment: un faible degré d'engagement à l'égard du programme, aucun engagement envers la recherche, une qualification scolaire inférieure à celle exigée des professeurs permanents et un manque de continuité. Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que, dans un programme tel que celui proposé en l'espèce, le fait que 80 % des cours soit donné par des professeurs à plein temps offre une protection suffisante aux étudiants contre les inconvénients susmentionnés. Cependant, Nipissing College devrait s'employer à maintenir ce pourcentage.

Le Comité constate que toutes les matières pour lesquelles un financement est demandé sont déjà offertes au niveau intermédiaire à Nipissing College, sauf l'informatique.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que la création d'un programme de formation à l'enseignement au cycle supérieur à la Faculté de l'éducation de Nipissing College constitue un ajout approprié.

10. Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

> *l'effectif du programme de baccalauréat en éducation, cycle supérieur, de Nipissing College, Université Laurentienne, soit recommandé comme admissible au financement.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 26 janvier 1990

Annexe G

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Génie informatique (BASc)
University of Toronto

Nouveau programme de premier cycle professionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 1er août 1989, University of Toronto a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle professionnel en génie informatique. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO) qui à son tour l'a soumise au Comité des doyens en génie de l'Ontario. Le Conseil a présenté le programme, et les observations du CUO, à son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme proposé est offert conjointement par le Département de génie électrique et celui d'informatique. Le programme des 1re et 2e années est le même que le programme actuel de génie électrique. Les cours des 3e et 4e années découleront dans une large mesure de ceux actuellement offerts en génie électrique et en informatique.

Les cours comprennent l'architecture d'ordinateur, l'organisation et la conception, la technologie du matériel, la technologie des logiciels, l'électronique numérique, la micro-électronique, le calcul, la robotique, les communications et la théorie du contrôle.

Le programme a pour objectif de fournir un domaine d'études distinct du génie électrique et de l'informatique qui met l'accent sur les secteurs suivants:

- l'architecture, l'organisation et la conception des ordinateurs et des systèmes informatiques;

- la technologie du matériel avec lequel les ordinateurs et les systèmes informatiques sont construits;

- la technologie des logiciels qui permettent au matériel informatique de devenir des instruments utiles.

2. Qualité pédagogique

Le Conseil pédagogique de University of Toronto a approuvé le programme le 1er décembre 1988.

3. Viabilité financière

University of Toronto indique que l'approbation financière du programme est tributaire de la réception d'une aide dans le cadre du Fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes se chiffrant à 1,8 million de dollars, répartie sur cinq ans, l'Université versant un montant supplémentaire de 1 million de dollars.

4. Effectif prévu

L'Université prévoit un effectif de 60 étudiants pendant la première année du programme, qui augmentera pour atteindre un taux constant annuel de 240 étudiants.[1]

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

University of Toronto a indiqué que le programme proposé ne comporte pas de dispositions précises en matière de coopération avec d'autres établissements.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

De récentes publications fédérales et provinciales laissent entendre que les diplômés en génie informatique seront très en demande. Selon le document Emploi-Avenir: Perspectives professionnelles jusqu'à 1995, les perspectives d'emploi pour les diplômés de tels programmes seront supérieures aussi bien dans le domaine de l'étude que dans celui de la gestion. En fait, les données laissent entendre qu'il n'y aura probablement pas assez de diplômés pour combler les postes vacants entre 1988-1995.[2]

University of Toronto souligne que si une pénurie de travailleurs survient, l'Ontario, où travaillent actuellement 49 % de tous les ingénieurs électriques et 48 % de tous les analystes de systèmes employés au Canada, en subira les effets plus

---

1. University of Toronto, Request for Funding Eligibility: Computer Engineering, annexe II, «Projected Enrolment and Revenue of Computer Engineering Program», 1er août 1989.

2. Emploi et Immigration Canada, Emploi-Avenir: Perspectives professionnelles jusqu'à 1995, Édition 1988-1989, Vol. II, pp. 6, 66-67, 90-91.

durement que toute autre région.[3]

Le Groupe d'étude de l'Ontario sur l'emploi et les nouvelles technologies prévoit également que l'emploi dans les secteurs des sciences naturelles et du génie augmentera à un taux beaucoup plus élevé que la moyenne et que d'ici 1995 l'économie de l'Ontario générera 69 000 emplois dans ces secteurs, plus de 9 % de tous les nouveaux emplois créés depuis 1985. Le rapport final du Groupe d'étude note également que de nombreuses industries prévoient des pénuries d'ingénieurs électriques et d'analystes de systèmes.[4]

Une enquête intensive menée auprès d'employeurs éventuels par University of Toronto a révélé que l'industrie est très inquiète de ce que les activités actuelles puissent être interrompues à cause de pénuries de diplômés en génie informatique. L'enquête témoigne d'un fort appui généralisé envers le programme. Bell Northern Research Ltd. et Northern Telecom ont indiqué:

> Craignant que l'offre d'ingénieurs et de scientifiques hautement spécialisés ne diminue dans les années à venir, les sociétés Bell Northern Research et Northern Telecom appuient fortement les initiatives qui augmenteront l'offre de travailleurs dans l'un des secteurs stratégiques pour le Canada. Le programme que vous proposez ferait augmenter de près de 50 % le taux d'ingénieurs en informatique disponibles diplômés d'universités ontariennes, et cela est positif... Notre soif de réussite est de plus en plus grande et je ne vois aucune raison pour laquelle ne se maintiendrait pas dans l'avenir.
>
> Les ingénieurs en informatique joueront un rôle de plus en plus grand dans l'informatisation de notre entreprise puisqu'ils connaissent aussi bien les principes fondamentaux de l'informatique que ceux du génie électrique.[5]

Les préoccupations concernant une pénurie imminente de diplômés qualifiés dans ce domaine ont été reprises par de nombreux répondants, dont Digital Equipment of Canada Limited qui a fait le commentaire suivant:

> Outre les avantages que présente le programme en tant que source de diplômés ayant reçu la meilleure formation pour répondre à nos besoins,

---

3. University of Toronto, op. cit., p. 5.

4. Ibid., pp. 5-6, citant un extrait du rapport final du Groupe d'étude de l'Ontario sur l'emploi et les nouvelles technologies, gouvernement de l'Ontario, 1985.

5. Lettre de T.M. Hennebury, vice-président, Ressources humaines et Administration, Bell Northern Research Ltd., le 21 juin 1989.

> notre expérience actuelle indique qu'il y a encore pénurie de personnes qualifiées. En fait, tout indique qu'il s'agit d'une pénurie chronique qui touche l'ensemble de l'industrie informatique... Je ne crois pas que votre programme donnera lieu à un surplus de travailleurs qualifiés.[6]

Les entreprises prévoyant augmenter leurs activités futures comme Hewlett-Packard (Canada) Ltd. sont particulièrement heureuses de ce que le programme de University of Toronto augmentera le nombre de diplômés en génie informatique:

> En général, on s'inquiète beaucoup dans le milieu de la haute technologie qu'il n'y ait pas suffisamment de diplômés au milieu des années 90 pour répondre à nos besoins... Nous engagerons environ 350 personnes au cours des cinq prochaines années avec des diplômes en génie électrique, en informatique ou en génie informatique. De 30 à 50 % de ces personnes viendront vers nous directement de l'université. Il faut préciser qu'environ 150 de ces personnes remplaceront des personnes qui quittent Hewlett-Packard et, à ce titre, elles ne représentent pas un ajout net à la main-d'oeuvre canadienne.
>
> ...Le fait que ces diplômés viennent de Toronto peut-être utile, puisque 40 % de notre effectif travaille dans la communauté urbaine de Toronto.[7]

Les employeurs suivants ont également exprimé leur appui au programme et manifesté un besoin à l'intérieur de leur entreprise des diplômés du programme: Énergie atomique du Canada Limitée, Bell Canada, The Cooper and Lybrand Consulting Group, Honeywell Limited, IBM Canada Ltd., The IRTC: Information Technology Research Centre et Motorola Information Systems.

University of Toronto indique qu'un taux de 60 étudiants par année est tout à fait réaliste étant donné que le nombre de demandes d'admission aux programmes de génie en Ontario est généralement élevé. L'Université fait remarquer que pour chacune des trois dernières années les demandes d'admission provenant d'élèves de la 13e année a augmenté et que l'Université ne peut accepter que 52,6 % de tous les candidats qui font une demande d'admission.[8] University of Toronto signale qu'elle ne peut augmenter son effectif qu'en ajoutant un nouveau programme.

---

6. Lettre de E.A. Seaman, chef de la recherche externe, Digital Equipment of Canada Limited, le 30 juin 1989.

7. Lettre de M. John E. Cross, directeur des ressources humaines, Hewlett-Packard (Canada) Ltd., le 30 juin 1989.

8. University of Toronto, op. cit., p. 3.

L'Université souligne également que le nombre de demandes d'admission en génie électrique dépasse largement le nombre de places disponibles depuis plusieurs années, signalant qu'entre 1983 et 1988 il y avait environ dix candidats pour chaque place disponible. Par conséquent, University of Toronto souligne que les critères d'admission ont été trop élevés pendant cette période, la moyenne exigée pour les étudiants de 13e année de l'Ontario étant de 90 %. L'Université est donc confiante qu'il existe un intérêt suffisant de la part des étudiants pour atteindre l'effectif prévu.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de génie en informatique proposé par University of Toronto répond à la fois à un besoin dans la société et à un intérêt des étudiants.

7. Caractère unique

Étant donné que le programme répond de toute évidence à un besoin dans la société et à un intérêt des étudiants et qu'il sera le seul programme du genre à servir la région de Toronto, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que tout chevauchement avec les programmes existants en génie informatique offerts aux universités McMaster, Queen's, Carleton et à celles d'Ottawa et de Waterloo est justifiable.

8. Appui local et régional envers le programme

Les lettres rédigées pour étayer la nécessité de ce programme témoignent d'un appui local et régional fort. Le Comité des doyens en génie de l'Ontario appuie la création de ce programme, faisant remarquer que la demande de diplômés en génie informatique est forte.

Malgré leur appui envers la proposition, le CUO et le Comité des doyens en génie de l'Ontario ont tous deux fait remarquer que les plus petites facultés de génie en Ontario craignent que l'établissement du programme proposé ne réduise leur effectif de première année.

Le Comité, à la lumière des preuves présentées à l'appui de l'intérêt des étudiants pour ce genre de programme, des occasions d'emploi pour les diplômés et du besoin régional auxquels satisfont les programmes existants, ne croit pas que la création de ce programme mettra en péril la viabilité des programmes existants dans d'autres universités.

9. Pertinence du programme pour l'Université

Le programme proposé est fondé sur des cours existants et des installations déjà en place au niveau du doctorat en génie électrique et en informatique à University of Toronto. Le Comité est convaincu qu'ils seront appropriés pour le programme proposé, si l'Université obtient le financement nécessaire pour assurer la viabilité financière du programme.

10. Financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

> *l'effectif du programme de génie en informatique de University of Toronto soit recommandé comme admissible au financement uniquement lorsque l'Université aura reçu le financement nécessaire pour assurer la viabilité financière du programme tel que l'expose le présent rapport.*

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1989

Annexe H

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Études en santé (BA général)
Université York

Nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel présenté pour admissibilité au financement

Le 31 juillet 1989, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de premier cycle paraprofessionnel de baccalauréat général en études en santé. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Conseil des Universités de l'Ontario (CUO), et l'a soumise au ministère de la Santé de l'Ontario, pour observations. Le Conseil ontarien des affaires universitaires a soumis la proposition et les observations du ministère de la Santé au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour qu'il donne son avis.

Les conclusions du Comité relativement au programme sont résumées ci-dessous.

1. Programme d'études proposé

Le programme de baccalauréat général en études en santé serait offert par Atkinson College de l'Université York, qui se spécialise dans les cours d'éducation permanente, les études à temps partiel et les cours aux étudiants adultes. Le programme repose sur l'élément «études en santé» offert dans le cadre du BA en études libérales depuis 1986-1987. Il comprend 15 cours dont cinq cours complets dans certaines disciplines connexes aux études en santé, quatre cours d'éducation générale et six cours au choix.[1] Les cours suivis dans le cadre d'un programme menant à un diplôme ou un certificat d'un collège communautaire peuvent être crédités jusqu'à concurrence de sept crédits (ou l'équivalent).[2]

L'Université York indique que le programme a pour but de «fournir aux étudiants un enseignement universitaire général qui leur permettra de répondre aux

---

1. Université York, Response to OCUA Request for Additional Information, 15 décembre 1989, p. 1.

2. Ibid., annexe 2, «Section 5: Community College Advanced Standing Policy».

besoins actuels et futurs de la société en matière de santé».[3] Les cours obligatoires comprennent Méthodes de recherche en études en santé, Éthique de la santé, Modèles conceptuels de la santé, Fondements de l'évaluation et de la planification des soins de santé, questions liées à l'évaluation et à la planification des soins de santé, et l'un des cours suivants: Sociologie médicale, Sociologie des soins de santé chez la femme, Géographie médicale, Géographie de la nutrition ou Géographie des systèmes de soins de santé.

2. Qualité pédagogique

Le Sénat de l'Université York a approuvé le programme le 5 février 1988.

3. Viabilité financière

L'Université York indique que l'approbation du Sénat confirme que l'Université possède les ressources suffisantes en ce qui concerne les bibliothèques, l'espace physique, le personnel de soutien et le financement pour mettre en oeuvre le programme.

4. Effectif prévu

L'Université York indique que tous les étudiants inscrits au programme seront des étudiants adultes à temps partiel. L'Université prévoit un effectif de 250 à 300 étudiants la première année qui pourrait atteindre 650 à 700 étudiants par année.

5. Coopération avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire

Aucune coopération avec d'autres universités n'est prévue.

6. Besoin dans la société et intérêt des étudiants

L'Université york a indiqué que le programme proposé a pour objectif de répondre

> à un besoin démontré et de plus en plus grand de cours supplémentaires dans le domaine de la santé, pour répondre aux demandes des infirmières et infirmiers.[4]

---

3. Université York, Request for Funding Eligibility: B.A. (Ordinary) Health Studies, 31 juillet 1989, p. 1 (partie 2).

4. Université York, op. cit., 15 décembre 1989, p. 2.

et que

> le programme est proposé pour répondre aux demandes d'organismes d'infirmières et infirmiers qui réclament des cours à temps partiel menant à un diplôme afin de permettre aux professionnels de se recycler et de parfaire leur éducation; des consultations menées auprès d'organismes d'infirmières et infirmiers au cours des dernières années ont révélé qu'il existe un grand besoin pour des cours menant à un diplôme qui mettent l'accent sur la santé communautaire, la gestion et le counselling, l'éducation, les politiques et la création de programmes de soins de santé, et l'administration des programmes de santé, compétences qui sont devenues essentielles étant donné l'accent de plus en plus important mis sur la promotion de la santé et l'administration des programmes de santé et qui complètent l'éducation de base qui met l'accent sur la pratique clinique.[5]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, remarquant que la première clientèle qui serait servie par ce programme serait le personnel infirmier, a fait parvenir une copie de la proposition de l'Université York à la Registered Nurses' Association of Ontario (RNAO) et à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), pour examen. On a demandé à ces organismes de faire leurs observations sur le besoin dans la société de diplômés ayant une formation de cette nature et d'indiquer au Comité d'où, à leur avis, proviendraient les étudiants, quelle serait l'envergure de la demande et quelle en serait la durée.

Ni l'un ni l'autre de ces deux organismes n'a manifesté un appui envers le programme proposé en termes de besoin dans la société et d'intérêt des étudiants. La RNAO a répondu comme suit:

> La RNAO reconnaît que l'Université York a toujours fait preuve d'innovation et d'accessibilité. Nous sommes également conscients de l'important bassin d'infirmières et d'infirmiers qui recherchent des cours menant à un diplôme. En tant qu'association professionnelle, notre politique est d'encourager la création de programmes de baccalauréat en sciences infirmières. Il ne serait donc pas approprié que nous fassions des observations sur le programme de baccalauréat proposé. Cependant, nous encourageons et appuyons le travail en cours à l'Université York en ce qui concerne la création d'un programme de baccalauréat en sciences infirmières.[6]

---

5. Ibid., pp. 2-3.

6. Lettre au COAU de M^me^ Judy Watts, infirmière autorisée, directrice générale, Registered Nurses' Association of Ontario, le 14 décembre 1989.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada a fait des commentaires plus élaborés:

> L'Association a commencé par examiner le contenu de la proposition et sa pertinence par rapport aux buts de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) en ce qui concerne l'éducation des infirmières et infirmiers. Nous sommes déçu de constater que ce programme ne répond pas aux aspirations professionnelles des infirmières et infirmiers cliniques. Comme vous le savez peut-être, après une étude importante, l'AIIC a déclaré publiquement au début des années 80 que les infirmières et infirmiers qui entreraient dans la profession en l'an 2000 devraient le faire par l'entremise d'un programme de baccalauréat en sciences infirmières. Ce besoin d'une éducation supérieure était fondé sur la complexité de plus en plus grande du système de soins de santé et la nécessité d'un programme d'enseignement qui contiendrait un élément important de sciences sociales et biologiques. Je crois que la Registered Nurses Association of Ontario a discuté de la possibilité d'un programme en sciences infirmières avec des représentants de l'Université York; cependant, il semble y avoir eu peu ou pas de consultations concernant la proposition que vous soumettez à notre examen.
>
> La catégorie de travailleurs qui seraient formés par ce programme n'est pas évidente, pas plus que le genre d'emploi pour lequel ils seraient formés. Un diplôme généraliste qui n'est pas assorti de compétences liées aux soins de la santé n'aide pas les étudiants à trouver un emploi et ne fait pas partie d'un plan de carrière. Nous craignons également que si ce cours est offert, les infirmières et infirmiers puissent le juger approprié pour constater plus tard que la qualification n'est pas reconnue dans les concours pour des postes plus élevés en soins de la santé.[7]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement a également soumis la proposition à l'Ontario Hospital Association (OHA) afin d'obtenir un point de vue plus global du besoin dans la société et de l'intérêt des étudiants. L'OHA a déclaré que le programme ne répondait pas à un besoin dans la société:

> Bien que de nombreux professionnels de la santé désirent obtenir un diplôme universitaire, rien ne prouve que le diplôme approprié est celui

---

7. Lettre au COAU de M^me^ Judith Oulton, directrice générale, Association des infirmières et infirmiers du Canada, le 15 décembre 1989, p. 1.

> proposé. Le programme de baccalauréat ordinaire en études en santé ne contribue en rien au règlement du problème de l'offre de professionnels de la santé par rapport aux besoins actuels de ce secteur d'activité.[8]

D'après les opinions exprimées par les principaux travailleurs à qui le programme est censé être destiné, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement considère que le programme ne répond pas à un besoin dans la société. Le Comité n'est pas convaincu que les professionnels de la santé qui seraient encouragés à s'inscrire en grand nombre à ce programme auraient une chance d'améliorer leur situation professionnelle. Même si nombre d'infirmières et infirmiers étaient attirés par le programme, le Comité n'est pas convaincu qu'il jetterait les bases d'un avancement professionnel.

Bien que le Comité ait reçu deux lettres d'appui envers le programme,[9] il remarque que les besoins dans la société exprimés dans ces lettres pourraient fort bien être satisfaits par le programme actuel de baccalauréat en études administratives, option administration des soins de santé, ou l'élément «études en santé» du programme de baccalauréat en études libérales.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement remarque également que les observations reçues du CUO relativement au programme font état de préoccupations concernant l'absence de débouchés pour les diplômés; le CUO a de plus indiqué que le programme ne devrait pas être perçu par les infirmières et infirmiers diplômés comme une solution de rechange viable à l'enseignement clinique et qu'il ne répondrait pas à l'exigence proposée par l'AIIC concernant l'entrée dans la profession, c'est-à-dire un baccalauréat en sciences infirmières, et que par conséquent il ne serait peut-être pas intéressant pour les infirmières et infirmiers.[10]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est d'avis que le programme de baccalauréat général en études en santé ne répond pas à un besoin dans la société.

7. Financement

Comme le programme ne remplit pas, de l'avis du Comité, tous les critères de financement du Conseil, le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil ontarien des affaires universitaires que:

---

8. Lettre de l'Ontario Hospital Association, le 18 janvier 1990.

9. Lettres du Collège canadien des directeurs des services de santé et du Centre médical Sunnybrook (fournies par l'Université York).

10. Conseil des Universités de l'Ontario, 14 novembre 1989.

l'effectif du programme de baccalauréat général en études en santé de l'Université York ne soit pas recommandé comme admissible au financement.

Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

89-X Financement des programmes d'études supérieures 1990-1991

1.0 Introduction

Dans le présent mémoire, le Conseil ontarien des affaires universitaires donne, comme d'habitude, ses recommandations annuelles sur le financement des programmes d'études supérieures nouveaux ou existants. Cette pratique a commencé dans le Mémoire consultatif 83-VIII.

Le processus d'approbation du financement des programmes d'études supérieures a été créé pour permettre au Conseil d'atteindre ces objectifs quant aux études de cycle supérieur en Ontario[1], pour donner aux établissements un rôle distinct et pour rationaliser le système universitaire. Le Conseil recommande le financement de nouveaux programmes en se basant sur les quatre critères expliqués dans le Mémoire consultatif 89-V.[2] En résumé, chaque programme doit passer une évaluation pédagogique rigoureuse, certifiée par le Conseil des Universités de l'Ontario, sans nécessiter de modifications; l'Université doit prouver qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour le programme; le programme doit se conformer aux buts, objectifs et avantages de l'établissement concerné et il doit faire partie du plan quinquennal de l'établissement sur les études supérieures; et, le Conseil doit juger que le programme est pertinent au système universitaire en Ontario.

Pour ce qui est des programmes existants, le Conseil se fie sur l'identification des programmes de faible qualité faite par le Conseil des Universités de l'Ontario, qui lui se base sur le processus d'évaluation périodique de l'Ontario Council on Graduate Studies. Le Conseil recommandera que le financement ne soit plus accordé aux programmes de qualité inacceptable.

Le Conseil recommande toujours une pondération pour chaque programmes d'études supérieures de niveau un. Tous les programmes d'études supérieures de niveau deux seront classés dans la catégorie 8 avec une pondération de 6 ou 2 par trimestre, comme indiqué dans le document du ministère Operating Formula Manual.

2.0 Nouveaux programmes d'études supérieures

Le Conseil a examiné les commentaires de son Comité consultatif sur les programmes d'enseignement pour ce qui est de l'admissibilité au financement des huit nouveaux programmes d'études supérieures suivants:

---

1. Voir Conseil ontarien des affaires universitaires, «Mémoire consultatif 89-V: Planification et financement des programmes d'études supérieures pour le troisième quinquennium, 1989-1990 à 1993-1994», p. 18.

2. Ibid., p. 25-26.

University of Guelph:

Maîtrise ès arts en arts dramatiques (M.A.) - Voir annexe A

Doctorat en philosophie, en mathématiques appliquées et en statistiques appliquées (Ph.D.) - Voir annexe B

Doctorat en philosophie, en géographie en évaluation des ressources rurales et en analyse environnementale (Ph.D.) - Voir annexe C

Doctorat en philosophie, en économie des ressources et de l'environnement (Ph.D.) - Voir annexe D

Université d'Ottawa:

Maîtrise en génie industriel (M.Eng.) - Voir annexe E

University of Toronto:

Maîtrise en informatique (M.Inf.) - Voir annexe F

Wilfrid Laurier University:

Doctorat en service social (D.Serv.Soc.) - Voir annexe G

Université York:

Maîtrise ès sciences en ordinatique (M.Sc.) - Voir annexe H

3.0 Recommandations

Les rapports présentés par le Conseil consultatif sur les programmes d'enseignement, indiquent clairement qu'il existe un important besoin dans la société de diplômés des programmes proposés pour l'admissibilité au financement, et le Conseil est convaincu qu'il existe des avantages pédagogiques dans les établissements concernés. Après avoir examiné les commentaires du Comité consultatif sur les programmes d'enseignement, et en tenant compte du contexte de la planification, le Conseil est certain que les programmes suggérés conviennent au développement du système universitaire en Ontario.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-60
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN ARTS DRAMATIQUES, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la maîtrise ès arts en arts dramatiques, University of Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 6, avec une pondération de 3 ou 1 par trimestre, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

COAU 89-61
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE EN MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET EN STATISTIQUES APPLIQUÉES, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif du doctorat en philosophie en mathématiques appliquées et en statistiques appliquées, University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991.

COAU 89-62
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE EN GÉOGRAPHIE EN ÉVALUATION DES RESSOURCES RURALES ET EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif du doctorat en philosophie en géographie en évaluation des ressources rurales et en analyse environnementale, University of Guelph compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991.

COAU 89-63
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE EN ÉCONOMIE DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITY OF GUELPH, EN 1990-1991

QUE, l'effectif du doctorat en philosophie en économie des ressources et de l'environnement, University of Guelph, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991.

COAU 89-64
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN GÉNIE INDUSTRIEL DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la maîtrise en génie industriel de l'Université d'Ottawa compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-

1991; le programme sera classé dans la catégorie 7, avec une pondération de 4 ou 1,333 par trimestre, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

COAU 89-65
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE EN INFORMATIQUE, UNIVERSITY OF TORONTO, EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la maîtrise en informatique, University of Toronto, compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 6, avec une pondération de 3 ou 1 par trimestre, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

COAU 89-66
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN SERVICE SOCIAL DE WILFRID LAURIER UNIVERSITY EN 1990-1991

QUE, l'effectif du doctorat en service social de Wilfrid Laurier University compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991.

COAU 89-67
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES EN ORDINATIQUE DE L'UNIVERSITÉ YORK EN 1990-1991

QUE, l'effectif de la maîtrise ès sciences en ordinatique de l'Université York compte comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991; le programme sera classé dans la catégorie 7, avec une pondération de 4 ou 1,333 par trimestre, tel qu'indiqué dans le guide Operating Formula Manual.

4.0 Programmes d'études supérieures existants

Le Conseil a examiné le rapport annuel du Conseil des Universités de l'Ontario/Ontario Council on Graduate Studies intitulé Report to the Ontario Council on University Affairs on Appraisal Results: 1988-1989. Ce rapport indique qu'un programme a été classé dans la catégorie NON APPROUVÉ (catégorie «d»): le doctorat en philosophie en génie industriel (Ph.D.), University of Windsor.

Comme le Conseil des Universités de l'Ontario a constaté que le programme n'est pas d'une qualité pédagogique acceptable, le Conseil recommande qu'il ne soit pas admissible au financement.

Le Conseil *fait donc la recommandation suivante à la ministre:*

COAU 89-68
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DE L'EFFECTIF DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE EN GÉNIE INDUSTRIEL, UNIVERSITY OF WINDSOR, EN 1990-1991

QUE, l'effectif du Ph.D. en génie industriel, University of Windsor, ne compte pas comme URB admissibles au financement à compter de 1990-1991.

Le président
H.V. Nelles

Le 16 février 1990

Annexe A

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en arts dramatiques (M.A.)
University of Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 25 juillet 1989, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en arts dramatiques. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 17 mars 1989, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies, et qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

La maîtrise en arts dramatiques, University of Guelph, est un programme d'un an mettant surtout l'accent sur les arts dramatiques et le théâtre canadiens et comportant un volet sur les arts dramatiques et le théâtre des XIX[e] et XX[e] siècles.

Le besoin de ce programme dans la société semble très grand comme le prouvent les nombreuses lettres reçues des troupes de théâtre et des professionnels locaux et régionaux.

Un représentant du projet «Elgin and Wintergarden Theatre» de Toronto a déclaré que le programme proposé répondrait à une demande pour la recherche d'érudition:

> Mon expérience me montre qu'il existe une demande croissante pour la recherche et les études d'érudition en arts dramatiques au Canada, et qu'il est impératif qu'il existe un programme de qualité en Ontario pour concurrencer celui de M.A. en arts dramatiques de University of Toronto. University of Guelph est un choix idéal parce qu'elle possède les ressources nécessaires et aussi à cause de son théâtre...[1]

---

1. Lettre de Janis Barlow, directrice de projet, The Elgin and Wintergarden Project, le 11 juillet 1989.

D'autres pensent que le programme servira à préserver et à faire comprendre notre culture:

> Au cours des vingt dernières années, de plus en plus de gens se sont intéressés à la culture, dans tout le pays en général et surtout dans notre province. Nous n'avons compris l'importance de la documenter et de l'analyser que récemment. Je crois que ce programme sera très utile en ce sens.[2]

M. Christopher Newton, du Shaw Festival, fait remarquer que University of Guelph entretient déjà des liens étroits avec l'industrie, ce qui facilitera l'interprétation et l'évaluation du théâtre canadien:

> Le Département d'arts dramatiques de University of Guelph entretient des liens étroits avec le théâtre professionnel au Canada, ce qu'aucun autre Département n'a pu accomplir avec autant d'enthousiasme et à une telle échelle. Le théâtre professionnel a besoin d'érudits tout comme il a besoin d'artisans. Les interprétations doivent elles-mêmes être interprétées et évaluées afin d'atteindre les buts à long terme du théâtre.[3]

Le directeur du programme d'arts dramatiques et de théâtre de l'Université McGill pense que le programme proposé ouvrira la porte à de nombreuses personnes qui veulent étudier les arts dramatiques au Canada:

> Il existe,... trop peu de programmes d'arts dramatiques au Canada: après avoir suggéré à nos diplômés d'arts dramatiques de poursuivre leurs études à Toronto ou à UBC, il est difficile de leur faire d'autres suggestions, à moins qu'ils veuillent étudier en Europe ou aux États-Unis.[4]

Un grand nombre d'autres lettres donnant leur appui au programme indiquent aussi qu'il existe suffisamment de possibilité d'emplois pour des diplômés de ce programme dans les arts d'interprétation, s'ils ne choisissent pas de faire des études de doctorat pour enseigner à l'Université. Les étudiants devraient pouvoir se trouver des emplois comme professeurs, recherchistes, critiques, dramaturges, administrateurs dans le domaine des arts, consultant en éducation, agents de publicité, régisseurs, directeurs littéraires, directeurs artistiques, dessinateurs,

---

2. Lettre de M. Don Rubin, directeur exécutif, World Encyclopedia of Contemporary Theatre, le 12 juillet 1989.

3. Lettre de M. Christopher Newton, Shaw Festival Theatre Foundation, automne 1989.

4. Lettre de M. Denis Salter, directeur du programme d'arts dramatiques et de théâtre de l'Université McGill, le 7 juillet 1989.

acteurs ou même directeurs.

University of Guelph indique que le programme n'est pas une répétition de la maîtrise en beaux-arts de l'Université York ou de la M.A. en arts dramatiques de University of Toronto.

Un représentant de l'Université York a fait savoir que le programme de University of Guelph est unique et qu'il répondra à un besoin spécial[5] en ajoutant que

> le programme d'études supérieures de l'Université York est orienté vers la pratique du théâtre (contrairement aux études en arts dramatiques), et vise un apprentissage poussé comme acteur, directeur, auteur de pièces, etc. Le programme de University of Toronto se rapproche plus de celui de Guelph, mais il y a des différences importantes. La plus importante d'entre elles est l'accent mis sur les arts dramatiques et le théâtre canadiens. University of Guelph peut s'enorgueillir d'une faculté de cycle supérieur très bien cotée au Canada et d'un superbe centre d'archives qui la placent dans une catégorie à part pour l'étude du théâtre canadien.[6]

M. Léonard E. Doucette du Département de français du Centre d'études supérieures en arts dramatiques, University of Toronto, nous dit lui aussi que le programme est unique:

> J'ai examiné avec beaucoup d'intérêt les descriptions de cours et les objectifs généraux du programme en question... Ce nouveau programme est unique et très bien conçu. Il répondra à une besoin fondamental de la société: la conservation, l'analyse éclairée et l'enseignement d'un élément intégral de la culture de cette province et de ce pays. Tout en se conformant aux normes classiques des études supérieures, il répondra à ce besoin d'une façon nouvelle et stimulante.[7]

L'engagement de University of Toronto envers le théâtre canadien est en fait assez limité. Le Centre d'études supérieures en arts dramatiques indique que l'accent est mis sur les études de doctorat, et que la maîtrise sert plutôt de tremplin à des études de troisième cycle.[8]

---

5. Lettre de M. Hersh Zeifman, Département d'anglais, Université York (non datée).

6. Ibid.

7. Lettre de M. Léonard E. Doucette, professeur, Département de français du Centre d'études supérieures en arts dramatiques, University of Toronto, le 14 juillet 1989.

8. Lettre de M. Ronald Bryden, directeur, Centre d'études supérieures en arts dramatiques, University of Toronto, le 6 juin 1989, p. 1.

La demande pour le programme semble assez forte. L'objectif de six étudiants à l'automne 1989 a été atteint en faisant très peu de publicité pour le programme. University of Guelph ne prévoit pas avoir de difficulté à avoir un effectif de 12 étudiants à l'automne 1990, et un effectif à un niveau constant de 15 étudiants en 1991.

L'Université indique que la demande viendra principalement des diplômés du premier cycle, surtout des étudiants du bac. spécialisé en arts dramatiques de University of Guelph.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande pour le programme proposé.

3. Pertinence avec les buts, objectifs et avantages

University of Guelph offre un programme de premier cycle en arts dramatiques depuis 1967, et a mis en place un Département d'arts dramatiques en 1973, qui offre des baccalauréats généraux ou spécialisés. Le programme et basé sur ces avantages et fait partie du plan quinquennal depuis 1987. L'Université possède divers avantages comme une importante collection d'écrits de Bernard Shaw, ce qui en fait l'endroit idéal pour offrir un tel programme. Dans les lettres reçues pour appuyer le programme, il a souvent été question de ces avantages spéciaux. Par exemple, une lettre de M[me] Bessai de University of l'Alberta, portait précisément sur les avantages pédagogiques et de la recherche en arts dramatiques de University of Guelph:

> En tant que spécialiste en histoire des arts dramatiques et du théâtre d'une autre région du Canada... j'ai maintes fois été surprise par l'érudition de ce Département.
>
> ... (ils ont participé) à la collecte assidue des archives des théâtres dominants et alternatifs, actuels ou passés... Je suis en mesure d'apprécier tous les efforts de University of Guelph en termes de conservation et d'accessibilité à ces documents importants; l'état actuel de la collection sur le théâtre canadien attirera sans aucun doute d'autres déposants. L'utilité de ces documents sur le plan de la recherche en maîtrise est inestimable. Il n'est pas nécessaire de répéter à quel point le théâtre et les arts dramatiques canadiens sont devenus sérieux et importants dans les études universitaires au cours des dernières années. À mon avis, les étudiants sont de plus en plus conscients des possibilités de recherche féconde dans ces domaines.[9]

M[me] Bessai continue en faisant remarquer les nominations de «jeunes professeurs ayant une excellente réputation au Canada pour l'enseignement, l'obtention de bourses et la préparation de documents», pour venir compléter le groupe de professeurs plus âgés travaillant dans les Départements d'arts

---

9. Lettre de M[me] Diane E. Bessai, professeur d'anglais, University of Alberta, le 10 juillet 1989.

dramatiques et d'anglais, ainsi que les nombreux projets de publication sur les arts dramatiques et le théâtre émergeant de University of Guelph.[10]

En outre, le directeur exécutif du Playwrights Union of Canada déclare:

> Il n'existe pas d'environnement universitaire plus riche en ressources et plus propice à la recherche que University of Guelph, où il possible de travailler avec des professionnels.[11]

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de maîtrise en arts dramatiques, qui met l'accent sur les arts dramatiques et le théâtre canadiens, est pertinent avec les buts, objectifs et avantages de University of Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

> *l'effectif du programme de maîtrise ès arts en arts dramatiques, University of Guelph, soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1989

---

10. Ibid.

11. Lettre de M. Gay Revell, directeur exécutif, Playwrights Union of Canada, juillet 1989.

Annexe B

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en philosophie en mathématiques appliquées et statistiques appliquées (Ph.D.) University of Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 25 juillet 1989, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en philosophie en mathématiques appliquées et statistiques appliquées. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 19 mai 1989, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies, et qu'au moment de l'évaluation, il ne nécessitait aucune modification.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

University of Guelph indique que le but du programme est «d'offrir des possibilités de recherche de pointe dans les domaines des mathématiques appliquées et des statistiques appliquées, y compris l'interaction entre les deux.»[1] En mathématiques appliquées, les domaines de spécialisation comprennent les systèmes dynamiques, la biologie mathématique, l'analyse numérique et la recherche opérationnelle. Les domaines importants de spécialisation en statistiques appliquées sont les modèles linéaires et non linéaires, l'analyse de survie, l'essai de durée et la fiabilité, et l'essai biologique. La recherche portera sur des situations réelles qui peuvent survenir dans un contexte biologique ou en science vétérinaire.

University of Guelph ajoute que l'utilisation des mathématiques appliquées et des statistiques appliquées a grandement augmenté en agriculture, en biologie, en physique, en chimie, en génie et en médecine. L'intérêt de plus en plus grand porté envers la biotechnologie et la toxicologie donne un caractère plus important aux

---

1. University of Guelph, Collège des sciences physiques et Faculté des études supérieures, Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Mathematics and Applied Statistics: request for Formula Funding Support, le 21 juillet 1989, p. 3.

mathématiques appliquées et statistiques appliquées.

Le Centre de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG) prévoit que ce besoin continuera à augmenter. L'Université souligne à ce sujet le rapport du CRSNG Ten Years to 2000: A Strategy Document dans lequel il est dit:

> ... au début des années 1990, il y aura une forte augmentation de la demande dans les deux secteurs pour des diplômés de doctorat en science et en génie. Cette augmentation signifie que les trois secteurs de la recherche - l'industrie, les universités et le gouvernement, tenteront d'attirer en même temps un petit nombre de personnes très qualifiées.[2]

L'Université pense que son programme parviendra à former des diplômés pouvant répondre à ce besoin.

Elle pense aussi que les retraites au sein du corps professoral créeront d'autres possibilités d'emploi pour les diplômés. L'âge des professeurs dans les Facultés de mathématiques des universités permet de constater qu'au cours des cinq prochaines années, les retraites forceront l'embauche de nouveaux professeurs plus jeunes dans cette discipline. D'après les statistiques fournies par University of Guelph, basées sur les postes de professeurs titulaires offerts dans le Bulletin de l'ACPU de septembre 1988 à juin 1989, déjà plus de la moitié des postes offerts en mathématiques sont dans le domaines des mathématiques appliquées (41 %) et des statistiques appliquées (17 %).

Une autre preuve du besoin de diplômés est le recours aux services de la Clinique de mathématiques et de statistiques du Département, un projet de coopération unique entre l'Université et l'industrie, mis sur pied en 1981. La Clinique obtient des contrats avec des industries, des commerces ou le gouvernement sur des sujets portant sur des études théoriques impliquant des modèles mathématiques ou statistiques. La Clinique permet à des étudiants de doctorat de résoudre des problèmes pour leur thèse. Le service de consultation statistique de la Clinique emploie des étudiants diplômés en statistiques, et leur permet d'acquérir une expérience pratique dans le cadre d'un cours de consultation.[3]

Le Comité s'est vu présenter de nombreux exemples de postes au sein du gouvernement ou de l'industrie qui exigent l'expertise de diplômés de doctorat en mathématiques appliquées ou statistiques appliquées.[4] Les commentaires de Whiteshell Research, du Manitoba, font état du besoin pour un tel programme ;

> ... un élément principal de nos travaux de recherche et de développement consiste à utiliser les mathématiques pour faire des

---

2. University of Guelph, Revised: Doctor of Philosophy (PhD) in Applied Mathematics and Applied Statistics - Request for Formula Funding Support, le 14 novembre 1989, p. 9.

3. Ibid., p. 10.

4. Ibid., Annexe B «Employment Demand in Industry and Government».

> calculs, des modèles et des analyses compliqués de différents problèmes scientifiques et de construction. Des millions de dollars seront investis en recherche et développement au cours de la prochaine décennie et même plus, dans le domaine des mathématiques appliquées et les résultats des recherches pourraient avoir des incidences marquantes sur notre avenir...
>
> Jusqu'à présent, nos spécialistes de simulation par modèle ont acquis leurs connaissances en mathématiques à partir de leurs diverses formations en sciences ou génie. Votre doctorat est nouveau et unique, en autant que je sache, et permet d'acquérir de l'expérience dès le commencement, en participant à des travaux pratiques et en étudiant les questions à fond. Vos diplômés seront un atout pour l'industrie. J'espère que certains d'entre eux viendront travailler pour AECL.[5]

Bien qu'il existe cinq autres programmes de doctorat en mathématiques/statistiques dans les Universités de l'Ontario, il semble que le programme de University of Guelph soit unique à plusieurs points de vue, si l'on se fie aux réunions entre l'Université et des représentants des autres programmes ainsi que sur les consultation du Comité avec ces Départements. Nulle part ailleurs ne trouve-t-on un lien aussi étroit entre les mathématiques/statistiques et les sciences de la vie, les sciences biologiques ou les sciences vétérinaires, sauf à University of Toronto qui oeuvre dans le domaine des sciences médicales, ce qui n'est donc pas une répétition du programme de Guelph. Puisque l'Université a assuré au Comité qu'elle insistera sur les aspects uniques du programme, le Comité est confiant que le nombre de diplômés du doctorat en mathématiques appliquées et en statistiques appliquées augmentera pour répondre au besoin dans la société dont il a été question.

La demande des étudiants pour ce programme semble importante. University of Guelph a reçu plus de 55 demandes concernant le programme avant même qu'il soit rendu public. Elle a aussi reçu de nombreuses demandes d'inscription pour 1990, et comme pour des programmes de doctorat d'autres universités, un grand nombre des demandes proviennent d'étudiants étrangers, plus particulièrement de la Chine. Les données sur les inscriptions pour les programmes de doctorat en mathématiques et en statistiques indiquent une hausse de 26 % de 1983 à 1987.[6]

Les quatre premiers étudiants se sont inscrits au programme de Guelph à l'automne 1989 (3 à plein temps et 1 à temps partiel). Ce sont tous des Canadiens ou des immigrants reçus. L'Université prévoit que trois à quatre nouveaux étudiants s'inscriront par année, ce qui donnera un effectif à un niveau constant de huit à douze étudiants. Comme la demande pour le programme est assez forte, l'Université

---

5. Lettre de M. Michael Tomlinson, B.Sc., FCIC, directeur du bureau du développement commercial, Whiteshell Research, Pinawa, Manitoba, le 24 octobre 1989, p. 1-2.

6. Conseil des Universités de l'Ontario, Ontario Council on Graduate Studies, Macroindicator Data, 1987-88.

ne s'attend pas à avoir de problèmes à atteindre ces objectifs.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société pour ce programme et que la demande des étudiants sera suffisante.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

Le Comité consultatif remarque que University of Guelph possède les installations et ressources nécessaires pour offrir ce programme, et qu'elle présente des avantages connexes dans le domaine des mathématiques appliquées et des statistiques appliquées. Le Comité note aussi que l'Université possède un équipement informatique des plus modernes par rapport à d'autres départements semblables.[7]

Le Comité remarque que l'accent mis sur les sciences de la vie est très pertinent si l'on considère les avantages de l'Université en recherche biologique, médecine vétérinaire, agriculture, hôtellerie et restauration, études sur la consommation, toxicologie, études des ressources en terrains, aménagement paysager.

University of Guelph offre une maîtrise en mathématiques appliquées et statistiques appliquées depuis 1968. Le programme a été classé dans la catégorie «bonne qualité» par l'Ontario Council on Graduate Studies en 1988.

L'Université possède aussi une Clinique de mathématiques et de statistiques qui obtient des contrats de l'industrie, des commerces et du gouvernement, pour des études théoriques à l'aide de modèles mathématiques ou statistiques.

Le programme est pertinent avec l'accent que met l'Université sur la recherche appliquée, et il fait partie du plan quinquennal depuis 1988.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de University of Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

> *l'effectif du programme de doctorat en philosophie en mathématiques appliquées et statistiques appliquées, University of Guelph, soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

---

7. University of Guelph, op. cit., p. 11.

Annexe C

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en philosophie en géographie (Ph.D.) en évaluation des ressources rurales et analyse environnementale University of Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 21 juin 1988, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en philosophie en géographie dans les domaines de l'évaluation des ressources rurales et de l'analyse environnementale. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 22 avril 1988, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies. Le Comité remarque que l'Ontario Council on Graduate Studies exige un rapport sur le développement du programme au plus tard le 1er janvier 1991.

Le Comité a examiné les exigences du rapport[1] avec l'Université et il est convaincu que le programme se conforme au premier critère.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme de Ph.D. proposé en géographie se limite au champ de l'évaluation des ressources rurales et de l'analyse environnementale. Dans ces champs, il existe trois domaines de spécialisation: ressources biophysiques, ressources socio-économiques rurales et évaluation des ressources. Le programme est une suite logique au programme de maîtrise.

Le thème commun de ce programme est l'accent mis sur l'intégration et l'estimation appliquées à l'évaluation de systèmes biophysiques en fonction de systèmes socio-économiques, et l'évaluation de phénomènes socio-économiques en

---

1. Lettre du 21 mars 1988 de M. Maurice Yeates, vice-président exécutif, OCGS à M. D.P. Ormrod, doyen de la Faculté des études supérieures, University of Guelph.

fonction de processus biophysiques.[2]

Les documents présentés par University of Guelph indiquent que les universités, les organismes publics et les compagnies privées ont présentement des postes à combler qui conviendraient aux qualifications des diplômés du programme proposé. Des postes ont récemment été offerts en Ontario et au Québec pour des professeurs au sein de départements de géographie, pour des analystes à Environnement Canada, à l'ACDI, à Statistique Canada et au National Center for Atmospheric Research au Colorado.

L'expérience de University of Guelph avec le recrutement direct et personnel sur le campus, permet de croire qu'il existe une demande dans le secteur privé pour du personnel ayant une formation poussée en gestion et analyse des ressources. L'Université ajoute que le besoin d'expertise sur les questions de ressources et d'environnement visant l'intégration n'a été admis que récemment par l'entreprise privée, ce qui porte à penser que le besoin ira en grandissant.

Cependant, l'Université croit que la demande la plus importante hors du secteur universitaire continuera à venir du gouvernement et d'agences relatives au gouvernement, où le besoin de traiter de questions de ressources et d'environnement existe depuis longtemps.

À l'origine, il semble que certains aspects du programme proposé étaient une répétition de programmes existants offerts par les Universités de Toronto, Ottawa, Western Ontario et Waterloo. Pour cette raison, en juin 1989, University of Guelph a rencontré les directeurs et responsables des Départements de géographie de ces Universités pour déterminer si le programme était unique ou non, et s'il risquait de mettre en jeu la viabilité des programmes existants.

Après discussion, il s'est avéré que la répétition entre le programme proposé et les programmes existants était minime[3], et que University of Guelph possède des avantages dans certains sous-domaines par rapport aux programmes existants[4], ou que le programme était unique sur certains points par rapport aux autres programmes.[5] University of Guelph nous apprend «qu'aucun des Départements consultés n'a indiqué un problème de capacité, et qu'aucun ne prévoit de baisse de son effectif à cause du programme de Ph.D. de Guelph.»

La demande des étudiants pour le programme semble forte. Pour l'année 1989-1990, l'Université a reçu 38 demandes sérieuses (de 14 Canadiens et de 24 étrangers). Dix-neuf d'entre eux ont fait une demande d'inscription (7 Canadiens et 12 étrangers). Cinq étudiants ont été accepté dans le programme (tous

---

2. University of Guelph, Faculté des études supérieures et Département de géographie, Collège de sciences sociales, PhD Program Geography in Rural Resource Evaluation and Environmental Analysis: Request for Formula Funding Support, le 21 juin 1988, p. 3.

3. Commentaires des Universités de Toronto, de Waterloo, de Western Ontario et d'Ottawa.

4. Commentaires de University of Toronto.

5. Commentaires des Universités de Waterloo, de Western Ontario et d'Ottawa.

Canadiens).[6] L'Université prévoit un taux d'admission à un niveau constant de trois à quatre étudiants par année et un effectif à un niveau constant de huit à douze étudiants.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société et une demande des étudiants pour le programme proposé.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

La mise en place du programme proposé de Ph.D. en géographie en évaluation des ressources rurales et analyse environnementale est pertinente avec les buts et objectifs de University of Guelph, surtout parce qu'elle offre des programmes relatifs à l'intendance des ressources naturelles au Canada ainsi qu'à la préservation et à la gestion efficace des ressources du pays.[7]

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'Université depuis 1986.

University of Guelph a basé ce programme sur l'expertise de la Faculté et ses avantages en recherche. Le programme bénéficie des liens avec les programmes d'études supérieures en sciences des sols, agrométéorologie, économie rurale, économique et sociologie rurale et avec des centres comme le Centre pour la conservation du sol et de l'eau, et le nouveau programme en intendance des terres et l'École de planification rurale et de développement.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de University of Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

> *l'effectif du programme de doctorat en philosophie en géographie en évaluation des ressources rurales et analyse environnementale, University of Guelph, soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

---

6. University of Guelph, Réponse à la lettre du CCAU du 22 mars 1989, p. 5.

7. University of Guelph, op. cit., le 21 juin 1988, p. 6.

Annexe D

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en philosophie en économie des ressources et de l'environnement (Ph.D.) University of Guelph

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 26 juillet 1989, University of Guelph a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en philosophie en économie des ressources et de l'environnement. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 16 juin 1989, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies, et qu'au moment de l'évaluation, aucune modification n'était nécessaire.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé est basé sur un programme de Ph.D. existant en économie et commerce ruraux. Le programme proposé se base sur le programme d'économie des ressources et ajoute une spécialisation en économie de l'environnement. L'objectif du programme est de donner aux étudiants une formation en théorie et en méthodes quantitatives, comparables aux autres programmes de Ph.D. tout en se spécialisant en économie des ressources et de l'environnement, un programme unique en Ontario.[1] Les sujets d'études obligatoires comprennent la théorie de l'économique, l'économie des ressources et de l'environnement, les méthodes quantitatives et la préparation d'une thèse.

University of Guelph pense que son programme formera des diplômés qui répondront «au besoin de professionnels qui comprennent la nature de l'activité

---

1. University of Guelph, Collège d'agriculture d'Ontario, Collège des sciences sociales et Faculté des études supérieures, Doctor of Philosophy (PhD) in Resource and Environmental Economics, Request for Formula Funding Support, le 26 juillet 1989, p. 4.

économique et le milieu physique/biologique où elle prend place».[2] Les diplômés pourront travailler pour des entreprises du secteur des ressources où des entreprises dont les activités ont un impact sur l'environnement, pour des organismes de réglementation et dans les études supérieures ou la recherche. Ils pourraient aussi travailler pour des organismes gouvernementaux. Ils répondraient en outre à un besoin dans la société de professeurs et de chercheurs dans le domaine de l'économie des ressources et de l'environnement.

Un sondage à vaste échelle effectué par University of Guelph a permis de découvrir ce qui suit:

(i) Il existe un marché important et en pleine croissance pour les économistes en ressources et en environnement.

(ii) Certains de ces économistes, travaillant présentement au Canada, ont été formés à l'étranger.

(iii) Le programme proposé répondrait aux exigences de l'industrie et du gouvernement.[3]

Le Comité s'est vu présenter des lettres justifiant le besoin dans la société pour un tel programme. Les lettres provenaient de divers organismes comme Ressources Petro-Canada, Hydro Terre-Neuve et Labrador, Service canadien des forêts, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Deux étudiants se sont inscrits au programme à l'automne 1989. University of Guelph prévoit un effectif total de quatre étudiants en 1990, six en 1991, huit en 1992 et un effectif à un niveau constant de dix étudiants en 1993. Elle ajoute que la demande pour le programme viendra surtout d'étudiants ayant obtenu leurs diplômes récemment, bien que certains professionnels peuvent s'intéresser au programme pour parfaire leurs qualifications.

L'Université ne pense pas avoir de problèmes à atteindre ses objectifs d'effectif parce que le programme et unique.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société et une demande des étudiants pour ce programme.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

University of Guelph offre une maîtrise ès arts en économique depuis vingt ans et le programme est classé dans la catégorie «bonne qualité» par l'Ontario Council on Graduate Studies en 1988. Les professeurs du Département d'économique ont aussi supervisé les travaux de doctorat en théorie économique des programmes de Ph.D. en économie et commerce ruraux.

---

2. Ibid., p. 7.

3. Ibid., p. 8.

Le programme cadre bien avec les buts et objectifs de University of Guelph, qui comprennent «l'intendance de nos ressources», et son mandat dans les secteurs de l'agriculture, de la biologie et des sciences physiques.

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'Université depuis 1987.

Le Comité remarque que de nouveaux professeurs ont été récemment affectés au programme et que la bibliothèque et les ressources de la Faculté sont déjà en place.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme d'économie des ressources et de l'environnement est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de University of Guelph.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

l'effectif du programme de doctorat en philosophie en économie des ressources et de l'environnement, University of Guelph, soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 11 décembre 1989

Annexe E

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en génie industriel (M.Eng.)
Université d'Ottawa

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 28 juin 1989, l'Université d'Ottawa a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en génie industriel. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 16 septembre 1988, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies, et qu'au moment de l'évaluation, aucune modification n'était nécessaire.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le programme proposé est né d'un programme existant en génie industriel offert à l'Université d'Ottawa depuis 1981. Le programme de M.Eng. s'adresse surtout aux ingénieurs et scientifiques industriels détenant un emploi qui ont la possibilité d'étudier à temps partiel. Toutefois, les étudiants à plein temps peuvent être acceptés dépendant de leurs besoins en fonction de leur carrière.

Le programme compte 36 crédits ou 12 cours et il est possible de participer à un projet de recherche comptant pour 6 crédits. Il n'y a pas de programme de formation obligatoire. Les cours obligatoires sont l'introduction au génie industriel, l'organisation industrielle, le comportement organisationnel, le marketing, la comptabilité: approche de gestion et théorie appliquée de la fiabilité. Les cours au choix peuvent être dans les domaines de la gestion de la production, de la gestion de la recherche et du développement ou de la gestion par les systèmes.

Le programme a été conçu spécialement pour les ingénieurs désireux d'acquérir une formation en gestion sans devoir suivre un programme de M.B.A. Le programme de génie industriel offrira une formation en gestion technique plutôt qu'une formation en gestion générale, et répondra aux besoins régionaux de gestionnaires techniques à cause de la croissance des entreprises de haute technologie impliquées dans la recherche appliquée, le développement et la fabrication.

Il s'agirait du premier programme bilingue du genre au Canada. L'Université d'Ottawa sera la seule université ontarienne à offrir des études supérieures en génie industriel pour répondre aux besoins des entreprises de haute technologie impliquées dans la recherche appliquée, le développement et la fabrication.

La demande des étudiants pour le programme devrait être forte. L'effectif à un niveau constant devrait atteindre 50 étudiants par année. L'Université a remis au Comité de nombreuses lettres d'étudiants actuellement inscrits au programme d'études supérieures en génie industriel, faisant part de leur intérêt pour le programme.

Le Comité a aussi pu consulter une foule de lettres provenant d'autres personnes, de l'industrie privé et d'organismes du gouvernement de la région d'Ottawa, justifiant le besoin du programme.

Une personne travaillant dans la secteur public a écrit:

> Il serait trop long d'énumérer tous les avantages d'un tel programme pour la région de la capitale nationale. Non seulement le secteur privé pourrait-il en bénéficier, mais aussi le Département de la Défense nationale qui garde toutes ses ressources importantes en génie à Ottawa... il y a plus de 500 ingénieurs dans ces secteurs qui ne demandent rien d'autre que de continuer leurs études, sans compter les postes offerts aux diplômés d'études supérieures au sein du Département.[1]

Les commentaires suivants de Cornwall Electric sont partagés de nombreuses autres entreprises:

> Il existe un besoin réel en Ontario pour une formation poussée dans un domaine spécialisé comme le génie industriel. Comme le monde se tourne de plus en plus vers la technologie de pointe, il faut former une nouvelle génération de gestionnaires qui comprennent la technologie de demain... Les cours du soir en génie industriel, en conjonction avec une formation pratique, sont un moyen idéal de répondre à ce besoin. Les universités s'occupe de l'aspect théorique et les entreprises de l'aspect pratique. Cornwall Engineering encouragera ses ingénieurs à suivre des études supérieures en gestion.[2]

D'autres lettres faisant état du besoin dans la société pour un tel programme ont été envoyées par Northern Telecom Electronics Limited, JOMITEK, Approvisionnements et Services Canada, le Conseil national de recherches - Division des services aux industries, le ministère de la Défense nationale, la Commission hydro-électrique de la ville de Nepean, ELMA Engineering Services Ltd., Hovey Industries Ltd., Leigh Instruments Limited, Transports Canada, Énergie

---

1. Lettre du capitaine Marian Miszkiel, Gloucester (Ontario), avril 1987.

2. Lettre de G.R. Fairweather, vice-président et directeur général de Cornwall Electric, le 10 avril 1987.

atomique du Canada Limitée, Communications Computer and People Company et Bell Canada - division de génie de l'entreprise (technologie du réseau).

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin réel dans la société et une demande des étudiants pour le programme de génie industriel proposé par l'Université d'Ottawa.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

Le programme en question est un des plus importants programme de génie industriel au Canada en termes de taille. Le programme a été offert pour Énergie atomique du Canada Limitée à Chalk River pendant trois ans. D'autres cours ont aussi été offerts à Kanata à la demande de plusieurs grands fabricants. Le programme proposé bénéficie de l'expérience et de l'appui régional obtenus par le programme existant.

Le programme de génie industriel obtient le soutien de la Faculté d'administration et de la Faculté de génie à l'Université d'Ottawa ainsi que de leurs 130 professeurs à plein temps.

L'Université d'Ottawa possède des avantages importants dans les domaines suivants: administration des affaires, sciences des systèmes, génie mécanique (robotique, automatisation et fabrication), conception de maisons et de centres d'innovation, en plus d'autres avantages en administration au niveau de la maîtrise et en génie au niveau du doctorat.

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'Université depuis 1984.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de M.Eng. en génie industriel est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de l'Université d'Ottawa.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

l'effectif du programme de maîtrise ès arts en génie industriel de l'Université d'Ottawa soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

Annexe F

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en informatique (M.Inf.)
University of Toronto

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 14 décembre 1988, University of Toronto a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en informatique. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 1er février 1988, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies. Le Comité remarque que l'Ontario Council on Graduate Studies avait exigé la présentation d'un rapport sur le développement du programme au plus tard le 30 septembre 1990.

Le Comité a examiné les exigences du rapport[1] avec l'Université et il est convaincu que le programme se conforme au premier critère.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

La maîtrise en informatique est offerte pour les études à plein temps ou à temps partiel. Elle se compose de quatre cours complets et d'un projet de recherche et nécessite normalement douze mois d'études à plein temps. University of Toronto indique que l'informatique est un domaine interdisciplinaire portant sur la nature de l'information et sur la façon de la créer, de la gérer et d'y accéder, surtout grâce à l'utilisation de l'ordinateur.[2] Ce programme unique combinera la connaissance de l'ordinatique et des technologies de communication, en mettant l'accent sur le contenu des systèmes d'information, et sur les besoins et comportements des utilisateurs de systèmes d'information. L'Université ajoute que le seul autre

---

1. Lettre du 19 janvier 1988 de M. Maurice Yeates, vice-président exécutif, OCGS, à Mme Rose Sheinin, vice-doyenne, École des études supérieures, University of Toronto.

2. University of Toronto, Faculté de bibliothéconomie et d'informatique, calendrier 1988-1989, p. 21.

programme du genre en Amérique du Nord est celui de University of Pittsburgh.[3]

Les diplômés pourront concevoir et gérer des bases de données, concevoir des logiciels pour la recherche d'information, concevoir et donner la formation et le service aux usagers, faire la mise en marché des produits et services d'information et gérer les services et systèmes d'information.

L'Université explique que le besoin de ce programme est né de l'émergence d'une «société de l'information» où l'ordinateur, la gestion de l'information et le comportement humain sont intimement liés. Le Comité a reçu plusieurs preuves indiquant que la demande pour ce programme est forte.

Par exemple, Micromedia Limited a fait savoir qu'elle a besoin de professionnels ayant des aptitudes précises dans certains domaines comme la conception, la gestion, la publication et la distribution de bases de données; les techniques de recherche de l'information; les technologies de l'information; et l'aide aux usagers; jusqu'à maintenant, aucun programme complet n'offrait une telle formation.

Micromedia conclut sa lettre en disant:

> Il est très encourageant que ce programme de maîtrise donne maintenant la possibilité aux personnes conscientes de l'importance de l'informatique, d'acquérir une bonne formation dans ce domaine.[4]

Des organismes comme la Gendarmerie royale du Canada nous ont dit:

> Le programme proposé... semble combler une lacune des programmes contemporains d'informatique, en considérant la technologie et la gestion de l'information comme des éléments du même domaine... Je crois personnellement que les diplômés de ce programme seront très en demande au cours des années 90, aussi bien au sein du gouvernement que de l'entreprise privée.[5]

Un représentant d'Imperial Oil Limited nous a envoyé les commentaires suivants:

> ... notre compagnie a entrepris des efforts de taille pour mettre au point des systèmes de gestion de l'information d'envergure pour rester concurrentiel pendant les années 90... il semble évident... que nous aurons besoin de nouveaux professionnels pour nous aider à gérer plus efficacement nos données et nos informations... Nous prévoyons avoir

---

3. University of Toronto, Request for funding eligibility, Master of Information Science Program, 14 décembre 1988, p. 4.

4. Lettre de Ulla de Stricker, directeur, Communications, Micromedia Limited, Toronto (Ontario), le 8 décembre 1989.

5. Lettre de P.M. McLellan, Commissaire adjoint, Directeur de l'informatique, le 5 décembre 1989.

> besoin d'un nombre croissant de ces professionnels pour continuer à nous aider à mesure que la compagnie grandit.
>
> Le programme de maîtrise de la Faculté est unique et conçu de façon à préparer les diplômés à devenir des chefs de file des systèmes d'information dans des entreprises comme la nôtre. Nous sommes contents de voir que l'Université a pris soin de s'intéresser à un secteur de plus en plus en demande dans l'industrie.[6]

Geac, une importante compagnie canadienne qui fournit des systèmes d'automatisation des bibliothèques dans dix-huit pays a indiqué:

> L'importance du marché de l'automatisation des bibliothèques, et l'étendue et la complexité des applications continuent de croître, et le besoin pour de tels spécialistes est loin d'être comblé... Au cours de la prochaine décennie, de plus en plus d'entreprises auront besoin d'un spécialiste ayant autant de connaissances en ordinatique qu'en informatique. Dans certains pays, les implications économiques et sociales de l'informatique sont des questions d'importance stratégique. Nous croyons que ce programme permettra au Canada de relever le défi de l'informatique...[7]

L'Université a aussi reçu d'autres lettres justifiant le besoin du programme dans la société de la part de La Baie; du vice-doyen de Queen's University (études), Faculté des arts et des sciences; de la Graduate School of Library and Information Science, University of California, Los Angeles; de Bell Northern Research; de International Thomson Information Inc.; du Online Computer Library Center; du Globe and Mail; de I.P. Sharp Associates, qui a fait un don de 25 000 $ au programme comme fonds pour le «Ian P. Sharp Lectureship on Information Science»; et de l'Association canadienne des entreprises de services (CADAPSO).

Au nom de l'industrie canadienne de l'information, CADAPSO donne son appui au programme de maîtrise, en précisant que «ce cours est d'une importance cruciale au bien-être de l'économie canadienne parce qu'il renforce un élément critique de la gestion de l'information et de la technologie.»

CADAPSO ajoute:

> à chaque année, la demande de diplômés augmente dans ce domaine, non seulement dans l'industrie de l'information mais dans toute la société. De plus en plus, des entreprises de toutes sortes deviennent

---

6. Lettre de R.S. Milland, Chef du groupe de planification des installations, Div. de l'ordinatique et des télécommunications, Département de l'informatique et de la technologie, Imperial Oil Limited, Toronto (Ontario).

7. Lettre de M. Nick Haley, vice-président, Geac Canada Limited, Markham (Ontario), le 11 décembre 1989.

> conscientes du besoin de gérer l'information avec les moyens modernes. Les diplômés du programme en question pourront aider ces entreprises à atteindre leurs buts. CADAPSO croit que ce programme permettra à l'industrie de l'information et à la société de répondre aux besoins de demain.[8]

La demande des étudiants pour ce programme semble forte, surtout auprès des professionnels sur le marché du travail. Cinq étudiants à plein temps se sont inscrits en septembre 1988, onze autres étudiants se sont inscrits en 1989 (quatre à plein temps et sept à temps partiel) et il est possible que seize autres étudiants commencent le programme en janvier 1990 (quatre à plein temps et douze à temps partiel). L'Université compte atteindre un effectif à un niveau constant d'environ vingt-cinq étudiants d'ici la quatrième année du programme (1991).

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour le programme.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

University of Toronto présente des avantages dans les disciplines de l'ordinatique et de la bibliothéconomie, et de l'informatique au niveau du doctorat, les deux programmes ayant été classés dans la catégorie «bonne qualité» par le Conseil des Universités de l'Ontario en 1986 et 1989 respectivement.

En 1989, University of Toronto a nommé deux nouveaux professeurs au sein du programme d'informatique et à mis à jour les installations informatiques pour mieux répondre aux besoins du programme et de la recherche. L'Université souligne qu'elle a reçu du logiciel pour réseau local, un don de Novell, en récompense pour la création de son programme d'études en informatique innovateur.

Le programme de maîtrise en informatique est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de l'Université dans le domaine de la bibliothéconomie, de l'information et de l'ordinatique, et il fait partie du plan quinquennal de l'Université depuis 1987.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de maîtrise en informatique est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de University of Toronto.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

> *l'effectif du programme de maîtrise en informatique, University of Toronto, soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.*

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

---

8. Lettre de M^me^ Fruji Bull, présidente, Association canadienne des entreprises de services, Ottawa (Ontario), le 7 décembre 1989.

Annexe G

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Doctorat en service social (D.Serv.Soc.) Wilfrid Laurier University

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 7 juin 1987, Wilfrid Laurier University a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de doctorat en service social. l'époque, le Conseil ne pouvait pas examiner la question puisque la politique du gouvernement voulait que les programmes de doctorat des Universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier ne soient pas admissibles au financement.

Lorsque le Conseil a révisé la politique relative à la planification et au financement des programmes d'études supérieures à la fin du deuxième quinquennium, la politique d'interdiction du financement a été remise en question.

Dans son Mémoire consultatif 89-V «Planification et financement des études supérieures dans le troisième quinquennium: 1989-1990 à 1993-1994», le Conseil a indiqué qu'il «continue de croire que la mission première de ces établissements est d'offrir une série de programmes de premier cycle de haute qualité»... mais que

> cela n'est pas nécessairement incompatible avec le fait que ces Universités offrent un nombre très limité de doctorats, à condition que le développement soit planifié, dans des domaines de grande qualité pour lesquels il existe une demande des étudiants, un besoin de diplômés dans la société, et que les programmes soient soumis à l'évaluation habituelle de la qualité pédagogique et de l'admissibilité au financement.

Le Conseil a donc recommandé que l'interdiction de financement des programmes de doctorat des Universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier soit levée. La ministre a accepté cette recommandation.

Le Conseil a par la suite présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 21 novembre 1986, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies, et qu'il ne nécessitait aucune modification. Le Comité

remarque qu'une autre évaluation de la qualité du programme le 2 février 1989 a classé le programme dans la catégorie «bonne qualité».

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

Le doctorat en service social est offert depuis 1987. Le programme met l'accent sur le développement et l'utilisation de connaissances théoriques, et sur des approches empiriques de la recherche et des politiques ayant un effet sur le travail en service social, combiné avec un examen complet de domaines précis comme l'aide sociale à l'enfance, la santé mentale ou les services pour personnes âgées.[1] Le programme est à caractère professionnel et peut être individualisé. Il se compose de dix cours d'un demi crédit, d'un examen détaillé et d'une dissertation. Un stage peut être recommandé pour certains étudiants.

Les objectifs du programme sont de préparer les diplômés à occuper des postes de dirigeant en service social dans un contexte universitaire ou professionnel; de permettre aux diplômés d'analyser et d'évaluer les théories et méthodes du service social de façon stricte et ordonnée; de permettre aux diplômés d'utiliser les méthodes des sciences sociales pour faire progresser les connaissances et la théorie du service social, et donner aux diplômés des connaissances à jour dans le domaine du travail social.[2]

Il n'existe présentement que trois autres programmes de doctorat en service social au Canada; aux Universités Laval et de Montréal où le programme est donné en français et à University of Toronto.

Wilfrid Laurier University précise «qu'il y a un besoin urgent pour un autre programme de doctorat... surtout s'il met l'accent sur l'aspect professionnel plus que sur la discipline.»[3] Un rapport des Doyens et directeurs des Écoles canadiennes de service social intitulé «Faculty Needs Survey of Canadian School of Social Work» tire les mêmes conclusions. Il conclut que sans des efforts concertés, les 24 Écoles de service social accréditées au Canada, dont 10 en Ontario, feront rapidement face à un manque de diplômés de doctorat. D'après un sondage effectué auprès de 20 Écoles de service social au Canada, le rapport indique que 76 % des professeurs à plein temps de ces Écoles atteindront l'âge de la retraite au cours des quinze prochaines années. Soixante-quatorze pour cent des Écoles ont dit avoir eu des problèmes à recruter de nouveaux professeurs au cours des trois à cinq dernières années, et surtout des Canadiens qualifiés.[4]

Le besoin d'un programme supplémentaire de doctorat en service social existe depuis de nombreuses années. Les recommandations du rapport de 1978 intitulé

---

1. Wilfrid Laurier University, Request for Funding Support for the Doctoral Program in Social Work at Wilfrid Laurier University, le 7 juillet 1987, p. 1.

2. Wilfrid Laurier University, Ibid., p. 2.

3. Wilfrid Laurier University, Response to OCUA Request for Additional Information, le 9 novembre 1989, p. 1.

4. Ibid., p. 1.

Appraisal of the Ontario Graduate Social Work Education indiquaient que:

> le programme de doctorat proposé à Wilfrid Laurier University doit être la deuxième priorité d'un programme de formation de docteurs en service social en Ontario. Il serait préférable que ce programme soit différent de celui de Toronto et qu'il évite la répétition.[5]

Six jours plus tard, le Comité consultatif sur la planification universitaire du Ontario Council on Graduate Studies, déclarait dans son rapport 1984 Perspectives and Plans for Graduate Studies (Social Work), et en réponse à un besoin de diversification au niveau des études de doctorat en service social au Canada, que:

> Le développement d'un nouveau programme de doctorat en service social pour compléter le programme de University of Toronto est peut être une bonne solution à ce problème... le Comité consultatif appuie la suggestion du docteur Zay que les études de doctorat deviennent une priorité pendant au moins cinq ans dans le domaine du service social en Ontario.[6]

Les doyens et directeurs des Écoles de service social en Ontario donnent leur soutien au programme proposé. Le président de l'organisme a d'ailleurs déclaré:

> En discutant avec mes collègues qui sont présentement à la recherche de professeurs, il semble qu'il soit de plus en plus difficile de trouver des candidats qualifiés...
>
> Le manque de docteurs en service social ne sera malheureusement pas comblé en quelques années. Il s'agit d'un besoin continuel. Nous croyons qu'il faudra créer plus de programmes de doctorat pour répondre aux besoins de la profession.[7]

L'Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario a aussi fait montre d'un soutien «sans équivoque» envers le programme, en précisant que les éléments qui suivent rendent le programme très pertinent: le fait que le programme soit offert dans le sud de l'Ontario là où la demande est la plus forte; son orientation pratique qui attirera la plus grande proportion de travailleurs sociaux; son accent mis sur l'utilisation de l'analyse critique et de la recherche dans la pratique des services sociaux, ce qui représente un besoin dans l'aspect le plus négligé des services sociaux à l'heure actuelle; les champs choisis qui reflètent les domaines les plus

---

5. Wilfrid Laurier University, op. cit., le 7 juillet 1987, p. 10.

6. Ibid., p. 9-10.

7. Lettre de M. Richard Carrière, M.Serv.Soc., C.Serv.Soc., Président, Ontario Deans and Directors of Schools of Social Work, le 4 janvier 1990, p. 1-2.

prioritaires de la pratique du service social dans l'Est du pays; et sa contribution à la formation de docteurs en service social canadiens qui peuvent participer au développement de connaissances qui reflètent le besoins sociaux des Canadiens.[8]

Dans sa demande, Wilfrid Laurier University signale que le marché de l'éducation absorbera à lui seul plus de personnes que le nombre total de diplômés de doctorat des universités canadiennes dans un avenir prévisible, à cause du manque de candidats qualifiés et de la demande d'autres secteurs qui viendra aggraver la situation. Le besoin de travailleurs sociaux ayant un doctorat se fait aussi sentir dans le secteur du service social qui s'occupe de l'évaluation et de la restructuration des programmes sociaux actuels au Canada.

Le nombre de places limitées pour les études de doctorat au Canada a forcé de nombreux étudiants canadiens à suivre une formation aux États-Unis, en France ou au Royaume-Uni. Dans un domaine comme le service social, qui est lié de très près aux politiques des gouvernements, il est extrêmement important de former les étudiants en doctorat dans un milieu canadien.

Wilfrid Laurier University souligne que le programme vise à former des diplômés ayant les qualifications nécessaires pour enseigner dans les universités, pour travailler dans la recherche ou encore dans l'administration aux échelons supérieurs.[9]

L'effectif à un niveau constant prévu était de six étudiants par année. L'Université a atteint cet objectif sans problème au cours des trois dernières années.

À l'automne 1989, Wilfrid Laurier University avait accepté trois groupes d'étudiants dans le programme: sept étudiants en 1987-1988 et six en 1988-1989 ainsi qu'en 1989-1990. Le premier diplôme du programme sera remis à l'automne 1990 et le reste du premier groupe terminera le programme en mai 1991.

Le grand nombre de demandes reçues au sujet de ce programme indiquent au Comité que la demande continuera à être forte pour les années à venir.

Soixante-quatre pour cent des demandes reçues jusqu'à maintenant viennent de l'Ontario, 19 % d'autres provinces et 17 % d'autres pays. La majorité des étudiants ont une formation en administration où ont travaillé dans le domaine du service social.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour le programme.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

Le doctorat en service social bénéficie du programme de maîtrise en place depuis le milieu des années 60 et qui connaît beaucoup de succès. Cette maîtrise a été évaluée récemment par l'OCGS et a été classée dans la catégorie «bonne qualité».

De plus, le doctorat utilise des cours et professeurs de la maîtrise en

---

8. Lettre de M. Malcolm J. Stewart, M.Serv.Soc., C Serv.Soc., C.A.E., directeur exécutif, Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario, le 5 janvier 1990, p. 2.

9. Wilfrid Laurier University, Request for Funding Support for the Doctoral Program in Social Work at Wilfrid Laurier University, le 7 juillet 1987, p. 8-9.

psychologie socio-communautaire, et cette dernière a été examinée par l'OCGS, le 1er novembre 1989, qui l'a classé dans la catégorie «bonne qualité».

Les disciplines connexes impliquées de près ou de loin dans le programme comprennent entre autres la psychologie, la sociologie, l'économique et l'administration des affaires.

Le programme fait partie du plan quinquennal de l'Université depuis 1987. Le corps professoral et les ressources nécessaires au programme sont en place.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de doctorat en service social est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de Wilfrid Laurier University.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

l'effectif du programme de doctorat en service social de Wilfrid Laurier University soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 20 novembre 1990

Annexe H

CONSEIL ONTARIEN DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Maîtrise en science en ordinatique (M.Sc.) Université York

Nouveau programme d'études supérieures présenté pour admissibilité au financement

Le 26 juillet 1988, l'Université York a demandé au Conseil d'examiner les possibilités de financement de son nouveau programme de maîtrise en science en ordinatique. Conformément aux procédures, le Conseil a présenté la proposition au Comité consultatif sur les programmes d'enseignement. Les conclusions du Comité, en fonction des critères d'admissibilité au financement, sont résumées ci-dessous.

1. Évaluation pédagogique

Le Conseil des Universités de l'Ontario a certifié que le 18 novembre 1989, ce programme a passé une rigoureuse évaluation pédagogique effectuée par l'Ontario Council on Graduate Studies, et qu'au moment de l'évaluation, aucune modification n'était nécessaire.

2. Besoin dans la société et demande des étudiants

La maîtrise en science en ordinatique de l'Université York se compose d'au moins cinq cours de cycle supérieur (15 crédits) choisis dans les domaines suivants: théorie de l'informatique et informatique scientifique; intelligence artificielle et systèmes interactifs; équipement et logiciels. Les étudiants devront écrire une thèse contenant les résultats d'une recherche originale.

Il est aussi possible de faire un stage de 8 à 16 mois dans l'industrie au sein d'une importante compagnie oeuvrant dans le domaine. Les étudiants peuvent choisir de faire le stage après avoir terminé leurs cours et avant d'avoir terminé leur thèse. Les étudiants pourront profiter de leur stage pour trouver un sujet de thèse intéressant.

L'objectif du stage est de faciliter le transfert de technologie de la recherche de base entre l'Université et l'industrie. IBM Canada et Bell Northern Research ont fait savoir qu'ils offriront des postes.

Contrairement au programme coopératif de quatre mois du programme de maîtrise de University of Waterloo, le stage de 8 à 16 mois de l'Université York a pour but de donner à l'étudiant la possibilité de participer activement à des projets industriels d'envergure moyenne. University of Waterloo a déclaré que son programme coopératif en maîtrise n'a jamais connu de succès et qu'aucun étudiant

ne s'y était inscrit en 1989-1990.[1]

L'Université York justifie le besoin du programme dans la société en fonction de l'offre et la demande. Les ordinateurs sont maintenant devenus des objets familiers de la vie courante au travail ou à la maison. Ils facilitent aussi l'avancement des connaissances dans de nombreuses sciences physiques et continueront de le faire. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario, les universités et l'industrie sont conscients de l'importance stratégique de l'expertise en ordinatique, mais font face à un manque de spécialistes, ce qui est le cas partout en Amérique du Nord.

L'Université York signale que dans un rapport de l'agence américaine National Science Foundation, on note que la demande pour des programmeurs et analystes en informatique qui augmentait de 4,9 % par année en 1982, devait atteindre 5,8 % par année en 1989. Le rapport prévoyait qu'en 1990, le manque de personnel atteindrait 30 % ou 130 000 personnes.[2]

L'Université cite aussi une étude de 1986, selon laquelle il y a environ 146 programmes de cycle supérieur en ordinatique en Amérique du Nord et 9 258 étudiants, comparativement à 520 programmes de cycle supérieur en sciences physiques et 24 476 étudiants ainsi que 1 062 programmes de cycle supérieur en génie et 53 553 étudiants. Ces renseignements sont loin de suggérer que la demande actuelle et le besoin futur dans la société pour des personnes hautement qualifiées en ordinatique seront comblés grâce aux programmes existants.[3]

En fait, les estimations publiés en 1984 prévoyaient qu'il y aurait environ 6 000 nouveaux diplômés de maîtrise en ordinatique en 1983, alors que la demande était de 34 000 par année en Amérique du Nord, et que le besoin ne serait peut être pas combler avant les années 1990 et même plus tard.[4]

Le manque de scientifiques qualifiés en ordinatique en Amérique du Nord a aussi été porté à l'attention du Comité lors de l'examen d'autres programmes.

En tenant compte seulement du contexte canadien, il est évident qu'il n'y a pas suffisamment de diplômés de maîtrise en ordinatique. Le rapport de 1985 du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG) indiquait que le Canada faisait face à un manque de main-d'oeuvre sérieux, pour répondre à la demande en recherche et en développement, et que l'ordinatique manquait de candidats, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Pour répondre à ce besoin, le CRSNG annonçait en 1987 qu'il offrirait une bourse d'études de 1 000 $ par année aux étudiants en ordinatique ou génie.

L'Université York précise que le besoin régional pour ce programme est assez

---

1. Université York, lettre du COAU, le 7 décembre 1989, p. 2.

2. Université York, Request for Formula Funding - M.Sc. Programme in Computer Science, le 26 juillet 1989, p. 2-3.

3. Université York, p. 3, citation de D. Gries, R. Miller, R. Ritchie et P. Young, «Imbalance between growth and funding in academic computing science: Two trends colliding», CACM, vol. 29, p. 870-878, 1986.

4. Ibid. p. 3, citation de J.W. Hamblen, Computer manpower–supply and demand by States–1984, Quad data Corp., Tallahassee, Floride, 1984.

important selon les dires d'IBM Canada Limitée de Toronto. Les renseignements fournis par IBM montrent que le pourcentage de diplômés de maîtrise embauchés chaque année est passé de 9 % (14 personnes) en 1985 à 22 % (44 personnes) en 1988, et il atteignait 26 % ou 35 personnes en avril 1989.[5]

Les commentaires de Northern Telecom font aussi état du manque de diplômés de maîtrise en ordinatique:

> ... il est très difficile de trouver des diplômés en ordinatique ayant fait une maîtrise. S'il existait un plus grand nombre d'étudiants dans cette discipline, nous serions certainement intéressés à profiter de leur expertise dans notre entreprise.[6]

Le programme de stage dans l'industrie semble avoir du succès auprès des entreprises comme le prouve cette lettre d'IBM:

> ... le programme de stage dans l'industrie est très important pour le laboratoire d'IBM Canada Limitée. Non seulement nous permet-il d'employer des personnes talentueuses pendant 18 mois, mais il nous donne aussi la chance de leur montrer à quel point une carrière à long terme est enrichissante chez IBM. IBM Canada embauche à chaque année, depuis deux ans, le double de stagiaires de l'année précédente, et cette année nous avions besoin de deux fois plus de personnes qu'il y en avait de disponibles.
>
> Nous avons de plus en plus besoin de diplômés en ordinatique qualifiés qui comprennent notre façon de faire. Grâce au programme de stage et à une coopération étroite avec les Universités comme York, nous sommes confiants de trouver réponse à nos besoins.[7]

Non seulement ce programme vise-t-il l'avancement du développement de la technologie et de la recherche industrielle, mais l'Université York déclare:

> qu'il est vital au développement de la technologie et de la méthodologie de pointe d'autres disciplines de l'Université... non seulement dans les sciences où cette technologie à fait progresser les limites du savoir, comme par exemple en physique et en chimie, mais aussi dans les sciences sociales et les sciences humaines, où la technologie sert à la

---

5. Lettre de M. H.M. Mansikka, directeur, Recrutement et relations avec les Universités, IBM Canada Limitée, le 4 avril 1989.

6. Lettre de Mme Susan Ouellette, directrice, Recrutement dans les Universités et équité d'emploi, Northern Telecom Canada Limitée, le 27 avril 1989.

7. Lettre de M. Eric Wheeler, directeur, Relations avec les Universités, Laboratoire d'IBM Canada Ltée, le 17 mai 1989.

> cueillette de données, à la manipulation et à l'investigation nécessaires à des projets de recherche dynamiques à l'Université.[8]

Jusqu'à maintenant, la demande des étudiants pour le programme a été forte. Six étudiants se sont inscrits à plein temps à l'automne 1989. Tous les six ont choisi de participer au stage.

L'Université York remarque que même s'il existe huit autres programmes de maîtrise en ordinatique dans différentes universités, chaque année, le nombre de candidats qualifiés est supérieur au nombre d'étudiants inscrits, et ce à cause des ressources limitées.[9] L'Université ajoute que dans le secteur de recrutement de Toronto, la demande surpasse l'offre pour ce qui est des études de maîtrise en ordinatique. D'après les données compilées par University of Toronto, l'Université York note que la précédente accepte moins de 20 % des étudiants ayant fait une demande à son programme (1984: 173 demandes, 26 acceptées; 1985: 180 demandes, 22 acceptées; et 1986: 179 demandes, 39 acceptées).

Les données publiées par le Conseil des Universités de l'Ontario indiquent que l'effectif du programme de maîtrise augmente régulièrement et qu'il est passé de 214 étudiants en 1985 à 271 en 1987, ce qui signifie qu'il y a aussi eu augmentation de la demande.

L'Université souligne que comme Toronto et Montréal sont les centres les plus importants au Canada, la demande pour les programmes de maîtrise en ordinatique devrait être semblable. Trois universités de Montréal comptent 301 étudiants de maîtrise à plein temps et 152 à temps partiel. En comparaison, l'Université de Toronto ne comptait que 43 étudiants de maîtrise à plein temps en 1986. Même en comptant les 88 étudiants inscrits à University of Waterloo, le total reste assez inférieur à celui de la région de Montréal. Cela porte l'Université York à conclure que l'offre ne répond pas à la demande pour ce qui est de la maîtrise en ordinatique dans la région de Toronto.

Le Comité est convaincu qu'il existe un besoin dans la société et une demande des étudiants pour le programme.

3. Pertinence en fonction des buts, objectifs et avantages

La mise en place d'une maîtrise en ordinatique a été une des priorités de l'Université York au cours des dernières années. Le programme fait partie du plan quinquennal de l'Université depuis 1987.

Le Département d'ordinatique a récemment reçu des ressources importantes. Le nombre de professeurs à plein temps a augmenté de 43 % de 1983 à 1989, et le budget de base annuel de la bibliothèque est maintenant de 10 000 $. En 1988, un montant supplémentaire de 10 000 $ a été alloué à la bibliothèque pour l'achat de livres sur l'ordinatique.

---

8. Université York, Request for Formula Funding -- M.Sc. Programme in Computer Science, le 26 juillet 1989, p. 5-6.

9. Ibid., p. 6.

De plus, en 1988, le Département d'ordinatique a reçu 110 000 $ pour la création d'un laboratoire d'intelligence artificielle et de traitement graphique. Le Département reçoit plus du double de la subvention initiale du CRSNG qui est passée de 59 542 $ en 1986 à 135 000 $ en 1989.

Finalement, la participation de l'Université York au Institute for Space and Terrestrial Science (ISTS), un centre d'excellence provincial, par le biais de son centre de recherches en sciences terrestre et spatiale, permet aux étudiants d'entreprendre des projets de recherche en ordinatique ayant des applications en science spatiale.

Les différents projets de la Faculté permettront aux étudiants de faire des recherches dans les domaines de la reconnaissance visuelle par ordinateur, de compilateurs parallèles, d'architectures parallèles des machines pour le traitement de l'image, de la robotique et des aspects du calcul de l'intégration à très grande échelle.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement est convaincu que le programme de maîtrise en ordinatique est pertinent en fonction des buts, objectifs et avantages de l'Université York.

4. Recommandation quant au financement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement recommande donc au Conseil que

l'effectif du programme de maîtrise en science en ordinatique de l'Université York soit recommandé par le Conseil pour l'admissibilité au financement.

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement
Le 18 décembre 1989

Audiences publiques du COAU en 1989-1990

Audiences publiques du COAU en 1989-1990

Date	Location et participants
7 avril 1989	**University of Toronto, Toronto** Conseil des universités de l'Ontario
21 avril 1989	**Conseil ontarien des affaires universitaires, Toronto** Organisation Canadienne des Étudiants Universitaires à Temps Partiel Carleton University
28 avril 1989	**Algoma College, Sault Ste. Marie** Lakehead University Université Laurentienne Algoma College Collège Hearst Nipissing College
11 mai 1989	**Université York, Toronto** Université York Brock University Guelph University Ryerson Polytechnical Institute Institut des études pédagogiques de l'Ontario
12 mai 1989	**Université York, Toronto** University of Toronto McMaster University The Confederation of University Staff Associations University of Waterloo
19 mai 1989	**University of Windsor, Windsor** University of Western Ontario Wilfrid Laurier University University of Windsor
9 juin 1989	**Trent University, Peterborough** Trent University Université d'Ottawa Queen's University
16 juin 1989	**Conseil ontarien des affaires universitaires** **Queen's Park, Toronto** Ontario College of Arts Fédération des étudiant(e)s de l'Ontario Union des Associations des Professeurs des Universités de l'Ontario

Recommandations du COAU et décisions du gouvernement en 1989-1990

Recommandations du COAU et décisions du gouvernement en 1989-1990

Recommandation	Titre	Décision
	Mémoire consultatif 89-I	
89-1	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en agro-économie du baccalauréat en commerce, University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-2	Admissibilité au financement de l'effectif des programmes de baccalauréats ès arts, spécialisés en linguistique appliqués et en linguistique théorique de Carleton University en 1989-1990	Acceptée
89-3	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat ès arts de quatre ans en arts dramatiques et théâtre, University of Waterloo, en 1989-1990	Acceptée
89-4	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat ès arts en italien et littérature italienne, University of Windsor, en 1989-1990	Acceptée
89-5	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat en sciences sociales spécialisé en études en loisirs de l'Université d'Ottawa en 1989-1990	Acceptée
89-6	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en marketing du baccalauréat en commerce, University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-7	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en gestion des ressources du baccalauréat en sciences, University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-8	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en agronomie du baccalauréat en sciences (agriculture), University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
89-9	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en zootechnie du baccalauréat en sciences (agriculture), University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-10	Admissibilité au financement de l'effectif de la concentration en fabrication intégrée par ordinateur, du programme de génie mécanique du baccalauréat en génie, de Carleton University en 1989-1990	Acceptée
89-11	Admissibilité au financement de l'effectif de la concentration en gestion du baccalauréat en génie civil de Carleton University en 1989-1990	Acceptée
89-12	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en protection des cultures du baccalauréat en sciences (agriculture), University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-13	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en sciences horticoles et en horticoéconomie du baccalauréat en sciences (agriculture), University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-14	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat spécialisé en comptabilité de Brock University en 1989-1990	Acceptée
89-15	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Laurentienne et ses collèges affiliés - Algoma, Nipissing et Hearst en 1989-1990	Acceptée
89-16	Admissibilité au financement de l'effectif de la concentration en études en loisirs du baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa en 1989-1990	Acceptée
89-17	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat spécialisé en criminologie, University of Windsor, en 1989-1990	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
89-18	Admissibilité au financement de l'effectif du programme d'études en sciences du travail du baccalauréat ès combiné de Brock University en 1989-1990	Acceptée
89-19	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure double du B.A. spécialisé en études en sciences du travail de l'Université York en 1989-1990	Acceptée
89-20	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en économie d'entreprise - industrie et finance, University of Guelph, en 1989-1990	Acceptée
89-21	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat en génie aérospatial de Carleton University en 1989-90	Acceptée
89-22	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de biologie et de pharmacologie du baccalauréat spécialisé en sciences de McMaster University en 1989-1990	Acceptée
89-23	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat en génie environnemental, University of Windsor, en 1989-1990	Acceptée
89-24	Admissibilité au financement de l'effectif du programme d'administration sanitaire du baccalauréat en sciences de la santé, University of Windsor, en 1989-1990	Acceptée
89-25	Admissibilité au financement de l'effectif du programme d'études en bibliothéconomie et information du baccalauréat ès arts de Lakehead University en 1989-1990	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-II	
89-26	Un financement supplémentaire pour assumer l'augmentation de l'effectif attribuable à la rétention des étudiants actuellement inscrits dans les universités de l'Ontario	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
89-27	Un mécanisme de distribution concernant les subventions préétablies et autres, et les frais préétablis, qui soit mis en oeuvre pendant l'année de financement 1990-1991	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-III	
89-28	Subvention de différenciation pour Trent University en 1989-1990	Acceptée
89-29	Subventions de fonctionnement du Nord de l'Ontario en 1989-1990	Acceptée
89-30	Subventions de mission du Nord de l'Ontario en 1989-1990	Acceptée
89-31	Subventions au bilinguisme en 1989-1990	Acceptée
89-32	Subvention extraordinaire pour Algoma College en 1989-1990	Acceptée
89-33	Subventions pour frais généraux/ d'infrastructure de la recherche en 1989-1990	Acceptée
89-34	Dispenses des frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur en 1989-1990	Acceptée
89-35	Subventions préétablies en 1989-1990	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-IV	
89-36	Subvention de différenciation pour Trent University en 1989-1990 et les années à venir	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-V	
89-37	Critères de financement pour les nouveaux programmes d'études supérieures en vigueur à compter du 1er mai 1989	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
	Mémoire consultatif 89-VI	
89-38	Levée de l'interdiction du financement des programmes de doctorat des universités Brock, Lakehead, Laurentienne, Trent et Wilfrid Laurier	Acceptée
89-39	Subventions de fonctionnement versées par le gouvernement pour 1990-1991 pour assumer le coût des objectifs du financement de base des universités subventionnées et de leurs collèges affiliés, de Ryerson Polytechnical Institute, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, du Collège des beaux-arts de l'Ontario et du Collège Dominicain	Rejetée
89-40	Taux de frais préétablis pour assumer le coût des objectifs de base du Conseil	Rejetée
89-41	Des subventions gouvernementales pour 1990-1991 à l'appui de l'excellence dans les universités subventionnées et leurs collèges affiliés, à Ryerson Polytechnical Institute, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, au Collège des beaux-arts de l'Ontario et au Collège Dominicain	Rejetée
89-42	Des taux de frais préétablis pour 1990-1991 pour appuyer l'excellence dans les universités	Rejetée
89-43	Aide au titre des projets majeurs de réparation, de rénovation, de réfection et de remplacement pour le renouvellement cyclique du stock de capital existant	Rejetée
89-44	Aide au titre de l'entretien échelonné des installations en 1990-1991	Rejetée
89-45	Financement supplémentaire pour assumer l'augmentation des coûts des programmes de bilinguisme	Rejetée

Recommandation	Titre	Décision
	Mémoire consultatif 89-VII	
89-46	Admissibilité au financement de l'effectif du programme français de formation initiale à l'enseignement cycles intermédiaire et supérieur de l'Université Laurentienne en 1989-1990	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-VIII	
89-47	Octrois monétaires du régime des bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1990-1991	Acceptée
89-48	Nombre de bourses d'études supérieures de l'Ontario en 1990-1991	Rejetée
89-49	Bourses d'études supérieures de l'Ontario supplémentaires	Rejetée
89-50	Bourses d'études supérieures de l'Ontario aux étudiants détenteurs d'un visa en 1990-1991	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-IX	
89-51	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en systèmes informatiques d'ingénierie du BSc en génie, University of Guelph, en 1990-1991	Acceptée
89-52	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en génie de l'environnement du Bsc en génie, University of Guelph, en 1990-1991	Acceptée
89-53	Admissibilité au financement de l'effectif de la majeure en génie de l'alimentation du Bsc en génie, University of Guelph, en 1990-1991	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
89-54	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de génie civil et systèmes informatiques du baccalauréat en génie et en systèmes informatiques de McMaster University en 1990-1991	Acceptée
89-55	Admissibilité au financement de l'effectif du programme du BSc spécialisé en géographie et sciences environnementales de McMaster University en 1990-1991	Acceptée
89-56	Admissibilité au financement de l'effectif du programme du BA spécialisé en géographie et études environnementales de McMaster University en 1990-1991	Acceptée
89-57	Admissibilité au financement de l'effectif du baccalauréat en éducation, cycle supérieur de Nipissing College de l'Université Laurentienne en 1990-91	Acceptée
89-58	Admissibilité au financement de l'effectif du programme de génie informatique du baccalauréat en sciences appliquées, University of Toronto, en 1990-1991	Acceptée
89-59	Admissibilité au financement de l'effectif du programme du BA général en études en santé de l'Université York en 1990-91	Acceptée
	Mémoire consultatif 89-X	
89-60	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en arts dramatiques, University of Guelph, en 1990-1991	Acceptée
89-61	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en philosophie en mathématiques appliquées et en statistiques appliquées, University of Guelph, en 1990-1991	Acceptée

Recommandation	Titre	Décision
89-62	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en philosophie en géographie en évaluation des ressources rurales et en analyse environnementale, University of Guelph, en 1990-1991	Acceptée
89-63	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en philosophie en économie des ressources et de l'environnement, University of Guelph en 1990-1991	Acceptée
89-64	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en génie industriel de l'Université d'Ottawa en 1990-1991	Acceptée
89-65	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise en informatique, University of Toronto, en 1990-1991	Acceptée
89-66	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en service social de Wilfrid Laurier University en 1990-1991	Acceptée
89-67	Admissibilité au financement de l'effectif de la maîtrise ès sciences en ordinatique de l'Université York en 1990-1991	Acceptée
89-68	Admissibilité au financement de l'effectif du doctorat en philosophie en génie industriel, University of Windsor, en 1990-1991	Acceptée

Décision du gouvernement quant au Mémoire consultatif 89-II

Minister
Ministre

Ministry of
Colleges and
Universities

Ministère des
Collèges et
Universités

(416) 965-6423

101 Bloor Street West
13th Floor
Toronto, Ontario
M5S 1P7

101, rue Bloor ouest
13e étage
Toronto (Ontario)
M5S 1P7

Le 15 juin 1989

Monsieur H.V. Nelles
Président
Conseil ontarien des affaires universitaires
700, rue Bay, 7e étage
Toronto (Ontario)
M2H 2T8

Monsieur Nelles,

J'ai bien reçu votre lettre du 30 mars 1989 ainsi que le Mémoire consultatif 89-II «Modification de la formule de financement» et vous en remercie. Les conseils donnés dans ce document sont basés sur une consultation à grande échelle avec les établissements d'enseignement et une analyse exhaustive.

Comme vous le savez, le 20 avril 1988, j'ai demandé au Conseil de faire des recommandations sur une nouvelle approche du financement pour 1990-91 et les années suivantes. J'ai donné mon accord à la proposition du Conseil d'effectuer un examen consultatif et approfondi du mécanisme de financement des universités, avec la participation de la communauté universitaire, pour la période 1990-91 et les années à venir. J'ai demandé que la consultation se fasse en respectant l'engagement du gouvernement envers l'accessibilité, l'excellence et une bonne gestion financière.

Je pense que les conseils et recommandations du Conseil répondent à mes demandes précises visant à obtenir:

«...des suggestions sur une nouvelle approche du financement pour la période 1990-91, en tenant compte de l'augmentation de l'effectif en 1989-90 et au cours des années précédentes, qui permettra une démarche coordonnée et planifiée visant à gérer l'augmentation future de l'effectif».

J'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement accepte les conseils et recommandations du Mémoire consultatif.

Le gouvernement félicite les universités d'avoir pu accueillir un plus grand nombre d'étudiants du premier cycle en 1987 et 1988, ce qui lui a permis de respecter son

.../2

engagement sur le plan de l'accessibilité. Le gouvernement est conscient que le «taux de rétention» des étudiants ainsi que les limites d'admission, qui ont été maintenues au niveau de 1988, feront augmenter l'effectif au cours des prochaines années, ce qui exigera beaucoup des universités.

La formule modifiée de subventions de fonctionnement proposée par le Conseil sera mise en place conformément à la recommandation du Conseil pour l'exercice 1990-91. En acceptant les recommandations, le gouvernement accepte aussi de fournir le financement supplémentaire requis par l'augmentation de l'effectif, qui a été remarquée depuis la mise en pratique de la formule actuelle (1983-1986).

Une fois en place, les nouvelles subventions de fonctionnement de base (incluant la subvention de base actuelle, la subvention d'accessibilité et le financement promis par le gouvernement) seront distribuées de façon proportionnelle, à condition que les établissements conservent une moyenne mobile d'effectif sur cinq ans de plus ou moins trois pour cent par rapport à leurs nouveaux niveaux d'effectif de base. Les autres enveloppes établies en 1987-88 n'ont subi aucun changement.

Pendant la période de transition, les établissements qui veulent limiter le nombre d'inscriptions en fonction des nouveaux niveaux plus récents et plus élevés sur une base permanente, recevront les subventions d'accessibilité et les subventions promises, qui seront versées aux subventions de fonctionnement de base, conformément aux recommandations du Conseil.

Si le nombre d'unités de revenu de base (URB) atteint les niveaux prévus par le Conseil pendant la période de transition, la subvention supplémentaire sera accordée. J'ai le plaisir de vous informer que 46,7 millions de dollars seront accordés dans un premier temps en 1990-91. Les montants des cinq années suivantes seront déterminés en fonction des données du Mémoire consultatif 89-II, selon lequel 91 millions de dollars seront nécessaires, en comptant les 46,7 millions de dollars ci-dessus. Ces subventions s'ajouteront aux augmentations de base.

Comme le gouvernement a accepté les recommandations du Conseil et qu'il s'est engagé à fournir les subventions indiquées, je m'attends à ce que les établissements réagissent positivement, et acceptent un nombre tout aussi élevé d'étudiants de première année en 1989 qu'en 1988. J'aimerais que le Conseil mette en oeuvre le plus tôt possible le processus de négociation de couloirs expliqué dans le Mémoire consultatif.

Le gouvernement accepte aussi les recommandations du Conseil sur les changements de couloirs des programmes stratégiques, dans les secteurs qui revêtent une importance stratégique et où l'effectif doit augmenter de façon extraordinaire.

Finalement, le gouvernement accepte les recommandations du Conseil pour ce qui est des demandes vis-à-vis de l'accessibilité, si le niveau total d'unités de revenu de base (URB) augmente d'au moins 3 % par rapport aux nouveaux niveaux d'URB, et si ce niveau se maintient pendant trois ans.

.../3

Je tiens encore une fois à vous remercier ainsi que vos collègues du Conseil pour avoir présenté vos recommandations dans le Mémoire consultatif 89-II, et pour vos efforts de consultation qui ont mené à la rédaction de ce document.

Recevez mes sincères salutations.

La ministre,

Lyn McLeod

Décision du gouvernement quant au Mémoire consultatif 89-III

Minister
Ministre

Ministry of
Colleges and
Universities

Ministère des
Collèges et
Universités

(416) 965-6423

101 Bloor Street West
13th Floor
Toronto, Ontario
M5S 1P7

101, rue Bloor ouest
13e étage
Toronto (Ontario)
M5S 1P7

Le 15 juin 1989

Monsieur H.V. Nelles
Président
Conseil ontarien des affaires universitaires
700, rue Bay, 7e étage
Toronto (Ontario)
M2H 2T8

Monsieur Nelles,

J'aimerais vous remercier ainsi que les membres du Conseil pour vos recommandations présentées dans le Mémoire consultatif 89-III, «Distribution des subventions de fonctionnement du gouvernement aux universités en 1989-90».

J'ai le plaisir de vous faire savoir que j'accepte les recommandations du Conseil sur la distribution d'une somme de 1 478 771 000 $, conformément à la formule de subventions de fonctionnement suggérée dans le Mémoire consultatif 86-VII. Je remarque que 99 000 $ serviront à couvrir les éventualités; à la fin de l'exercice financier, la partie non utilisée de cette somme ou tout autre fonds non utilisé seront distribués selon le même mécanisme de répartition.

J'ai aussi le plaisir d'accepter les recommandations du Conseil sur les divers éléments de l'enveloppe destinée aux établissements ayant une mission précise. La subvention de différenciation pour l'Université Trent sera de 1 590 000 $ en 1989-90.

Les subventions de fonctionnement pour le Nord de l'Ontario totaliseront 7 454 000 $ réparties selon les recommandations. Les subventions de mission du Nord de l'Ontario restent à 3 000 000 $ jusqu'à ce que le Conseil puisse procéder à une évaluation des projets en cours.

Les subventions ordinaires au bilinguisme seront de 21 394 000 $ en 1989-90 et seront réparties tel que recommandé, en se basant sur l'étude récente du Conseil sur les coûts du bilinguisme en 1987-88.

La subvention extraordinaire de 780 000 $ pour le Collège Algoma est acceptée, pourvu que le Collège se conforme aux conditions du Mémoire consultatif 88-VII.

../2

L'allocation de 6 871 000 $ pour le Fonds pour les ajustements dans la prestation des programmes est acceptée, en fonction des besoins de report des projets commencés en 1988-89.

J'accepte aussi les recommandations du Conseil pour que les subventions de financement pour les frais généraux/ d'infrastructure de la recherche pour 1989-90 soient disponibles selon le mécanisme recommandé dans le Mémoire consultatif 87-XV. Je remarque, cependant, que dans ma lettre du 29 avril 1988, j'avais demandé au Conseil d'inclure l'enveloppe des frais généraux/d'infrastructure de la recherche dans sa révision du mécanisme de financement pour 1990-91 et les années à venir. J'aimerais que le Conseil révise le mécanisme recommandé dans le Mémoire consultatif 87-XV, pour le rendre compatible avec la formule modifiée du Mémoire consultatif 89-II.

Les différences de frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur seront distribuées selon le calcul du surplus ou du déficit antérieur de la moyenne de trois ans de l'effectif de cycle supérieur à plein temps, tel qu'indiqué dans le Mémoire consultatif 88-V. Chaque dispense équivaudra à 5 434 $ tel que recommandé. La distribution des dispenses de 1989-90 par établissement, qui avait d'abord été fournie au Conseil, contenait des erreurs de calcul. Les universités ont été mises au courant des distributions corrigées le 8 juin 1989. La distribution des fonds relatifs au programme de dispense, indiquée dans le résumé préliminaire des subventions de fonctionnement des universités, tient compte des corrections effectuées, et est donc par conséquent légèrement différente de la distribution suggérée par le Conseil.

Pour votre information, la distribution de 20 752 000 $ pour le Fonds pour le renouvellement du corps professoral et la distribution préliminaire de 84 000 000 $ en financement ordinaire pour l'accessibilité sont indiquées dans le résumé ci-joint, tout comme la distribution de 4 millions de dollars provenant de l'enveloppe d'accessibilité sur laquelle le Conseil s'était prononcé dans le Mémoire consultatif 88-IX, «Enhancing Access for Disabled Students to Ontario Universities».

Le Conseil a été déçu de constater que les subventions de fonctionnement n'ont augmenté que de 4,3 % en 1989-90. Comme indiqué dans ma lettre du 13 décembre 1988, les subventions de fonctionnement, qui comprennent le financement de l'accessibilité, le Fonds pour le renouvellement du corps professoral et des subventions spéciales, ont augmenté de 116,2 millions de dollars ou de 7,5 % par rapport à 1988-89.

Je vous remercie encore une fois de vos recommandations contenues dans le Mémoire consultatif 89-III.

Recevez mes sincères salutations.

La ministre,

Lyn McLeod

p.j.

Décision du gouvernement quant au Mémoire consultatif 89-VI

Minister
Ministre

Ministry of
Colleges and
Universities

Ministère des
Collèges et
Universités

(416) 965-6423

101 Bloor Street West
13th Floor
Toronto, Ontario
M5S 1P7

101, rue Bloor ouest
13e étage
Toronto (Ontario)
M5S 1P7

Le 29 novembre 1989

Monsieur H.V. Nelles
Président
Conseil ontarien des affaires universitaires
700, rue Bay, 7e étage
Toronto (Ontario)
M2H 2T8

Monsieur Nelles,

Je vous écris pour vous faire part de l'allocation des subventions du gouvernement pour les universités et établissements connexes en 1990-91. En déterminant les subventions de fonctionnement et les programmes qui en bénéficieront, le gouvernement a examiné avec attention les recommandations formulées par le Conseil dans le Mémoire consultatif 89-VI, «Aide gouvernementale aux universités en 1990-1991». Nous avons aussi tenu compte de divers groupes dans le secteur universitaire.

Notre gouvernement a décidé que l'aide financière accordée aux universités et aux établissements connexes devait être une priorité. En 1986-87, en plus de l'augmentation de 4 % des subventions de fonctionnement de base, nous avons attribué 50 millions de dollars au secteur universitaire, sous forme du Fonds pour l'excellence dans les universités.

En 1987-88, les subventions de fonctionnement de base ont augmenté de 4 % et les subventions totales de fonctionnement de 7,3 %, y compris un engagement à long terme envers le Fonds pour le renouvellement du corps professoral, qui sera en vigueur jusqu'en 1994-95. Il faut ajouter à tout cela 5 000 000 $ pour les dépenses de frais pour les étudiants étrangers de cycle supérieur pendant l'exercice financier 1987-88, et le total obtenu en subventions de fonctionnement est donc de 1 447 500 000 $.

En 1988-89, ces améliorations avaient été ajoutées dans les subventions de base, et augmentées de 7,4 %, pour un total de subventions de fonctionnement de 1 554 400 000 $ en 1988-89 (dont 36,4 millions de dollars en subvention d'accessibilité).

En 1989-90, les universités et établissements connexes ont obtenu 1 670 800 000 $ (dont 88 millions de dollars pour l'accessibilité) en subventions de fonctionnement.

.../2

J'ai le plaisir de vous annoncer que le gouvernement versera 1 804 800 000 $ en subventions de fonctionnement aux universités et établissements connexes en 1990-91. Cela représente une augmentation de 134 millions de dollars ou de 8 % par rapport à l'année précédente, et il y a des modifications importantes.

Entre autres, le financement transitionnel atteint 46,7 millions de dollars en 1990-91, tel que promis par mon prédécesseur en juin 1989. Comme vous le savez, cet argent servira à mettre en marche la transition nous permettant d'atteindre les nouveaux niveaux d'effectif plus élevés. Nous sommes arrivés à ce montant en nous basant sur les évaluations du financement nécessaire faites par le Conseil, en supposant que les augmentations du taux de rétention de l'effectif et que les inscriptions en première année en 1989 soient semblables à ce qu'elles étaient en 1988. Comme les inscriptions ont été plus importantes en 1989 qu'en 1988, nous avons accordé 4,7 millions de dollars supplémentaires. Nous avons donc fourni 51,4 millions de dollars de plus pour faire augmenter l'effectif.

Sur ce point, j'aimerais que le Conseil formule des recommandations sur les points centraux des couloirs une fois le processus de négociation des couloirs terminé.

Un montant de 14 300 000 $ servira aux subventions spéciales. Cela comprend un montant supplémentaire de 4,5 millions de dollars pour les projets en français comme la mise sur pied et l'élaboration de nouveaux cours et programmes en français.

Les programmes bilingues et de langue française recevront au total 29,8 millions en 1990-91, une augmentation de 5,6 millions de dollars ou 23 % par rapport au montant de 24,2 millions de dollars accordé en 1989-90.

En 1990-91, le Fonds pour le renouvellement du corps professoral nécessitera environ 25,0 millions de dollars pour financer 500 postes. Ce montant représente une augmentation de 20,8 % comparativement aux 20,7 millions de dollars accordés au programme en 1989-90, et il est basé sur les données suivantes:

247 postes (approuvés en 1986-87) à 51 733 $;
50 postes (approuvés en 1987-88) à 50 578 $;
71 postes (approuvés en 1988-89) à 49 227 $;
70 postes (approuvés en 1989-90) à 47 915 $; et
62 postes (à combler en 1990-91) à 46 637 $;

500 postes en tout

Je demande au Conseil de me faire part au plus tôt de ses recommandations en rapport à tout changement relatif au Fonds de renouvellement du corps professoral.

J'aimerais avoir l'avis du Conseil sur la distribution du montant de 1 630 060 248 $ de l'enveloppe des subventions de fonctionnement de base, de l'enveloppe pour les établissements ayant une mission précise, incluant les subventions sur le bilinguisme, les subventions ordinaires ou spéciales pour le Nord, les subventions de différenciation et

../3

subventions extraordinaires, l'enveloppe des frais généraux de recherche, l'enveloppe pour les ajustements dans la prestation des programmes, le programme de dispense des frais des étudiants étrangers de cycle supérieur, et l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes souffrant d'incapacités ainsi que sur le montant de 135 400 000 $ accordé pour l'accessibilité et la transition vers des niveaux plus élevés d'effectif.

Les frais de scolarité standard augmenteront de 8,0 % en 1990-91, un pourcentage équivalent à celui de l'augmentation des subventions de fonctionnement. L'augmentation entrera en vigueur le 1er mai 1990 et concerne les frais de scolarité pour les étudiants de l'Ontario et étrangers.

Le budget des immobilisations sera de 77,7 millions de dollars en 1990-91 et sera fourni aux universités et établissements connexes vers la fin de l'exercice financier 1989-90. Nous donnerons plus de détails à ce sujet plus tard.

J'annoncerai bientôt le financement accordé au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) en 1990-91. Les nouveaux frais de scolarité seront des dépenses admissibles dans le calcul de l'aide financière.

J'aimerais remercier le Conseil pour les recommandations formulées dans le Mémoire consultatif 89-VI, et j'attends avec impatience le résultat de vos délibérations su les sujets dont il a été question ici.

Recevez mes sincères salutations.

Le ministre,

Sean Conway

Décision du gouvernement quant au Mémoire consultatif 89-VIII

Minister
Ministre

Ministry of
Colleges and
Universities

Ministère des
Collèges et
Universités

(416) 965-6423

101 Bloor Street West
13th Floor
Toronto, Ontario
M5S 1P7

101, rue Bloor ouest
13e étage
Toronto (Ontario)
M5S 1P7

Le 31 mai 1990

Monsieur H.V. Nelles
Président
Conseil ontarien des affaires universitaires
700, rue Bay, 7e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6

Monsieur,

J'aimerais vous faire part de la réponse du ministère concernant le Mémoire consultatif 89-VIII du Conseil ontarien des affaires universitaires intitulé «Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1990-1991».

J'ai le plaisir de vous informer que le ministère a accepté la recommandation 89-47 du COAU sur la valeur des bourses d'études supérieures de l'Ontario (BÉSO) en 1990-1991. Chaque bourse sera de 3 766 $ par trimestre en 1990-1991.

Le personnel du ministère examine présentement les implications des recommandations 89-48 (augmentation du nombre de bourses de 1 200 à 1 300 par année) et 89-49 (bourses orientées pour les étudiants de doctorat). Nous devrions prendre une décision sur ces points avant l'entrée en vigueur du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 1991-1992.

Le ministère accepte aussi la recommandation 89-50 du COAU et, par conséquent, 60 bourses pour étudiants détenteurs d'un visa seront accordées en 1990-1991.

Soyez assuré que le ministère examinera avec soin les autres recommandations.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Le ministre,

Sean Conway